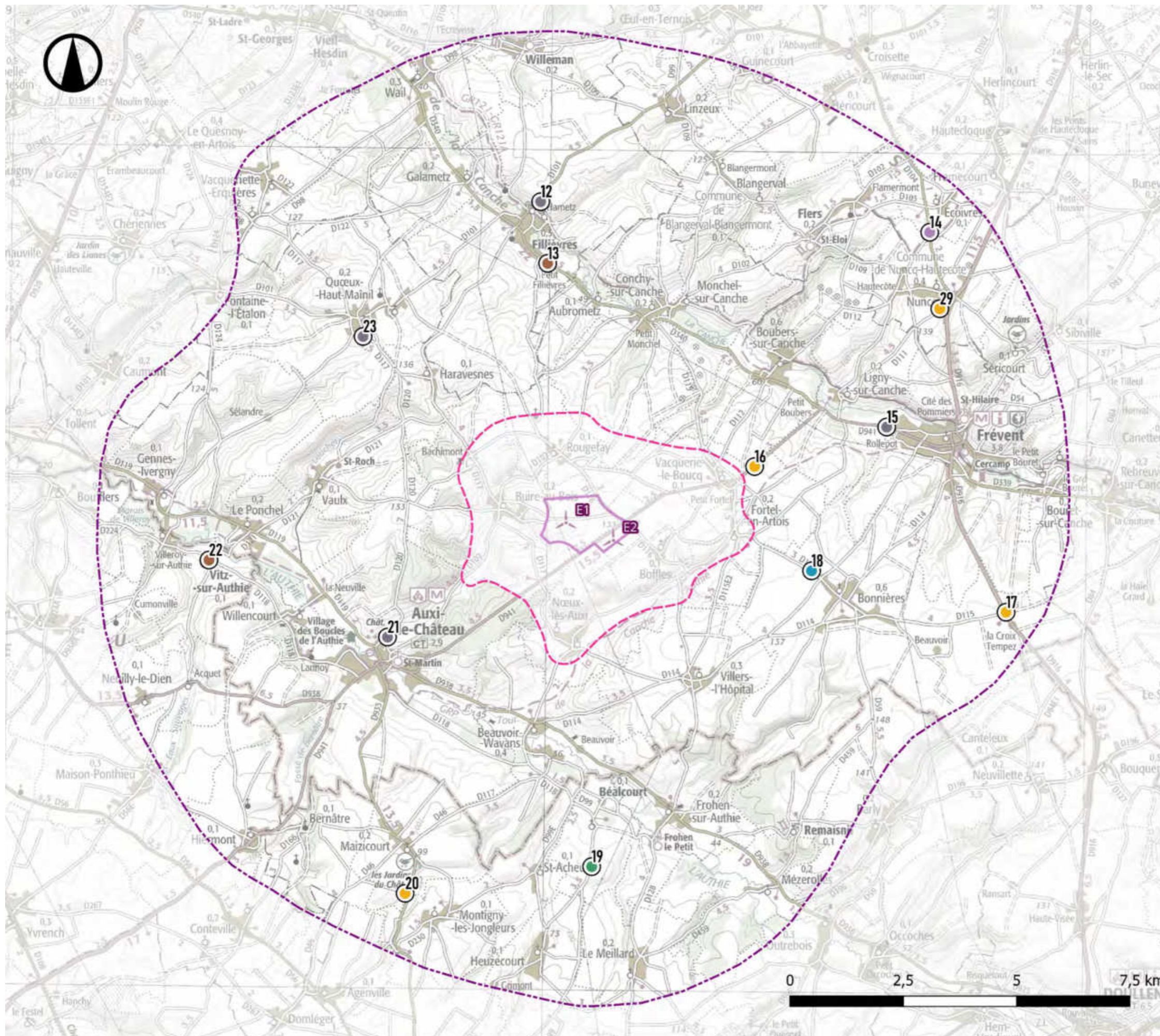


4.2. Aire d'étude rapprochée



Localisation des points de vue de l'aire d'étude rapprochée



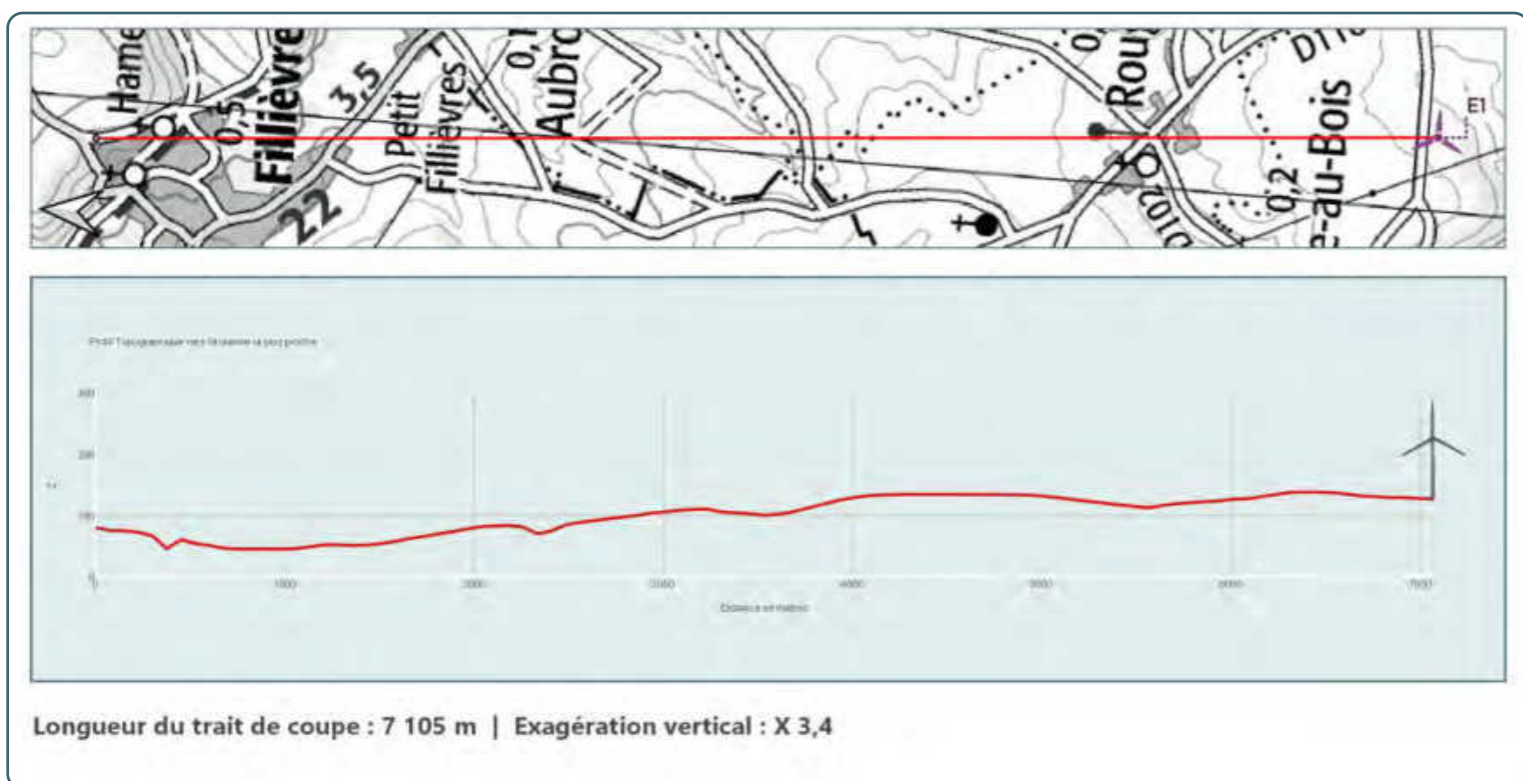
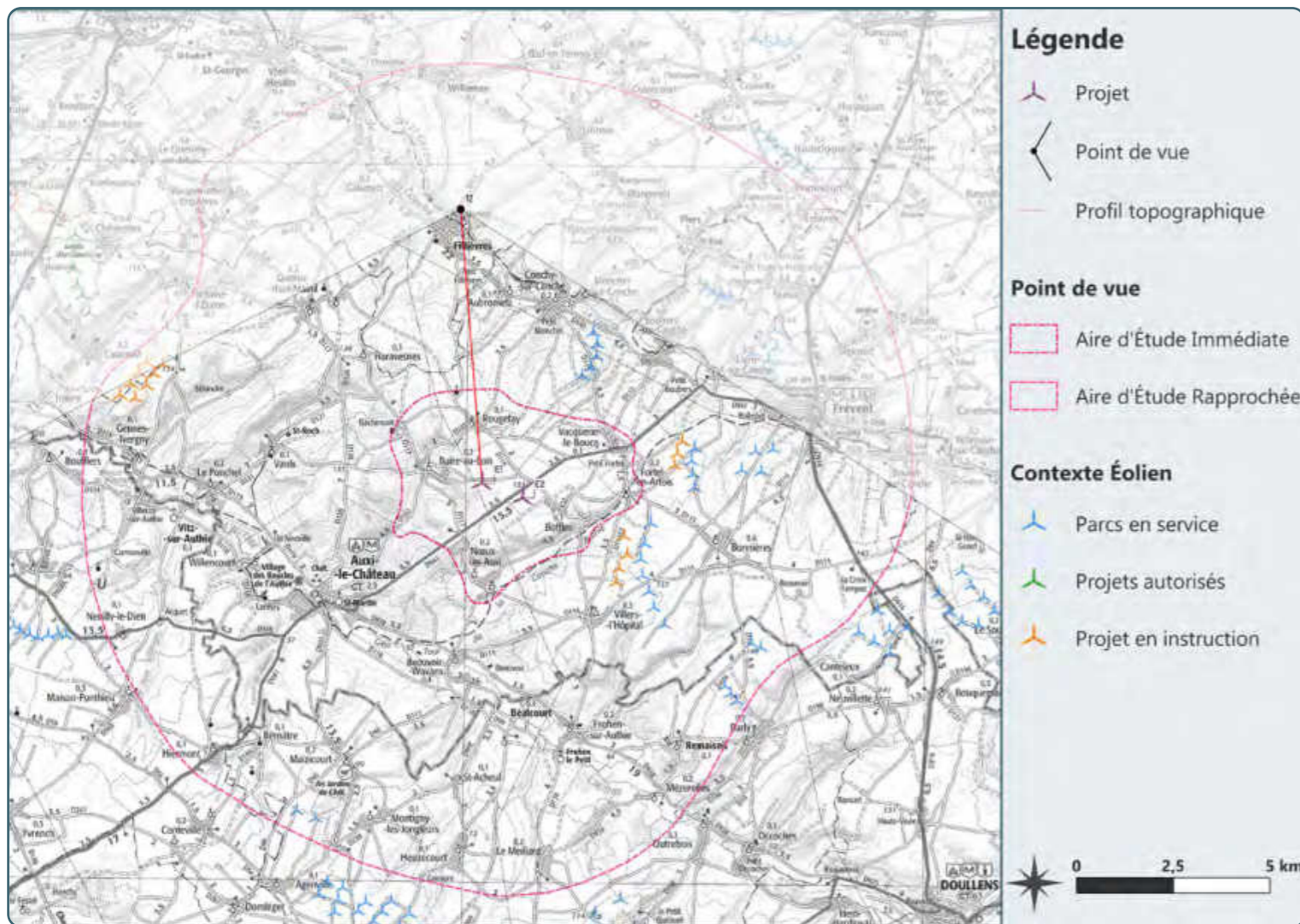
Décembre 2022

Source : IGN 25®, DREAL HdF
- Copie et reproduction interdites

Légende

-  Implantation du projet
-  Zone d'Implantation Potentielle
- Aires d'étude**
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
- Points de vue**
-  Effets cumulés
-  Axe de communication
-  Lieux de vie
-  Tourisme
-  Patrimoine
-  Paysages particuliers

Vue n°12 - À proximité de l'entrée nord de Filièvres



Etat initial : Le paysage est tout en ondulation depuis ce point de vue. Le relief est ici agité. La pente conduit dans le fond de vallée, lequel est occupé par le bourg de Filièvres. Auréolé d'une présence boisée non négligeable, ce petit bourg de vallée laisse poindre de nombreuses toitures. Sur le premier versant de la vallée, comme sur celui du coteau opposé, quelques cordons arborés restreignent les vues et animent le paysage. C'est ainsi qu'en direction du sud-est, à gauche de l'image, le champ visuel est restreint tandis qu'il est plus large et plus profond vers le sud et l'ouest. Cette ouverture partielle du paysage n'est pas propice à la perception du contexte éolien. Celui-ci, pourtant proche, est occulté par le relief et plus faiblement par la végétation.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon ne sont pas visibles. Cette absence de visibilité est davantage le fait de la végétation, en direction du sud-est, que celui du relief.



À proximité de l'entrée nord de Fillièvres - Vue n°12



182.6°



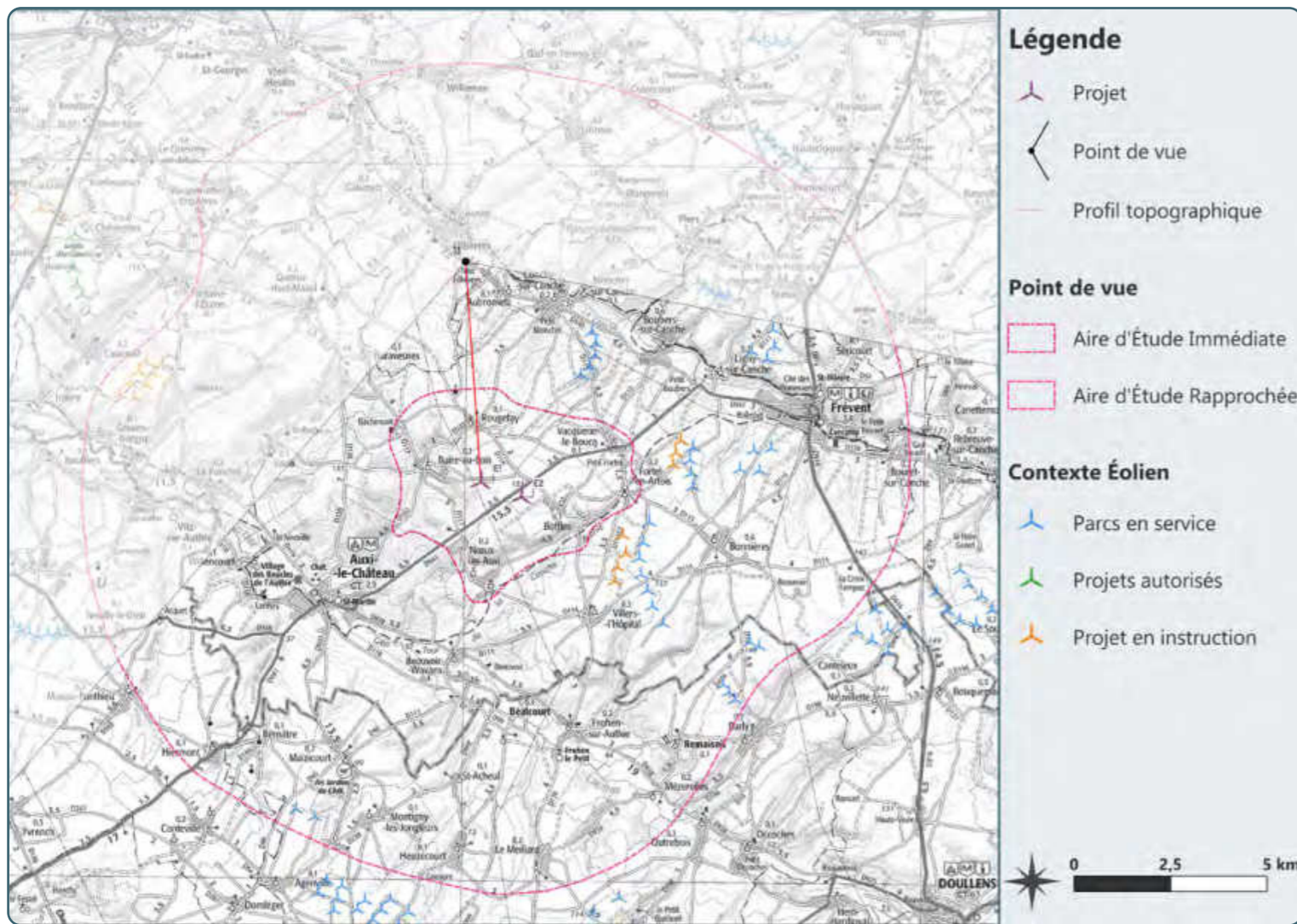


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

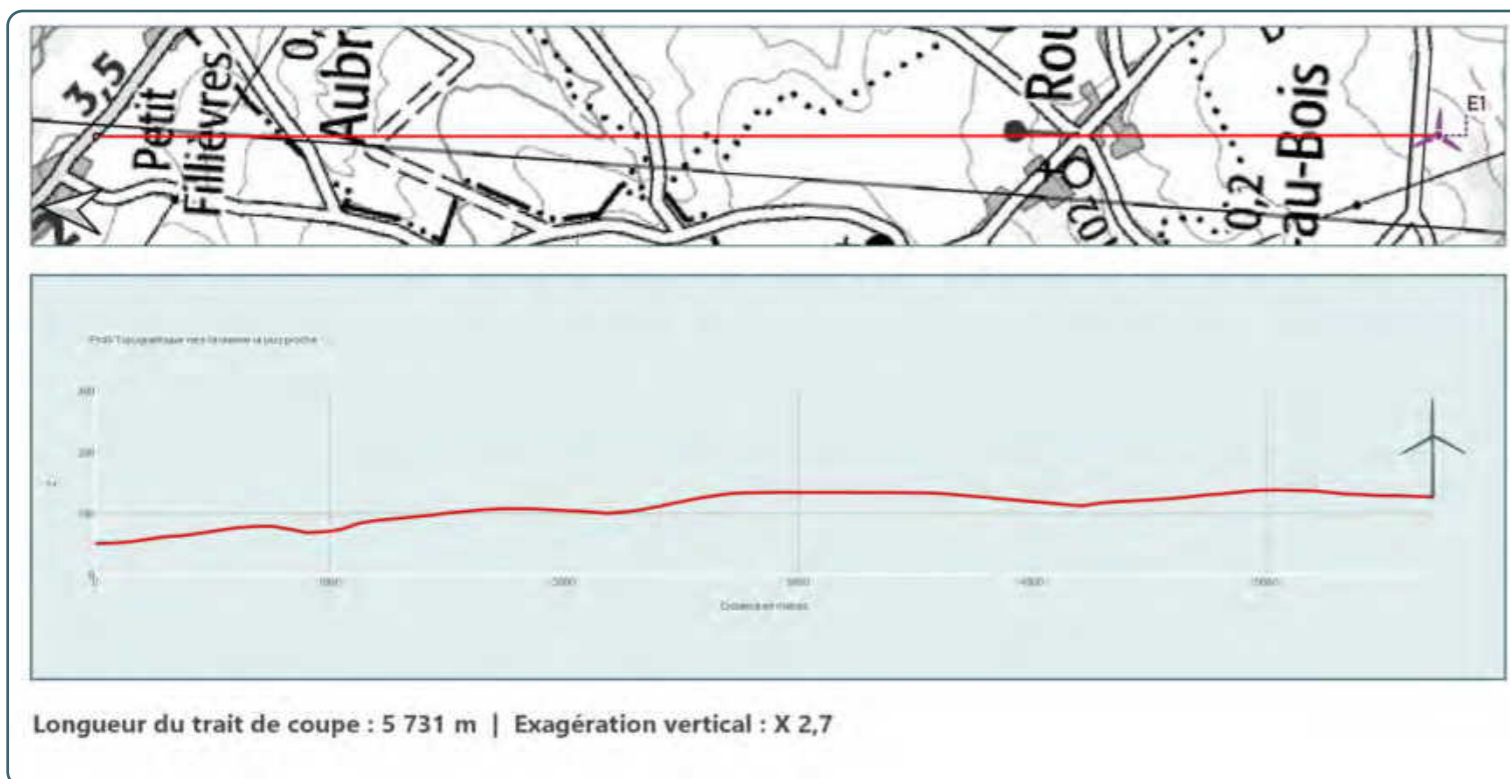


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°13 - Depuis le cimetière militaire britannique de Fillièvres (D340)



336



Etat initial : Depuis le cimetière militaire britannique de Fillièvres, aux abords de la D340, le paysage est large et profond, ouvert sur le plateau du Ternois. Alors que le premier plan est occupé par les silhouettes blanches des tombes militaires, le second plan voit la présence agricole structurer le paysage. Le parcellaire agricole se déploie dans la profondeur puis rencontre, au loin, quelques masses boisées éparses. En direction du sud-est, à gauche de l'image, cette masse est celle de la corolle arborée du bourg d'Aubrometz, tandis que, plus au sud, la présence végétale est plus lointaine, presque incertaine et se réduit à des lignes fines ou des silhouettes isolées. En dépit de cette ouverture paysagère, le contexte éolien n'est que très peu visible. Seules les éoliennes du parc de Tambourg émergent au-dessus de la corolle boisée du bourg d'Aubrometz par le biais de quelques pales et de quelques nacelles.

Etat projeté : Si le relief n'est pas significatif dans ce paysage, il est suffisant pour occulter totalement les vues en direction du projet. Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon ne sont en effet pas visibles depuis ce point. Aucun impact n'est alors généré sur le cimetière militaire de Fillièvres.



Depuis le cimetière militaire britannique de Fillièvres (D340) - Vue n°13



Panorama cylindrique : Etat Initial 120° x 25°



161.1°



Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25°



Panorama cylindrique photomontage 120° x 25°



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

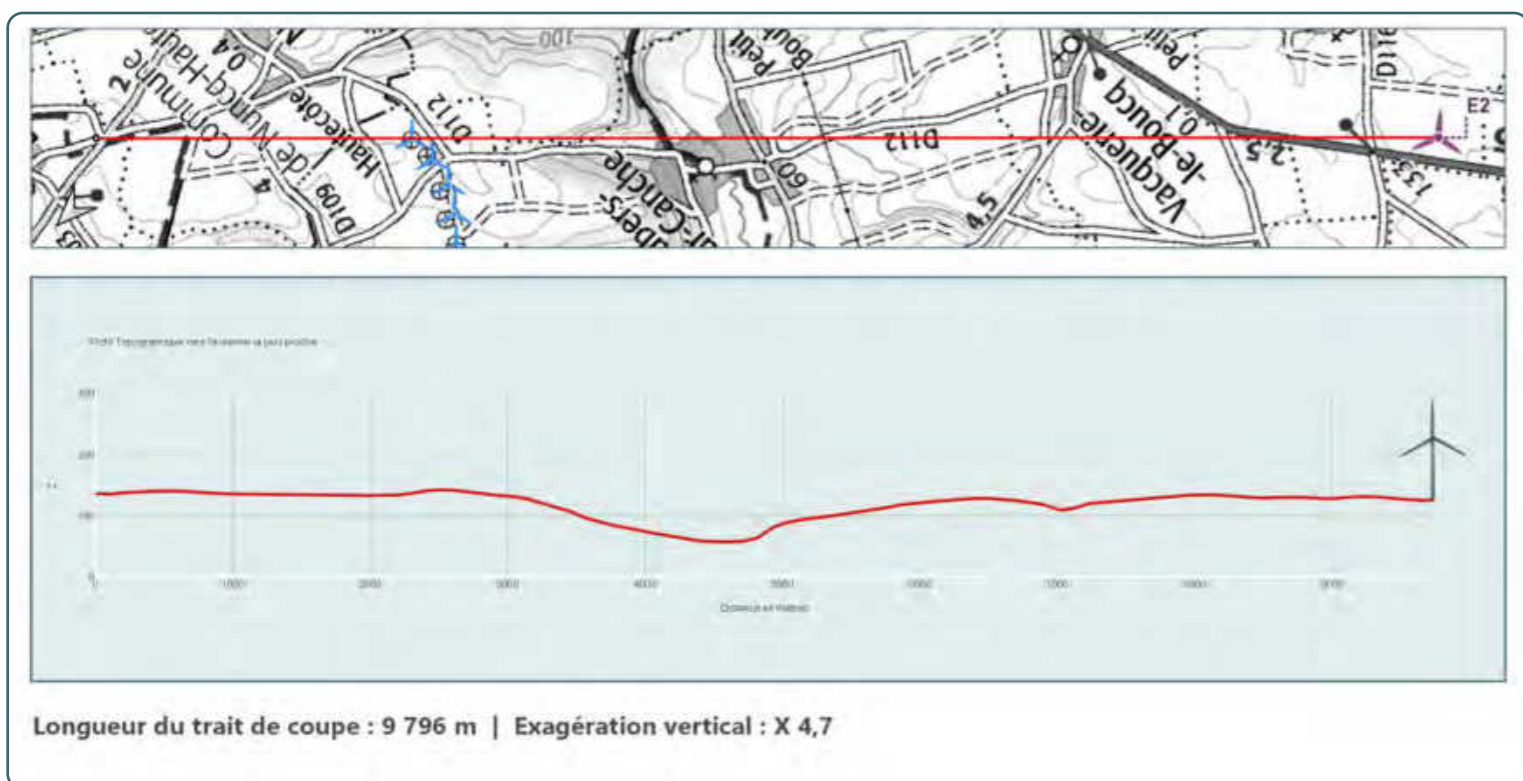
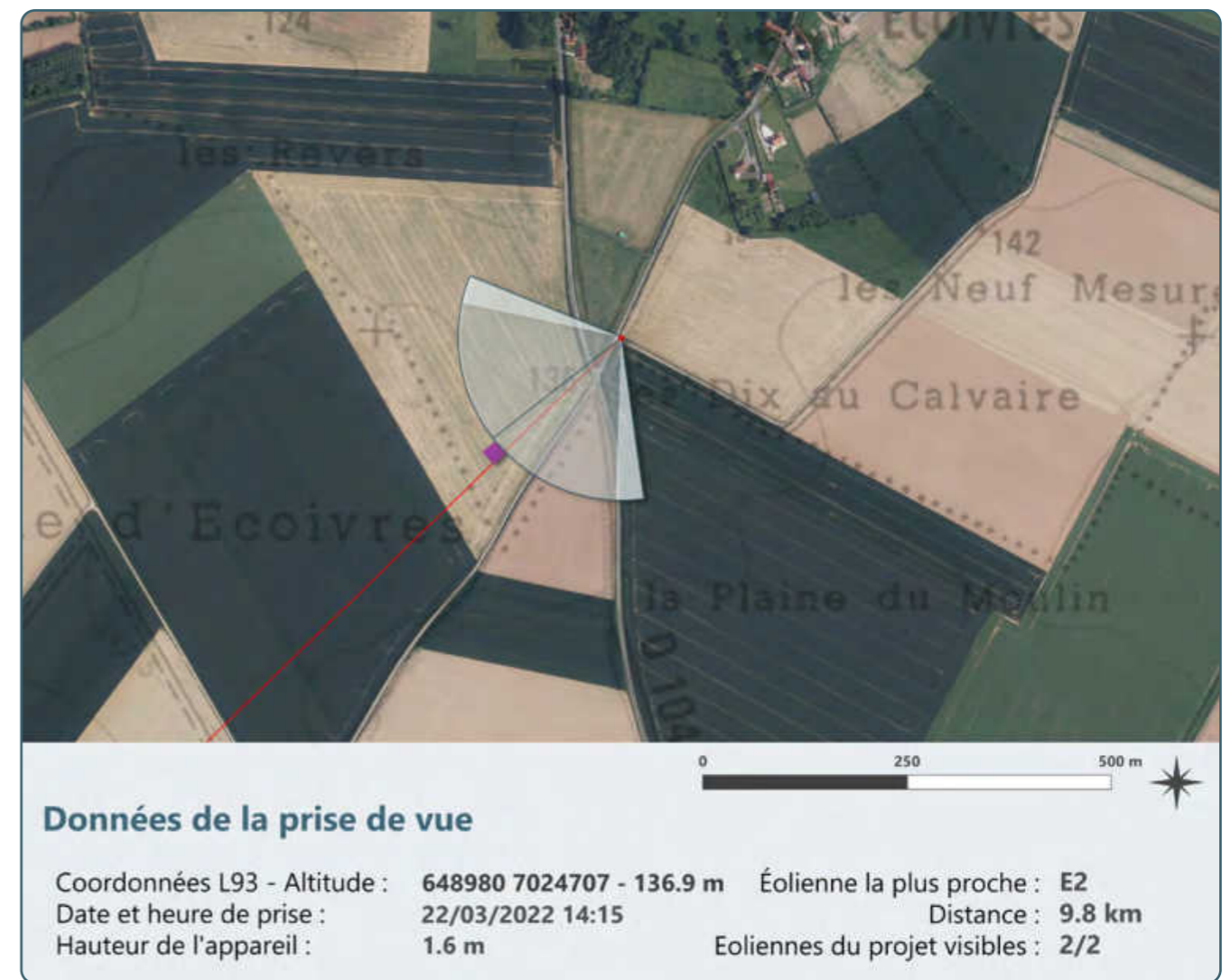
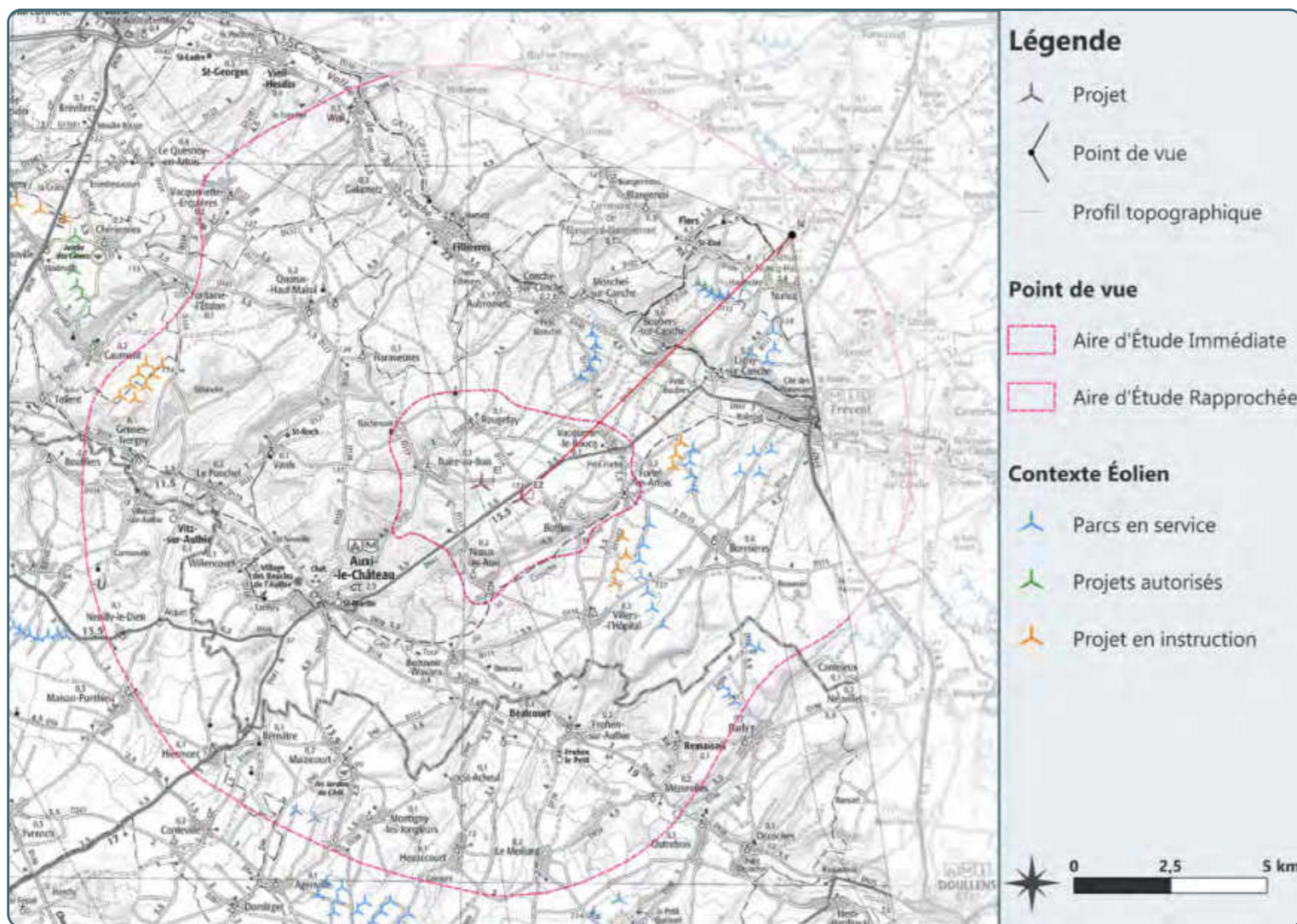
E2

E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°14 - Depuis l'intersection du GRP Ternois Sud et de la D104



Etat initial : Depuis l'intersection du GRP «Ternois Sud» et de la D104, le randonneur découvre un paysage peu varié. L'agriculture de grandes plaines en est la composante fondamentale et n'est rythmée que dans la profondeur d'une présence arborée très faible. Au loin, par-delà le parcellaire agricole de la Somme, les lignes boisées peu opaques en cette saison hivernale révèlent la présence de quelques bourgs ruraux, Nuncq ou encore Flers. L'absence de relief significatif complète ce paysage dominé par les grands champs. Le contexte éolien apparaît dans la plaine mais aussi au-delà des lignes boisées. Parfois d'une taille supérieure à celle des arbres, parfois d'une taille équivalente, les nombreuses éoliennes des parcs de Chat Huant, de Campagnes ou encore des Tambours ajoutent une verticalité conséquente dans ce paysage horizontal.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon sont visibles depuis ce point. Elles n'apparaissent toutefois que faiblement au-dessus de la ligne d'horizon. Cette visibilité est par conséquent très faible et, qui plus est, ponctuelle au gré de la rotation des rotors. La taille apparente des parties visibles est négligeable dans ce paysage d'ampleur et au regard du contexte éolien riverain. De plus, les deux nouvelles éoliennes prennent place à l'arrière-plan des éoliennes du parc de Campagnes. Aucune superposition de éoliennes n'est observable, garantissant de la sorte une lecture aisée de ce nouveau motif. De plus, le nouveau parc n'étend pas pour autant le contexte éolien au-delà de l'angle précédemment occupé.



Depuis l'intersection du GRP Ternois Sud et de la D104 - Vue n°14



E2

E1

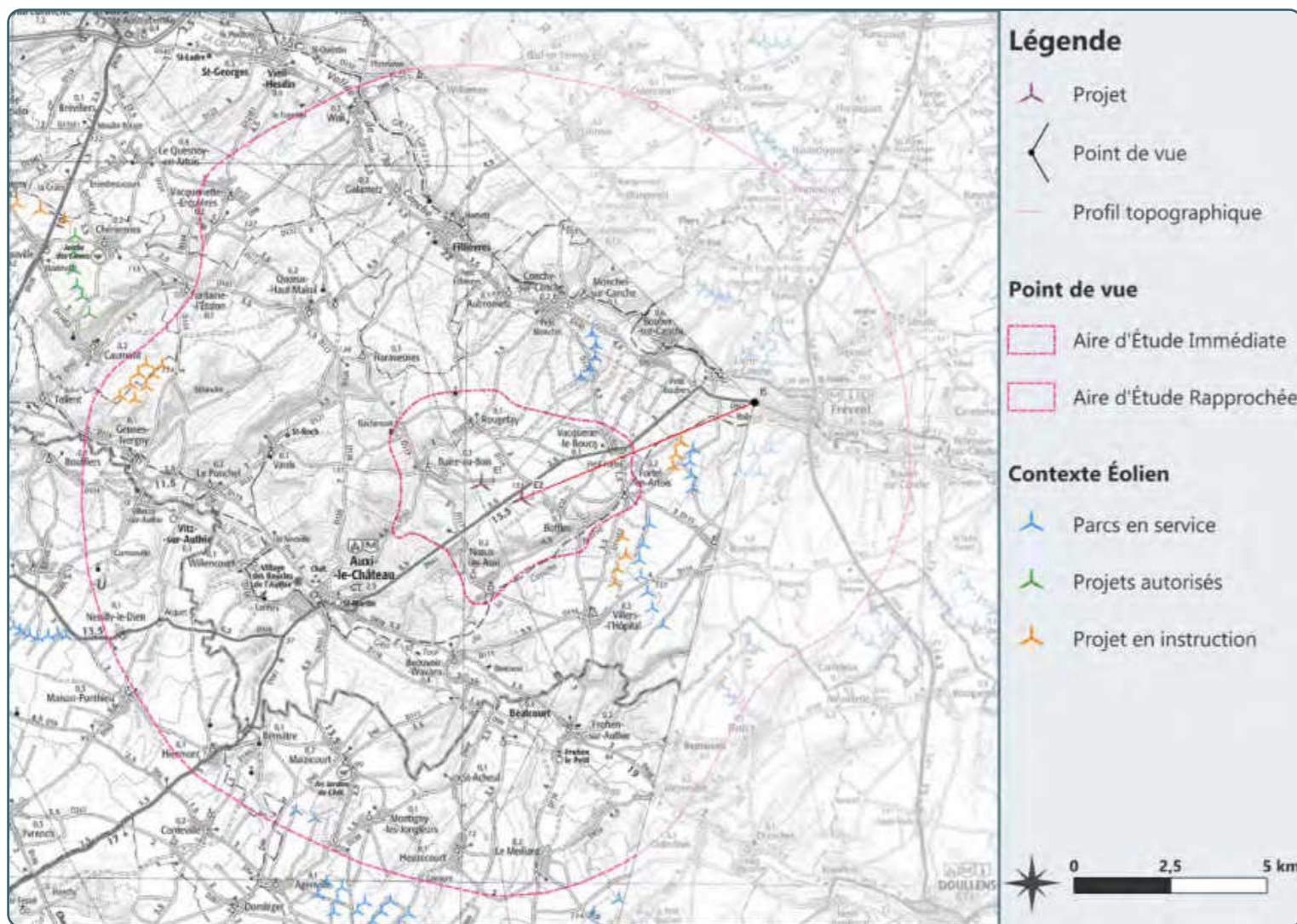


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

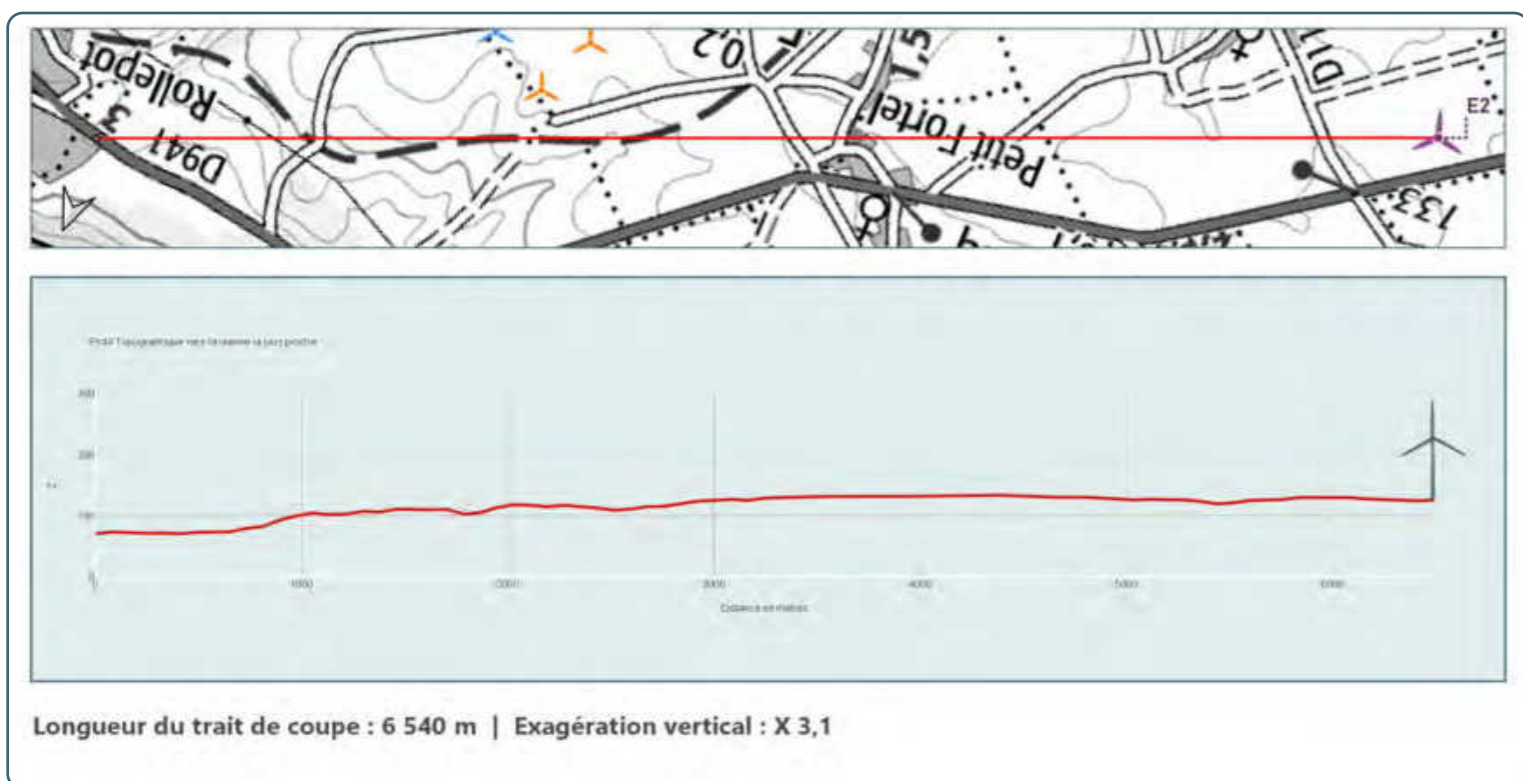


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°15 - Depuis la sortie ouest de Frévent (D941)



344



Etat initial : Depuis la sortie ouest de Frévent, par la D941, le champ visuel est partiellement ouvert. En effet, alors que le premier plan du panorama en direction du sud-ouest, à gauche de l'image, est occupé par une présence agricole dénuée de verticalité, une partie du panorama est occupée par des maisons. Les pignons blanchâtres du bourg de Ligny-sur-Canche occultent le champ visuel en direction de l'ouest. En direction du sud, la parcelle agricole est quant à elle délimitée par une importante ligne de boisement. Elle coupe la vue et laisse apparaître en arrière-plan les éoliennes des parcs de Bonnières I et Fort-Villers dont la taille apparente n'est pas négligeable.

Etat projeté : Le projet du Fossé Châtillon n'est pas visible depuis ce point. En effet, les deux éoliennes sont localisées derrière la masse boisée, en direction de l'ouest.



Depuis la sortie ouest de Frévent (D941) - Vue n°15



Panorama cylindrique : Etat Initial 120° x 25°

254.7°



Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25°

E2

E1



Panorama cylindrique photomontage 120° x 25°

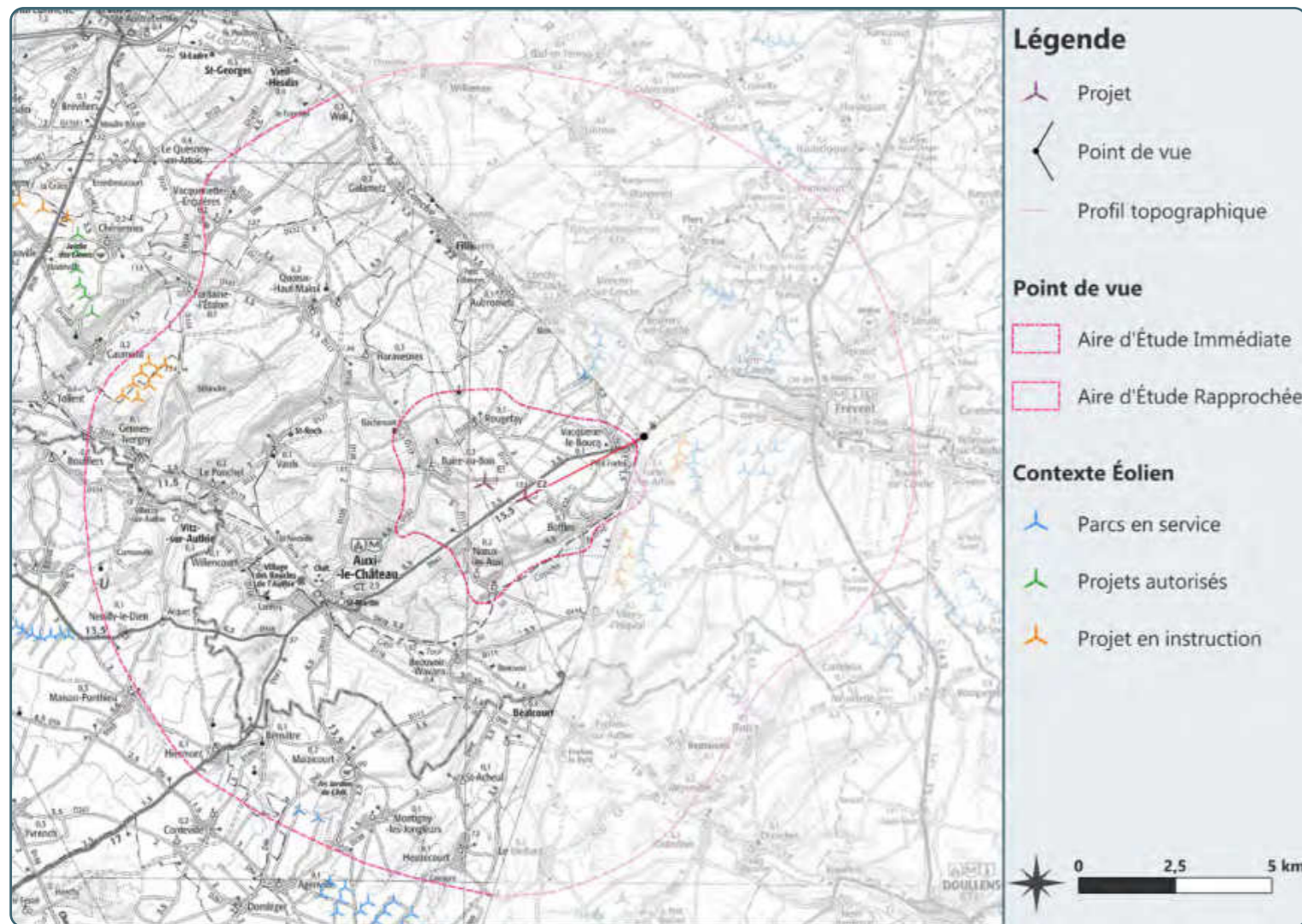


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

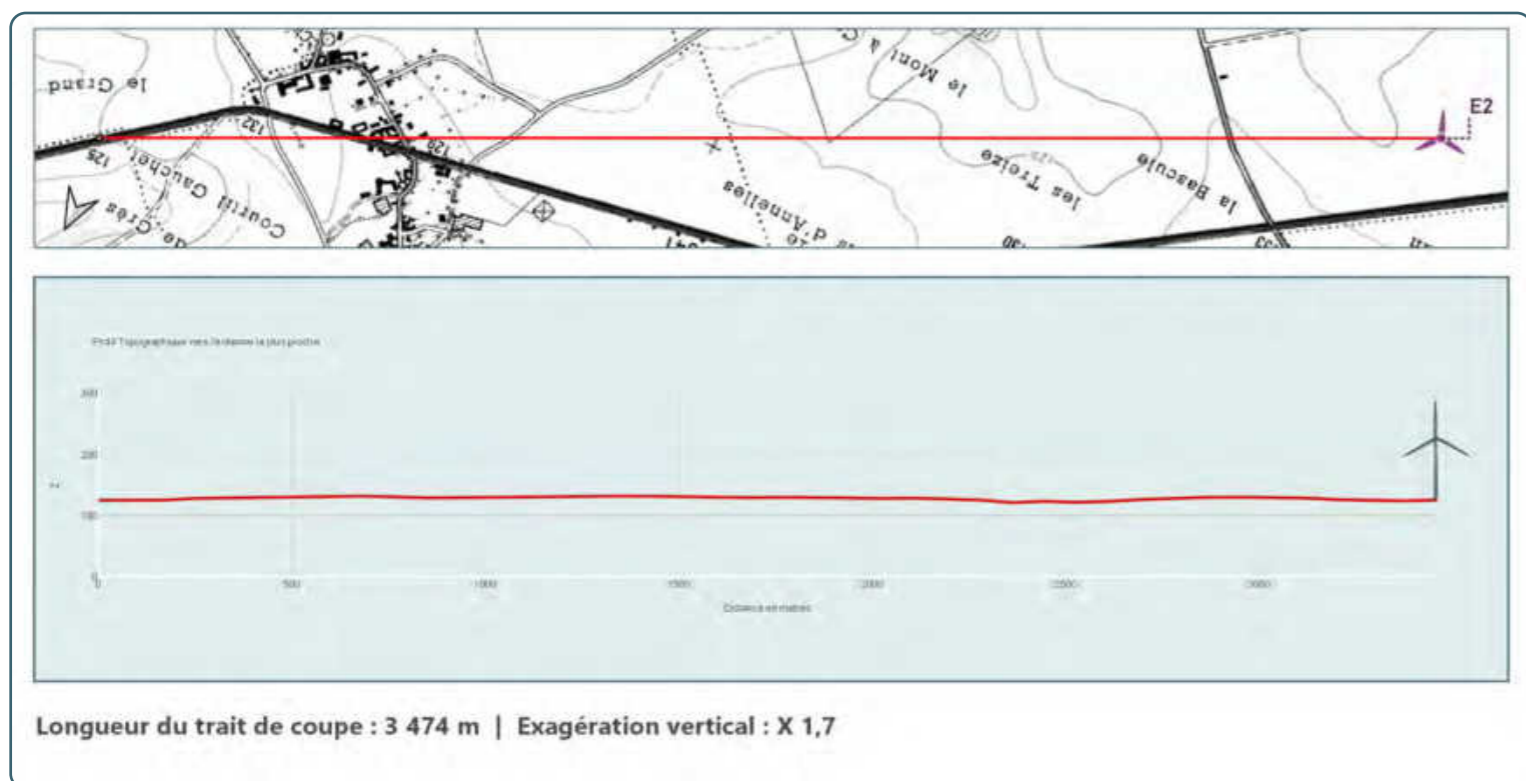


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°16 - Depuis la D941 entre Vacquerie-le-Boucq et Ligny-sur-Canche



348

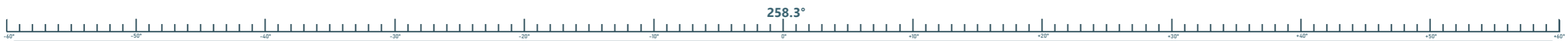


Etat initial : Ici, le plateau du Ternois se manifeste dans toute son ampleur. Les champs se déroulent dans la profondeur sur un socle topographique très peu ondulé. Dans le prolongement de la départementale, en direction du sud-ouest, le village de Vacquerie-le-Bourg s'exprime par le lot commun d'arbres d'ornements, de feuillus de hautes futaies, de toitures disséminées et de hangars agricoles en périphérie du bourg. Cet ensemble disparate représente une rupture dans le plateau agricole mais surtout dans la profondeur de la perspective. Le champ visuel est alors obstrué. Plus à l'ouest, alors que le relief s'agite d'un bombement légèrement plus conséquent, la présence arborée disparaît tandis que l'horizon se forme. Le contexte éolien n'est pas réellement perceptible depuis ce point de vue.

Etat projeté : Les deux éoliennes du projet sont localisées par-delà Vacquerie-le-Boucq et sa strate d'arbres et de bâtis. Elles sont ainsi que peu visibles. Une partie des mâts de même que les nacelles disparaissent en filigrane derrière le houppier des arbres dénués de feuilles en cette période. La visibilité des pales est plus certaine, émergeant au-dessus de la canopée. Toutefois, si les pales émergent, cette présence demeure faible dans le paysage au regard de la taille apparente des éoliennes. Ces dernières n'excèdent en effet que très faiblement celle des arbres. La distance entre les deux éoliennes est conséquente, ce qui assure une lisibilité nette de ce nouveau motif éolien. Ces deux nouvelles éoliennes, complétant le motif, viennent étendre la présence éolienne bien au-delà de l'horizon jusque-là occupé.



Depuis la D941 entre Vacquerie-le-Boucq et Ligny-sur-Canche - Vue n°16



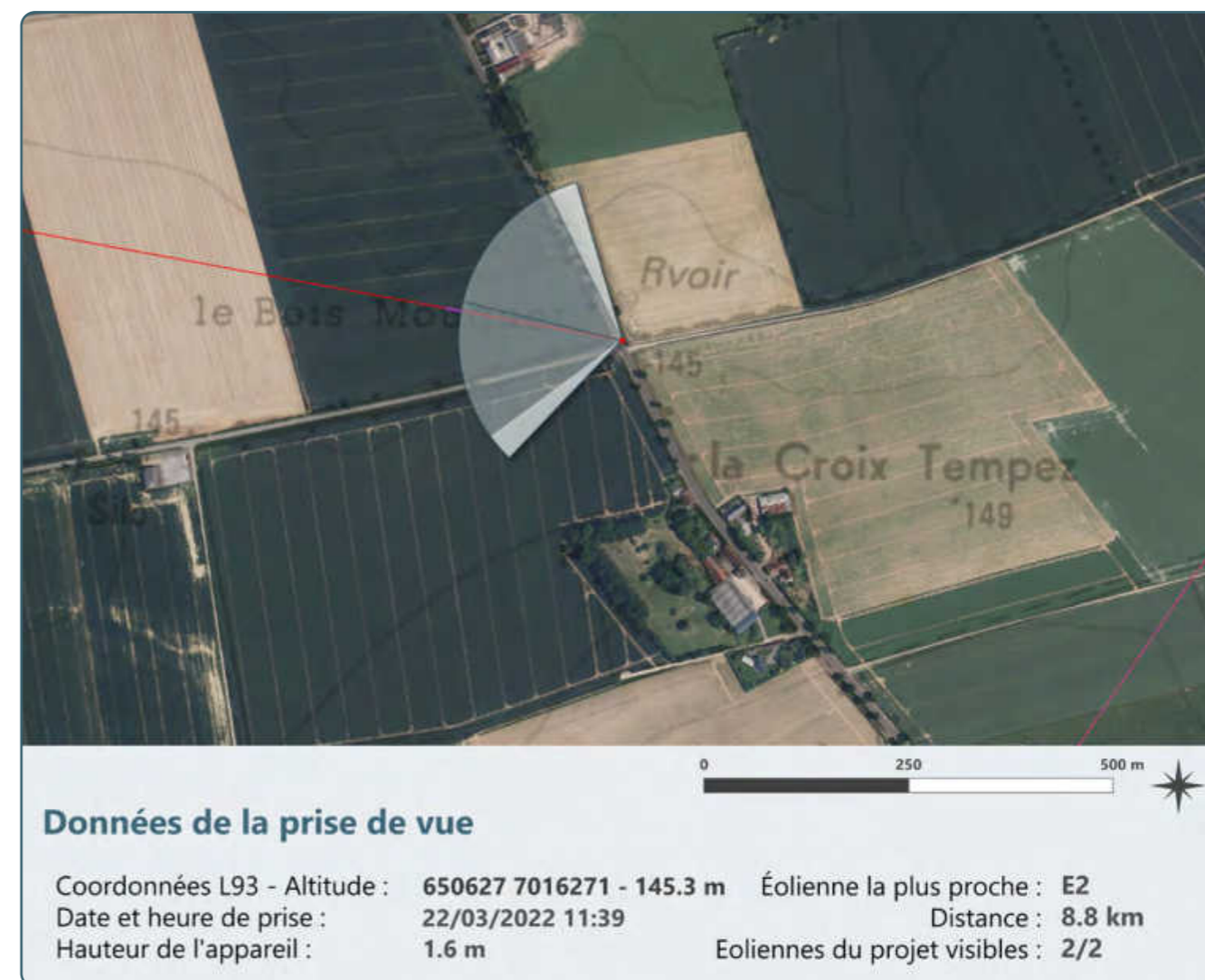
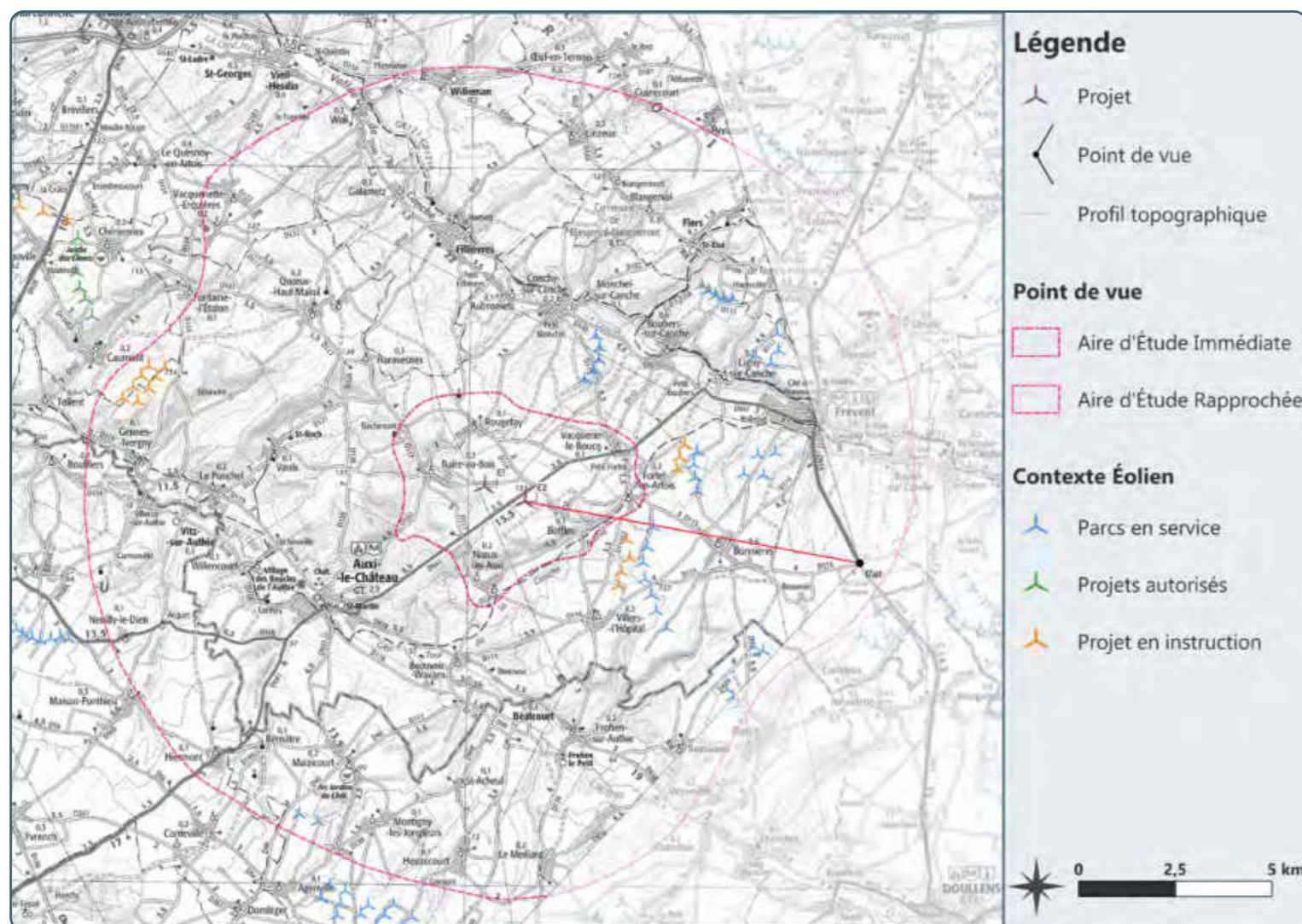


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

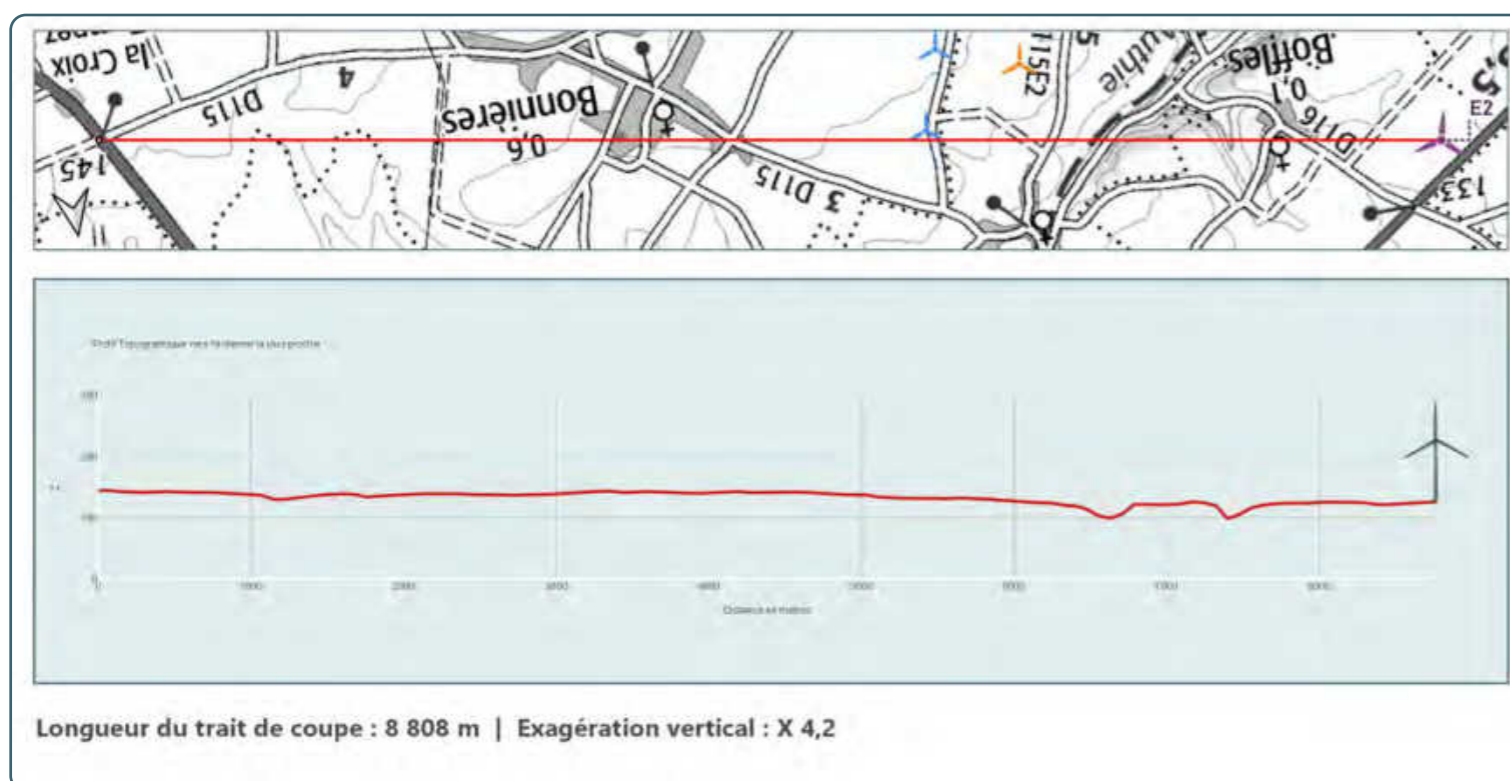


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°17 - Depuis la D916 à l'est de Bonnières



352



Etat initial : Depuis la D916, à l'est de Bonnières, aux abords de la vallée de l'Authie, un paysage agricole perdure. L'horizontalité règne tant le parcellaire agricole tapisse un socle topographique dénué de réelles aspérités. La vue s'ouvre ainsi dans la profondeur. La présence arborée n'en est pas moins présente mais de manière ponctuelle. En effet, le long de la départementale, en direction du nord-ouest, à droite de l'image, quelques silhouettes peu hautes décharnées de leur feuillage ponctuent les accotements de la voirie et tronquent légèrement les vues. Plus à l'ouest, une sombre ligne d'arbres et de maisons ferme la vue. Le contexte éolien se révèle en direction de l'est, par la ligne régulière de parc de Bonnières.

Etat projeté : Les pales des éoliennes du parc du Fossé Châtillon apparaissent en direction du sud-ouest, au-dessus de la cime des arbres. Si les nacelles sont visibles, engendrant une présence constante dans le paysage, la taille apparente des éoliennes est plutôt faible au regard des éoliennes environnantes semblable à celle des arbres. Cette faible taille apparente permet d'en réduire la prégnance. De plus, ces deux nouvelles éoliennes sont localisées aux abords du parc de Bonnières II et sont ainsi comprises comme étant le prolongement de ce parc, dont elles ne font qu'étendre les lignes. La lecture de ce nouveau parc est légèrement biaisée par une superposition partielle de rotors.



Depuis la D916 à l'est de Bonnières - Vue n°17

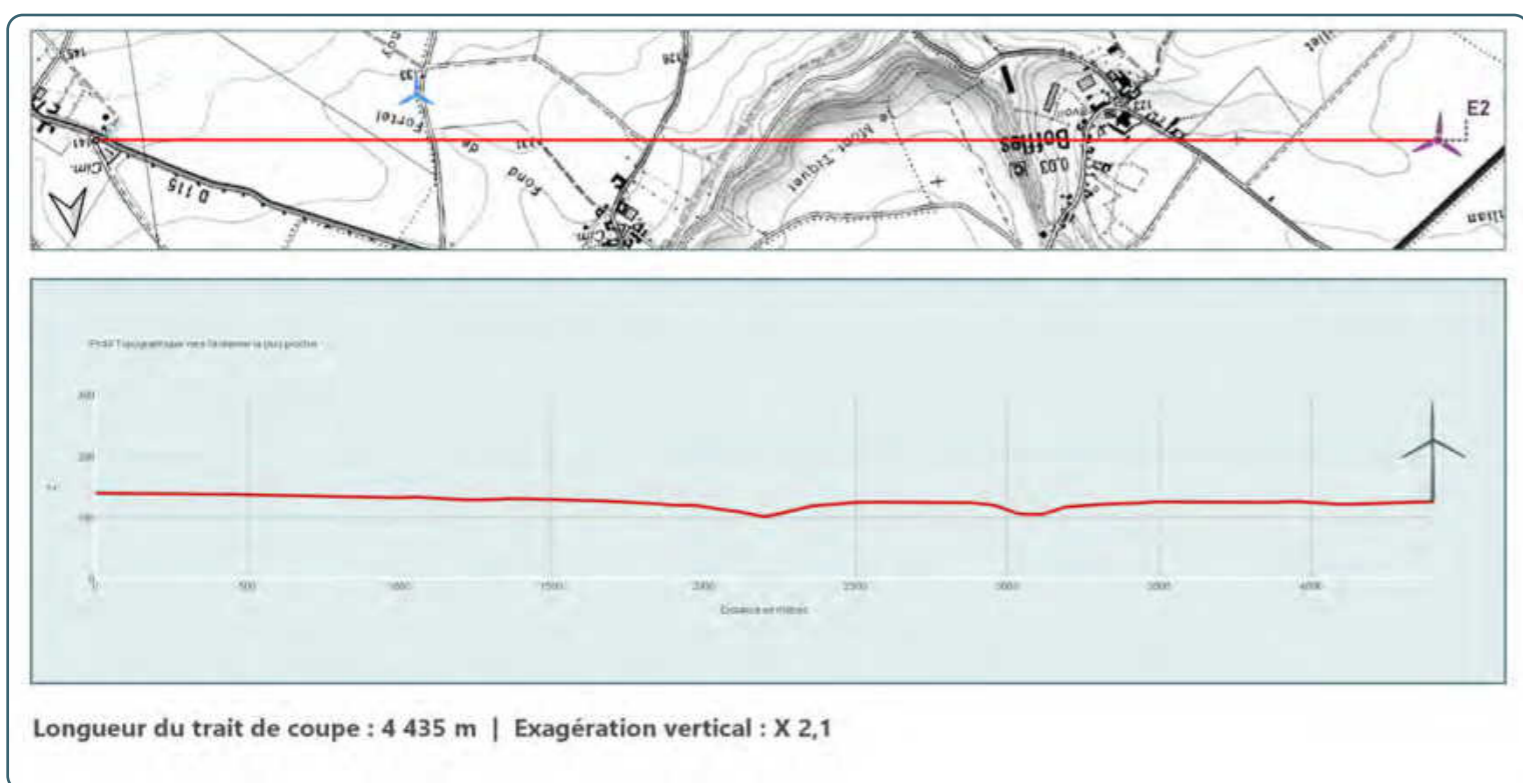
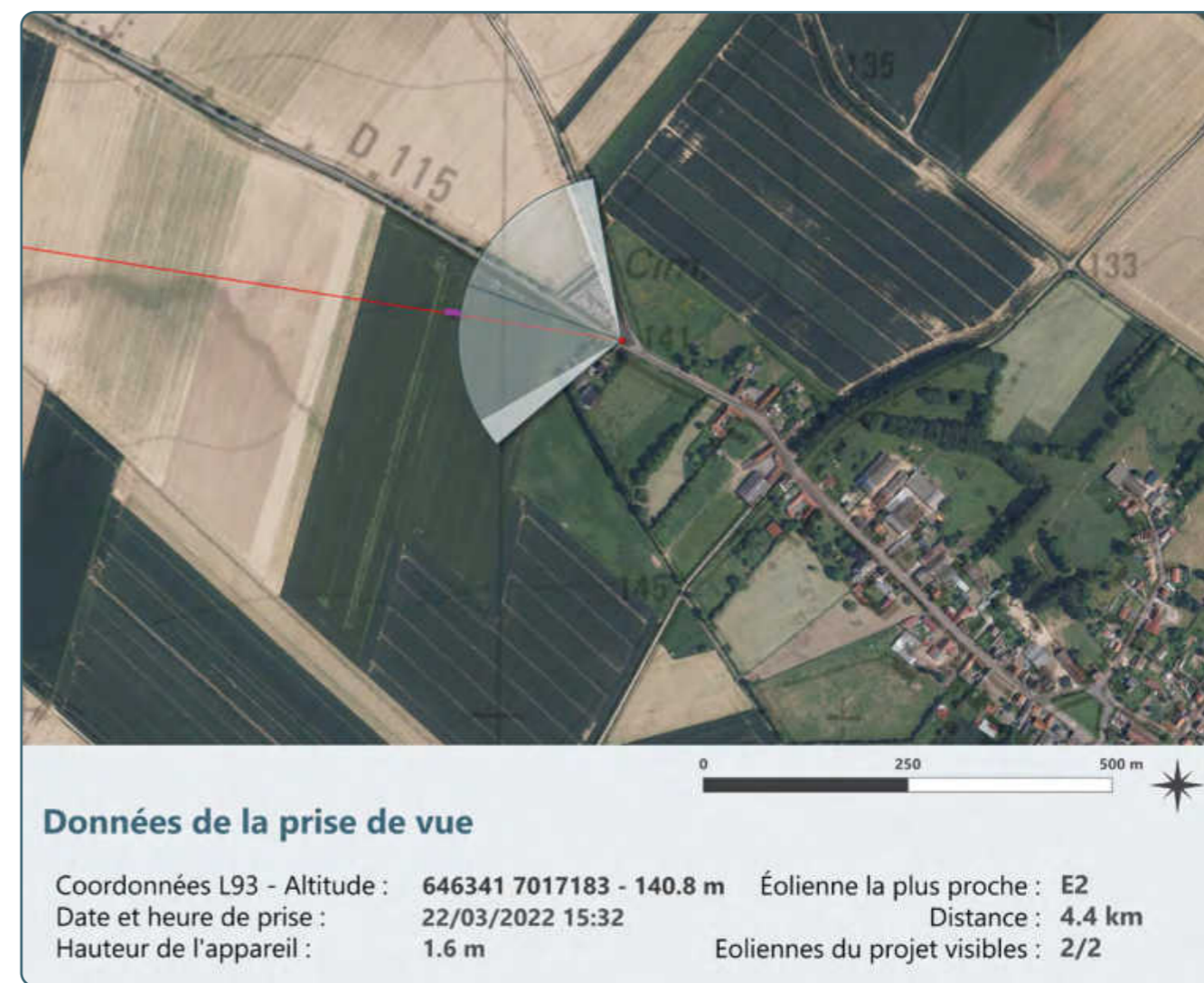
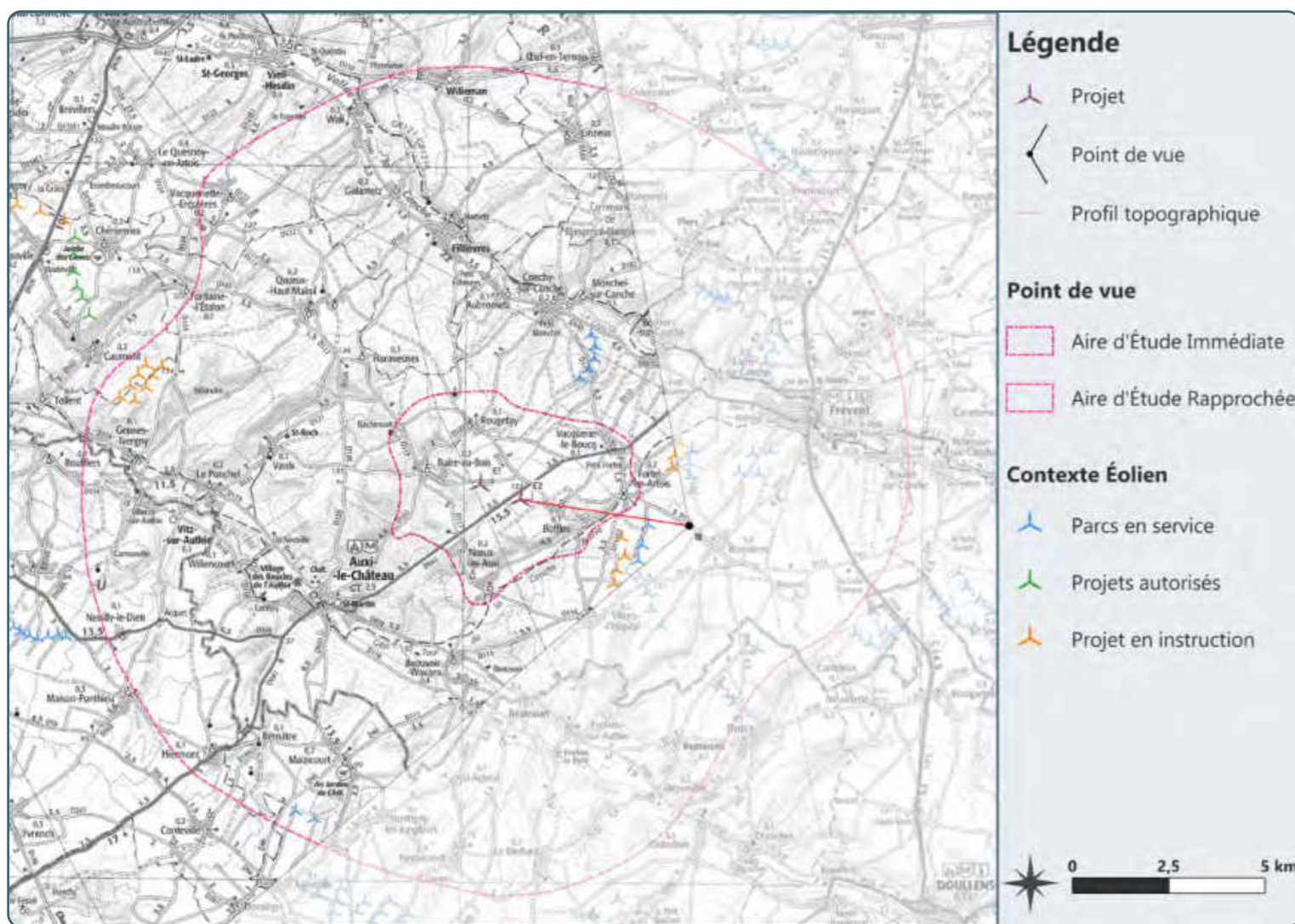






Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°18 - Depuis la sortie nord-ouest de Bonnières (D115)

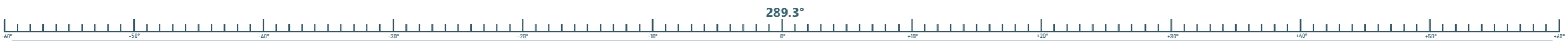


Etat initial : Depuis ce point de vue, le paysage est complexe. Il se compose des dernières manifestations du bourg de Bonnières puis, sur un autre plan, d'une présence agricole considérable. Les abords du point de vue sont ainsi structurés par des murs de briques, de haies opaques, de conifères, des arbres de hauts-jets ainsi que par des clôtures et divers piliers. Ces différents éléments obstruent le champ visuel. Par-delà, les herbages du plateau du Ternois allongent la vue dans une étroite fenêtre. Au loin, une fine ligne grisâtre de boisement ferme la perspective. Dans ce paysage varié, le contexte éolien est l'une des composantes fondamentales. Certaines éoliennes du parc de Bonnières II prennent place dans l'herbage et marquent le paysage d'une taille apparente non négligeable.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon sont localisées dans l'étroite fenêtre, en direction de l'ouest, derrière la fine ligne grisâtre de boisement. La base des mâts est ainsi tronquée quand bien même les éoliennes émergent largement au-dessus de la cime des arbres. Si la taille apparente est non négligeable au regard de la végétation, elle demeure bien inférieure à celle des éoliennes situées à l'avant-plan du parc de Bonnières II. Ces deux nouvelles éoliennes complètent le motif global sans en perturber les équilibres. Elles étendent la présence de l'éolien dans des proportions harmonieuses. La géométrie d'implantation retenue permet de maintenir une distance entre les éoliennes, permettant ainsi de faire émerger dans le paysage un motif simple, équilibré et aisément lisible.



Depuis la sortie nord-ouest de Bonnières (D115) - Vue n°18



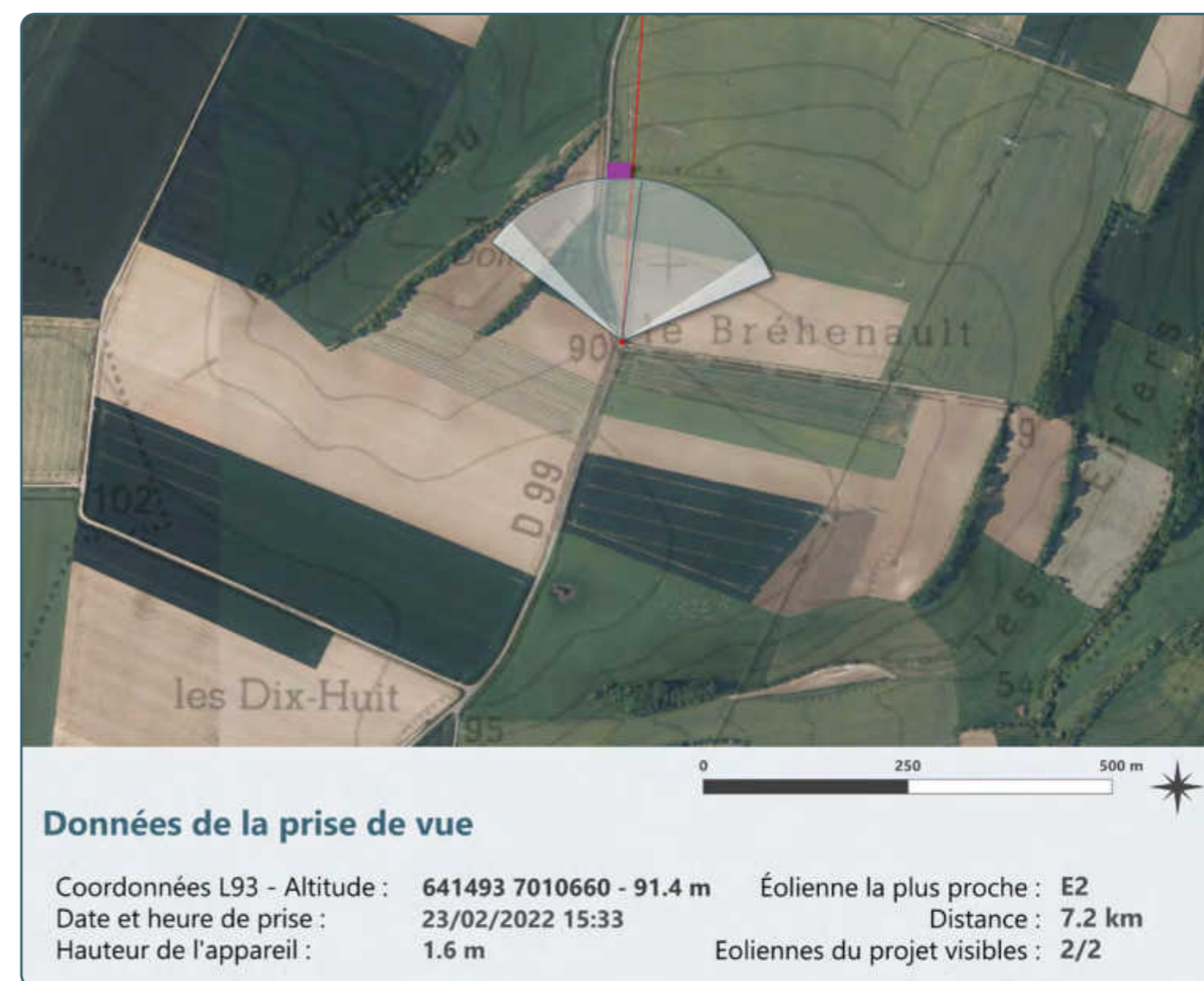
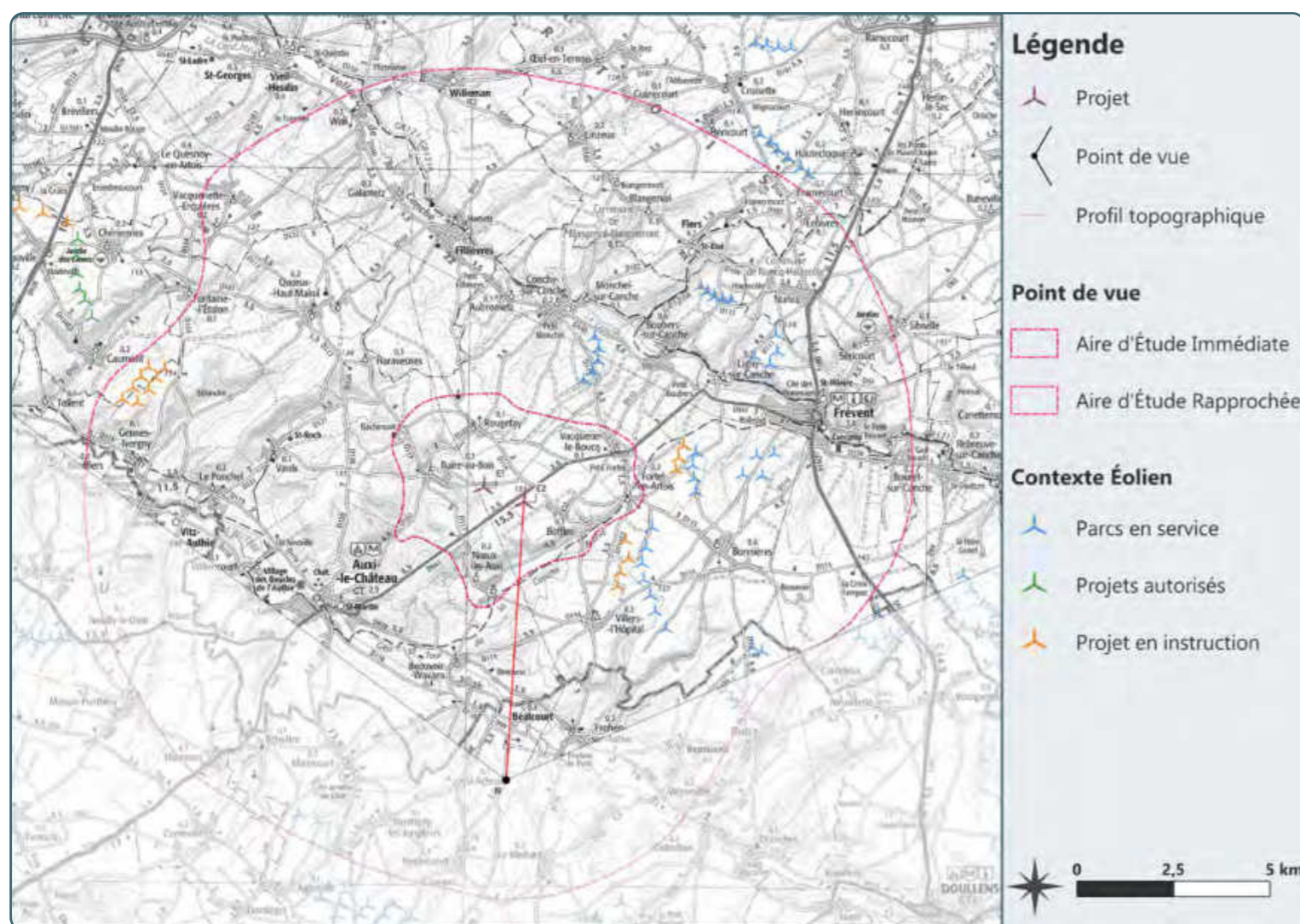


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



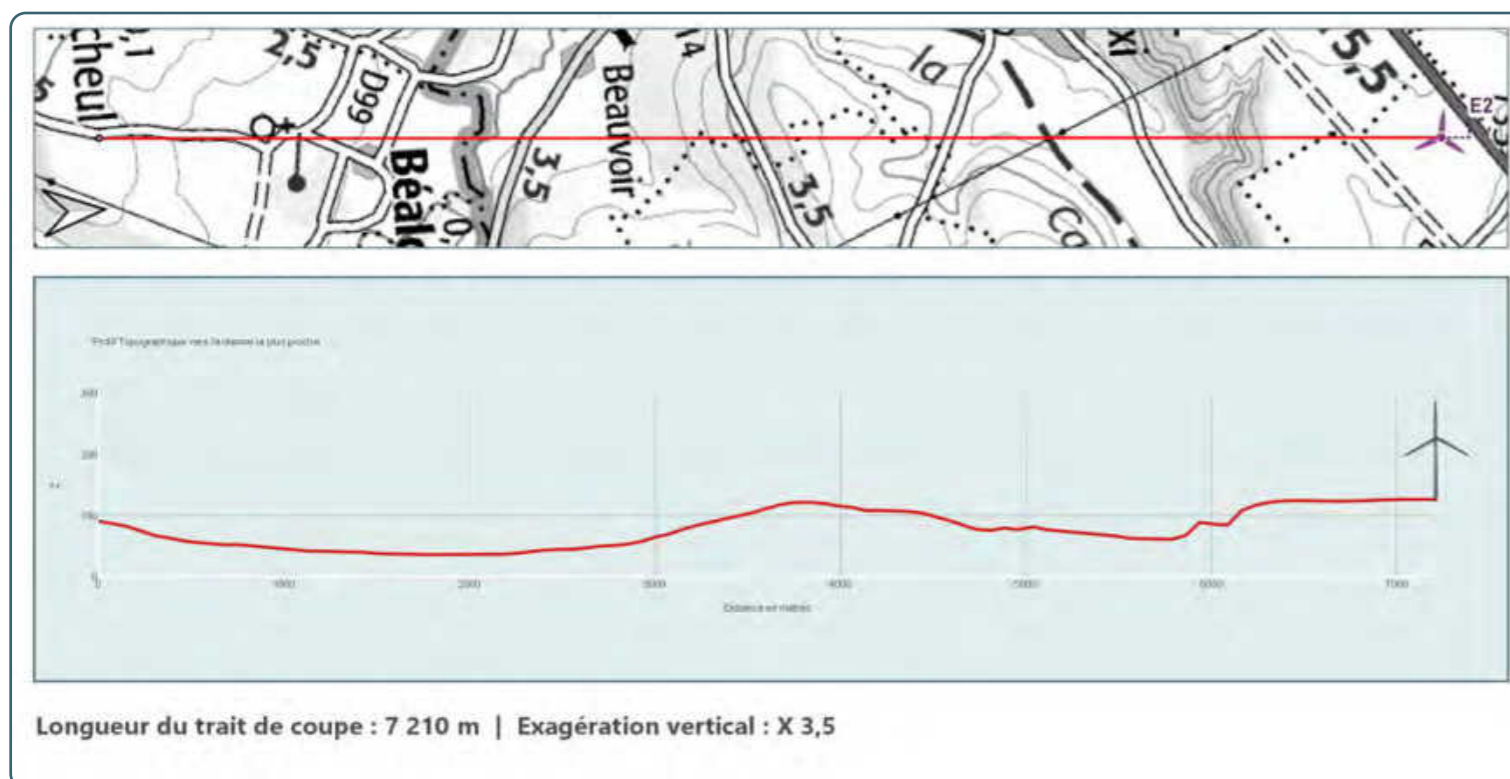
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°19 - Vue sur la vallée de l'Authie depuis la D99 entre Béalcourt et Heuzecourt

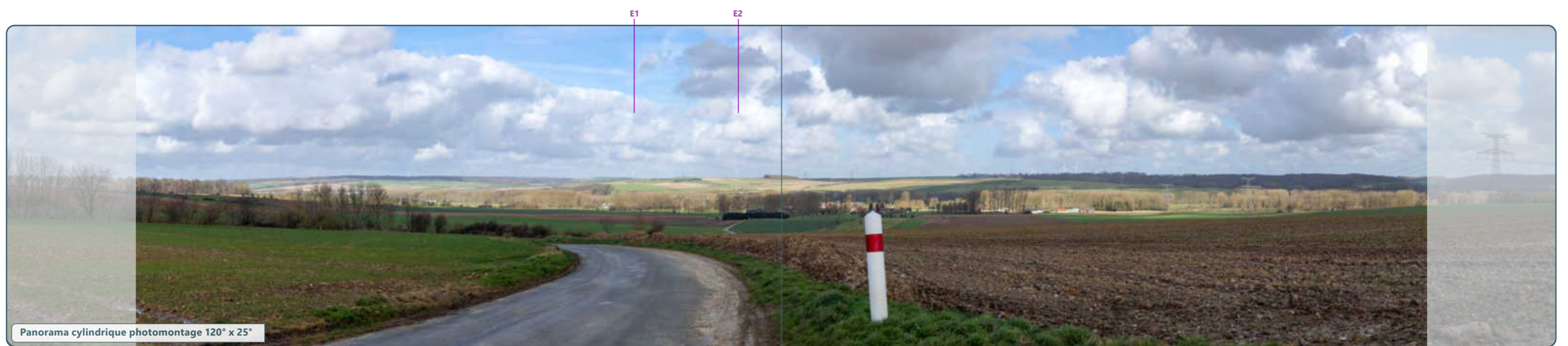


Etat initial : Depuis ce point de vue, le relief est animé par de délicates ondulations. La pente descendante, occupée par des parcelles céréalières ponctuées de haies, conduit progressivement à la vallée de l'Authie. Ici, bourgs, hangars industriels ou agricoles, boisements denses forment un patchwork disparate et varié. Le clocher de l'église protégée de Béalcourt n'est presque pas discernable entre les arbres. Par-delà cet ensemble, le coteau opposé de la vallée se déploie, lui aussi occupé en grande partie de grandes plaines cultivées et de haies ou boisements plus ou moins denses. La vue est ainsi profonde depuis ce point de vue. Le contexte éolien se manifeste par les parcs Caumont Cheriennes, Maresqu'eol ou encore Val du Puits. Ils forment un bosquet dense en direction du nord-ouest, à gauche de l'image. Plus à l'est, à droite de l'image, les parcs de Chat Huant ou de Bonnières II s'alignent de manière plus nette.

Etat projeté : Le parc du Fossé Châtillon prend place entre les parcs. Les deux éoliennes qui le composent semblent localisées sur le point haut du relief. Elles dominent ainsi le paysage et surplombent légèrement le bourg de Béalcourt et son église protégée. La co-visibilité est directe sans être évidente au regard du contexte boisé. La taille apparente des éoliennes n'est pas très conséquente. Elle est très proche des éoliennes des parcs de Chat Huant ou de Bonnières II. Si ces nouvelles éoliennes occupent un angle jusqu'alors ne comportant aucune machine, prolongeant les lignes, elles ne prennent pas l'ascendant sur le contexte éolien. Un certain équilibre perdure dans le paysage. De plus, la géométrie d'implantation garantit l'apparition d'un motif très simple, très lisible et harmonieux dans ce paysage d'ampleur.



Vue sur la vallée de l'Authie depuis la D99 entre Béalcourt et Heuzecourt - Vue n°19



E1

E2

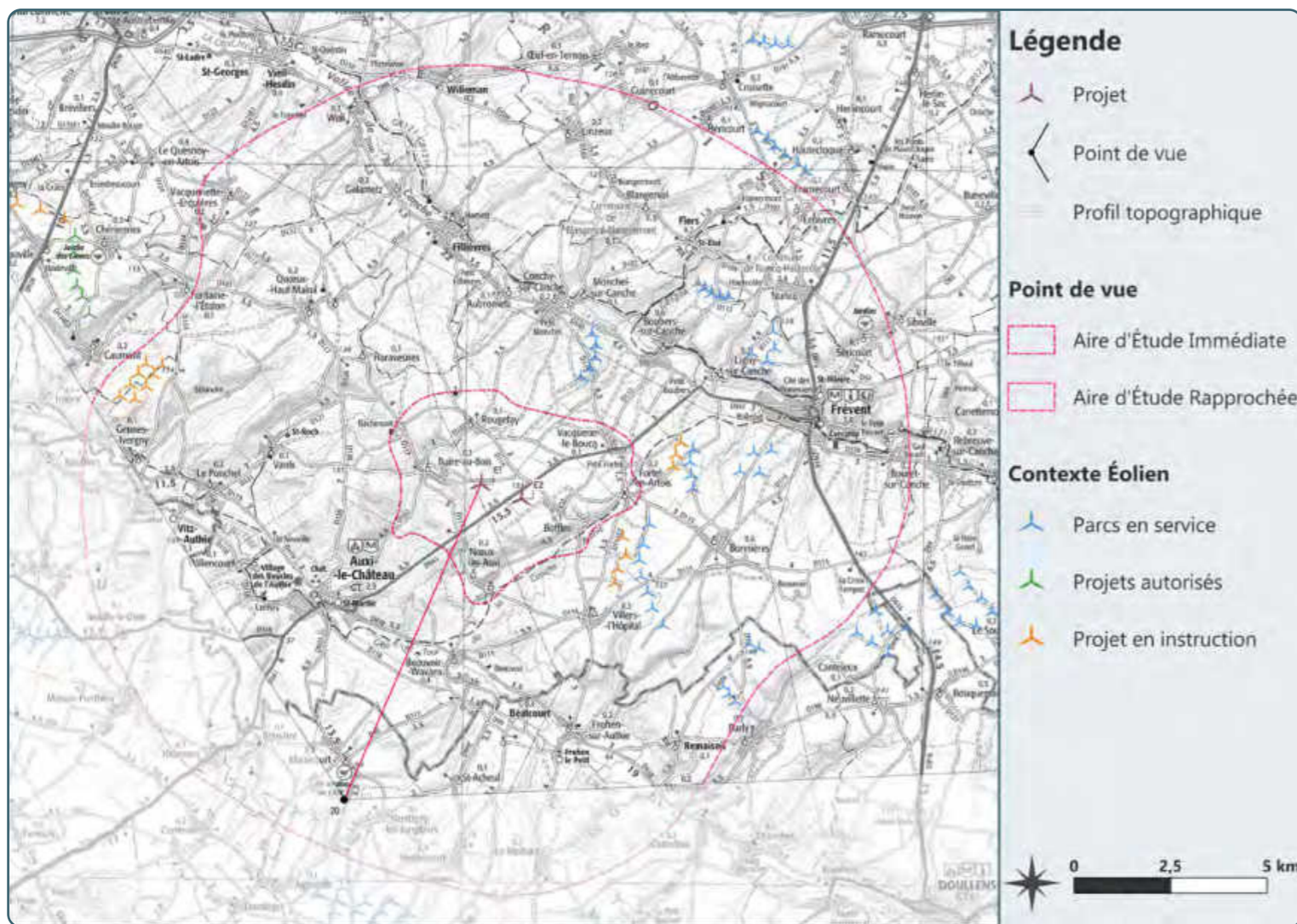


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

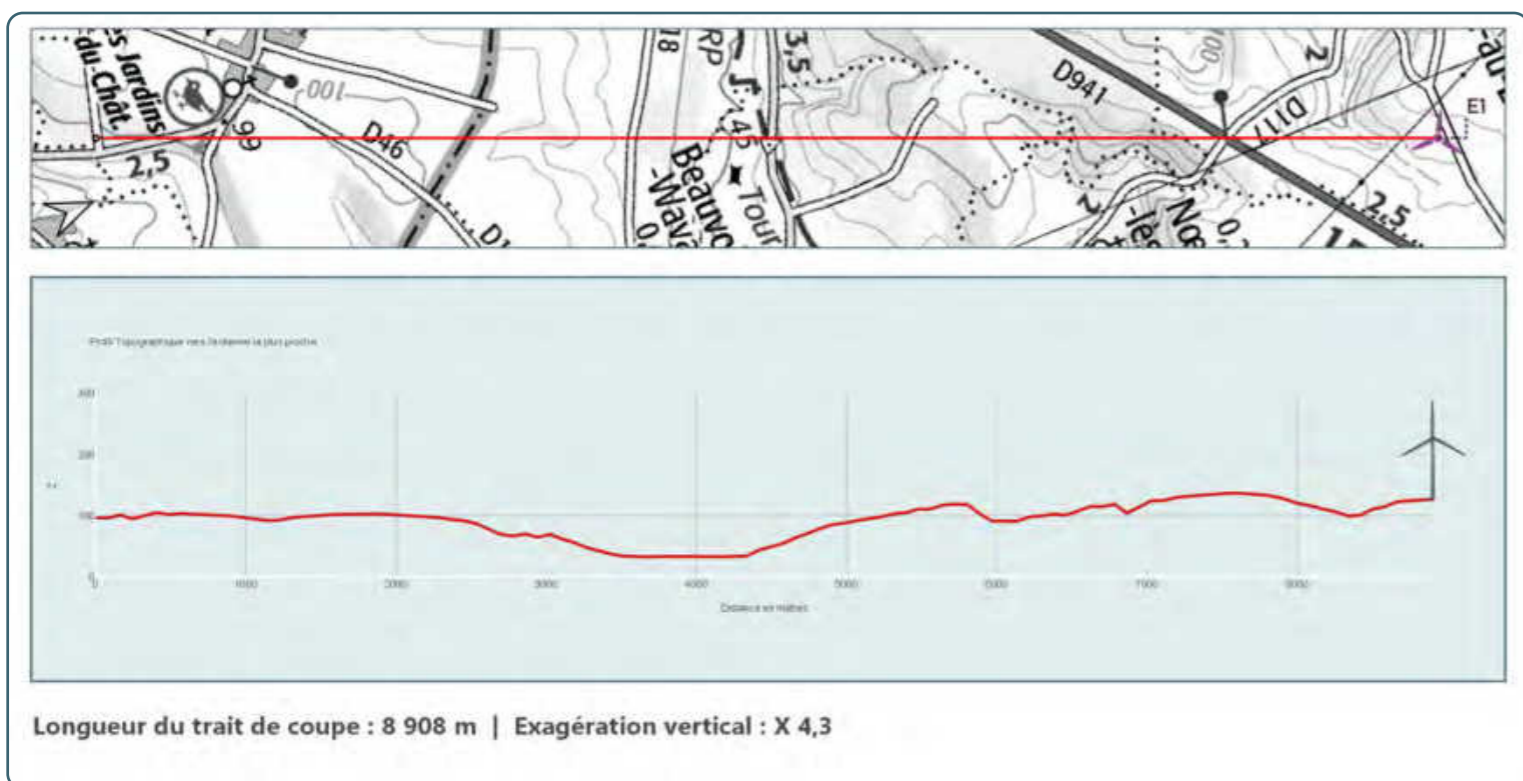


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°20 - Depuis la D933 à l'ouest de Montigny-Jongleurs



364



Etat initial : Depuis la D933, à l'ouest de Montigny-Jongleurs, un paysage ondulé de vallée secondaire esquisse des lignes douces et d'indolentes courbes. En direction du nord-ouest, à gauche de l'image, un léger bombement du relief, surmonté d'une ligne boisée, coupe la vue. Cette dernière est ainsi très limitée sur un herbage. Plus à l'est en revanche, une légère combe du relief allonge la vue. Si elle accueille une présence forestière non négligeable, le plateau agricole à l'arrière-plan n'en demeure pas moins visible tant le relief allonge la vue. Un bosquet isolé le long de la départementale, au second plan, bouche une partie de la vue. Le contexte éolien, inscrit dans la perspective en direction du nord-est, au-delà de la combe, ne marque pas le paysage. La taille apparente des éoliennes est plutôt faible tout comme le motif semble dilué.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon ne sont pas visibles depuis ce point. Elles sont en effet localisées derrière les boisements écartant toutes possibilités d'interactions visuelles.



Depuis la D933 à l'ouest de Montigny-les-Jongleurs - Vue n°20



Panorama cylindrique : Etat Initial 120° x 25°



Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25°

E1 E2

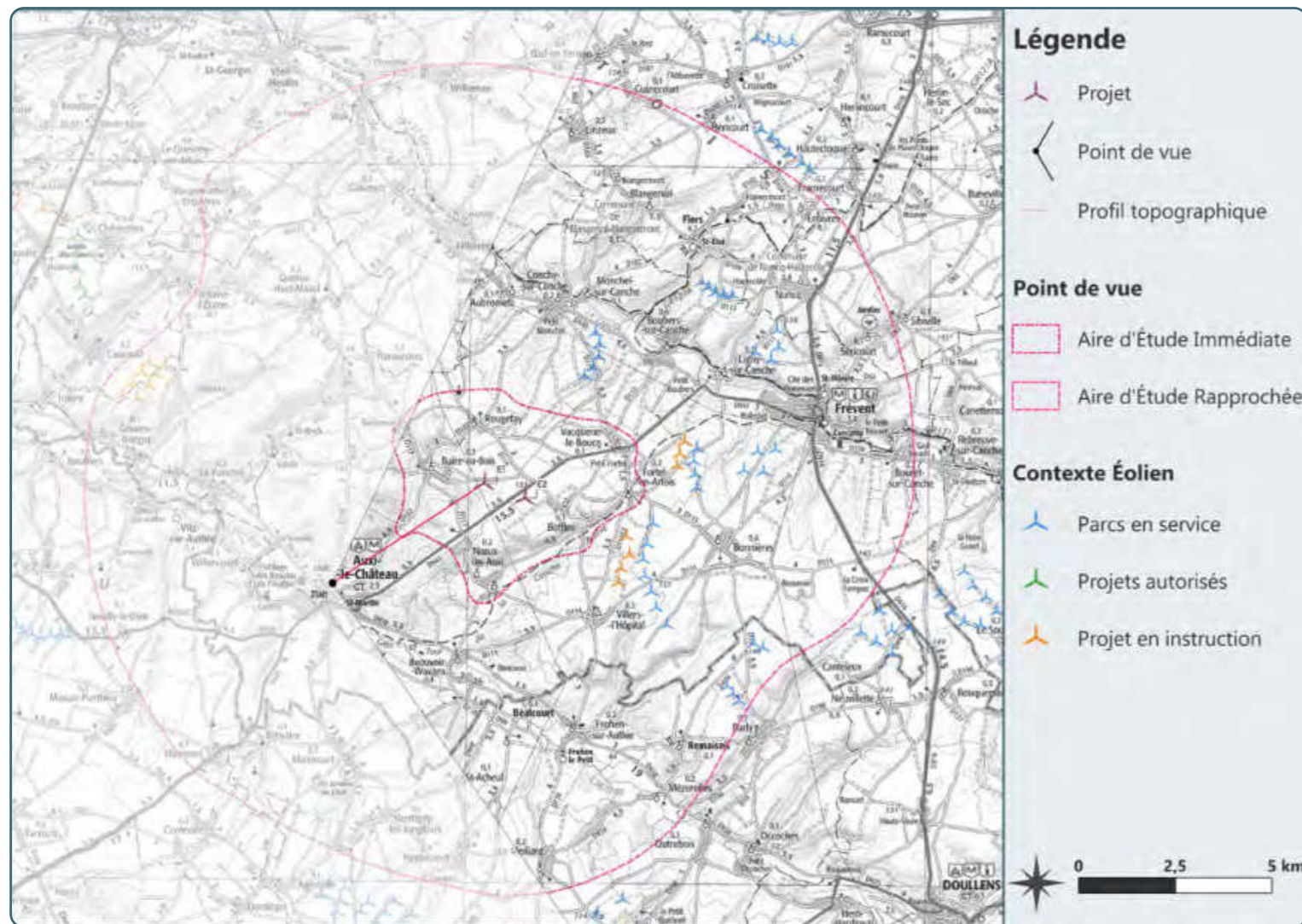


Panorama cylindrique photomontage 120° x 25°

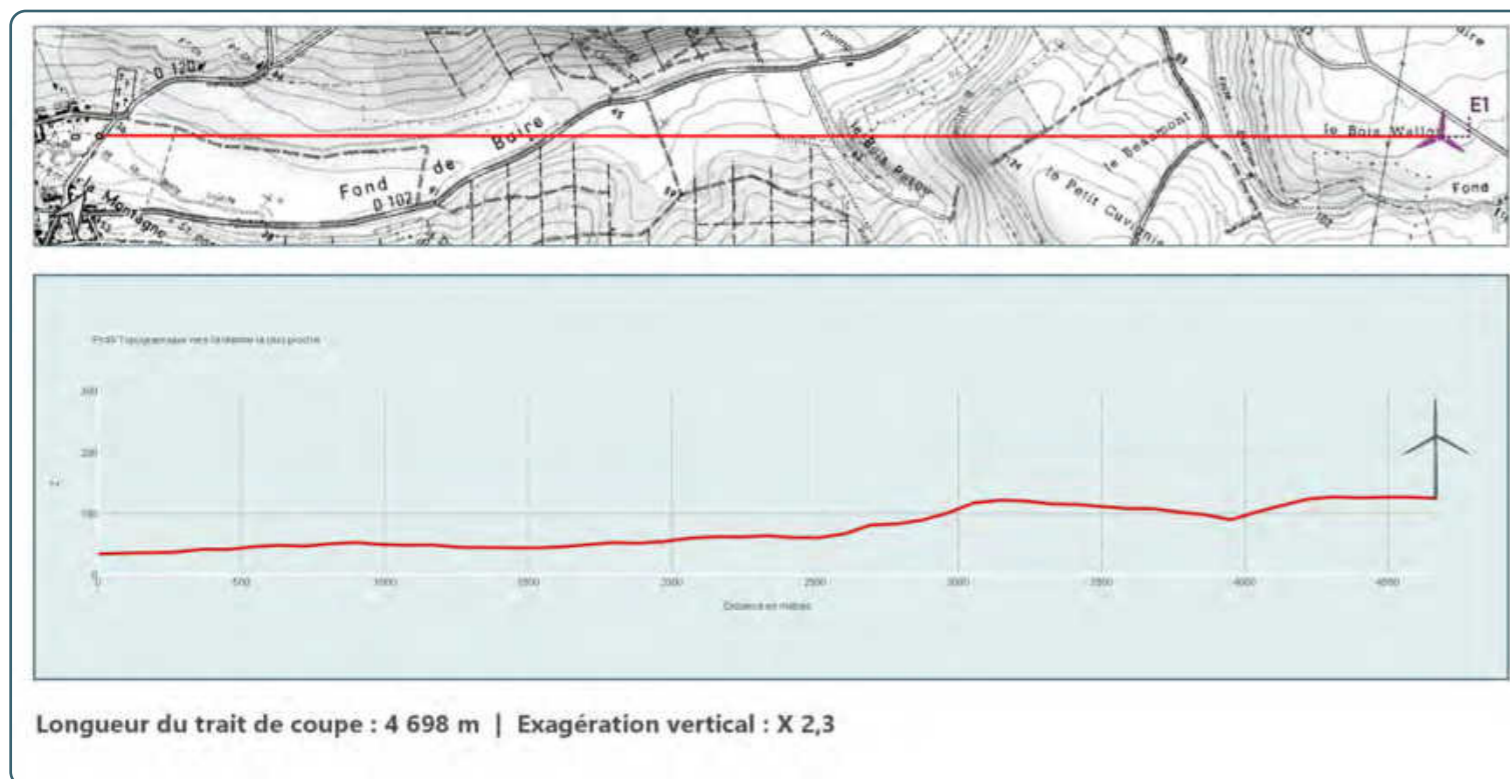




Vue n°21 - Depuis le nord d'Auxi-le-Château (D119)



368

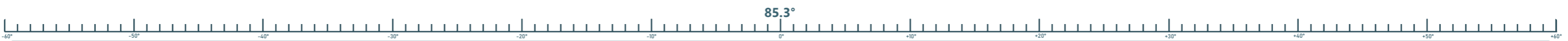
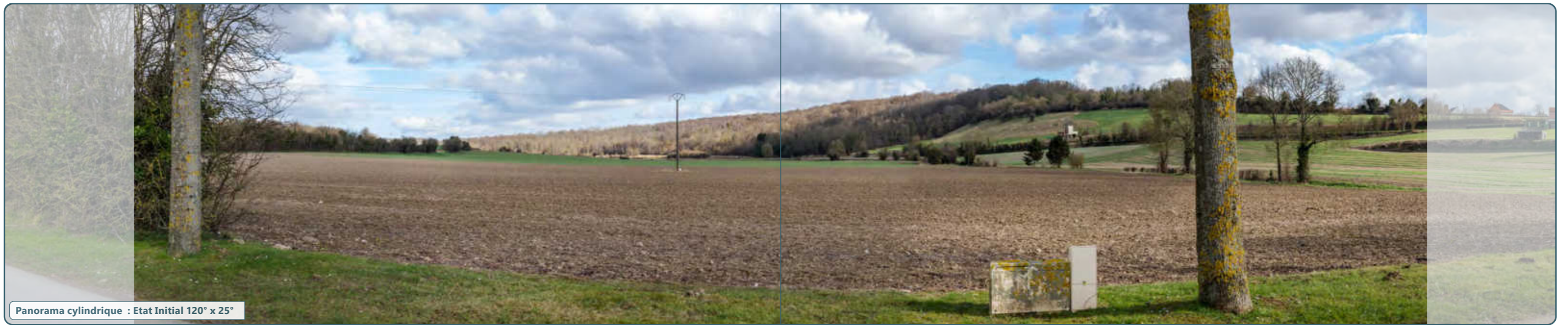


Etat initial : Depuis le nord d'Auxi-le-Château, par la D119, le fond de vallée se dévoile par le relief. Au premier plan, la présence d'une parcelle agricole dénuée de toute verticalité permet d'ouvrir partiellement le champ visuel. Quelques arbustes à gauche de l'image, en direction du nord-est, ou un tronc isolé ne sont alors que de faibles manifestations de la végétation arborée à venir. Celle-ci se densifie considérablement en direction de l'est, à droite de l'image, sur un relief plus prononcé. Les courbes du socle topographique esquissent alors un coteau abrupt qui s'étend en direction du nord, dans la direction d'une combe secondaire à la vallée de l'Authie. Au loin, les boisements se font plus denses mais le relief décline alors doucement. Le contexte éolien n'est pas visible depuis ce point.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon apparaissent dans la perspective, au loin. Si l'éolienne E1 se manifeste par la présence de sa nacelle, l'éolienne E2 ne laisse poindre qu'une partie infime des pales. La présence visuelle du parc est ainsi faible. La taille apparente des éoliennes, au regard de la largeur de la combe mais aussi de la végétation en place, est très négligeable. Les éoliennes, si elles apparaissent dans un paysage jusque-là dépourvu de tout contexte éolien, ne perturbent pas fondamentalement les lignes de force ni les équilibres. La distance entre les deux éoliennes assure par ailleurs une lecture très nette et très simple de ce nouveau motif dans le paysage.



Depuis le nord d'Auxi-le-Château (D119) - Vue n°21



E1

E2

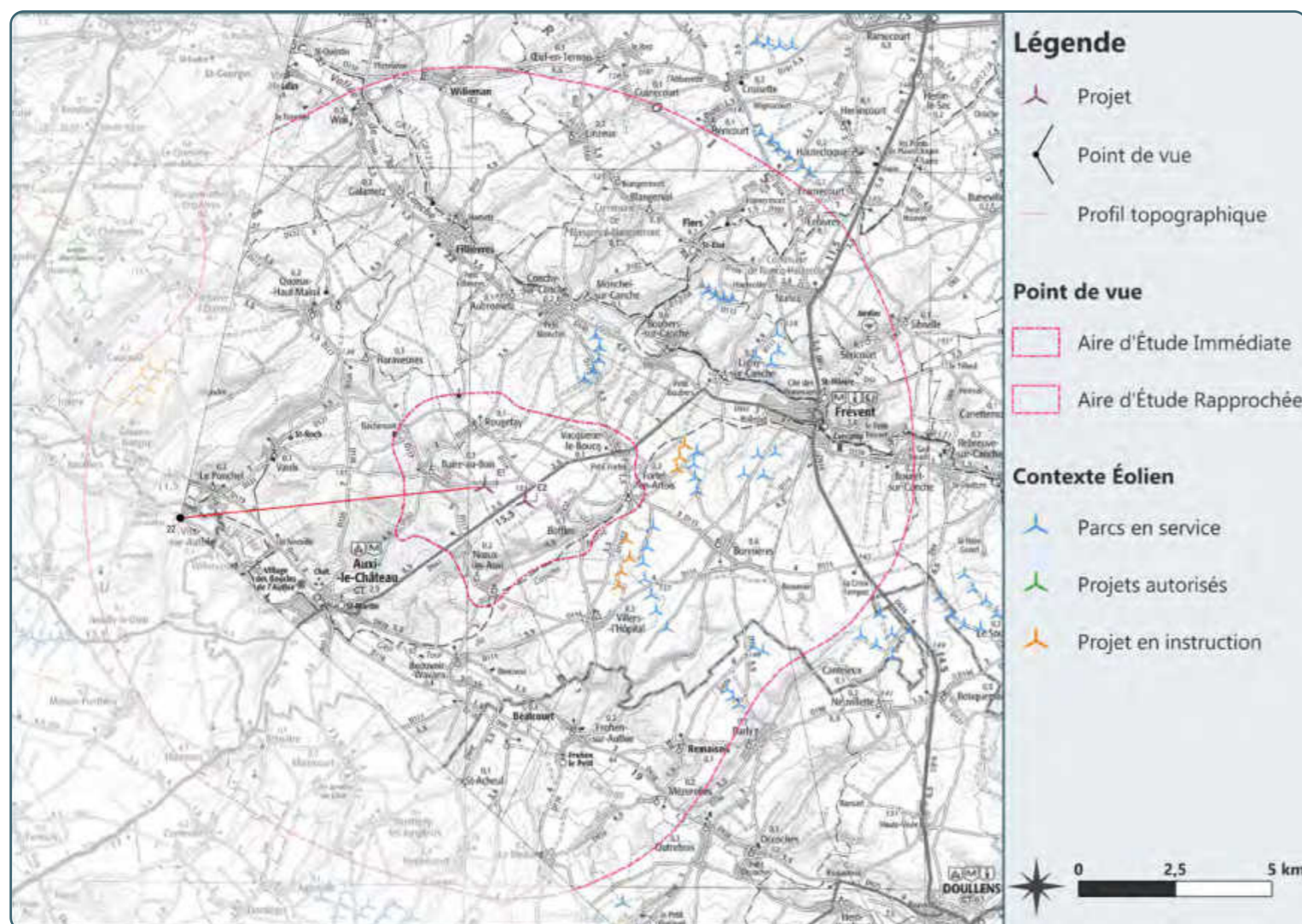


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

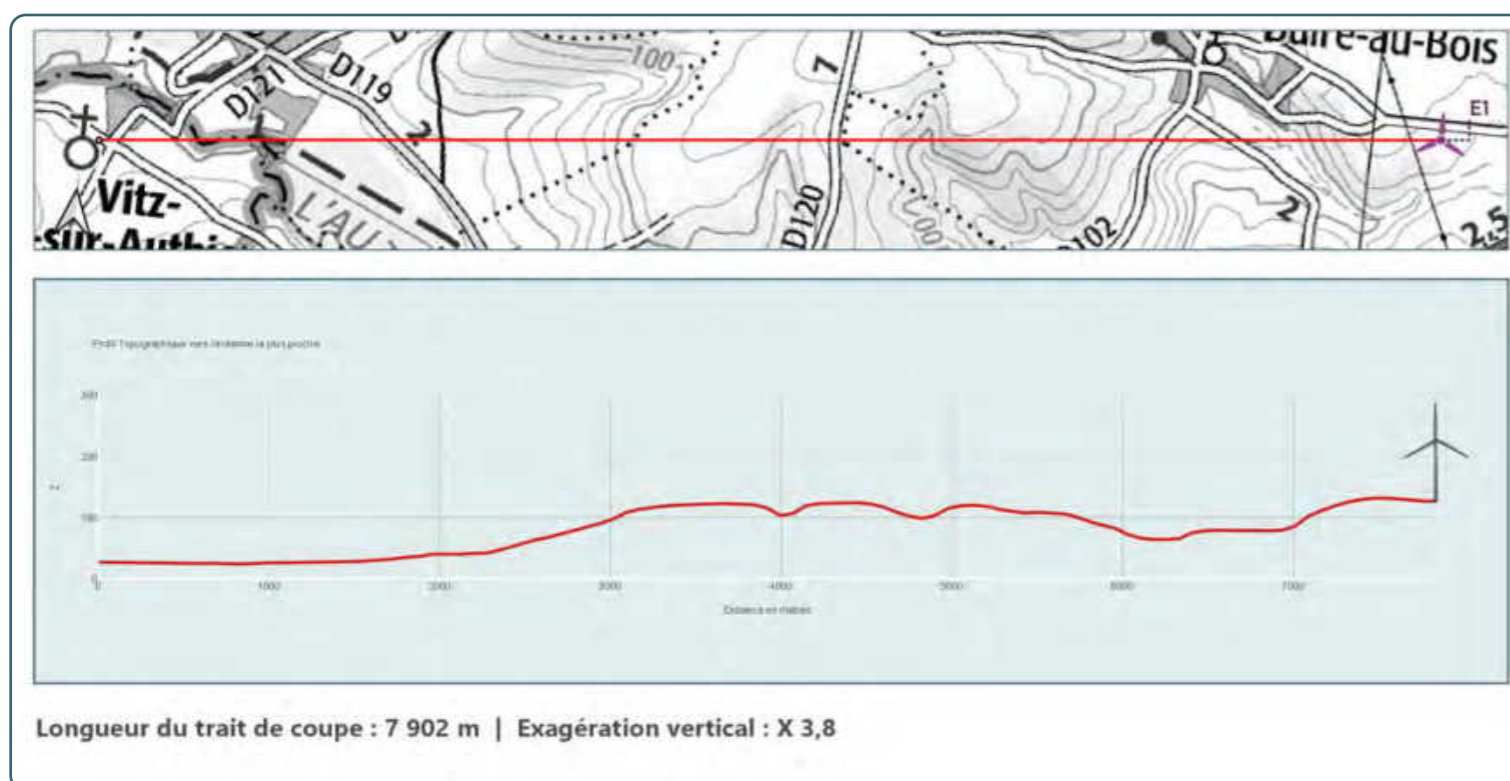


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°22 - Depuis l'église protégée de Vitz-sur-Authie



372



Etat initial : Depuis l'église protégée de Vitz-sur-Authie, ce qui marque la vue est avant toute chose le cimetière du bourg puis, dans un second plan, la présence de quelques maisons. Ces dernières sont alors accompagnées d'une importante strate boisée. Cette imposante végétation occupe un large pan du panorama, délimitant le champ visuel. De part et d'autre en revanche, la vue est plus ouverte. En direction du nord à gauche de l'image, une petite parcelle agricole permet d'obtenir un recul vis-à-vis du coteau de l'Authie et ainsi de percevoir le paysage dans une vue plus profonde. En direction de l'est, à droite de l'image, la vue est plus profonde encore dans le prolongement de la vallée. Le contexte éolien, inscrit derrière le relief, les boisements ou les maisons, n'est pas visible depuis ce point.

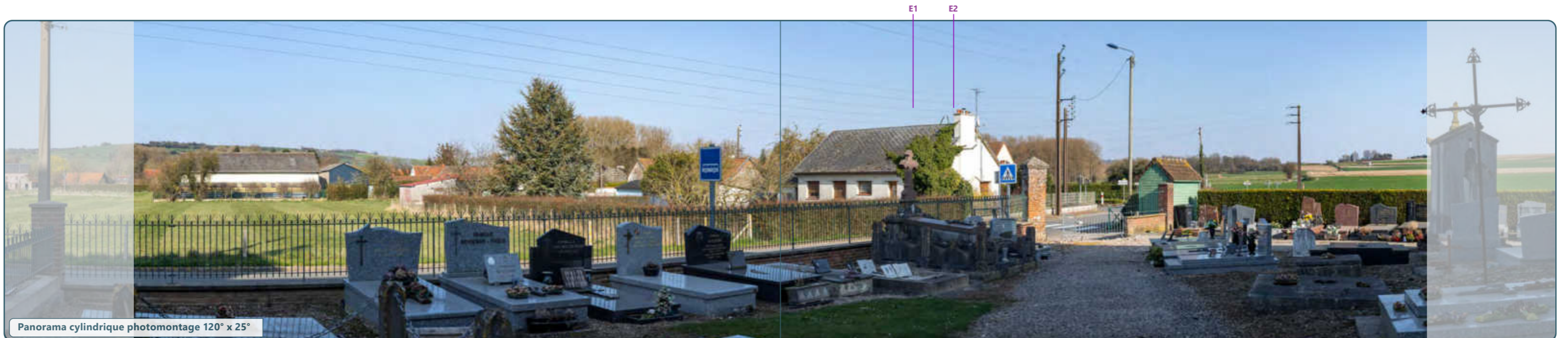
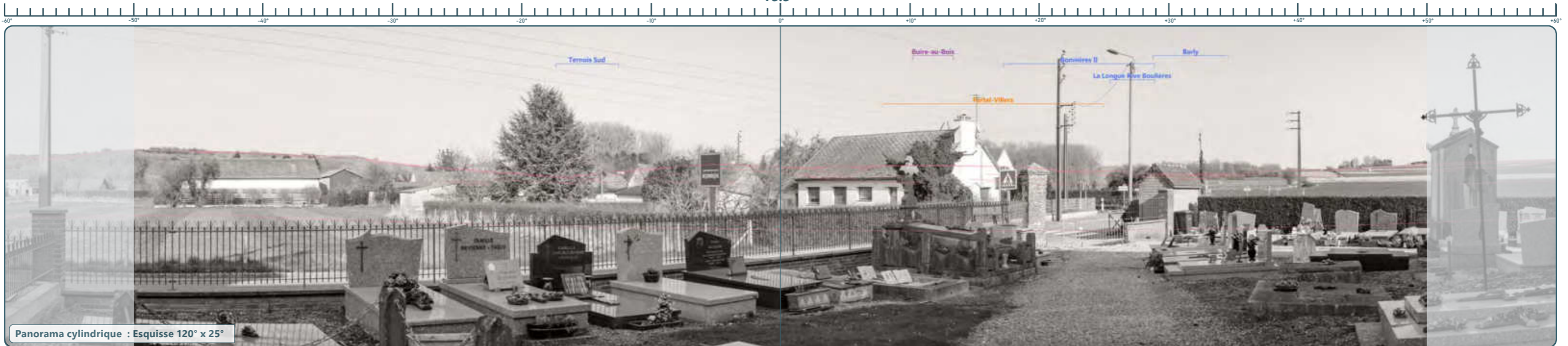
Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon sont elles aussi dissimulées par le contexte arboré et bâti. De la sorte, aucun lien visuel n'est tissé entre l'église protégée et le projet depuis ce point.



Depuis l'église protégée de Vitz-sur-Authie - Vue n°22



73.3°





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

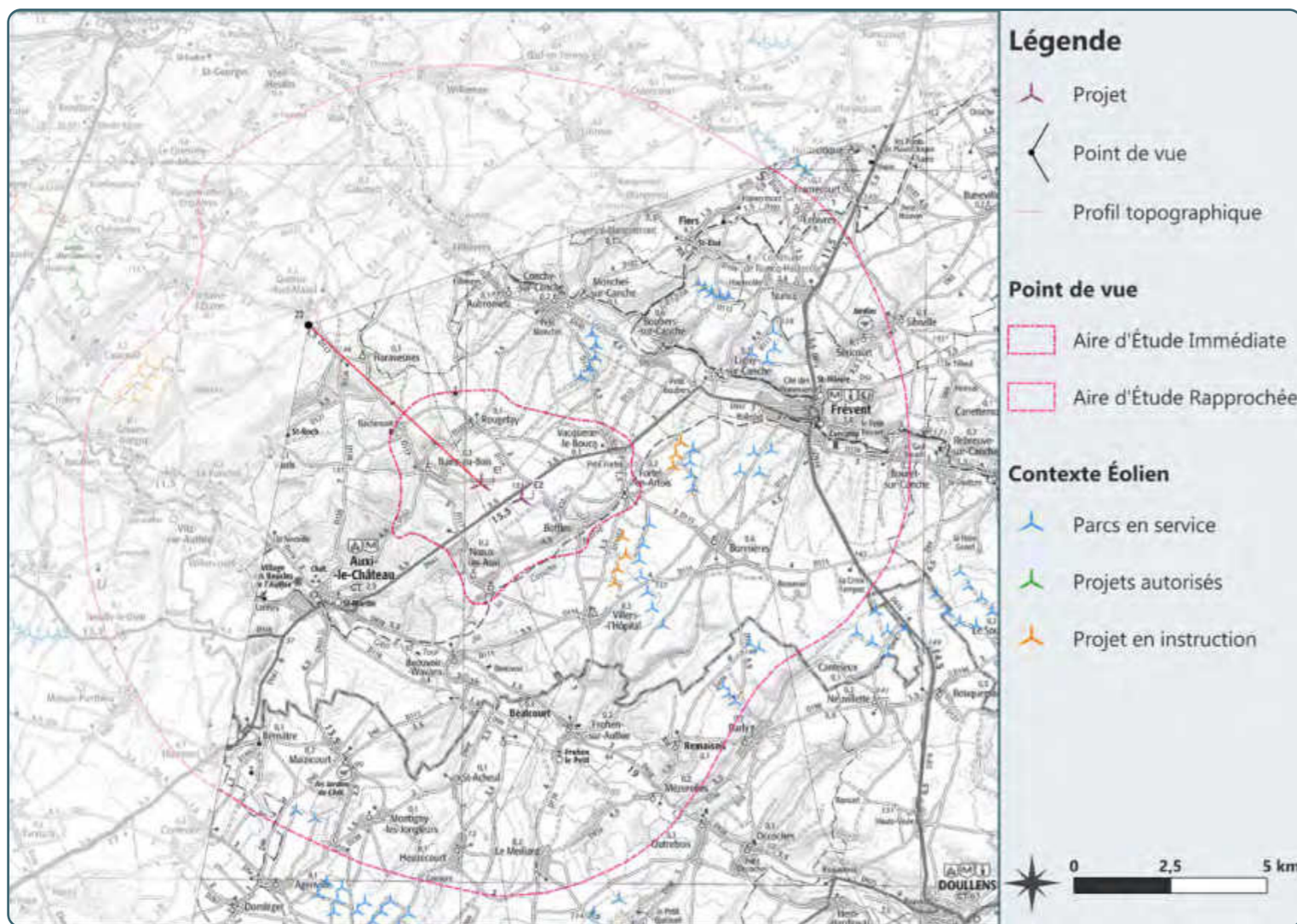
E1

E2

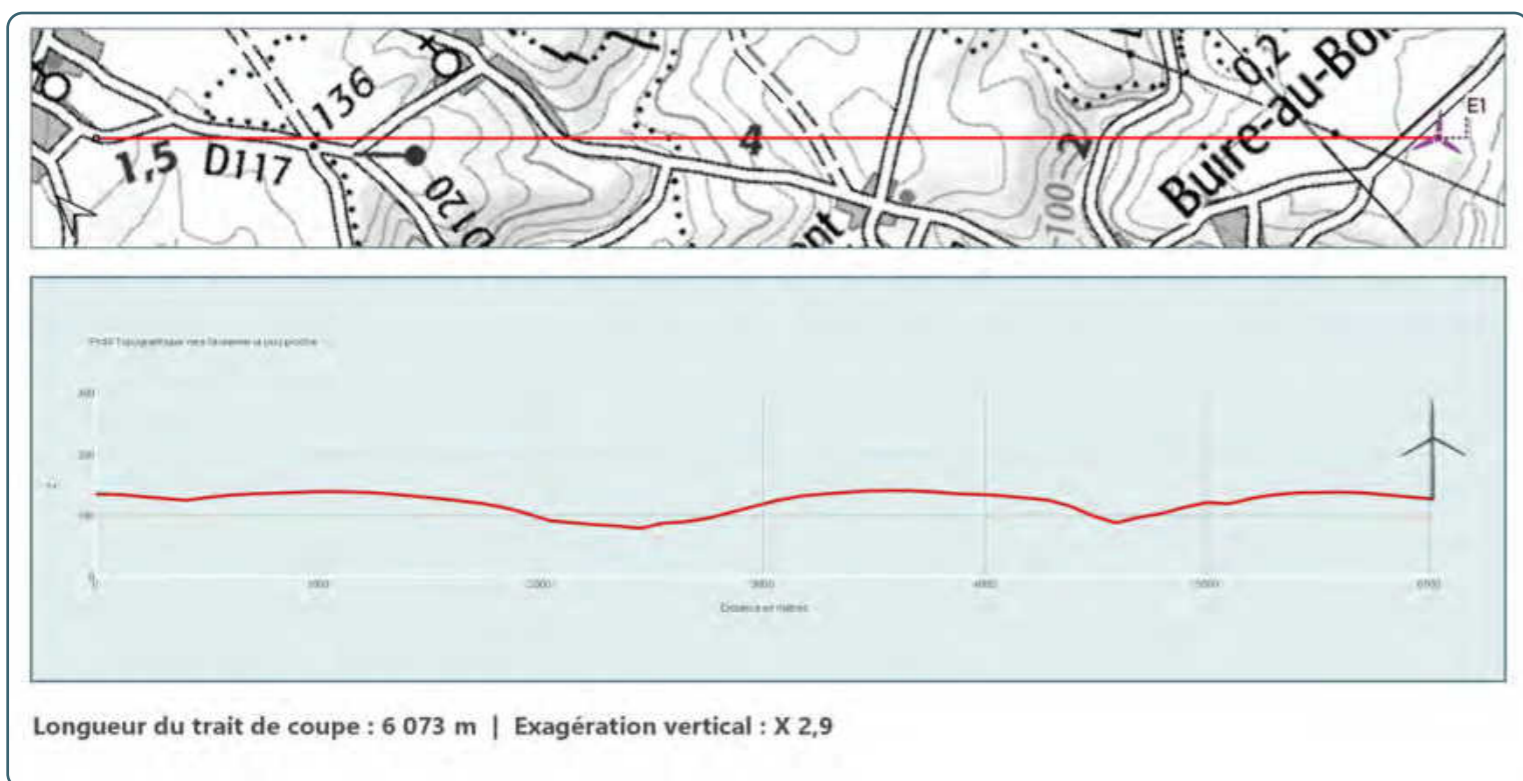


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°23 - À proximité de la sortie est de Quoeux-Haut-Maînil (D117)



376

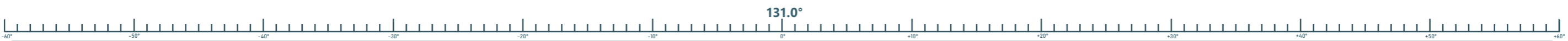


Etat initial : Depuis ce point de vue, le paysage est peu varié. L'agriculture de grandes plaines domine et structure le paysage, impose son linéaire horizontal et allonge les vues. La verticalité n'en est pas pour autant absente. Au premier plan, en direction du sud-est, une haie borde la voirie. En direction du nord-est cette fois, à gauche de l'image, une haie d'arbustes denses et d'arbres peu hauts ferme en partie la vue. Au loin, le relief s'exprime par d'indolentes courbes et anime le paysage. Le contexte éolien est présent dans la vue sans pour autant la marquer. Les rotors des éoliennes de Fortel-Villers, de Bonnières II ou encore de La Longue Rive Boulières émergent à l'arrière-plan, par une très faible taille apparente.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon prennent place à l'avant-plan de ce contexte éolien. Elles aussi sont tronquées par le relief et, pour l'éolienne E2, par les boisements. Elles sont toutefois davantage visibles que les éoliennes du contexte éolien environnant. Moins tronquées, d'une taille apparente plus conséquente, elles prennent l'ascendant sur le contexte éolien pour en occuper le devant de la scène. Toutefois, la taille apparente de ces deux nouvelles éoliennes reste proportionnée au paysage et même harmonieuse au regard des lignes de force, relief et boisements. Le motif d'implantation retenu permet de faire émerger un parc dont la lecture est simple dans le paysage. De plus, la distance au contexte pourtant en arrière-plan permet d'exclure les superpositions de rotors et de motif en général.



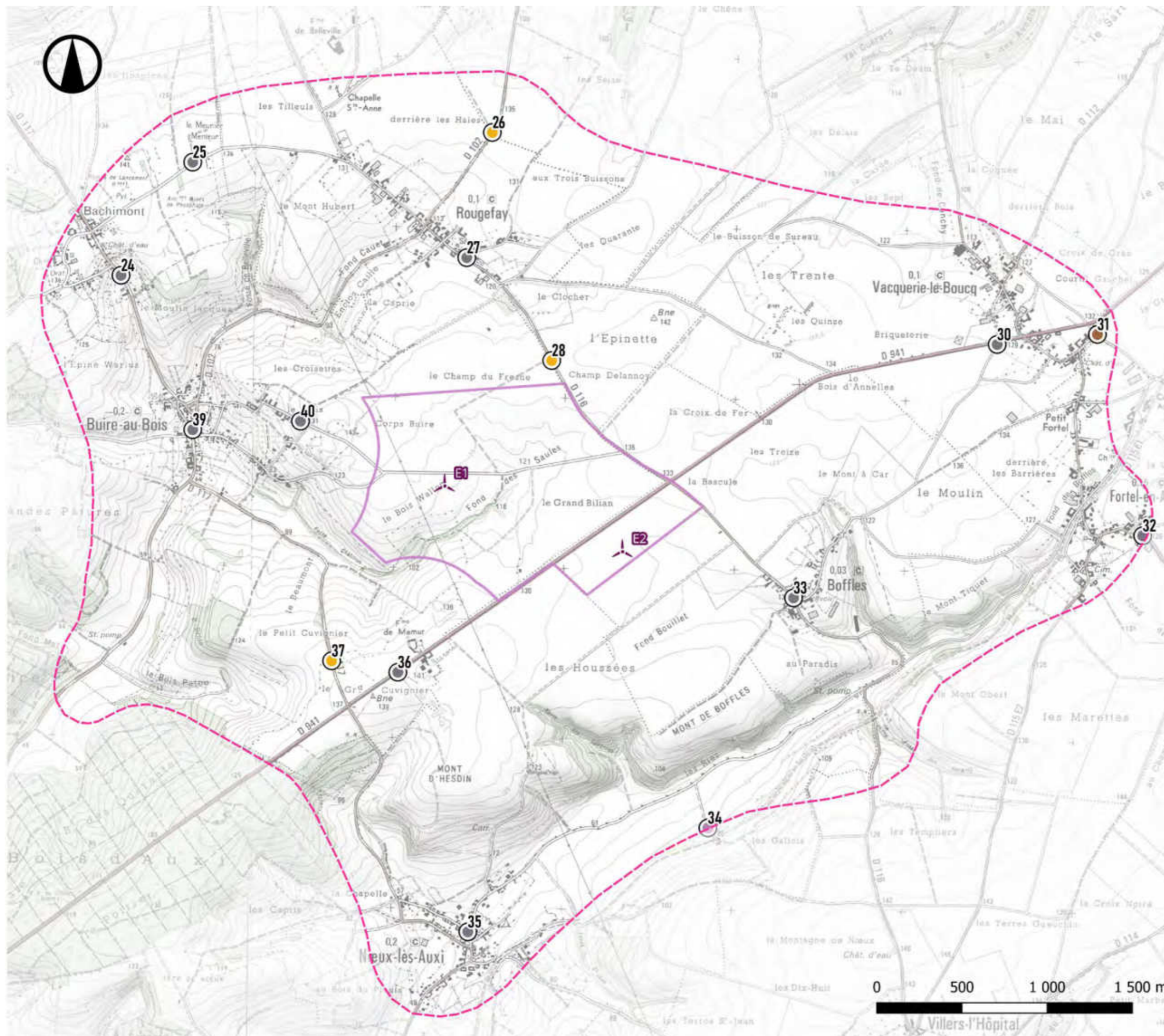
À proximité de la sortie est de Quoeux-Haut-Maînil (D117) - Vue n°23







4.3. Aire d'étude immédiate



Localisation des points de vue de l'aire d'étude immédiate



Décembre 2022

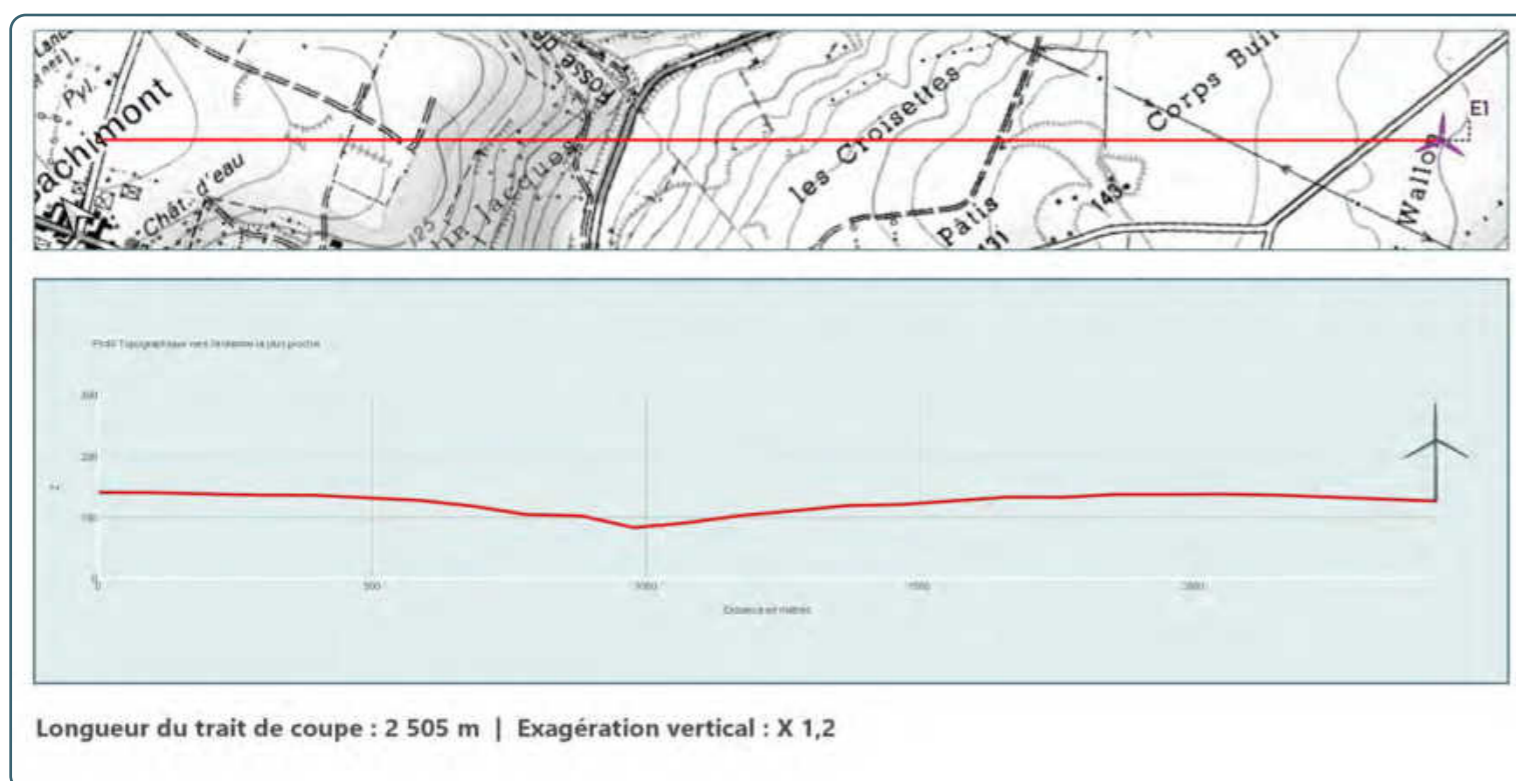
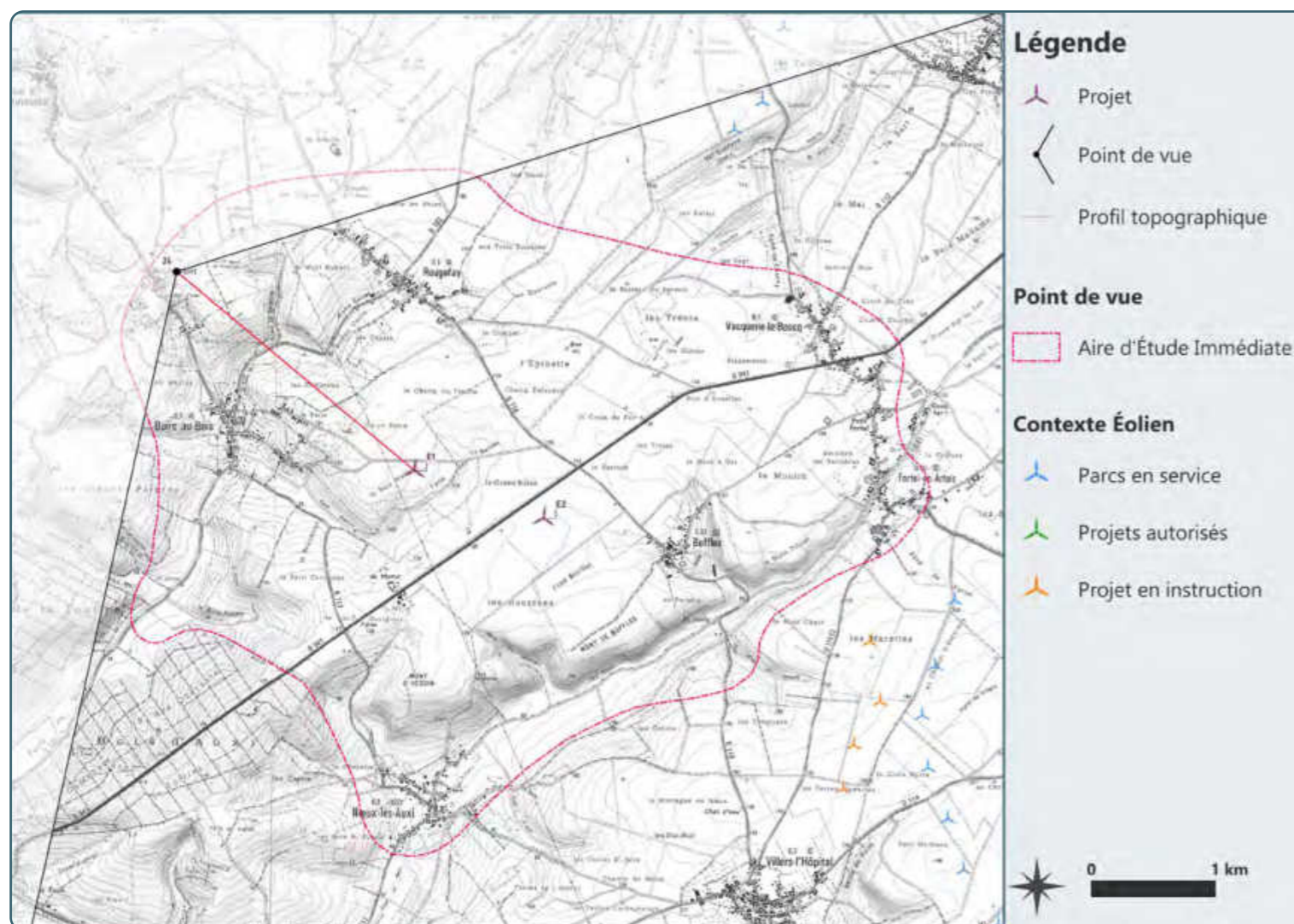
Source : IGN 25®, DREAL HdF
- Copie et reproduction interdites

Légende

-  Implantation du projet
-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Aire d'étude immédiate
- Points de vue**
-  Effets cumulés
-  Axe de communication
-  Lieux de vie
-  Tourisme
-  Patrimoine
-  Paysages particuliers

Vue n°24 - Depuis la trame bâtie du hameau de Bachimont (Rue d'Erquières)

382

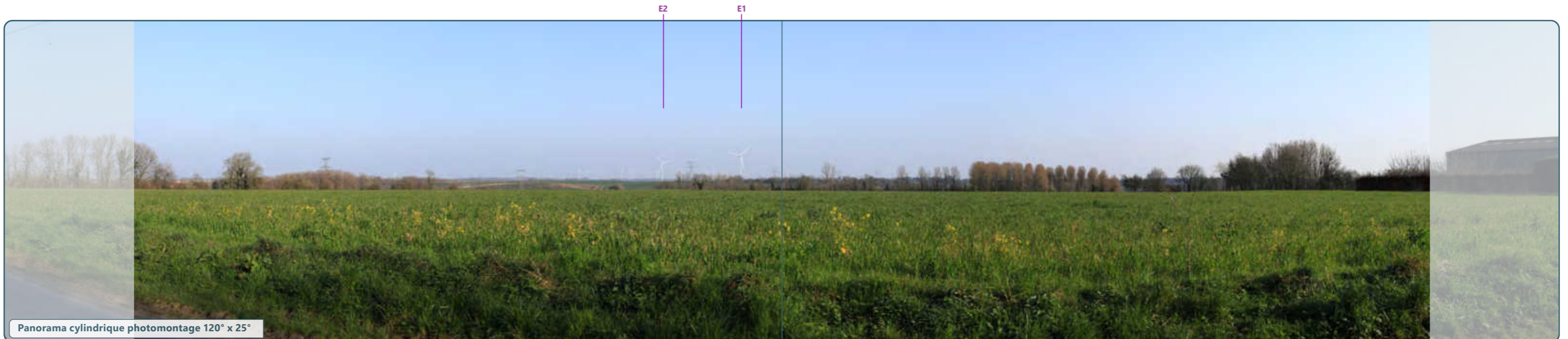
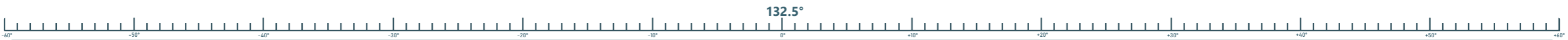


Etat initial : Depuis ce point de vue, le paysage est celui d'une agriculture prédominante. Le premier plan est occupé par une large parcelle qui s'étire dans la profondeur. Cette parcelle est bornée au loin par une ligne boisée plus ou moins régulière. D'abord dense et opaque en direction de l'est, à gauche de l'image, celle-ci s'étirole progressivement pour laisser percevoir en arrière-plan, dans une large fenêtre, les aspérités du relief puis la vaste plaine agricole. Le contexte éolien y est conséquent. De nombreuses éoliennes sont implantées ici. La distance depuis le point de vue est toutefois importante et elles ne marquent pas le paysage. Plus au sud, à droite de l'image, la ligne boisée précédemment décrite se manifeste à nouveau pour laisser place par la suite à un hangar agricole. Le champ visuel se raccourcit alors avant d'être totalement obstrué.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon sont visibles dans le paysage. Elles s'inscrivent dans l'importante ouverture visuelle, au-delà du relief. Situées à l'avant plan du contexte éolien, ces deux nouvelles éoliennes occupent le devant de la scène paysagère par une taille apparente plus conséquente. Cette taille apparente, quoique non négligeable, n'est pas pour autant disproportionnée au regard du relief et de la végétation. Un certain équilibre entre les différentes composantes du paysage perdure. La distance entre les deux éoliennes du projet assure une lecture simple mais cohérente du parc. Toutefois, si la lecture du nouveau motif est simple, ce nouveau parc renforce légèrement la présence de l'éolien.



Depuis la trame bâtie du hameau de Bachimont (Rue d'Erquières) - Vue n°24





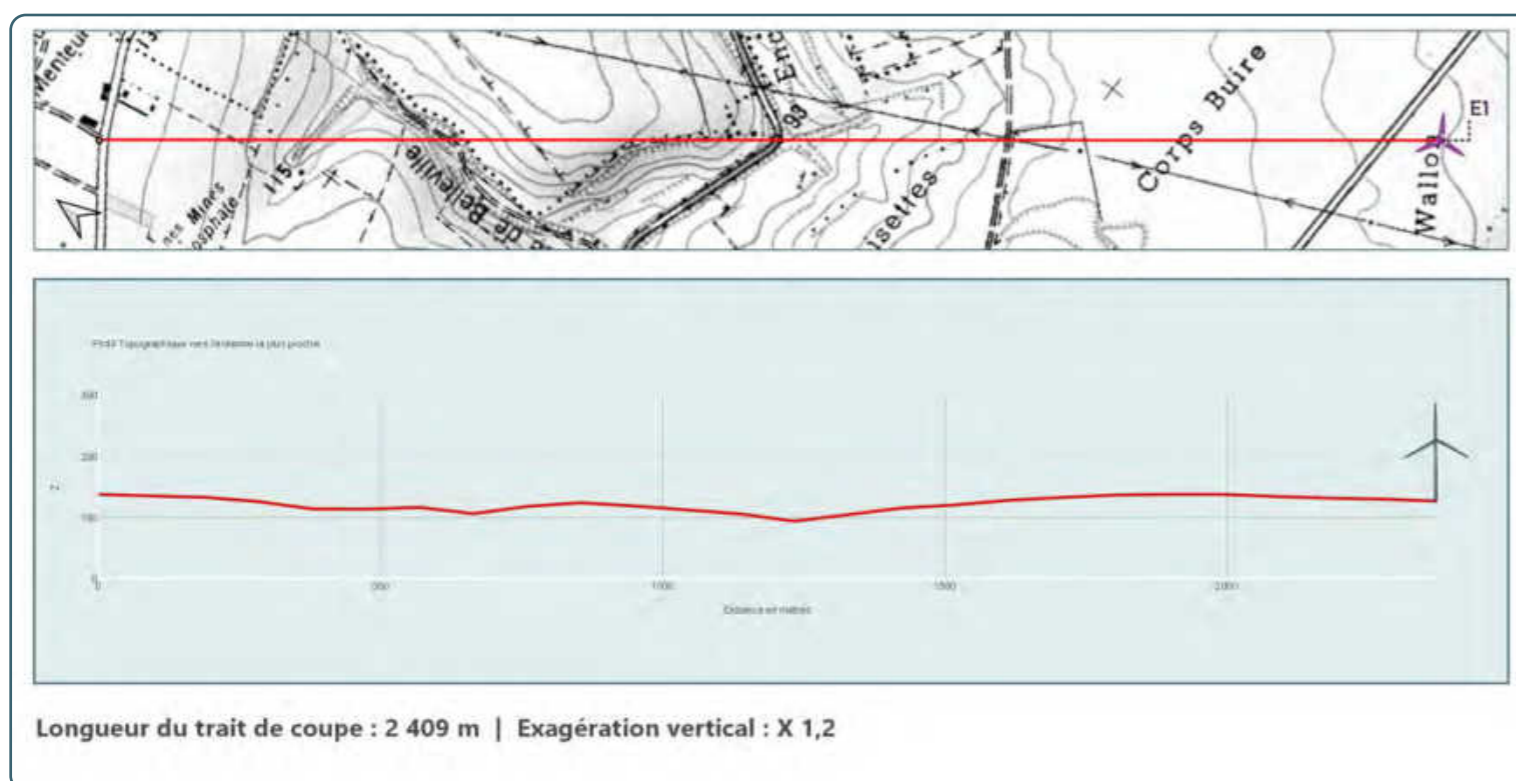
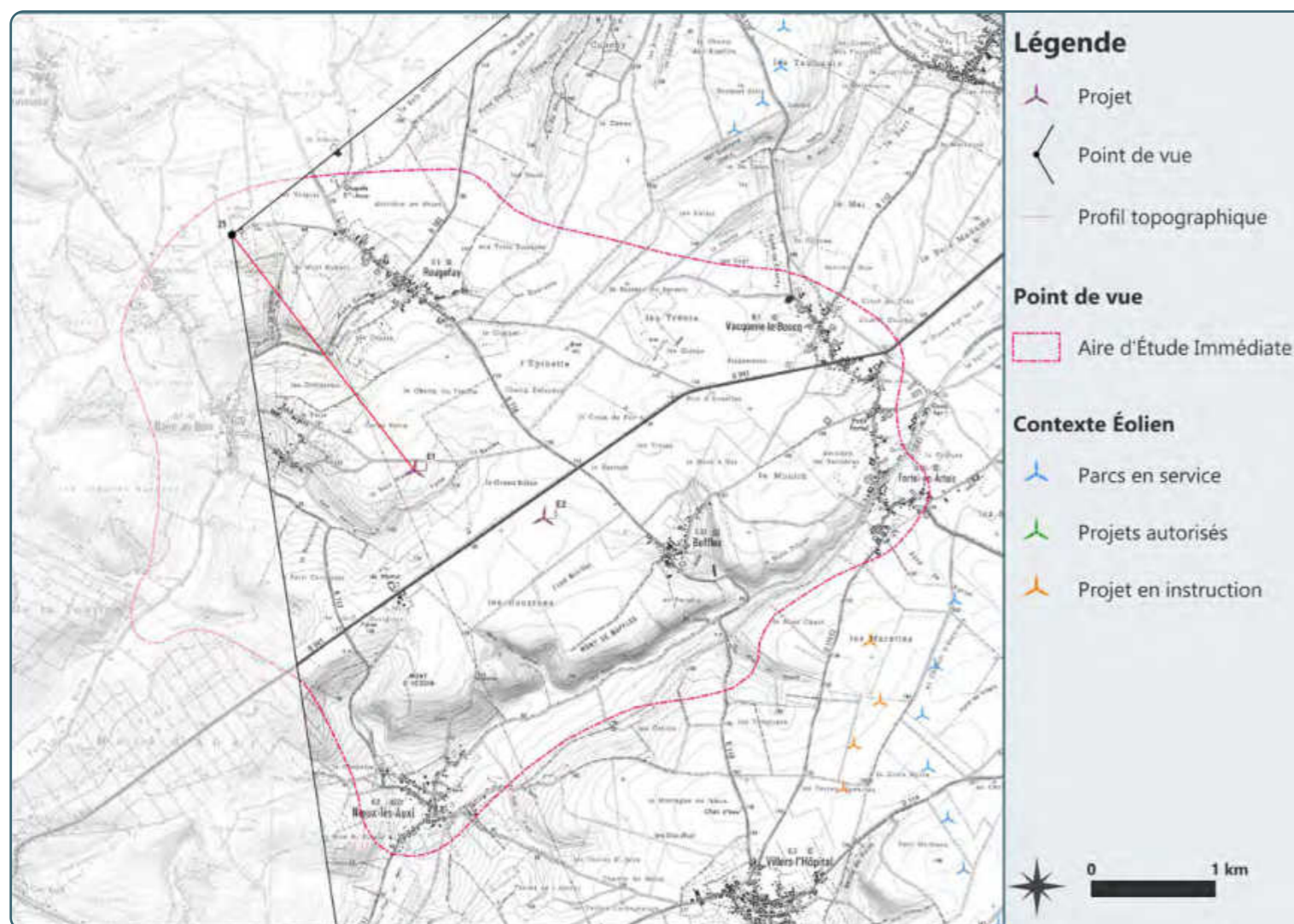
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°25 - Depuis les habitats isolés du hameau de Bachimont rue de Rougefay

386



Etat initial : Depuis les habitats isolés du hameau de Bachimont, via la rue de Rougefay, le paysage est varié et le champ visuel ne s'en trouve que partiellement ouvert. En effet, dans le prolongement de la voirie, en direction du nord-est, le hameau et les innombrables arbres et arbustes qui l'accompagnent rognent le panorama et cela en dépit de la présence d'une parcelle agricole au premier plan. Plus à l'est en revanche, les obstacles visuels sont absents et la vue s'étire. La vaste plaine mène progressivement à un fossé d'où affleure la canopée. Au loin, par-delà ce relief agité, le regard perçoit à nouveau les vastes espaces cultivés de la vallée de l'Authie. Le contexte éolien, tout en étant présent dans ce paysage, est peu prégnant. Les éoliennes des parcs de Fortel-Villers, de Bonnières II ou encore de La Longue Rive Boulières ponctuent l'horizon.

Etat projeté : Les deux éoliennes du projet sont visibles depuis ce point. L'éolienne E2 s'affiche dans toute sa hauteur tandis que la seconde, E1, est en partie tronquée par les boisements. La taille apparente du projet du Fossé Châtillon est supérieure à celle des éoliennes du contexte environnant. En dépit de cette différence, quelques chevauchements de pales entre l'éolienne E2 et les éoliennes situées à l'arrière-plan (La Longue Rive Bourlières) sont observables. Ces effets cumulés demeurent peu conséquents. Ceux-ci sont toutefois renforcés par la présence de lignes électriques et fils à haute tension qui bordent le parc et sont lues conjointement. Si la géométrie d'implantation retenue assure l'émergence d'un motif simple, ces différents éléments en alourdissent la lecture globale.

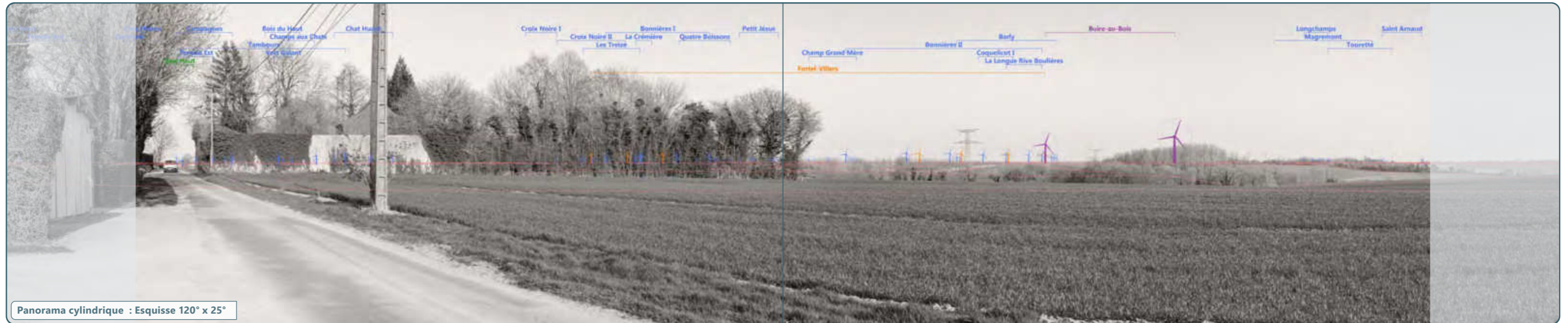


Depuis les habitats isolés du hameau de Bachimont rue de Rougefay - Vue n°25



Panorama cylindrique : Etat Initial 120° x 25°

111.4°



Panorama cylindrique : Esquisse 120° x 25°



Panorama cylindrique photomontage 120° x 25°



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

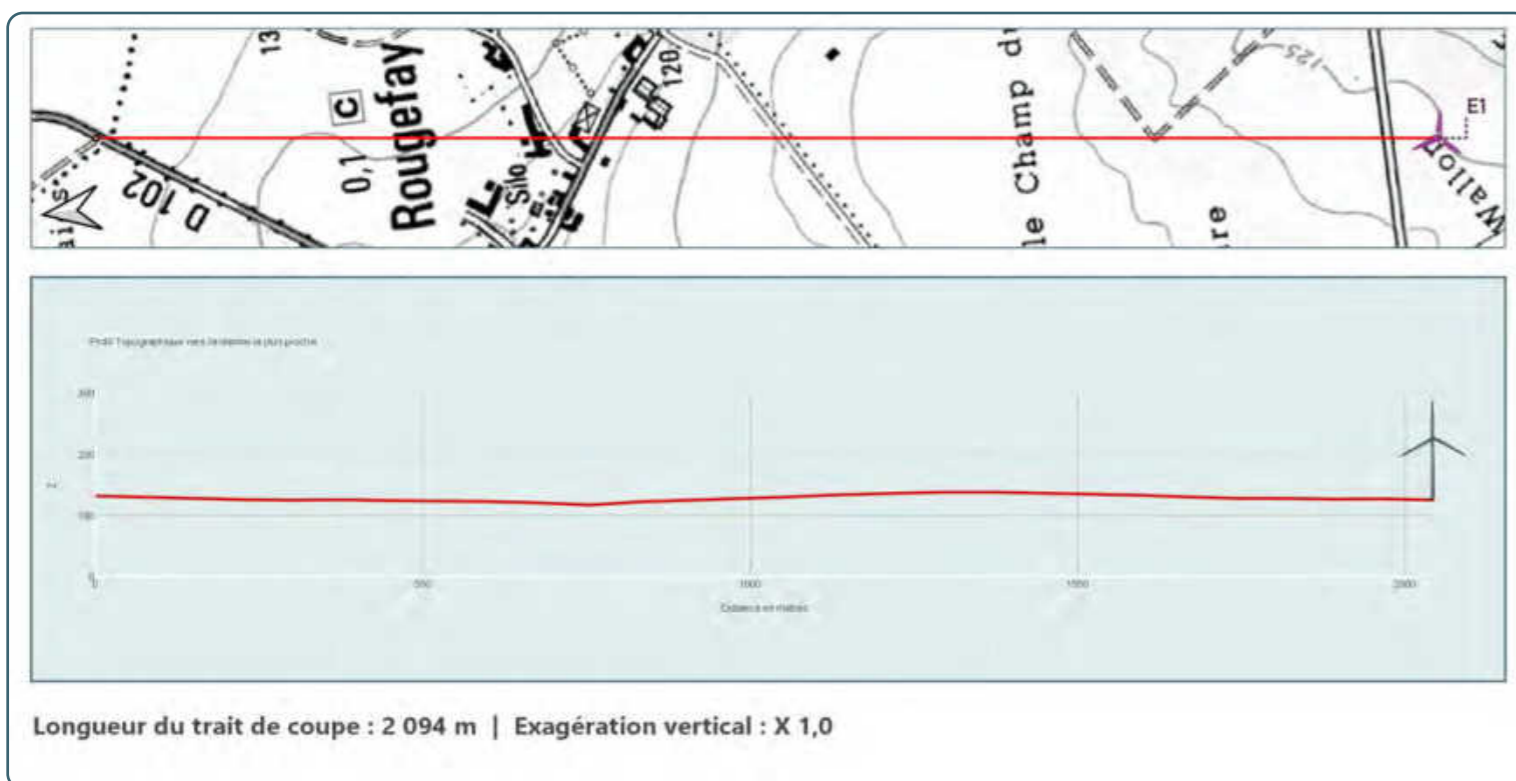
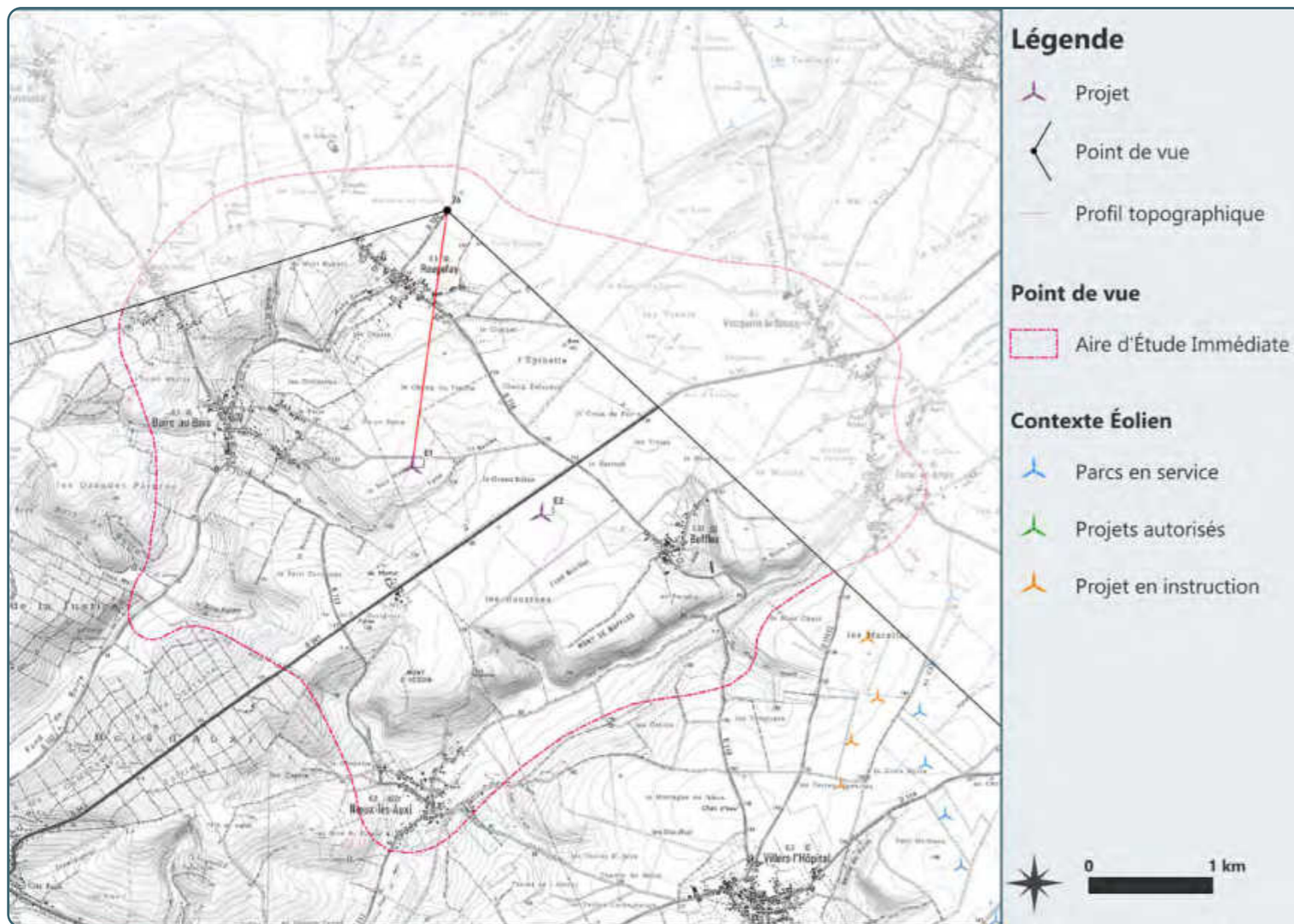
E2

E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°26 - Depuis la D102 au nord-est de Rougefay



Etat initial : Depuis la D102, au nord-est de Rougefay, le paysage s'ouvre d'une manière considérable. La plaine de grandes cultures du Ternois offre un panorama large de même qu'il propose depuis ce point une perspective profonde. Toutefois, si l'horizontalité est absente au premier plan, la présence arborée et arbustive s'inscrit à la limite du parcellaire agricole, au loin. Les arbres peu hauts et les arbustes peu denses ne représentent pas réellement une rupture dans le champ visuel, l'arrière-plan demeurant visible. Le contexte éolien ne s'inscrit pas dans le paysage depuis ce point de vue.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon sont visibles depuis ce point. Elles s'inscrivent derrière la bande boisée précédemment décrite. La taille apparente des deux éoliennes est très différente. Si l'éolienne E2, la plus à l'est, à gauche de l'image, fait écho à la taille apparente des arbres les plus proches, l'éolienne E1 en revanche est plus conséquente dans le paysage. Les lignes de force de ce panorama, quoique modifiées, n'en sont pas pour autant altérées. La distance entre les deux éoliennes de même que ses proportions assurent l'émergence dans le paysage d'un motif simple, cohérent et harmonieux. Le dialogue ainsi développé entre les éoliennes et les composantes du paysage est relativement équilibré. Néanmoins les éoliennes de ce projet prennent place sur un angle de l'horizon jusqu'alors non pourvu en éolienne.



Depuis la D102 au nord-est de Rougefay - Vue n°26



193.0°



E2

E1



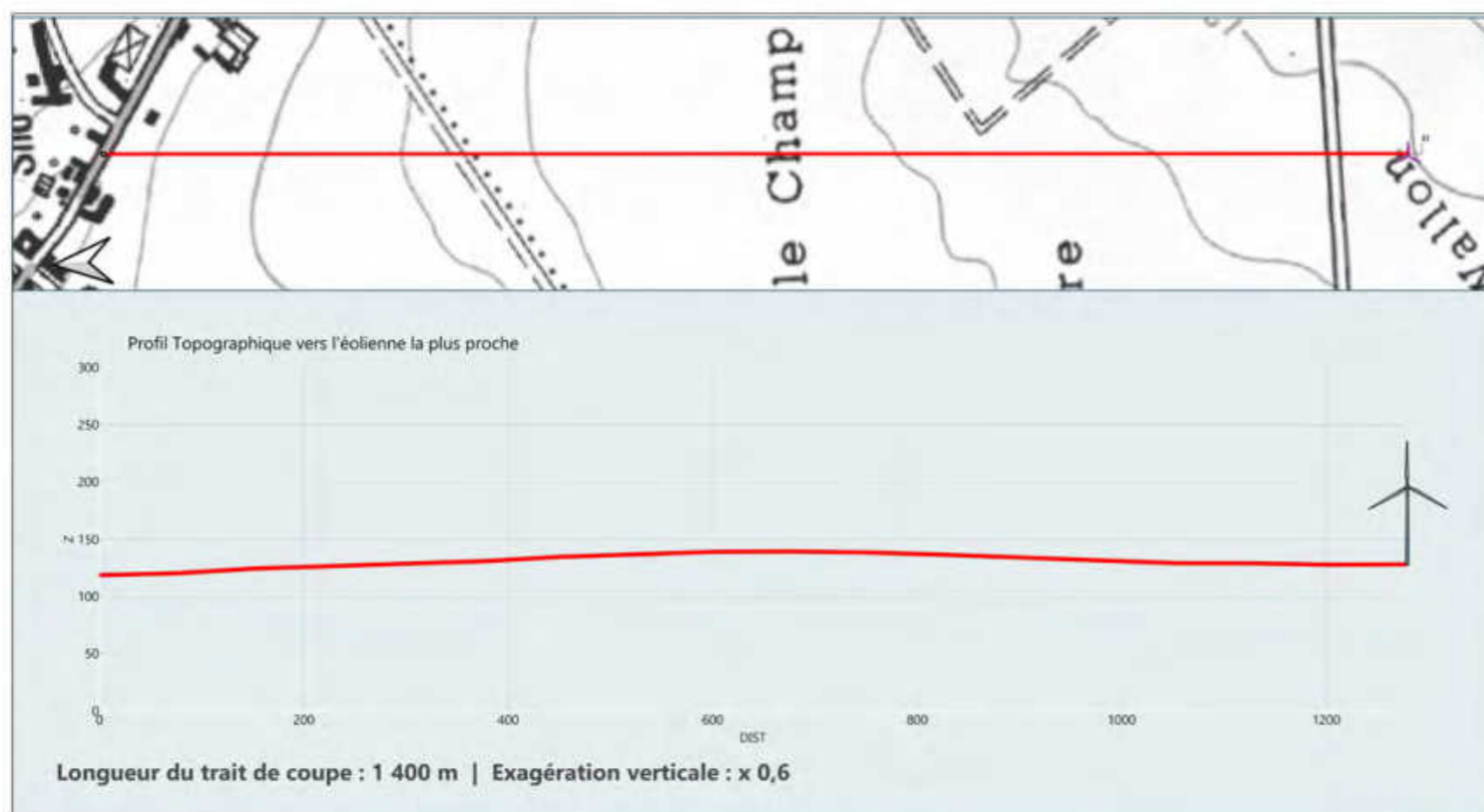
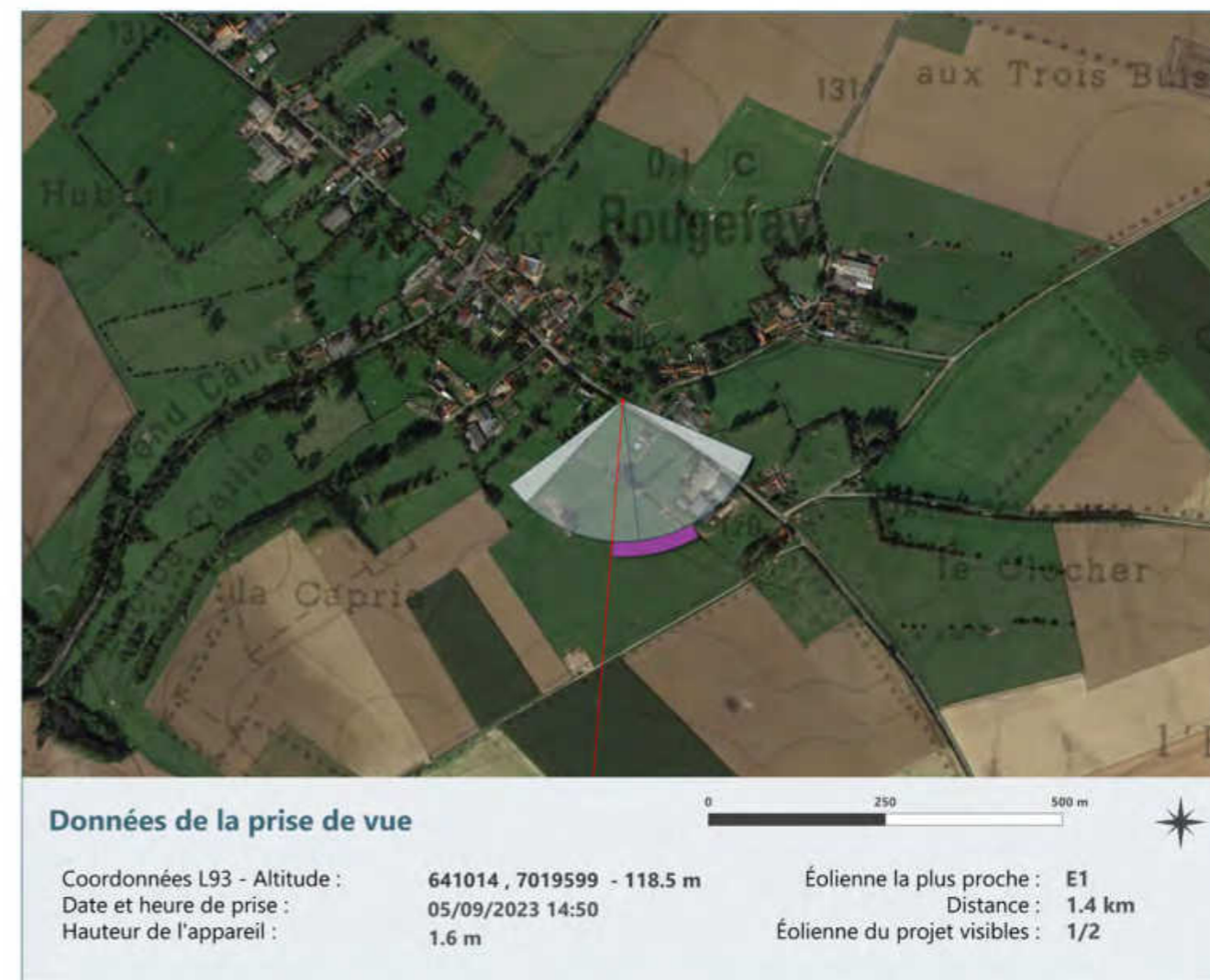
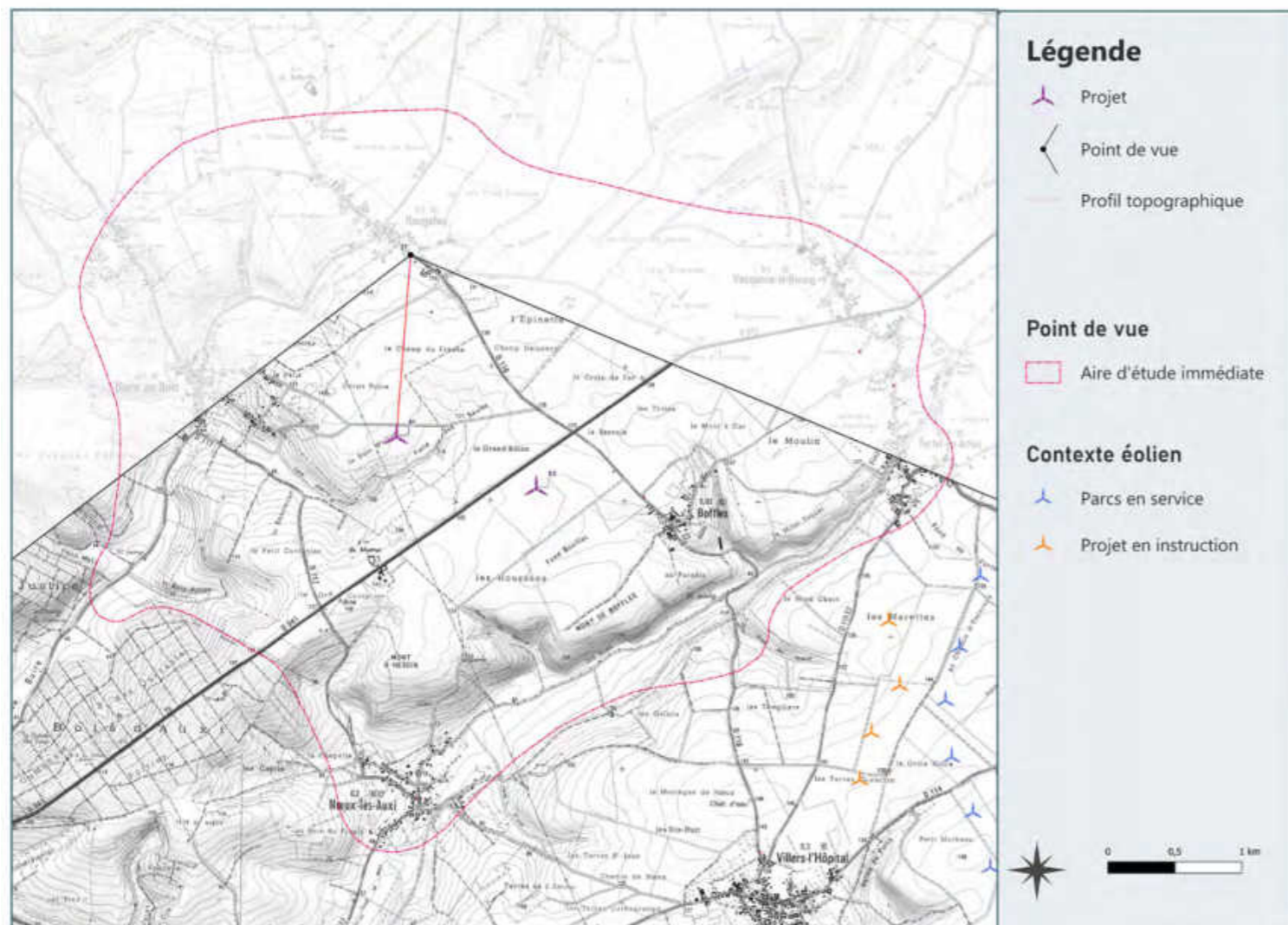
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°27 - Depuis le bourg de Rougefay à l'intersection de la D116 et de la Rue Sèche

394

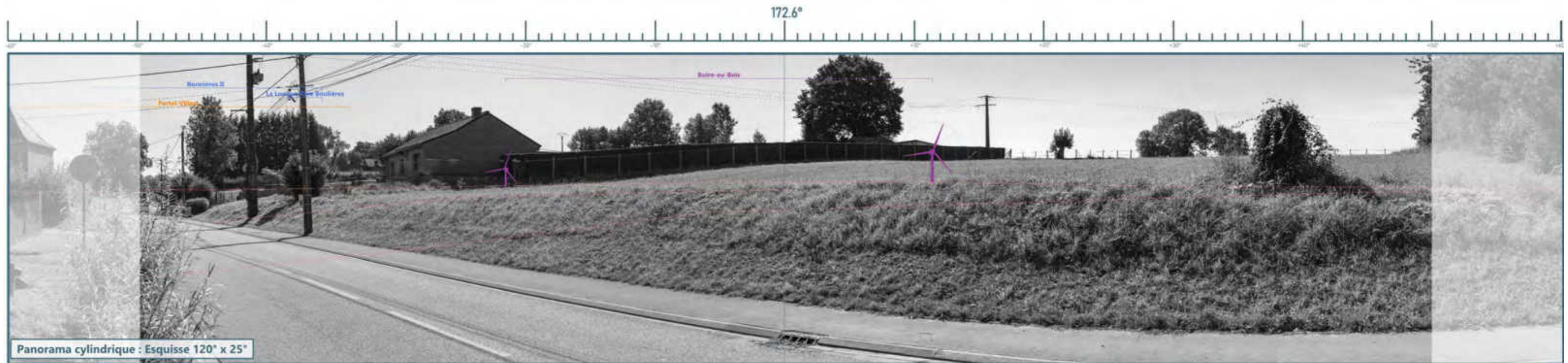


Etat initial : Depuis le bourg de Rougefay, à l'intersection de la D116 et de la Rue Sèche, le paysage est considérablement refermé, presque intime. L'imposant renflement du relief en face du panorama, la présence proche d'une maison, les haies toutes autant présentes en direction du sud-est que du sud-ouest carde les vues. Seules une étroite fenêtre visuelle en direction du sud, dans le prolongement du renflement, semble plus ouverte sur les environs. Dans ce paysage très peu ouvert, d'où le paysage agricole pourtant proche ne se devine pas, le contexte éolien n'est pas visible.

Etat projeté : Depuis ce point, le futur parc du Fossé Châtillon est partiellement visible. L'éolienne E2 est dissimulée par le relief tout autant que la présence arbustive. L'éolienne E1 est quant à elle en partie dissimulée par la maison localisée en direction du sud-est. Si le mat de même que la nacelle ne sont pas visibles, une pale se manifeste sur le coin de la maison, au-dessus de la haie, là où la présence agricole se déploie. Cette présence visuelle dans le paysage est ainsi ponctuelle au gré de la rotation du rotor. La pale apparaît aussi bien que disparaît selon son rythme de rotation, captant le regard, interpellant dans le paysage par ce mouvement incessant. Toutefois, si l'éolienne est visible, la taille apparente dans la partie visible demeure peu conséquente au regard de la maison. De plus, la pale est localisée sur le coin de la maison, la reléguant sur une scène paysagère secondaire.



Depuis le bourg de Rougefay à l'intersection de la D116 et de la Rue Sèche - Vue n°27



E2



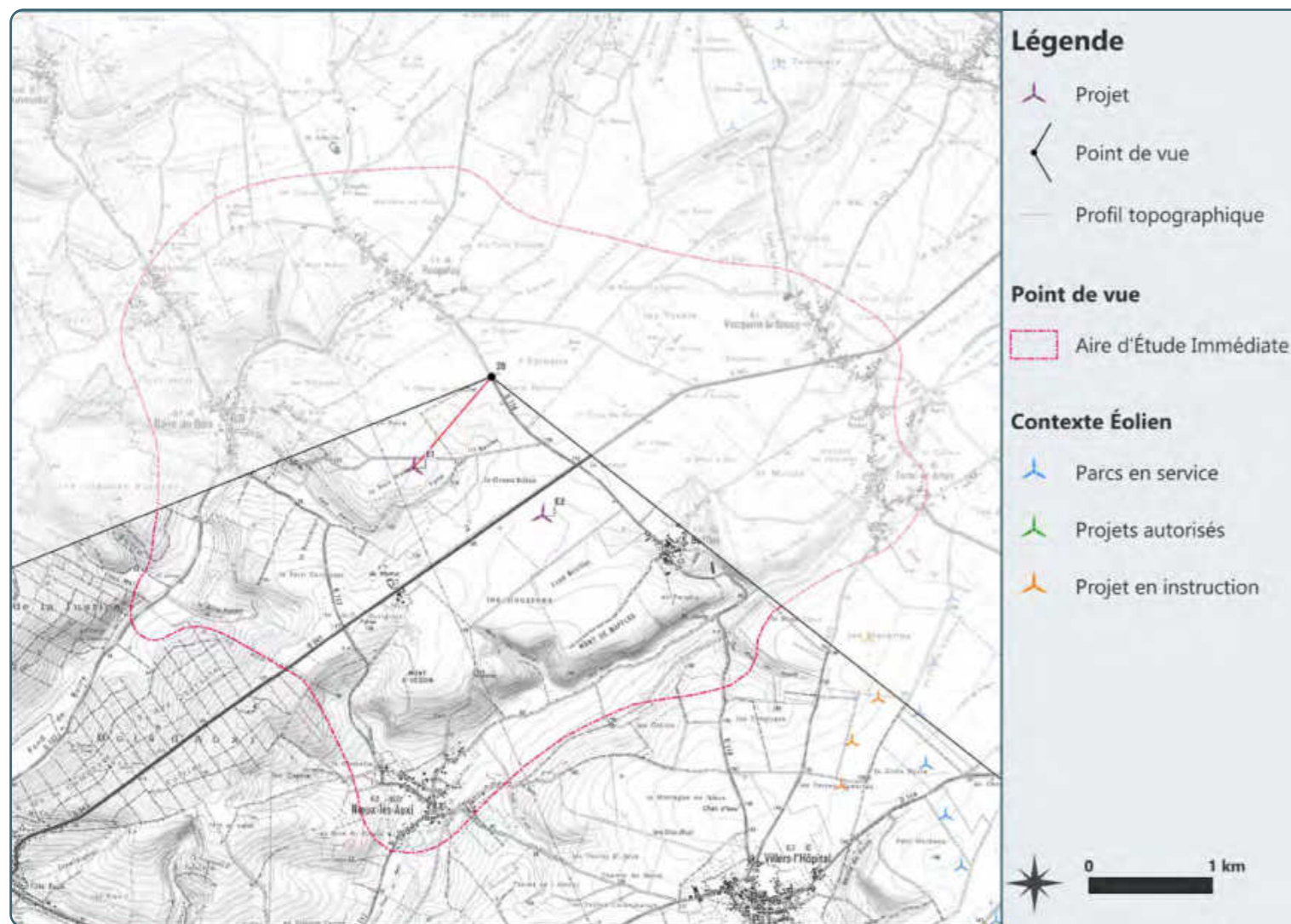
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E1

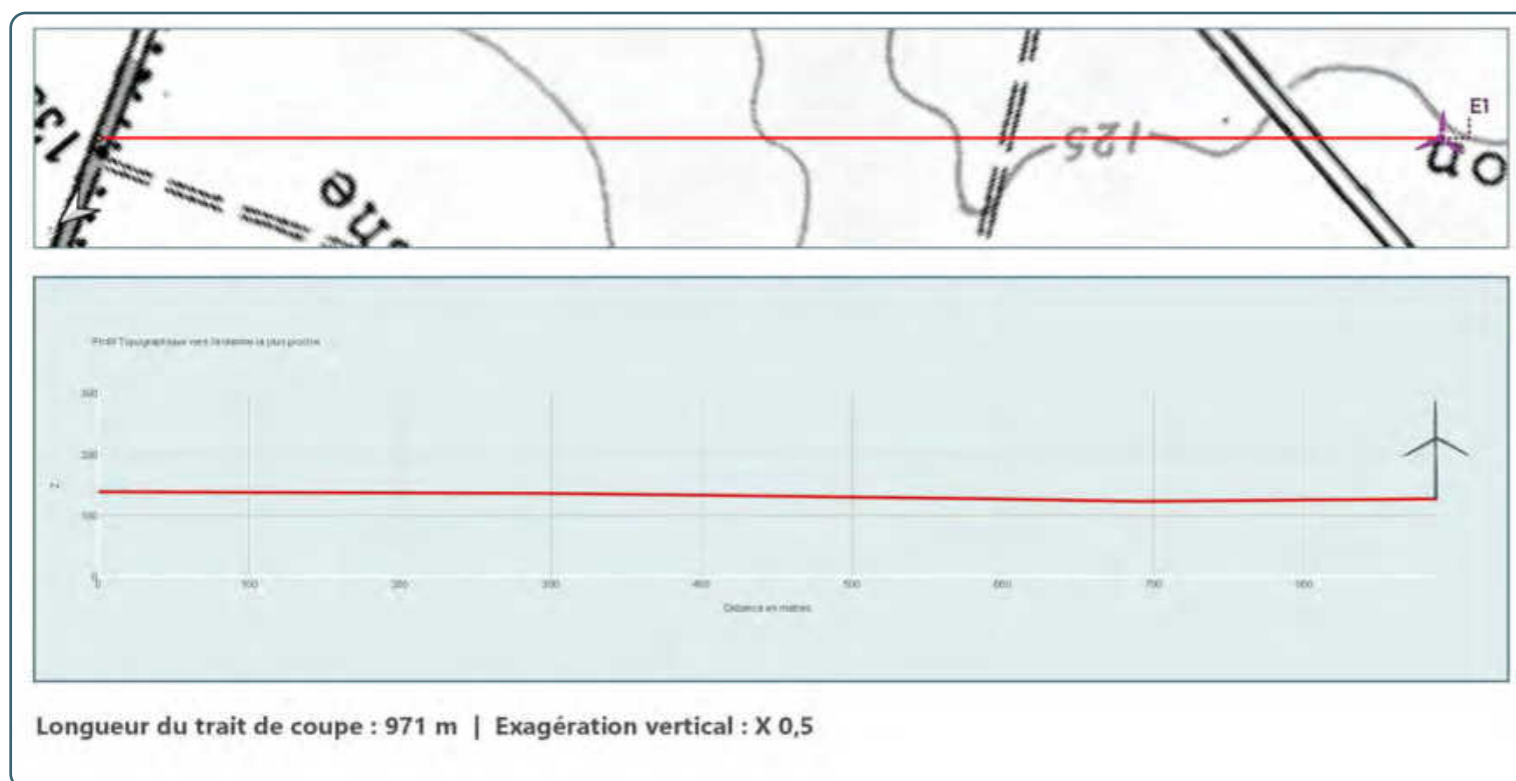


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°28 - Depuis la D116 au sud de Rougefay



398



Etat initial : Ici, le paysage est à nouveau ouvert par une présence d'une agriculture de grandes plaines céréalières. En effet, le parcellaire agricole du premier plan assure l'apparition d'un panorama large et d'une profonde perspective. La pente descendante conduit progressivement à la combe du fossé Chatillon. Par-delà ce vallon apparaissent quelques masses boisées compactes dessinant au loin des lignes sombres en cette période hivernale. Le contexte éolien, s'il est inscrit dans la perspective, ne marque pas le paysage. En direction de l'est, à gauche de l'image, les éoliennes des parcs de Bonnières II, de Fortel-Villers ou encore La Longue Rive Boulières forment un bosquet dense tandis qu'en direction de l'ouest, les parcs de Magremont, Tourette, puis Prouville I ou Prouville II ponctuent l'horizon.

Etat projeté : Les deux éoliennes du futur parc du Fossé Châtillon prennent place à l'avant plan du contexte éolien. Elles occupent le devant de la scène paysagère, prennent l'ascendant sur le motif éolien de leurs silhouettes élancées et en bouleversent les lignes de force. Si la distance entre les deux éoliennes assure une lecture nette de ce nouveau parc, elle induit aussi une certaine dispersion. Toutefois, si la lecture du motif éolien est considérablement altérée par ces nouvelles éoliennes, la hauteur moyenne des machines de même que le faible nombre retenu pour cette implantation permettent de préserver la lecture du paysage en arrière-plan. Les contours du relief se discernent avec autant de netteté de même que l'arrière-plan se lit entre la large fenêtre apparaissant entre les deux éoliennes du projet.



Depuis la D116 au sud de Rougefay - Vue n°28



188.3°



E2



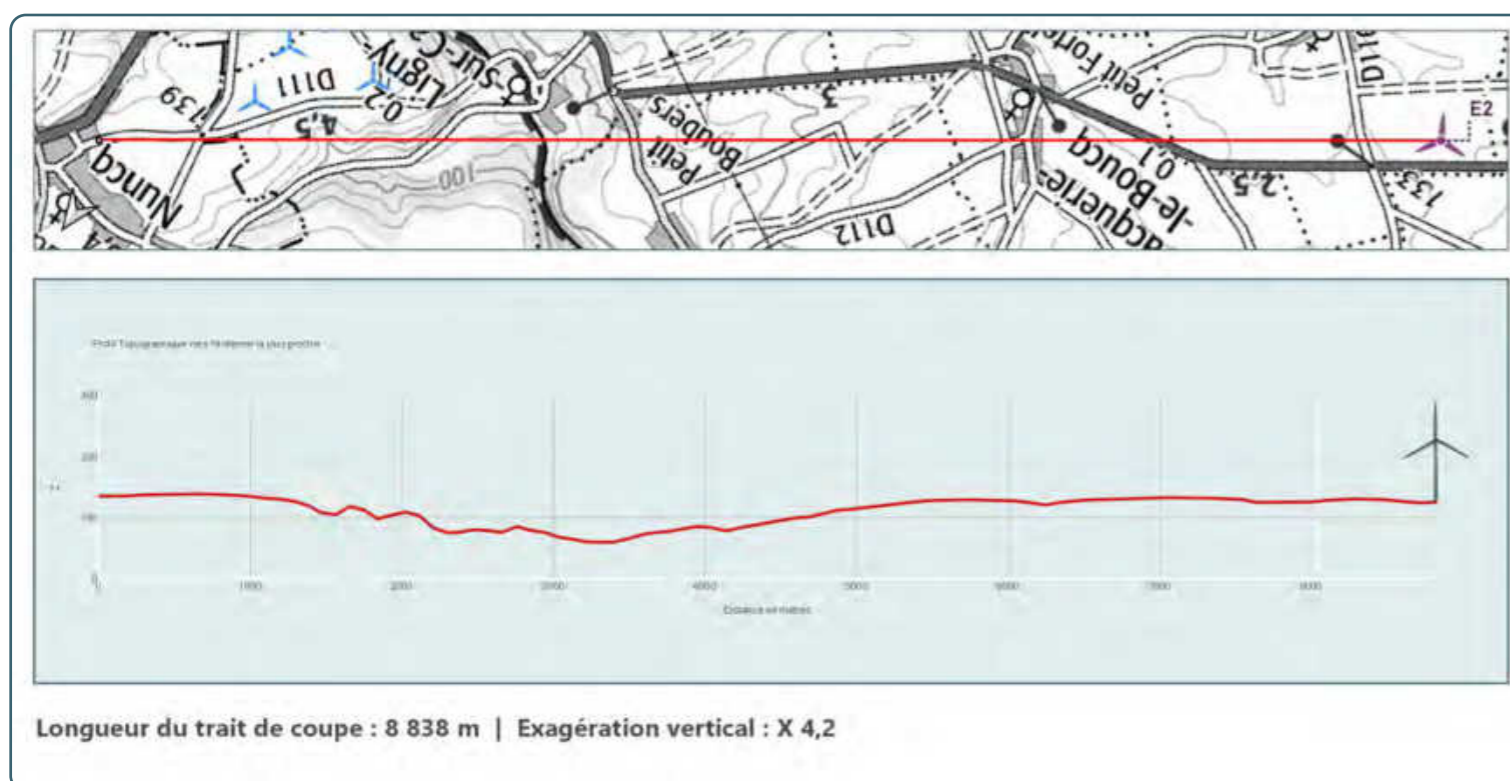
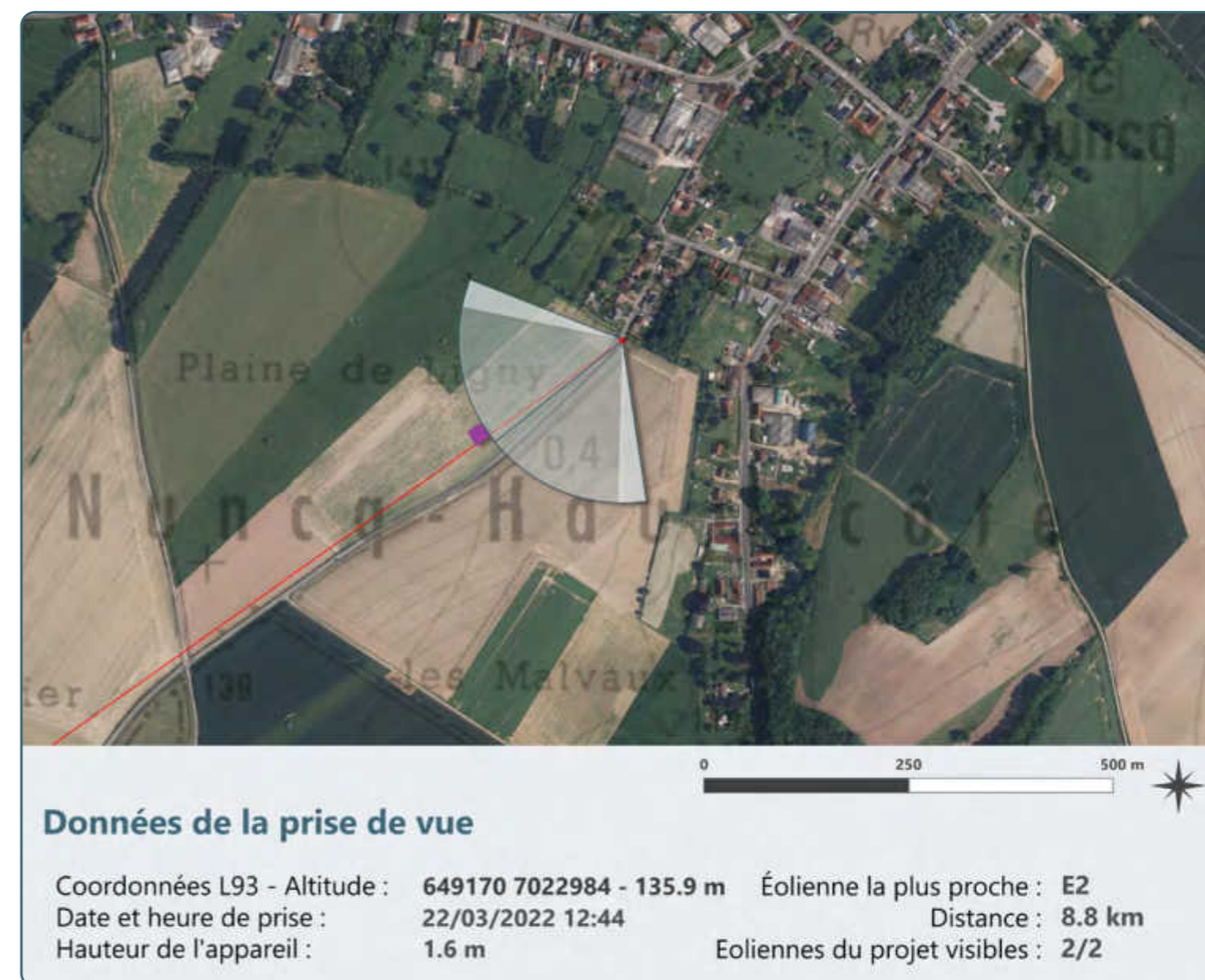
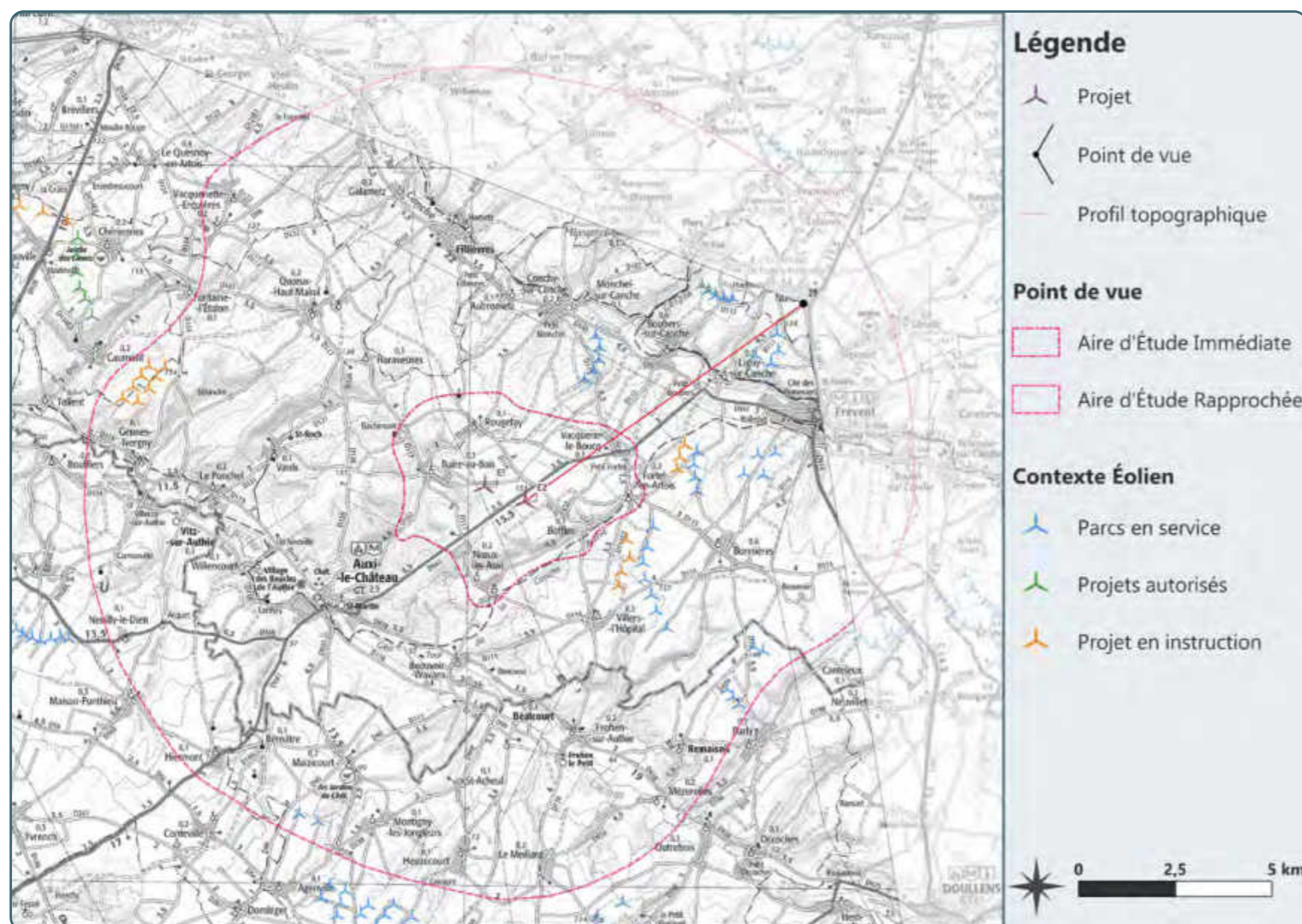
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°29 - Depuis la sortie nord de Nuncq-Hautecôte (D111)

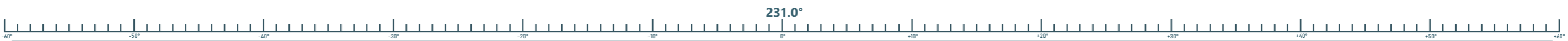


Etat initial : Ici, le paysage est avant tout agricole. La plaine céréalière se déploie et ouvre le champ visuel. En direction de l'ouest, à droite de l'image, un alignement de hautes futaies, des peupliers à l'allure fine et élancée, ajoute une certaine verticalité, lequel est d'ailleurs implanté sur un léger renflement du relief. Cette présence arborée ne représente toutefois pas une rupture significative dans l'ouverture du paysage. Plus au sud en revanche, le parcellaire agricole se déploie abondamment, sur un relief plat. Au loin, la vallée de l'Authie se révèle par une fine bande grisâtre. Entre deux, le contexte éolien se dégage de ce plateau sans réel relief. Les parcs de Chat Huant, Prouville I, Prouville II, Prouville III, Les Treize, Saint-Amand, Fortel-Villers ou encore Longchamps marquent parfois fortement le paysage et forment des bosquets denses à la lisibilité parfois complexe.

Etat projeté : Les deux éoliennes du projet du Fossé Châtillon sont localisées au loin, en direction de l'ouest, au-delà du léger bombement que forme le relief. Une partie conséquente des mâts est tronquée de même qu'une partie des rotors. La présence des éoliennes dans le paysage est pour ainsi dire ponctuelle, presque incertaine tellement la taille apparente des parties visibles est négligeable. De la sorte, si les éoliennes du projet sont visibles, elles ne captent pas le regard ni ne viennent perturber les lignes de force du paysage. De plus, les équilibres au sein du contexte éolien demeurent presque semblables. Le changement réside dans la prolongation du motif éolien au-delà de l'angle jusqu'alors occupé quand bien même ce nouvel angle ainsi occupé est limité.



Depuis la sortie nord de Nuncq-Hautecôte (D111) - Vue n°29





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

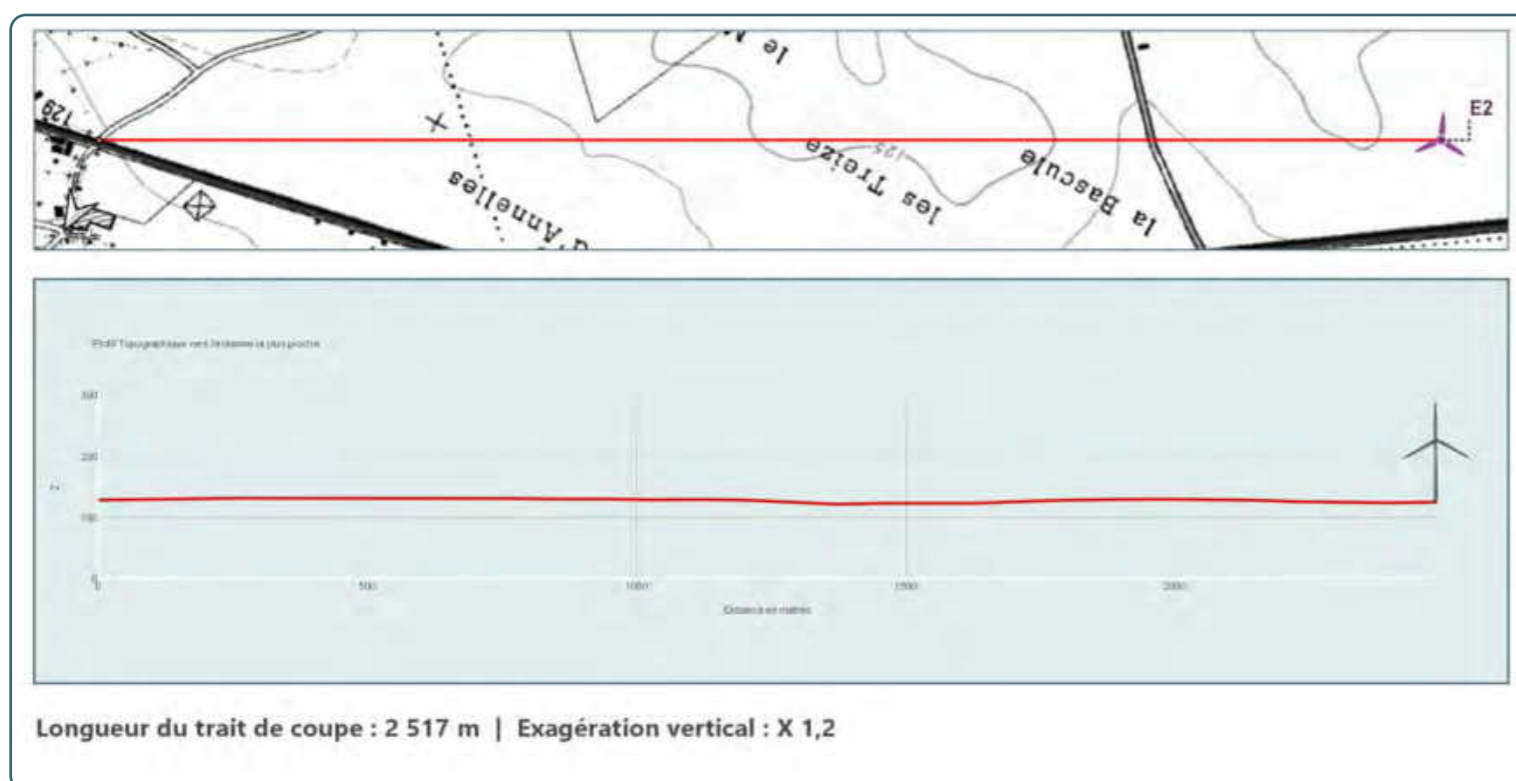
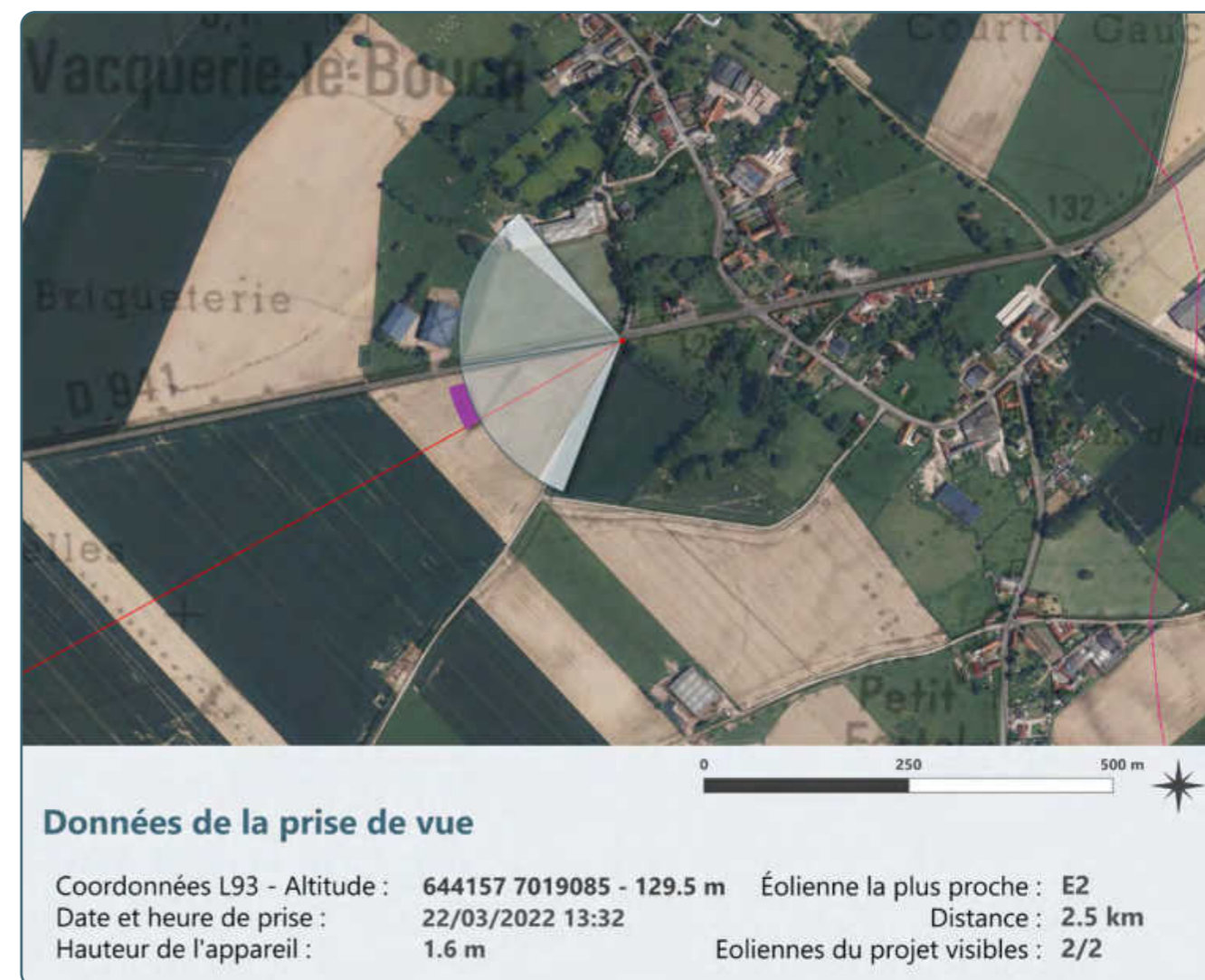
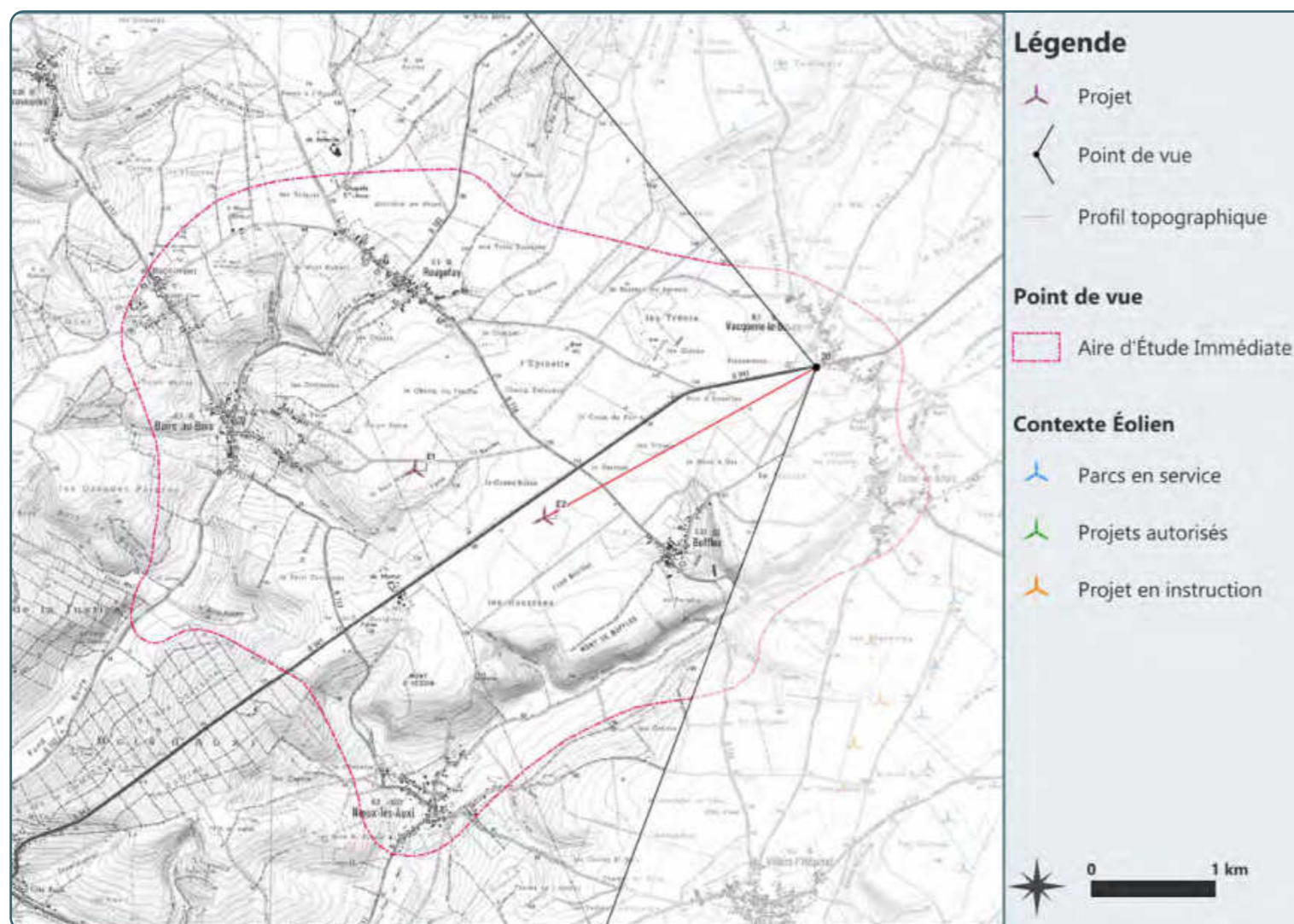
E2

E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°30 - Depuis la sortie ouest de Vacquerie-le-Boucq (D941)

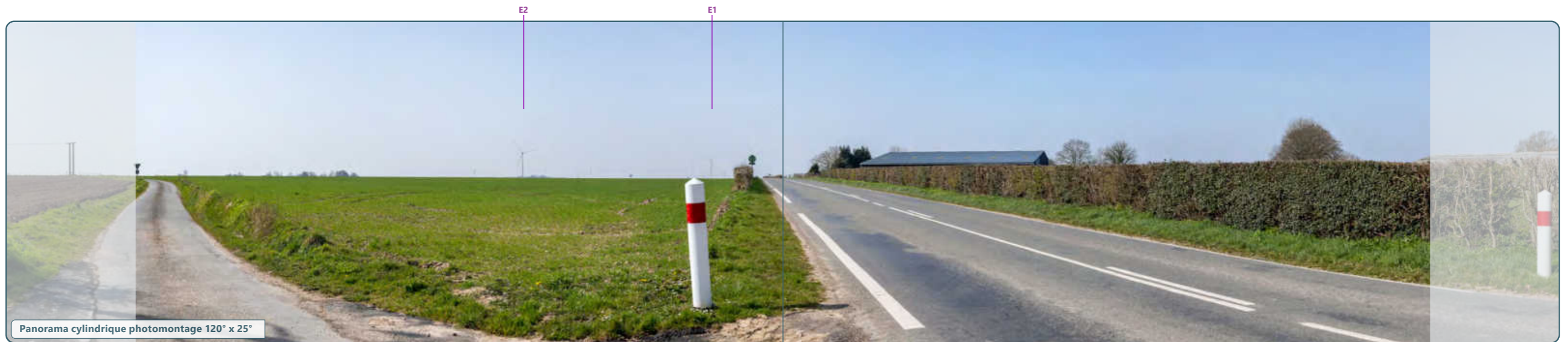
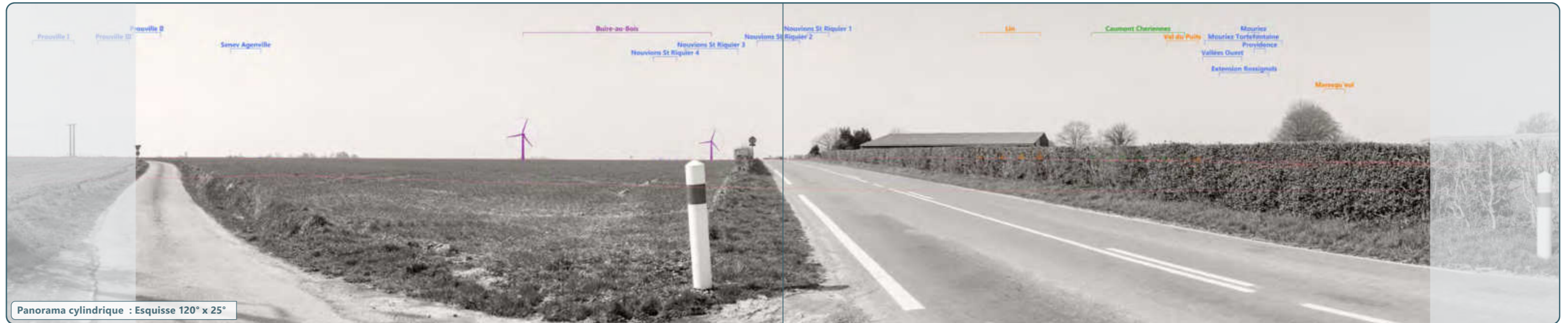


Etat initial : Depuis la sortie ouest de Vacquerie-le-Boucq, via la D941, le contexte agricole demeure la composante principale du paysage. Les vastes plaines se déploient abondamment. La présence d'une haie compacte le long de la départementale, en direction du nord-ouest à droite de l'image, ajoute une verticalité certaine. Elle est complétée plus loin par l'apparition d'un hangar agricole, du moins de sa toiture, puis, au-delà encore, par la présence ponctuelle de quelques houppiers décharnés de tous feuillages en cette saison. Le panorama est ainsi très limité en direction du nord-ouest. Plus à l'ouest, à gauche de l'image, la perspective s'étend, ne rencontre aucun masque, aucune verticalité, si ce n'est celle d'un pylône électrique, puis, au loin, complètement isolée, celle de quelques arbres isolés ou en alignement, à la silhouette incertaine. Aucune éolienne n'est visible depuis ce point.

Etat projeté : Le projet du Fossé Châtillon s'implante en direction de l'ouest, dans la perspective. Inscrites sur le plateau agricole, les éoliennes se lisent avec beaucoup de netteté. Au regard de la distance, la taille apparente des nouvelles éoliennes est faible dans ce paysage d'une certaine ampleur. La distance entre les éoliennes, si elle permet de développer un dialogue harmonieux avec le paysage par l'absence de chevauchement de rotor, entraîne également l'apparition d'un angle sur l'horizon large. La présence de deux éoliennes, posées ainsi sur le plateau agricole, engendre par ailleurs un mitage du paysage.



Depuis la sortie ouest de Vacquerie-le-Boucq (D941) - Vue n°30



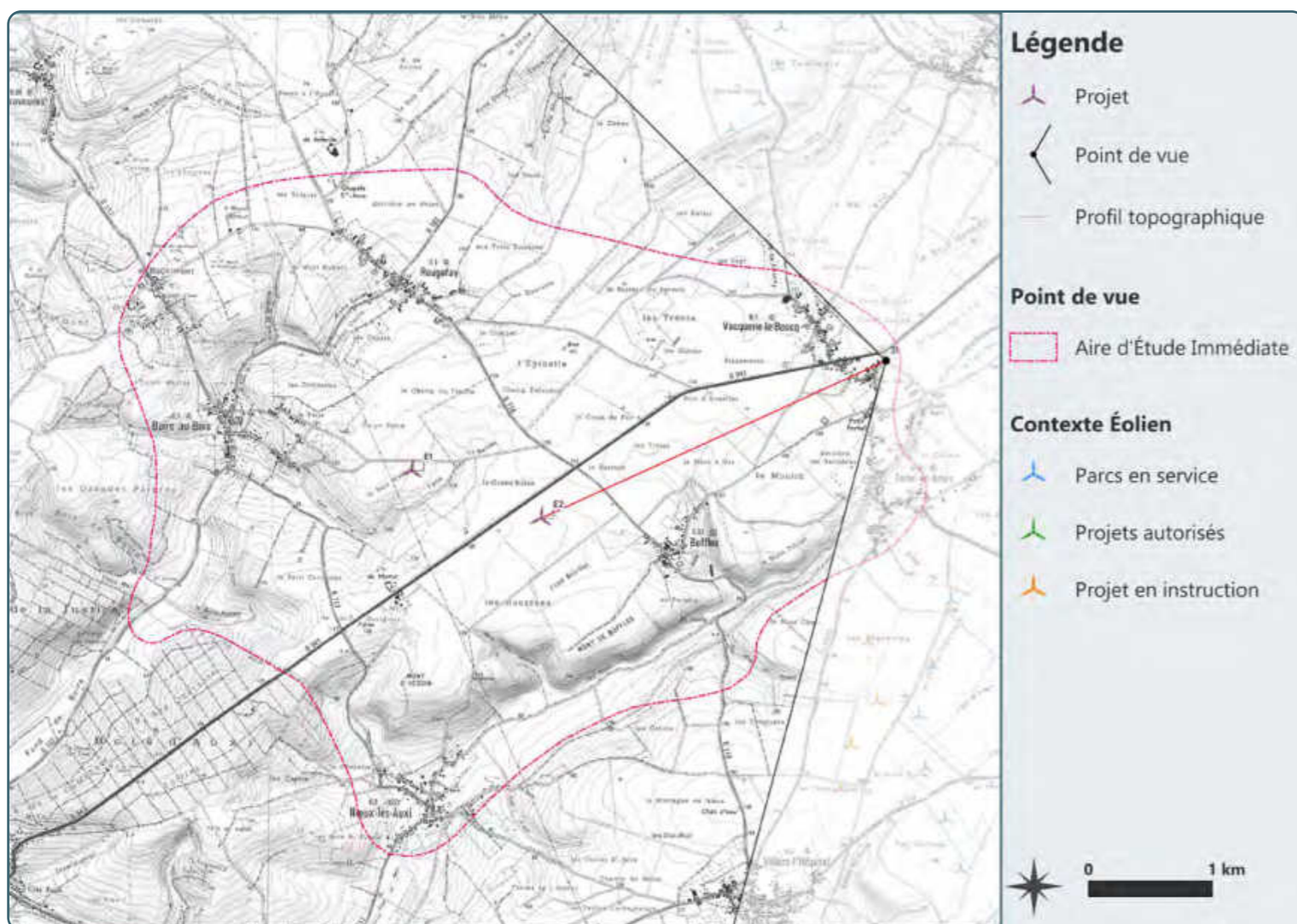


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

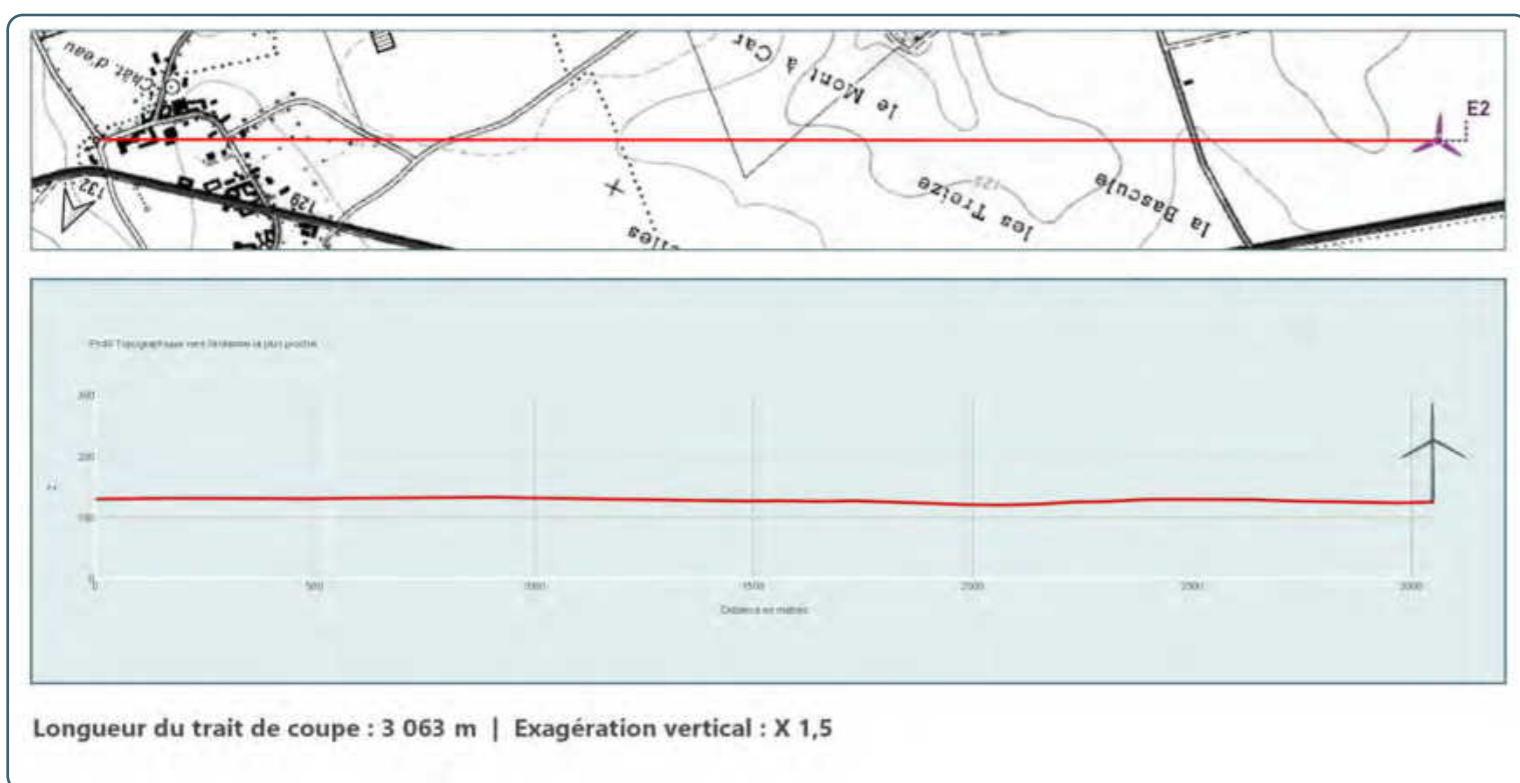


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°31 - À proximité de la Croix en Grès protégée à Fortel-en-Artois



410



Etat initial : À proximité de la Croix en Grès protégée, à Fortel-en-Artois, monument historique protégé, le paysage se caractérise par une forte présence bâtie et arborée. Les environs agricoles du plateau ne se perçoivent pas réellement. A la place, les silhouettes massives des troncs de hêtres, les pignons de maisons en briques, les hangars agricoles ou encore les haies forment un ensemble complexe. C'est entre les troncs des hêtres que se manifeste le plateau agricole. Une légère ouverture paysagère est ainsi obtenue, allongeant le regard. Dans ce paysage fermé, le contexte éolien ne se dévoile pas.

Etat projeté : Les deux éoliennes du projet du Fossé Châtillon ne sont pas visibles depuis ce point. Elles sont en effet inscrites derrière la trame bâtie et arborée du hameau. De la sorte, aucun lien visuel n'est observable entre les éoliennes du projet et le calvaire depuis ce point.



À proximité de la Croix en Grès protégée à Fortel-en-Artois - Vue n°31



E2



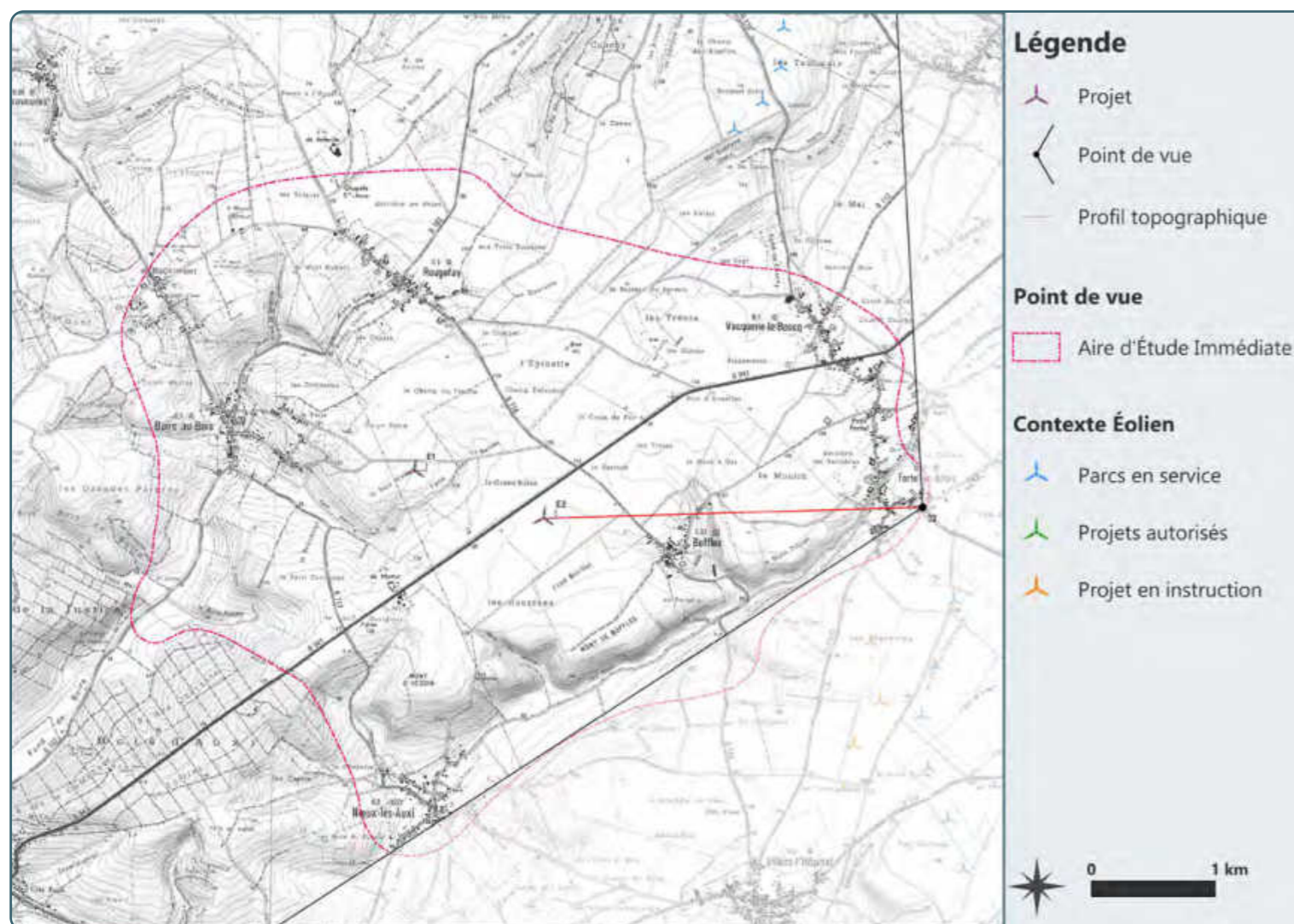
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E1

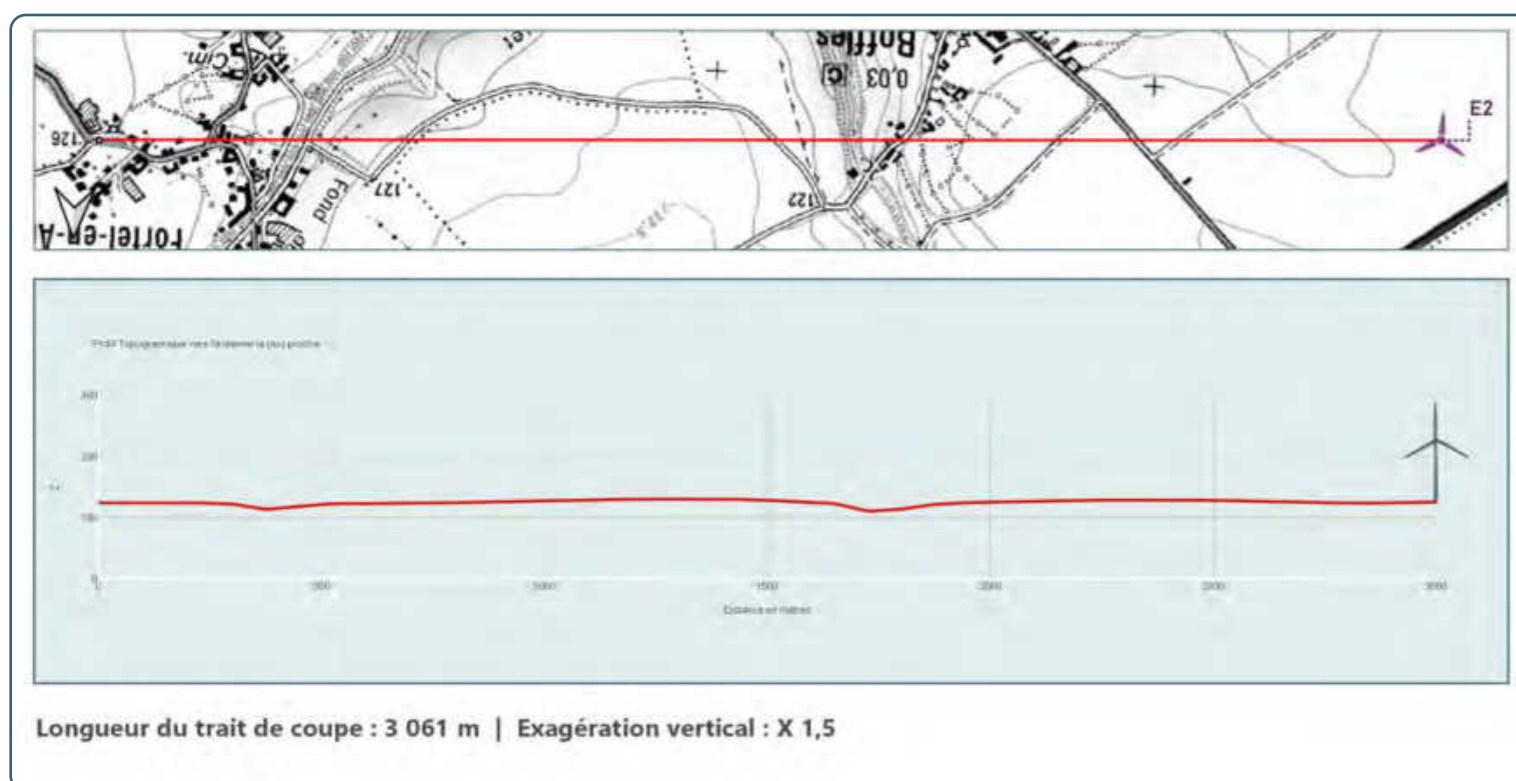


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°32 - Depuis le sud-est de Fortel-en-Artois rue de Frévent



414



Etat initial : Depuis le sud-est de Fortel-en-Artois, rue de Frévent, un paysage fermé s'exprime. Si le premier plan est occupé par une pelouse, cette dernière permet tout juste d'obtenir du recul vis-à-vis des nombreuses maisons et des quelques hangars des plans visuels suivants. Les pignons de briques, le clocher de l'église, les toits d'ardoises, de tuiles ou de tôles, les bardages en bois complétés de quelques arbres sont autant de masques, d'écrans variés que le regard rencontre, limitant ainsi le champ visuel à cette scène paysagère intime et complexe. Le contexte éolien n'est pas visible depuis ce point.

Etat projeté : Les éoliennes du projet du Fossé Châtillon sont localisées derrière la trame bâtie. Si l'éolienne E1 est ainsi complètement soustraite à tout regard, l'éolienne E2 est en revanche visible. Elle fait une apparition fugace, par le biais d'une unique pale. Cette dernière se manifeste au coin du clocher et de la toiture d'une maison. La lecture de cette partie visible est altérée par la présence de la couronne d'un arbre. La taille apparente de cette unique pale est négligeable au regard des éléments bâtis. Elle entraîne toutefois une co-visibilité directe avec le clocher de l'église, élément de patrimoine vernaculaire du paysage.



Depuis le sud-est de Fortel-en-Artois rue de Frévent - Vue n°32



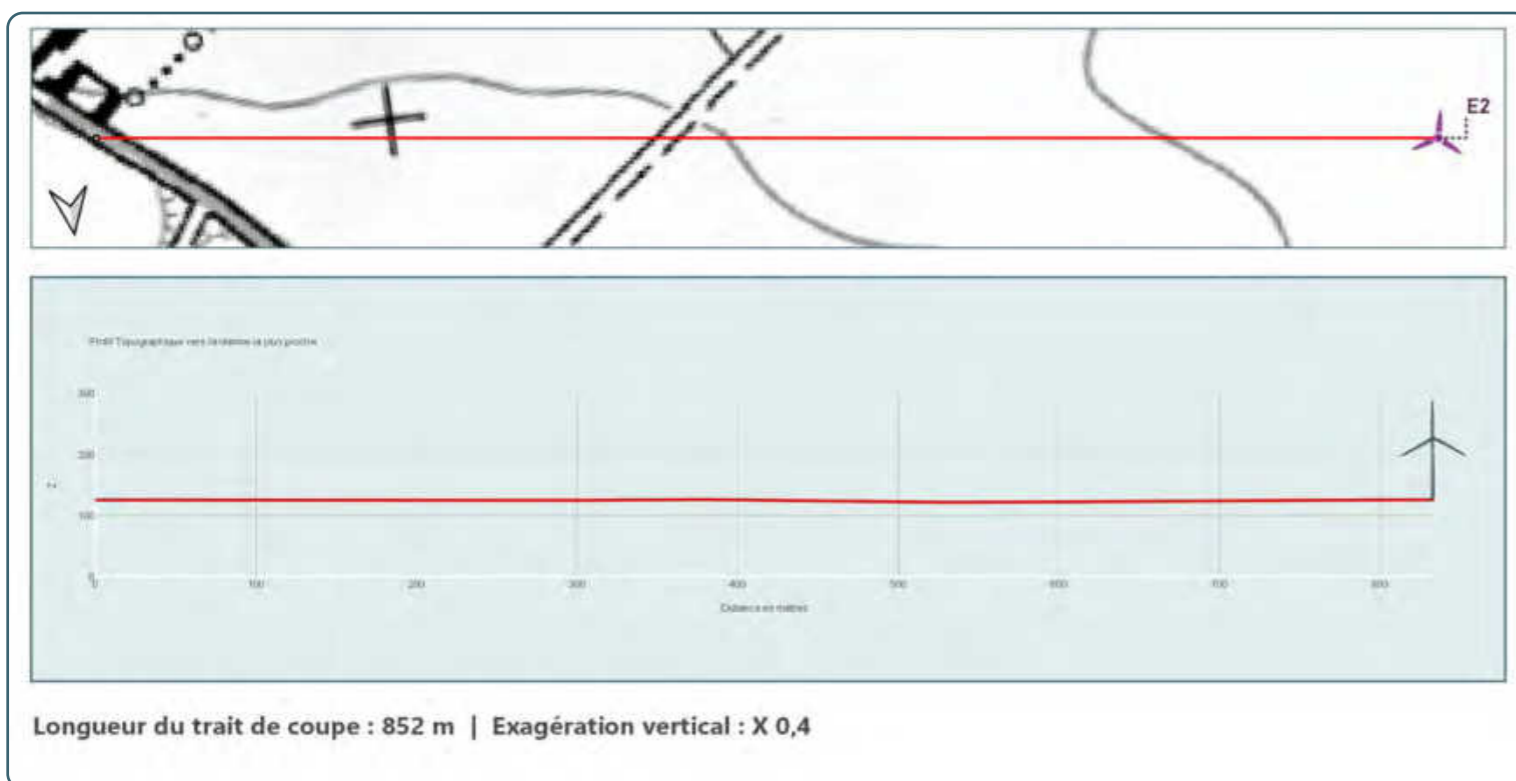
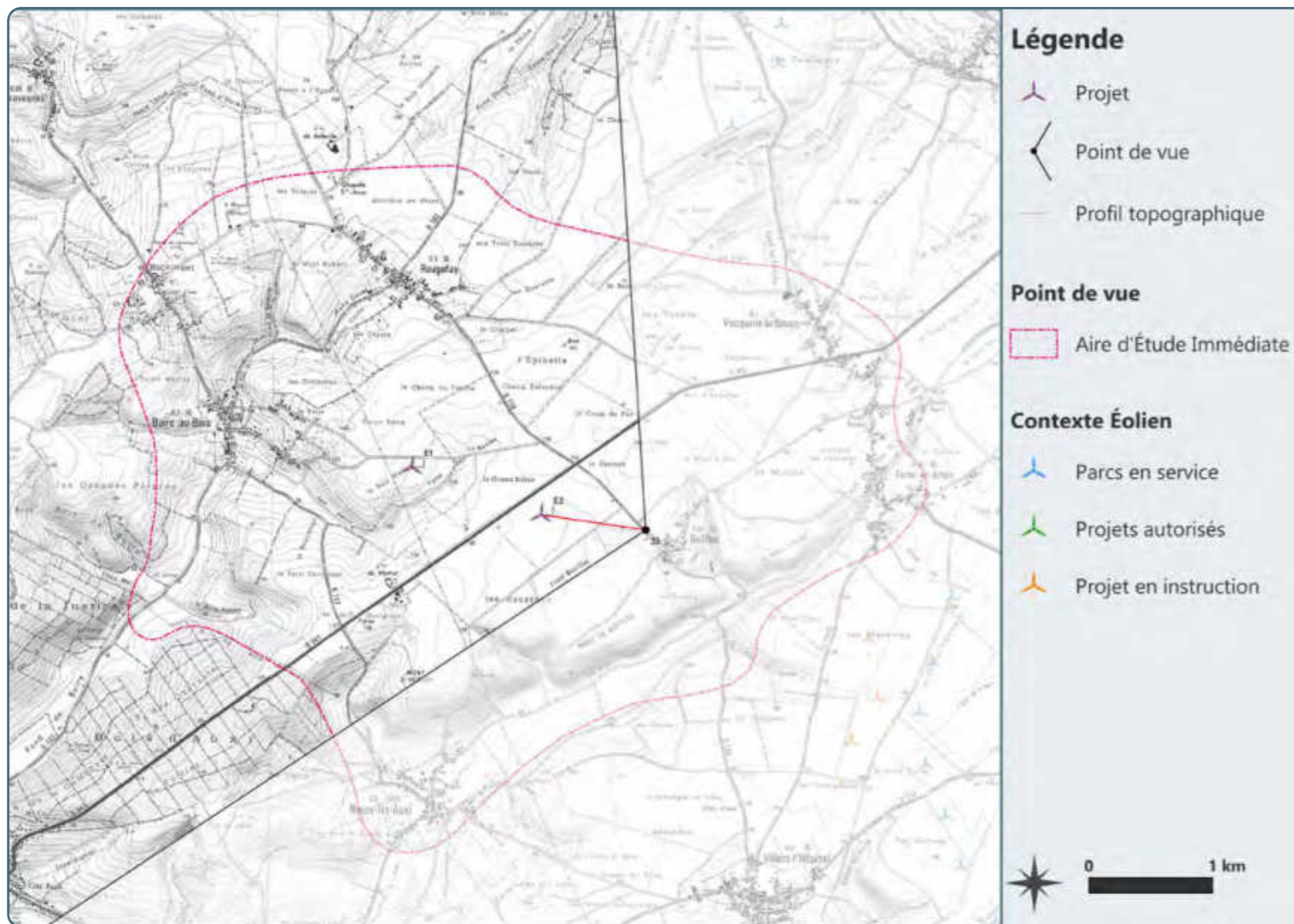


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°33 - Depuis la trame bâtie de Boffles rue des Tilleuls



Etat initial : Depuis ce point de vue, le paysage s'ouvre considérablement par le déroulement d'un important tapis agricole. Les champs se déploient dans la profondeur et ne rencontrent que très peu de verticalité. En direction de l'ouest, à gauche de l'image, la verticalité se réduit à quelques arbres isolés dont la silhouette décharnée de tout feuillage souligne le tracé d'une voirie. Les quelques doux mouvements du relief animent ce paysage agraire. En direction du nord-ouest, à droite de l'image, les quelques tilleuls qui bordent la route sont plus proches. Ils ne représentent toutefois aucune rupture dans l'ouverture visuelle. Cette dernière est néanmoins limitée par le très léger talus. Dans ce paysage ouvert, le contexte éolien n'est pas perceptible.

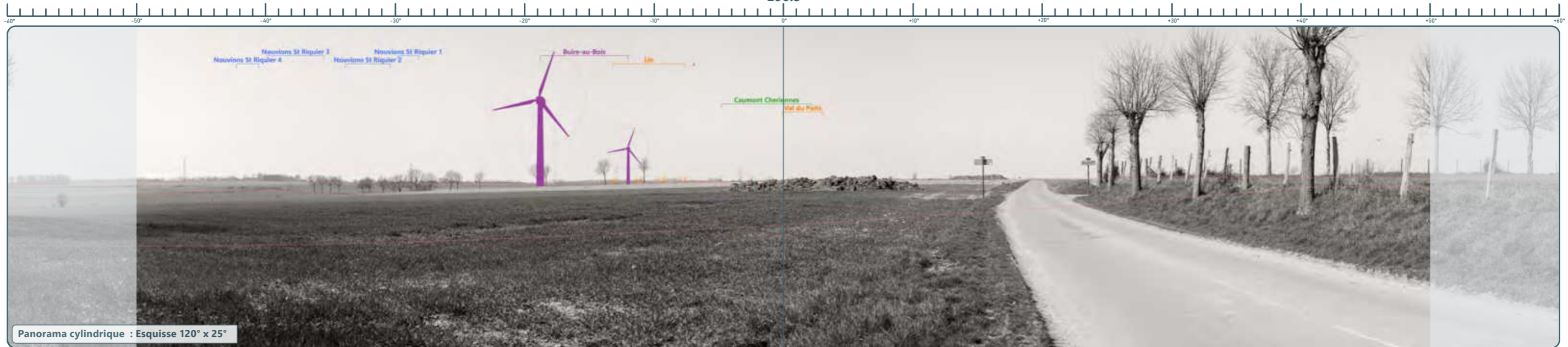
Etat projeté : Depuis ce point de vue, le parc du Fossé Châtillon est très visible. Les deux éoliennes s'inscrivent dans la plaine ouverte, en direction de l'ouest. La proximité au parc induit une taille apparente non négligeable. Les deux éoliennes prennent l'ascendant sur le paysage par leurs silhouettes fines et élancées dans des proportions équilibrées. La géométrie d'implantation retenue laisse émerger un motif harmonieux dont la lecture et la compréhension sont simples. Dans ce paysage ouvert, les deux éoliennes sont visibles de la base du mat au sommet des pales, ce qui facilite la lecture. La distance entre les deux éoliennes, si elle est suffisante pour ne pas engendrer de chevauchement de rotor ni même de pale, n'est pas excessive en termes d'éparpillement. Les deux éoliennes sont situées sur un angle relativement restreint de l'horizon. Il s'agit toutefois d'un angle nouvellement occupé par des éoliennes.



Depuis la trame bâtie de Boffles rue des Tilleuls - Vue n°33



296.5°



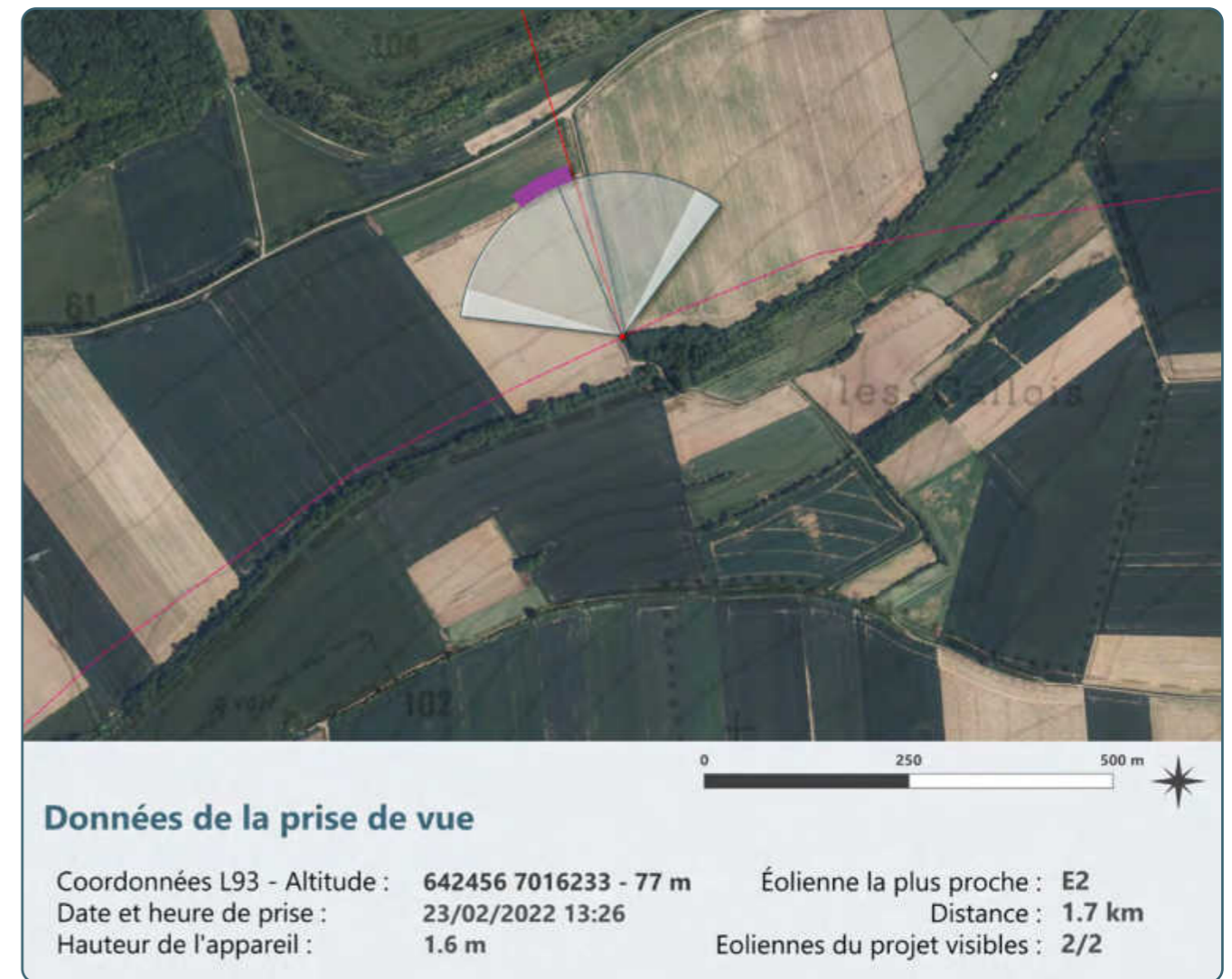
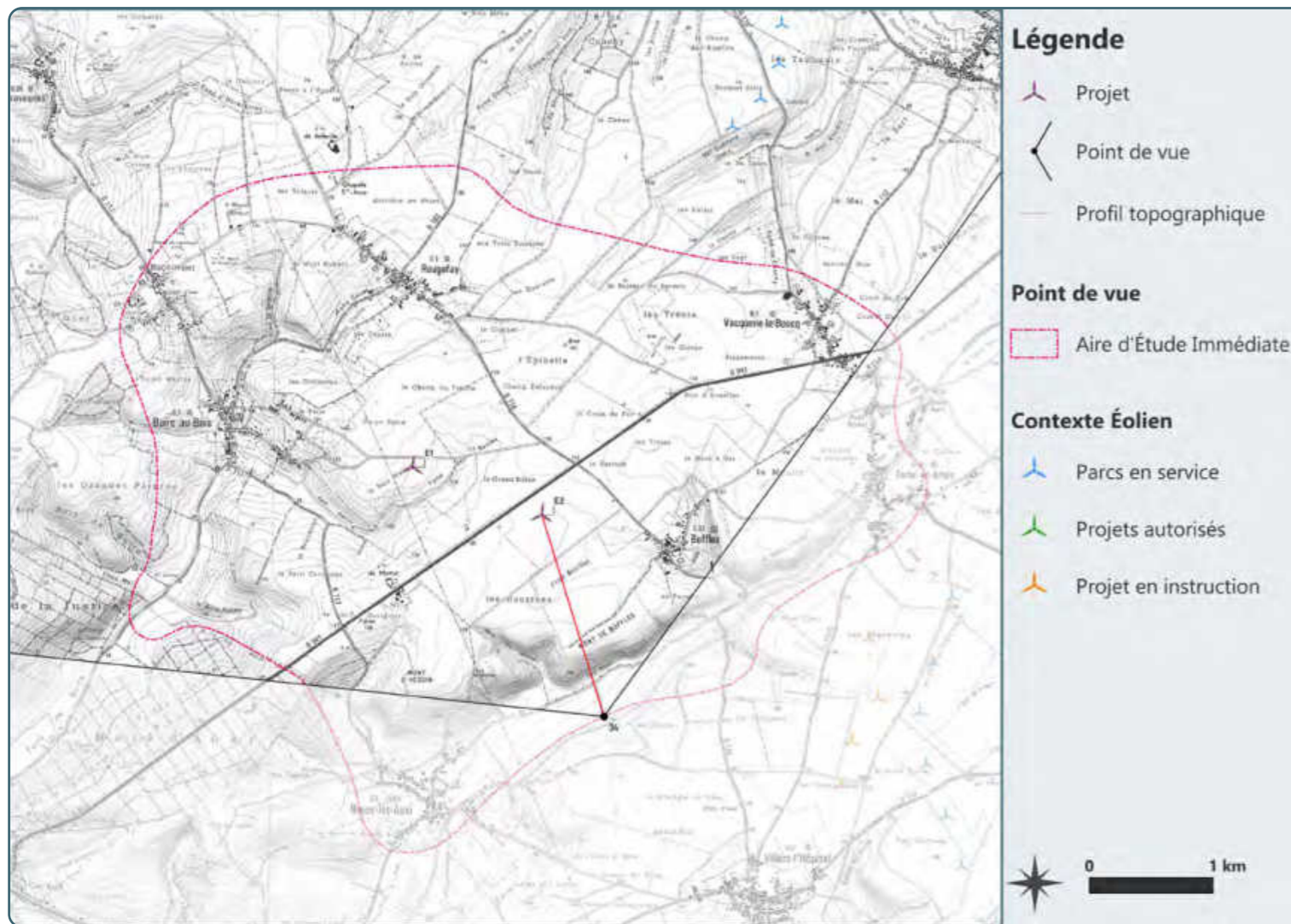


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

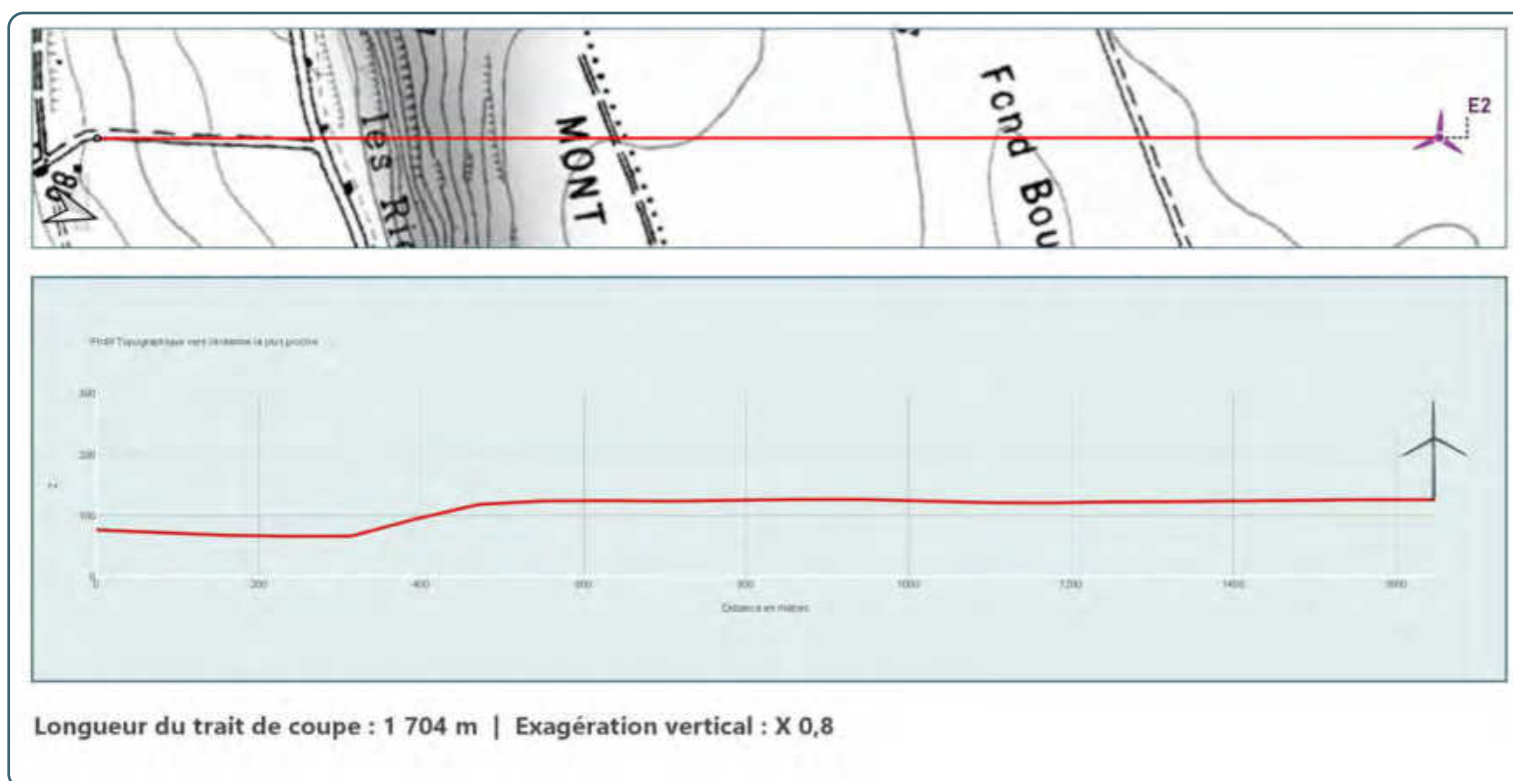


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°34 - À proximité de l'itinéraire du GRP Tour de la Canche-Authie



422



Etat initial : À proximité de l'itinéraire du GRP «Tour de la Canche-Authie», le paysage se révèle avant tout par son relief et la fermeture visuelle que celui-ci engendre. Cette rare manifestation du socle topographique dans ce paysage agricole est ici très prononcée. Végétation arbustive rase, masse boisée plus compacte ou rares herbages s'y déroulent et rythment ce bombement d'un bel ensemble varié. Des hangars agricoles prennent place sur le sommet. Ce bombement bouche l'horizon et ne permet que de contempler un premier plan restreint. L'agriculture s'y exprime par quelques parcelles céréalières soigneusement alignées. Le contexte éolien n'est pas visible depuis ce point.

Etat projeté : Les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon se manifestent dans ce paysage au champ visuel limité. Elles s'y expriment à des échelles diverses. La nacelle de l'éolienne E2 émerge au-dessus du point culminant tandis que seule une pale de l'éolienne E1 apparaît au-dessus du relief. La taille apparente des deux éoliennes est différente. Cette présence dans le paysage est ainsi partielle mais constante. La part du rotor visible de l'éolienne E2 est d'une taille apparente conséquente. Il occupe le paysage d'une emprise visuelle non négligeable. Les pales de l'éolienne E1 sont pour leurs parts d'une taille apparente plus secondaire, d'autant plus au regard de la cime des arbres qui le couvre en partie. Le motif qui en ressort, est très simple et la lecture en est aisée. Il occupe toutefois un nouvel angle sur l'horizon jusqu'alors dépourvu de toute éolienne.



À proximité de l'itinéraire du GRP Tour de la Canche-Authie - Vue n°34



E1



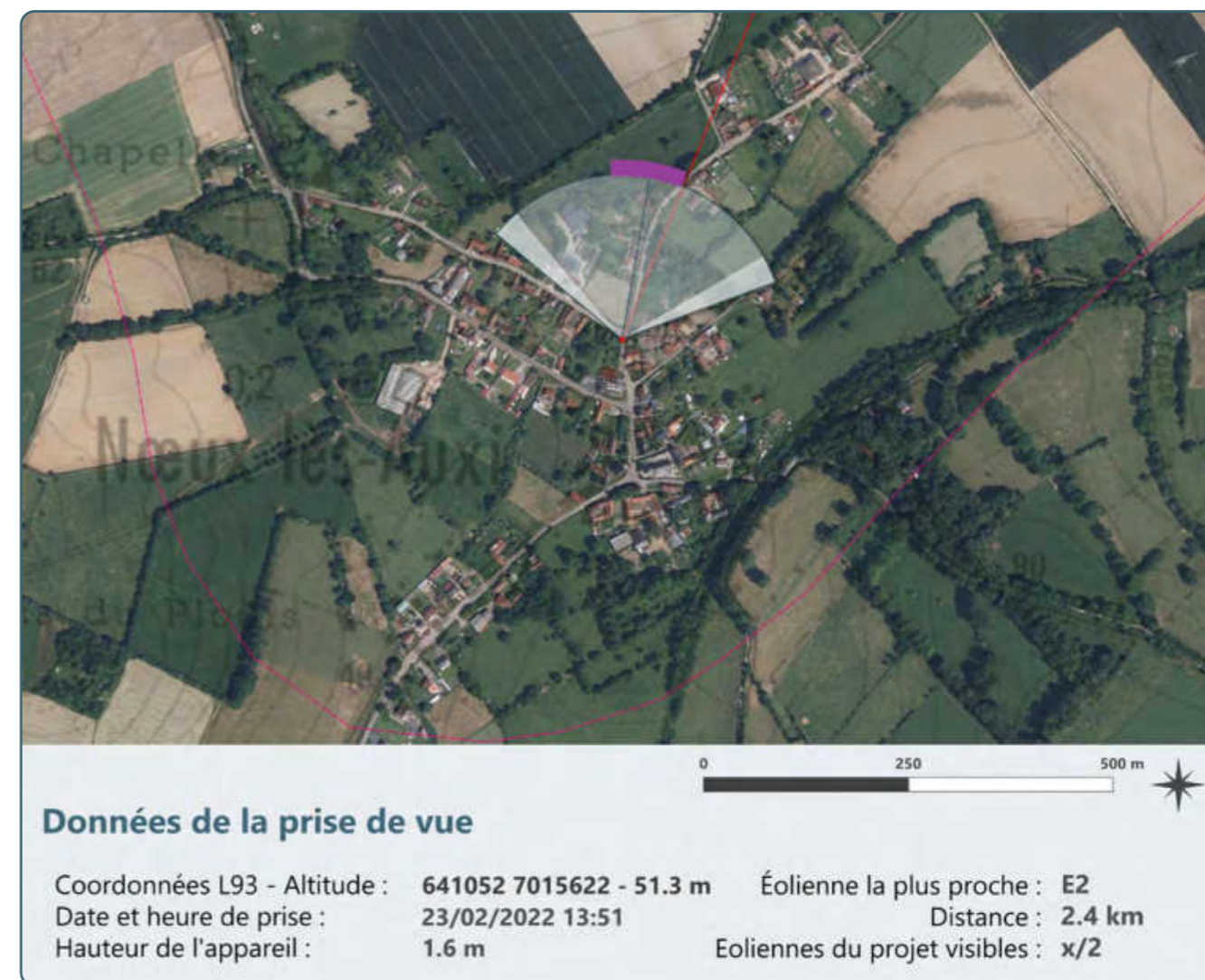
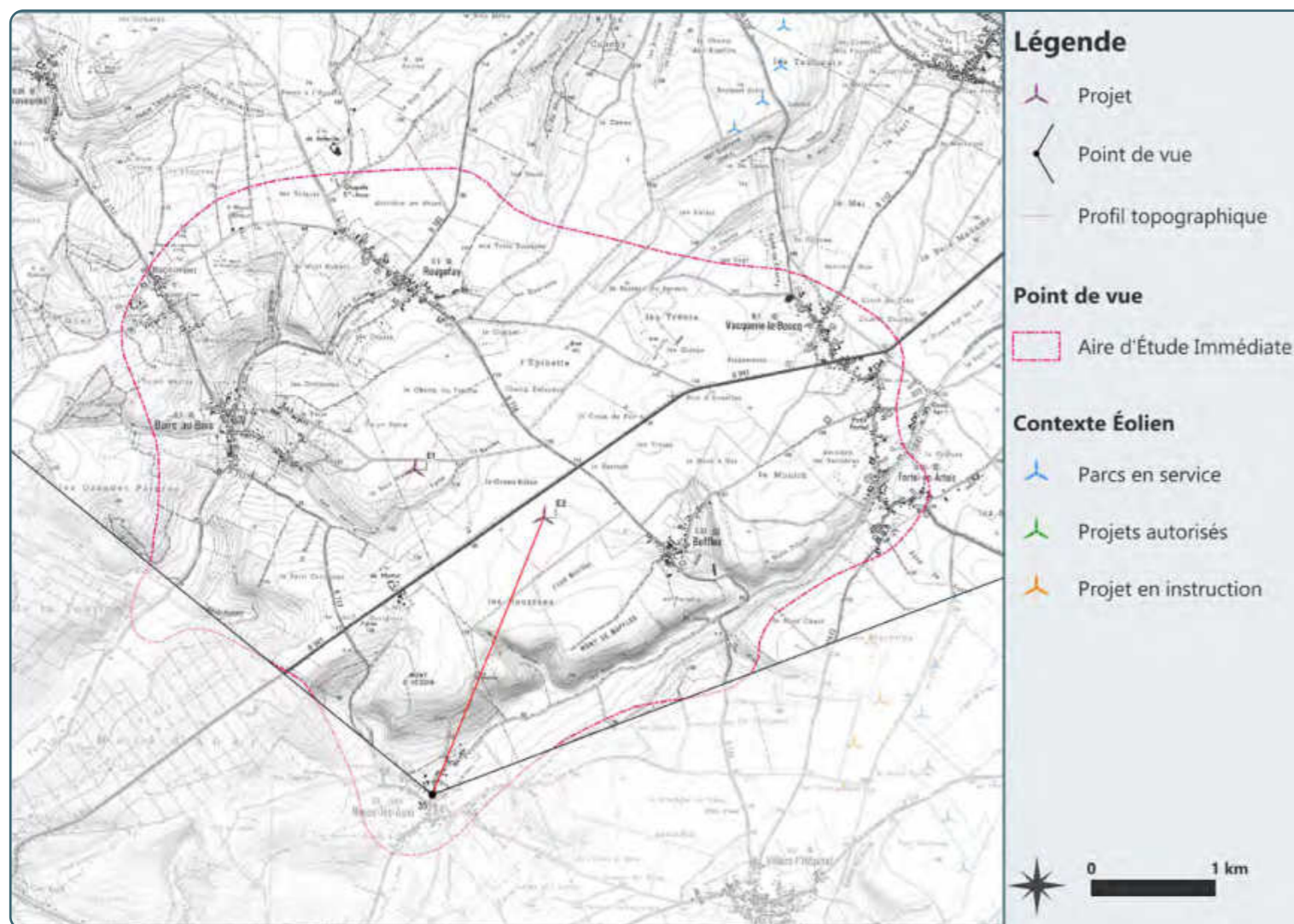
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E2

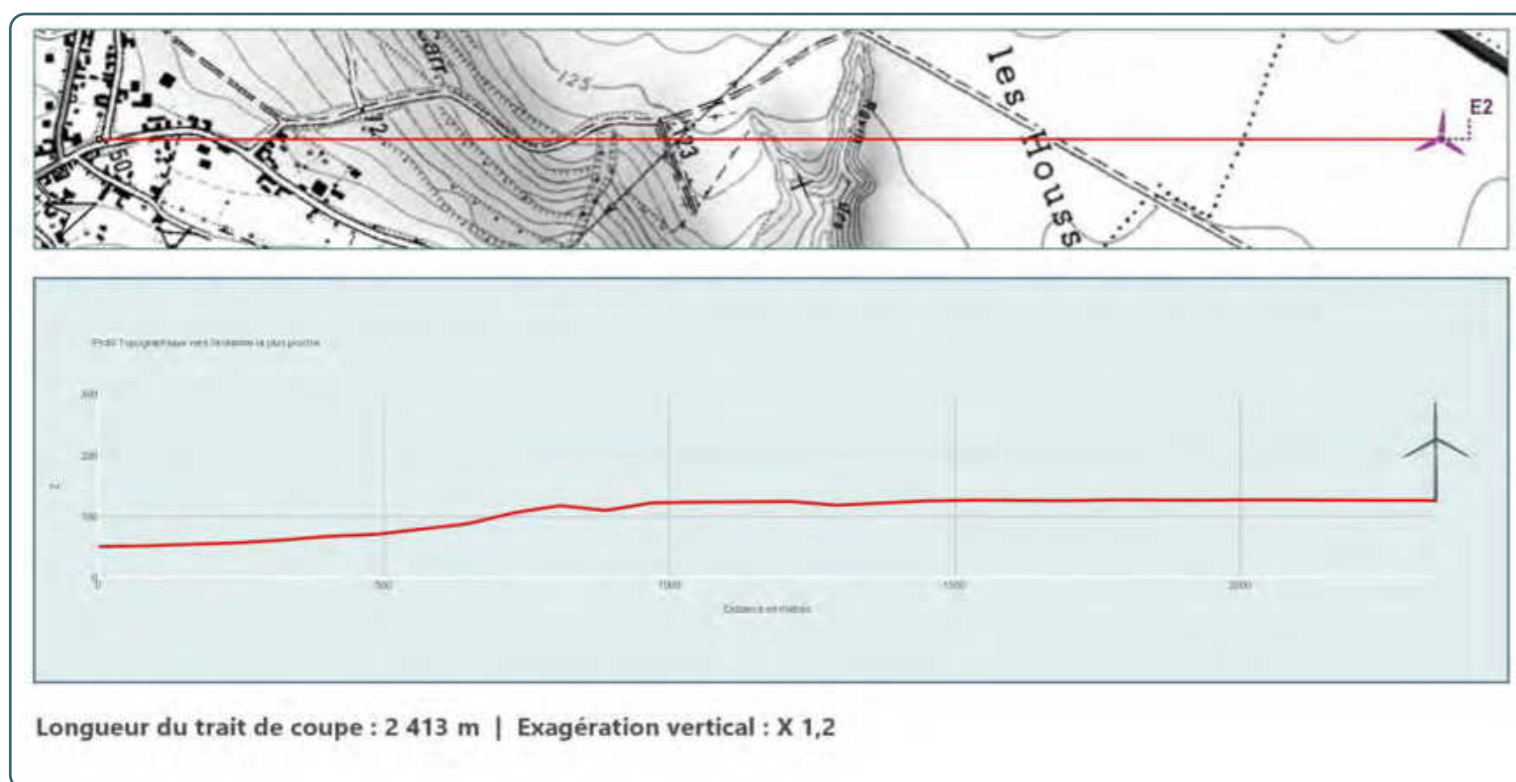


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°35 - Depuis le bourg de Nœux-lès-Auxi au croisement de la Rue Andrieux et de la Rue des Orchidées



426

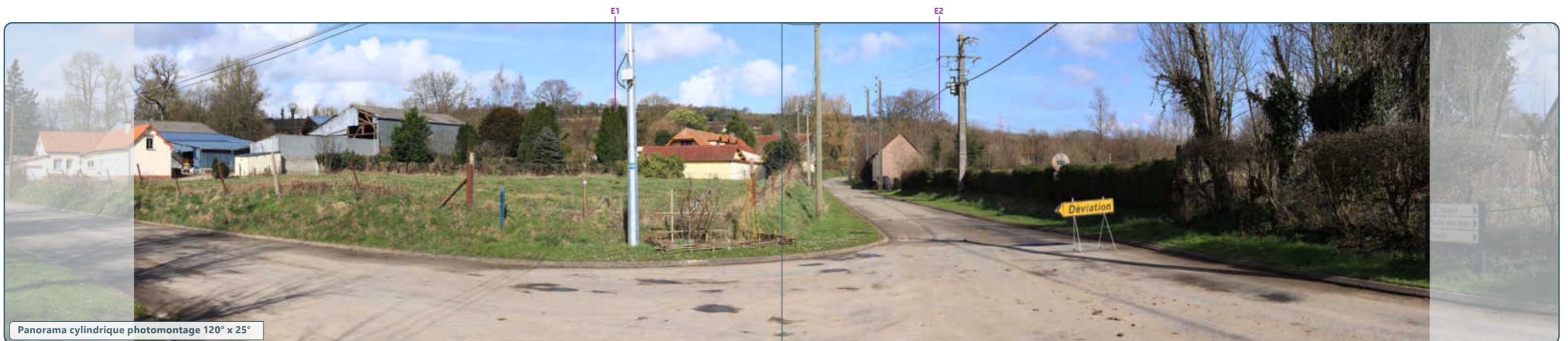


Etat initial : Depuis ce point de vue, le paysage qui ressort est celui d'une périphérie de bourg rural. Des maisons et quelques petits hangars agricoles forment avec une trame arborée compacte une composition complexe. Le regard discerne au premier plan un petit herbage avant de cerner cet ensemble de formes variées qui limitent la vue. Par-delà, les arbres de hautes futaies complètent l'écran auquel s'ajoute un imposant bombement du relief. Les alentours agricoles de même que le contexte éolien ne se devinent pas.

Etat projeté : L'éolienne E1 est située derrière la manifestation du relief. Elle est par conséquent indiscernable. L'éolienne E2 est quant à elle localisée légèrement plus à l'est, où le relief décline progressivement. Elle en émerge alors faiblement par le biais d'une pale. Toutefois, les arbres du bourg ne lui permettent pas d'apparaître dans le paysage ni même de disparaître à travers la couronne pourtant dépourvue de tout feuillage en cette saison.



Depuis le bourg de Nœux-lès-Auxi au croisement de la Rue Andrieux et de la Rue des Orchidées - Vue n°35



E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

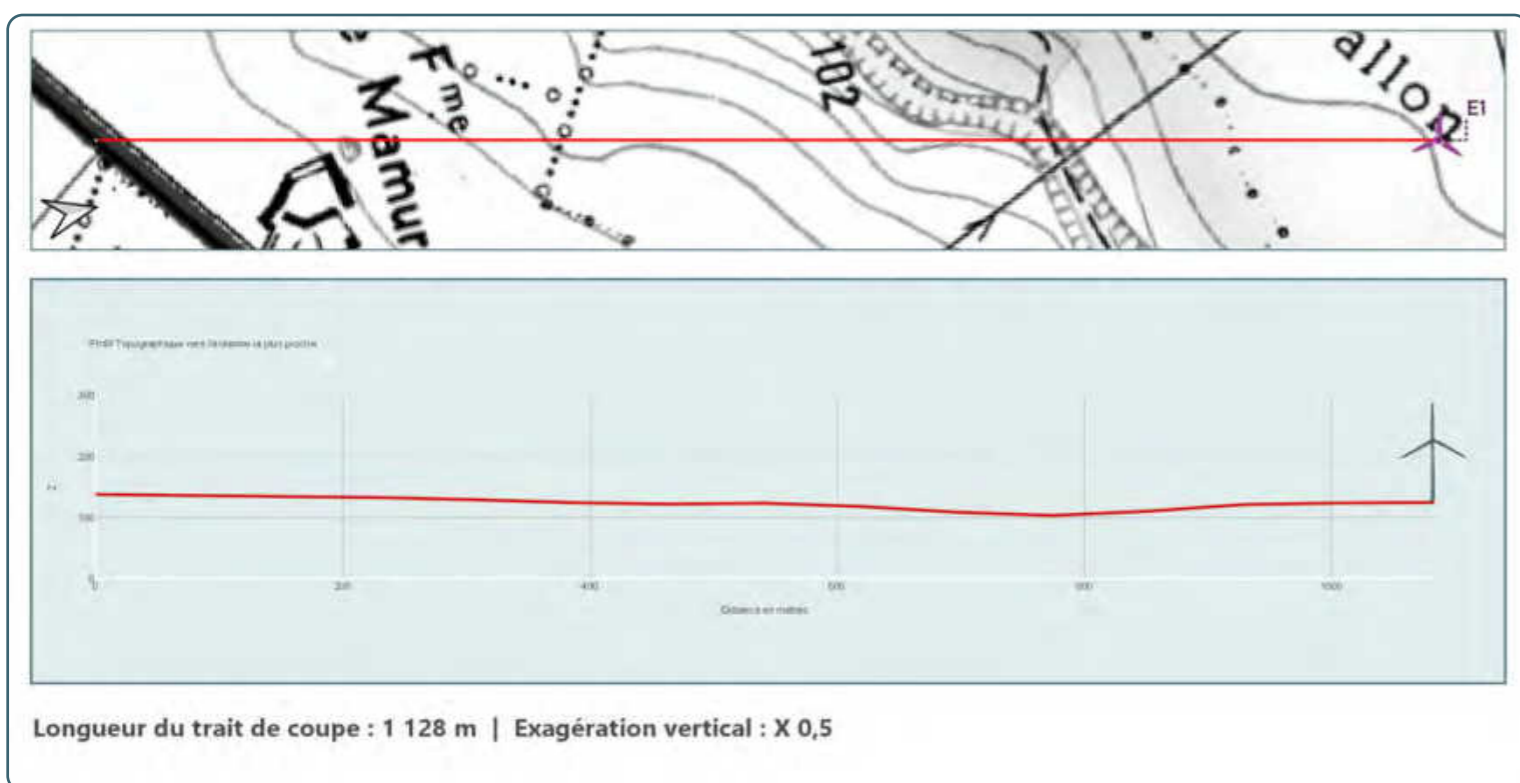
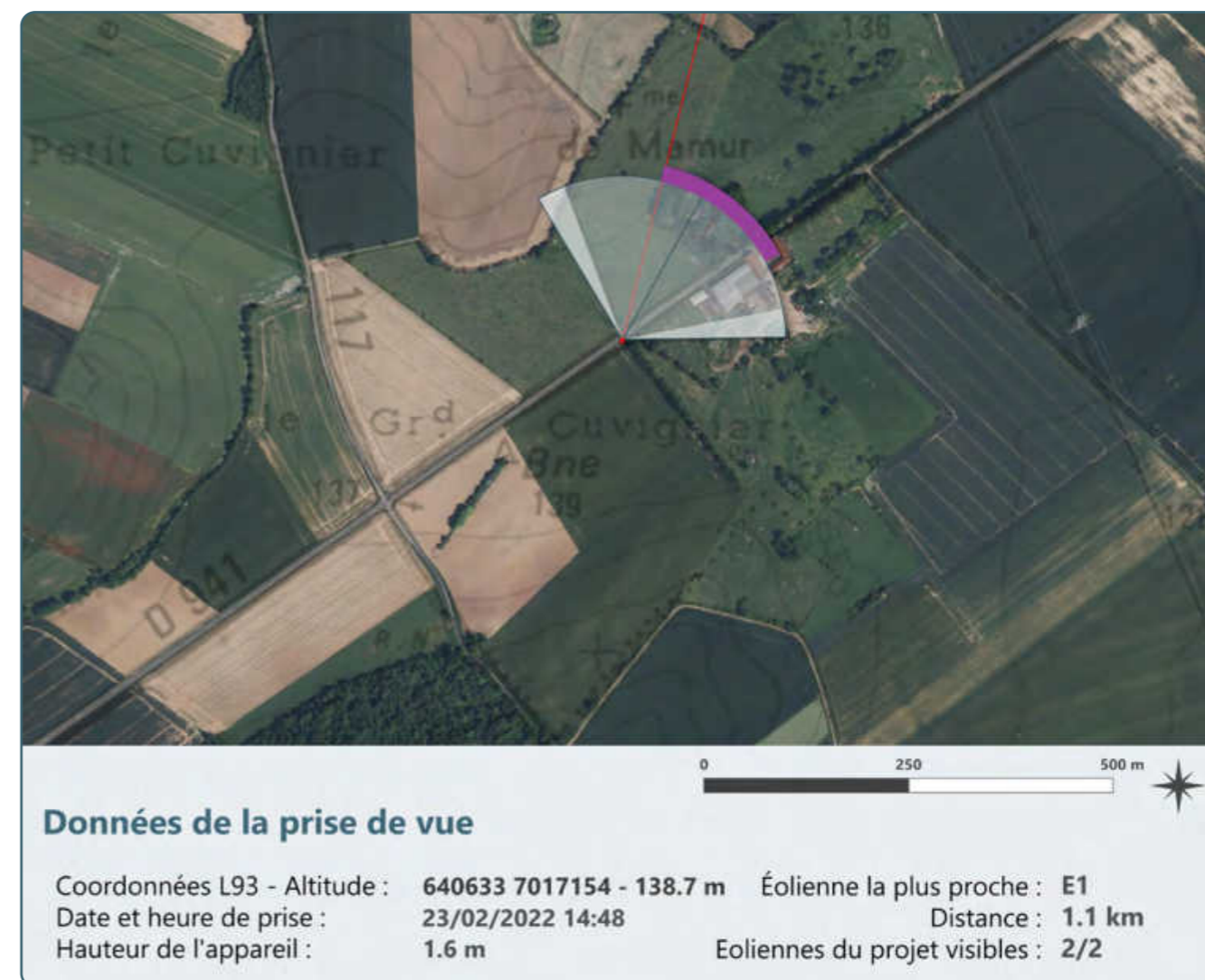
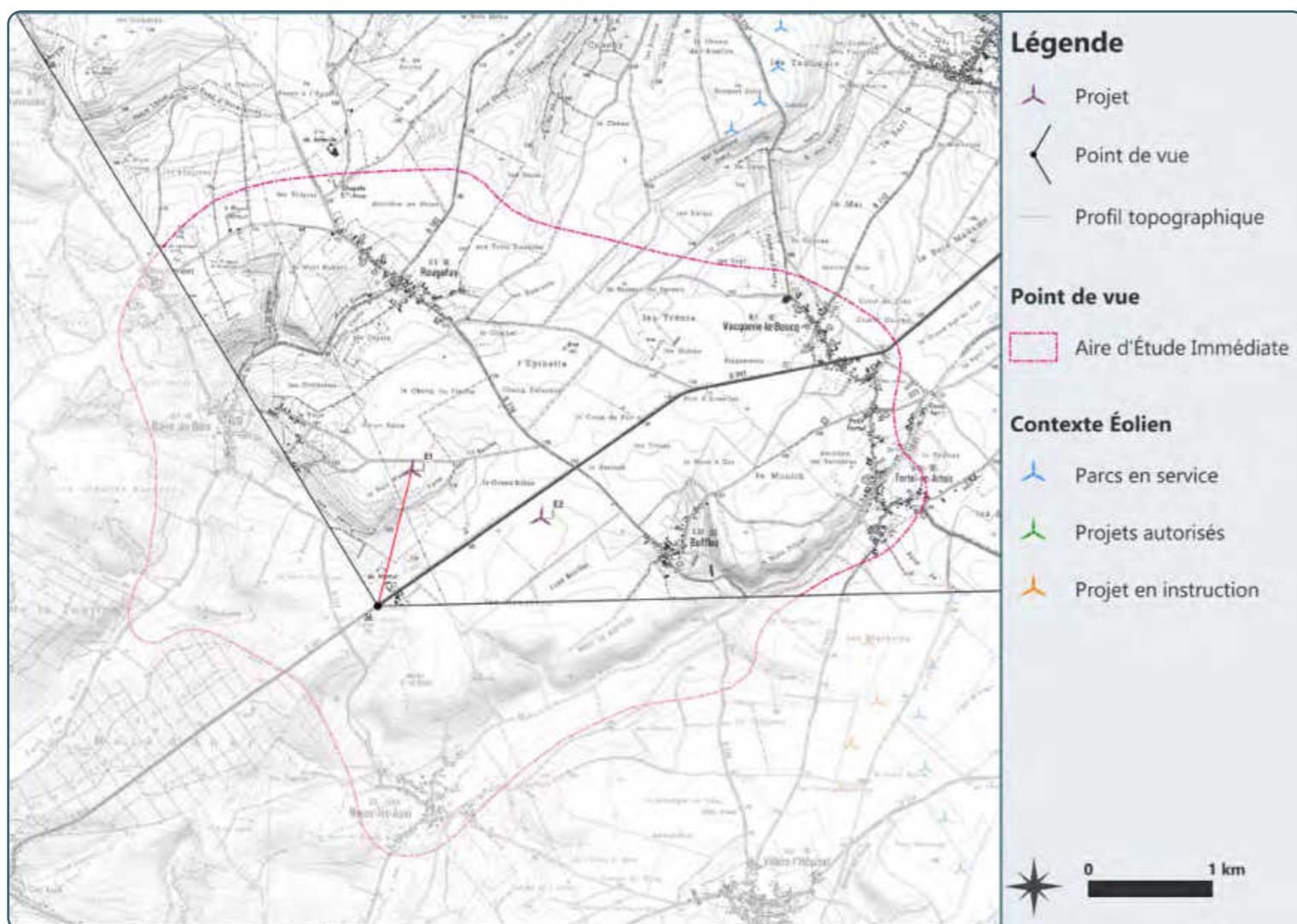
E2



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°36 - À proximité de la Ferme de Mamur (D941)

430

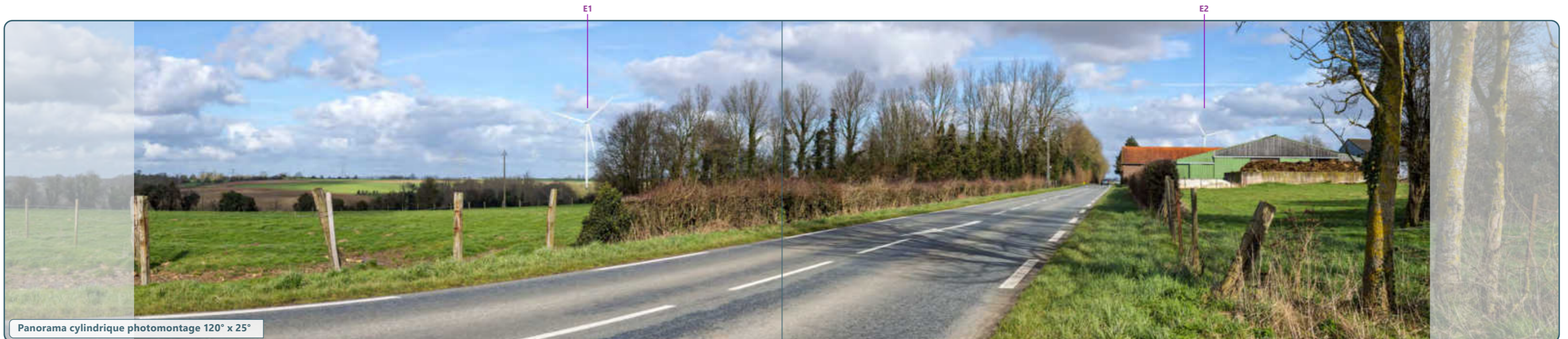
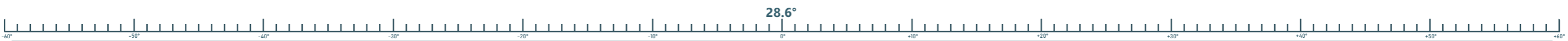


Etat initial : Depuis ce point de vue, si le paysage est celui de la vallée de l'Authie, il se caractérise par une certaine fermeture visuelle. En direction de l'est, à droite de l'image, les hangars agricoles de tôles et aux bardages de bois de même que les toits en tuiles sont autant d'écrans que rencontre le regard. Le paysage est y très limité sur un maigre herbage. Au centre de l'image, un imposant cordon végétalisé ferme là aussi le champ visuel. Plus au nord, tout à gauche du panorama, le paysage s'ouvre dans une profonde perspective. Les quelques haies qui prennent place dans les nombreuses aspérités du relief sont trop peu hautes pour obstruer le champ visuel. Dans ce paysage moyennement ouvert, le contexte éolien ne marque pas la vue.

Etat projeté : Le futur parc du Fossé Châtillon prend place dans ce paysage. L'éolienne E1 s'inscrit dans la continuité du cordon végétalisé. Si la machine est entièrement visible, sa taille apparente est très proche si ce n'est semblable de celle des arbres. La deuxième éolienne, E2, est quant à elle située par-dérrière les hangars agricoles de la ferme de Mamur. Elle émerge des toits via sa nacelle, une partie du mât et une part considérable de son rotor. Si cette apparition induit un léger effet de surplomb, les proportions avec lesquelles il s'effectue demeurent équilibrées. La taille apparente de l'éolienne visible est en effet proche de celle des pignons des hangars. Au-delà de la visibilité des éoliennes, le dialogue établi entre les deux est compliqué. La différence de visibilité en est la première cause tandis que la différence de paysage aux abords des éoliennes en est la seconde. Il est également important de noter l'étendu de l'angle d'occupation, et cela en dépit de la présence de la végétation. Cet angle est par ailleurs nouvellement occupé.



À proximité de la Ferme de Mamur (D941) - Vue n°36



E1



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

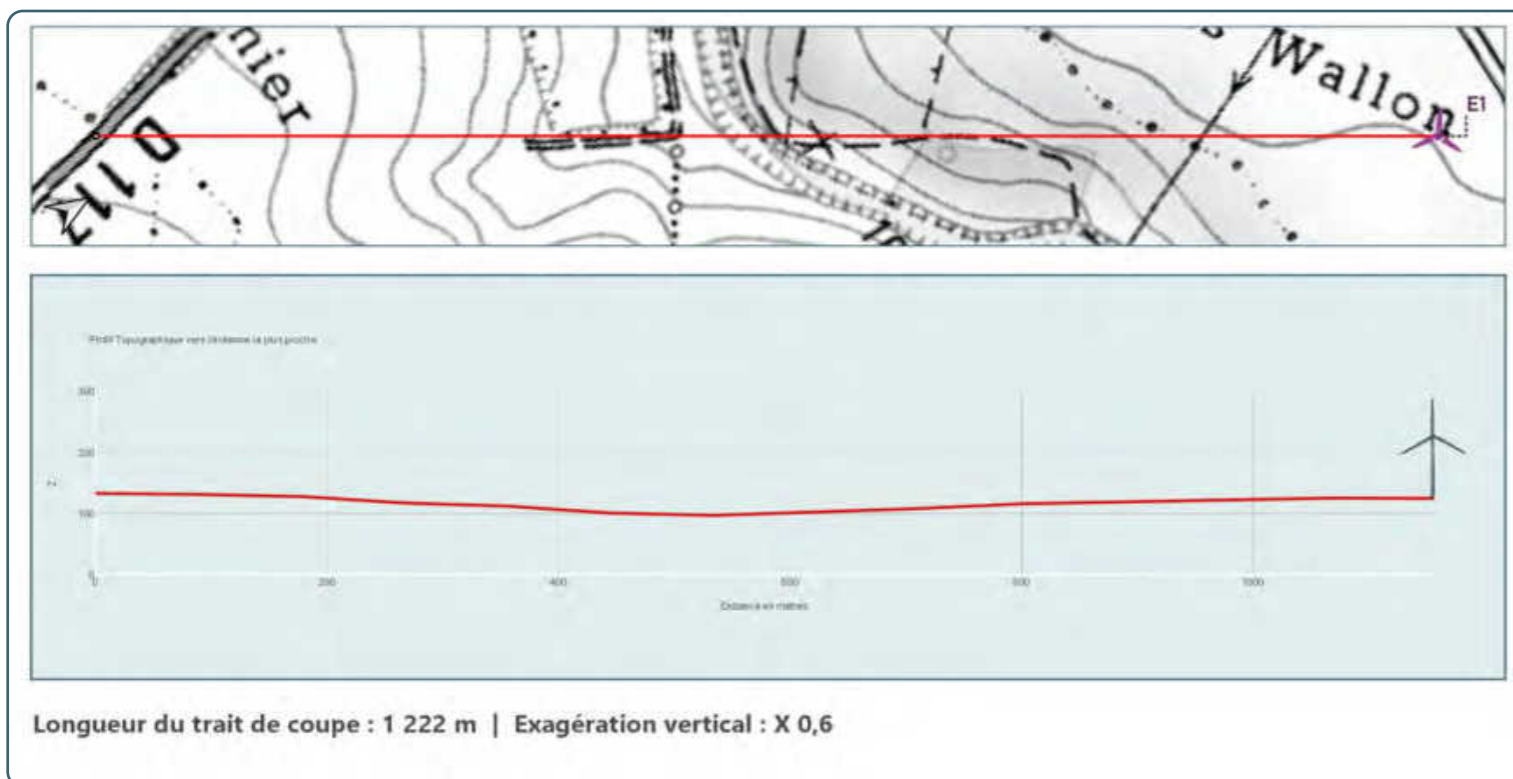
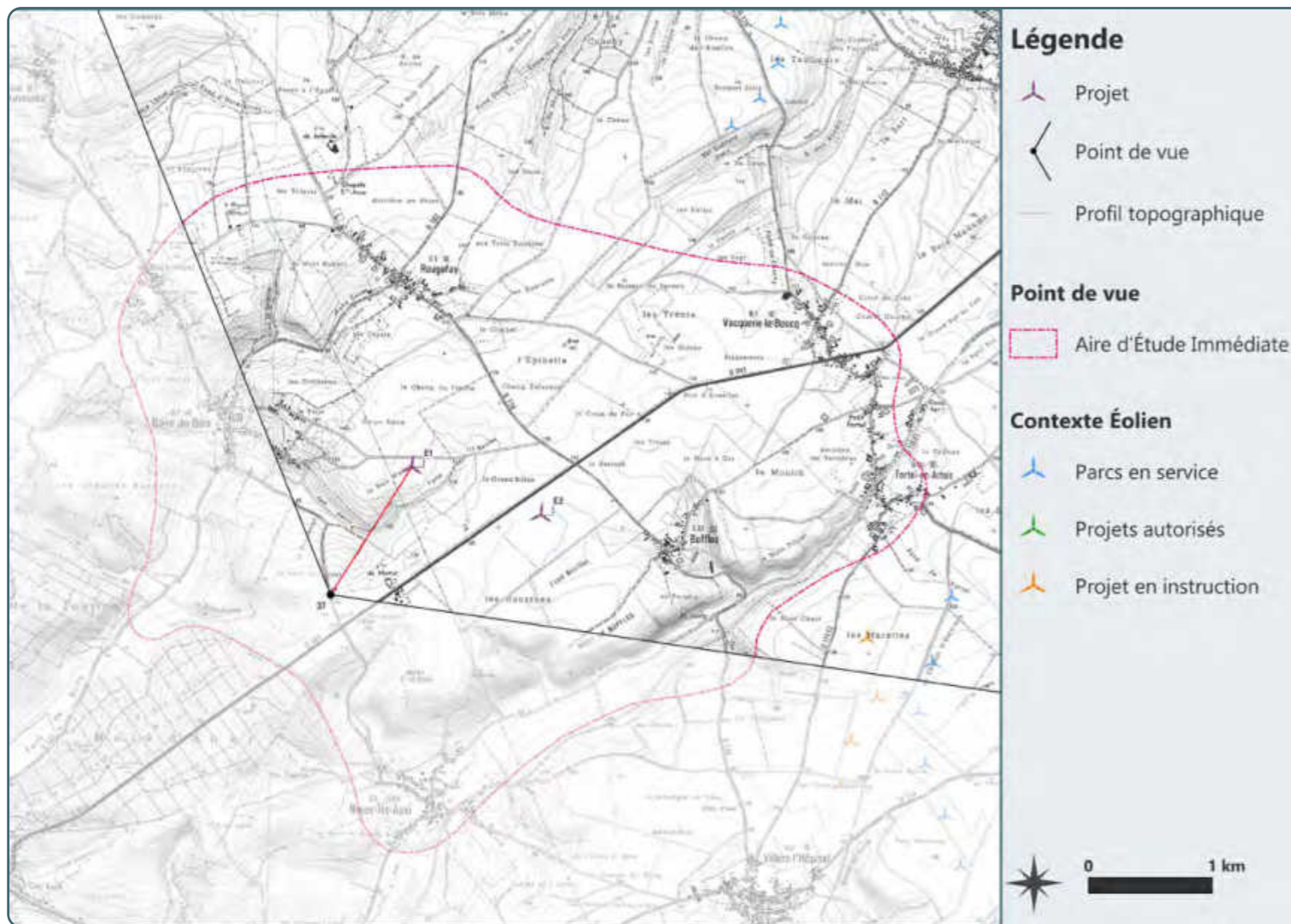
E2



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°37 - Depuis la D117 au sud de Buire-au-Bois

434

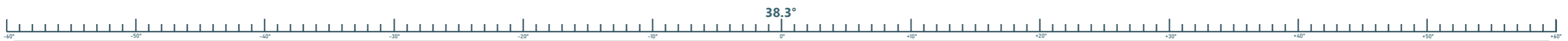


Etat initial : Depuis la D117, au sud de Buire-au-Bois, le relief de la vallée de l'Authie se manifeste par de légères ondulations. Si le premier plan est occupé par de vastes parcelles agricoles, les ondulations qui s'expriment sur l'ensemble du panorama parallèle à la voirie, en direction du nord, sont quant à elles abondamment occupées par des bosquets, des alignements d'arbres et des silhouettes plus isolés entre les herbages. Le champ visuel est ainsi limité sur une scène paysagère intime. Dans ce paysage, le contexte éolien prend une place très restreinte. Les éoliennes des parcs de Valhuon et de Ternois Sud forment, bien au-delà de l'horizon, un bosquet dense peu lisible.

Etat projeté : Le parc du Fossé Châtillon se dévoile dans ce paysage d'agriculture et d'ondulations. L'éolienne E1 prend place à l'avant-plan du relief. De la sorte, son mât n'est pas tronqué assurant une totale visibilité. La taille apparente de cette première éolienne, sans être négligeable, n'en est pas pour autant excessive au regard des lignes de force du paysage et de son ampleur. L'éolienne E2 quant à elle se situe par-dérrière le relief mais plus encore elle s'inscrit derrière une petite haie peu dense. De la sorte, une majeure partie de son mât est obstruée. La nacelle et une partie importante du rotor sont toutefois visibles. La taille apparente de cette machine est inférieure à celle précédemment décrite. La relation ainsi tissée entre l'éolienne E2 et la végétation arbustive de l'avant-plan est ainsi harmonieuse et équilibrée. Le dialogue entre ce parc et le paysage s'effectue par une occupation relativement large en termes d'angle mais aussi par un rapport proportionné.



Depuis la D117 au sud de Buire-au-Bois - Vue n°37





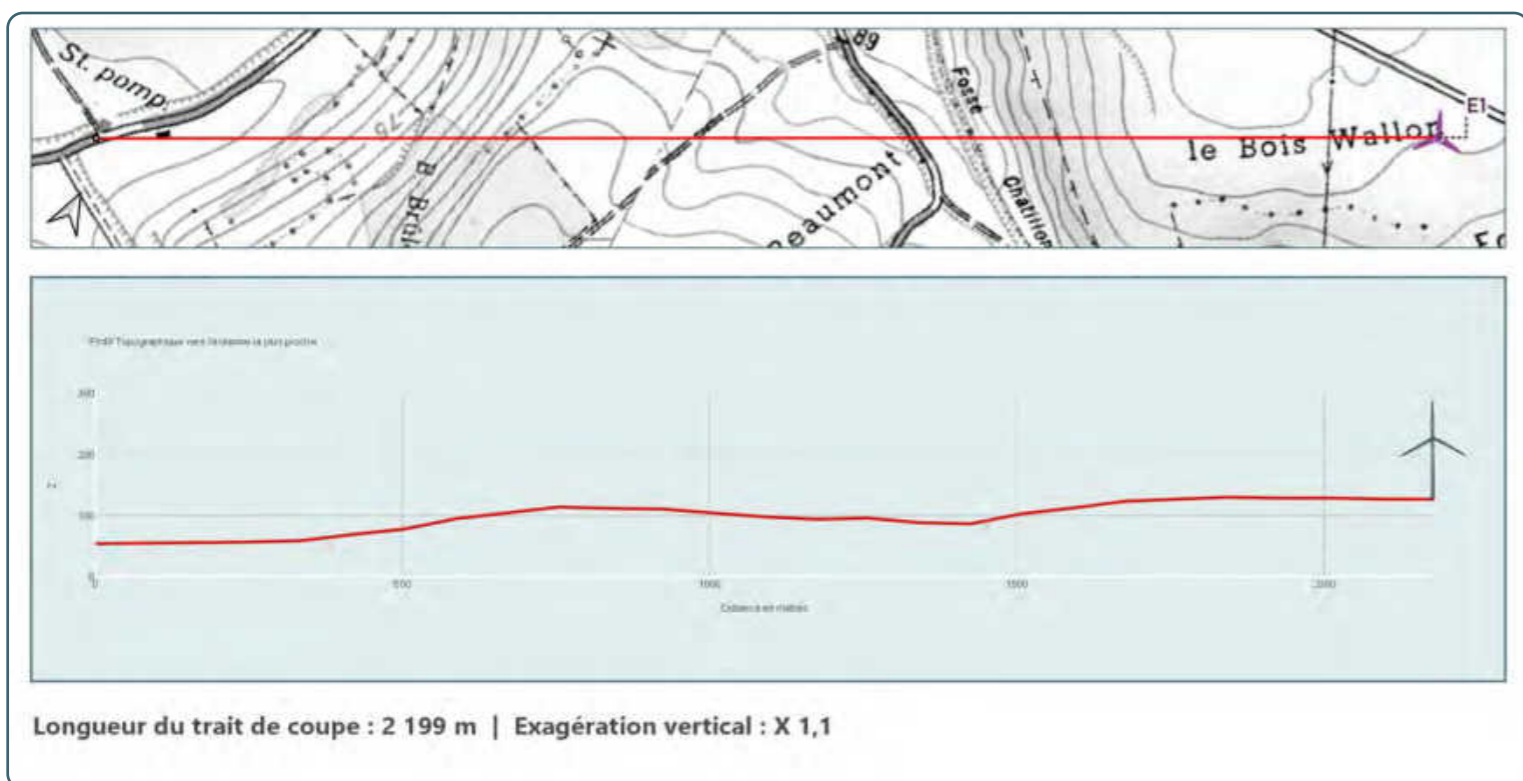
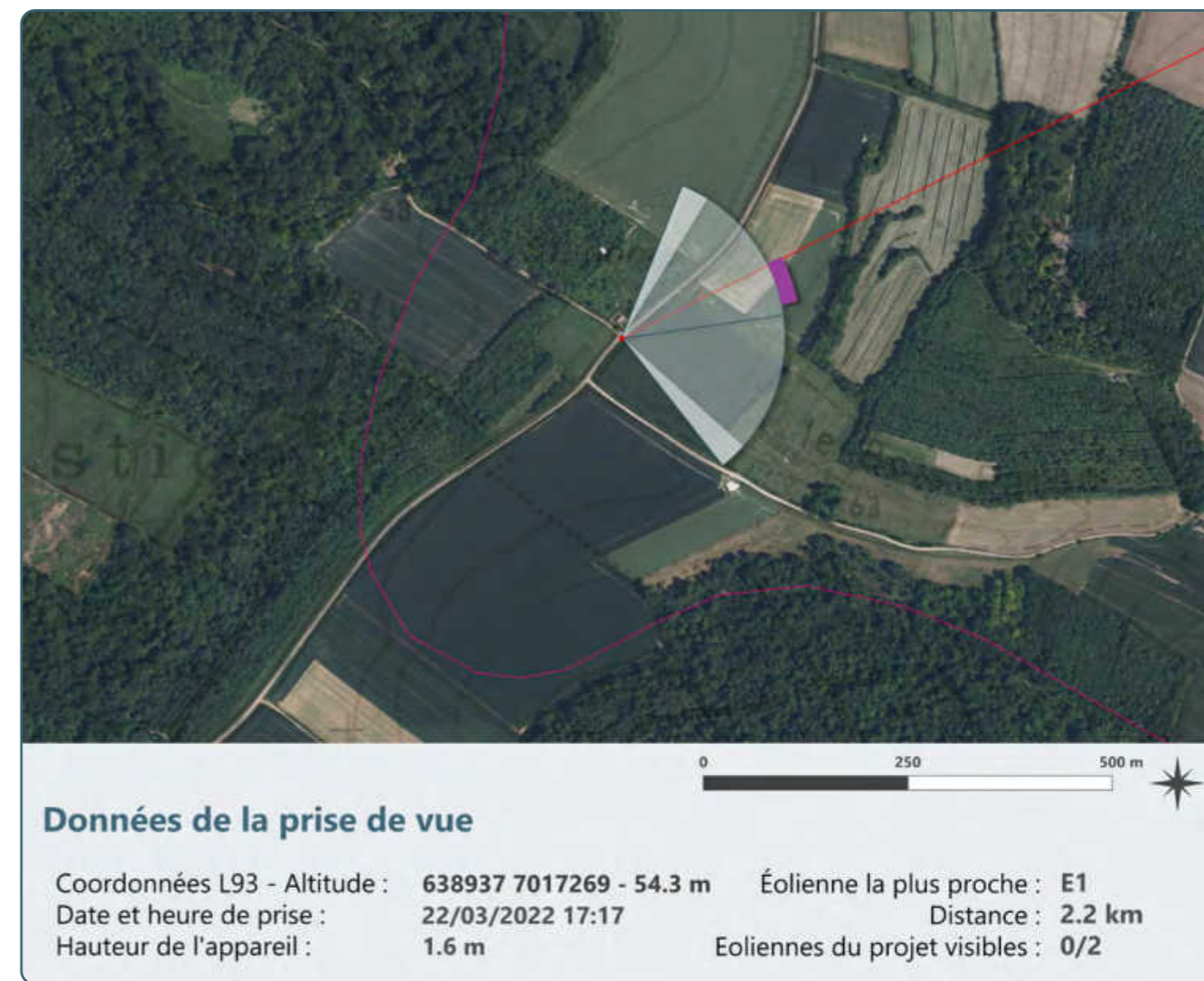
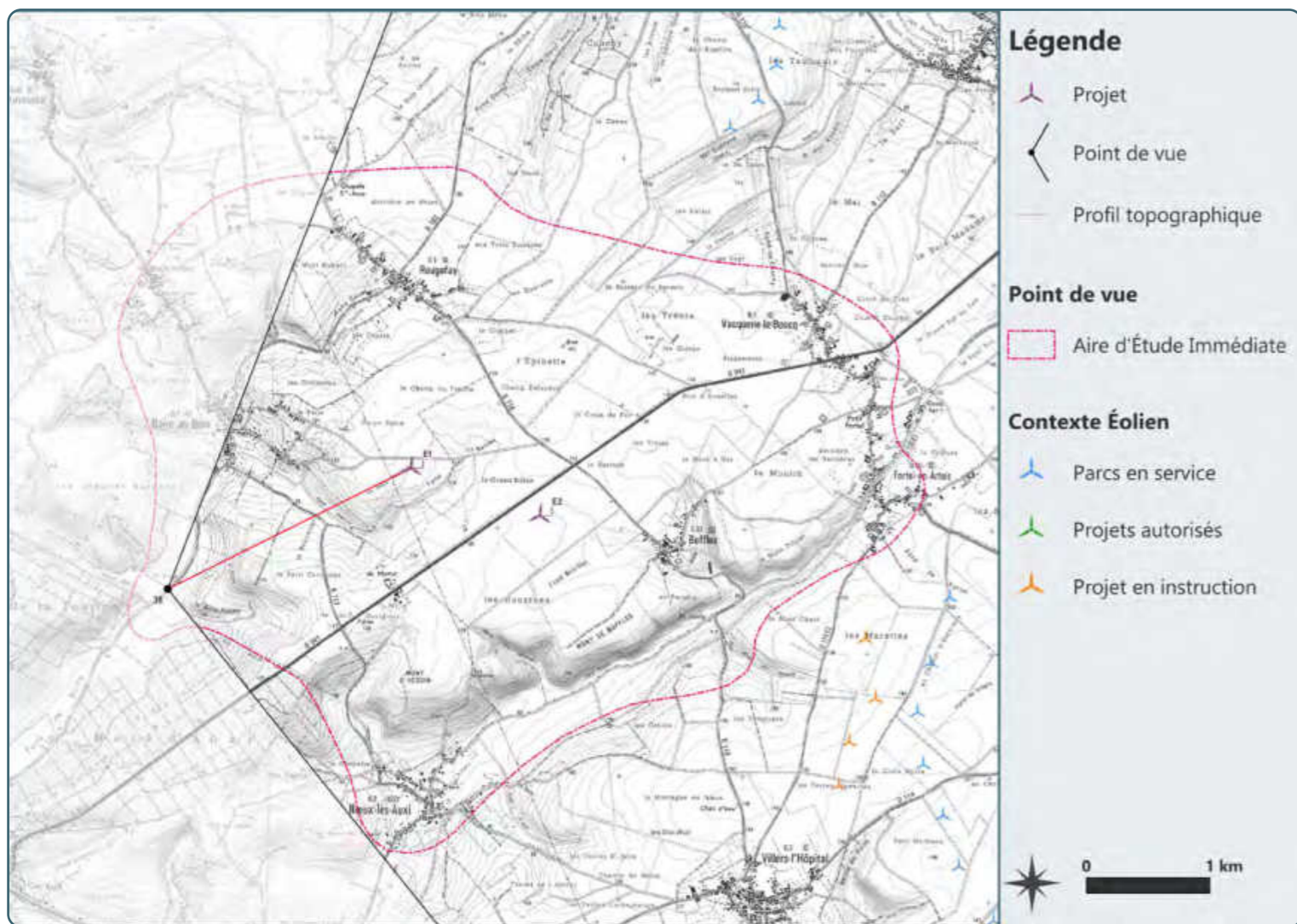
E2



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°38 - Depuis la D102 au sud-ouest de Buire-au-Bois

438

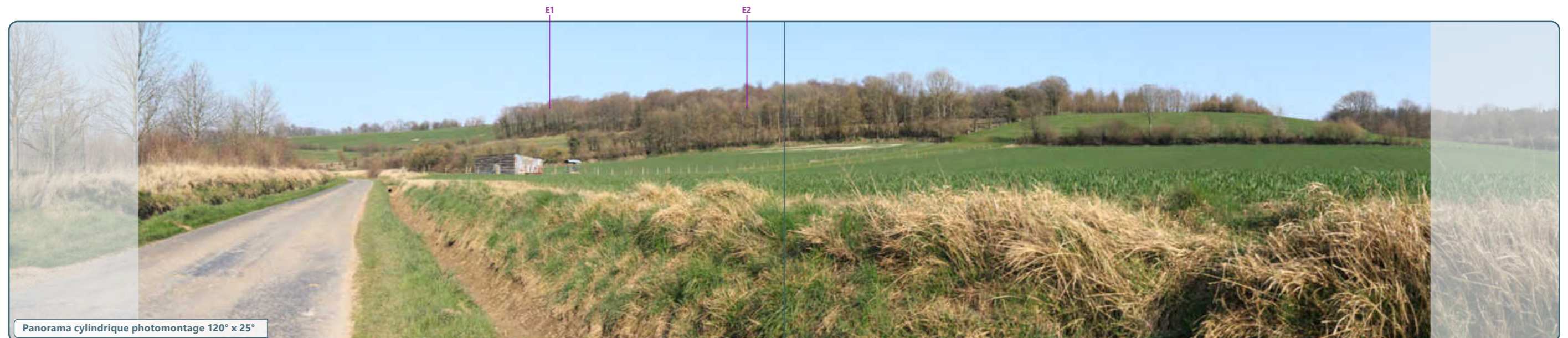
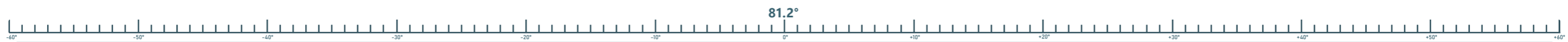


Etat initial : Depuis la D102, au sud-ouest de Buire-au-Bois, le paysage est avant tout celui de la Vallée de l'Authie, de son relief, de ses boisements et de son agriculture de plus petit parcellaire. C'est ainsi que le premier plan est celui d'un champ de céréales. Il se déroule en hauteur par rapport à la voirie, laquelle semble encaissée dans le paysage. Cette petite parcelle se heurte dans la profondeur à un bombement du relief. Les boisements denses mais aussi les simples haies s'y manifestent et contribuent à fermer le champ visuel. Ce dernier est ainsi borné dans un cadre restreint.

Etat projeté : Depuis ce point, les deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon ne sont pas visibles. Elles sont en effet l'une et l'autre localisées derrière le relief.



Depuis la D102 au sud-ouest de Buire-au-Bois - Vue n°38





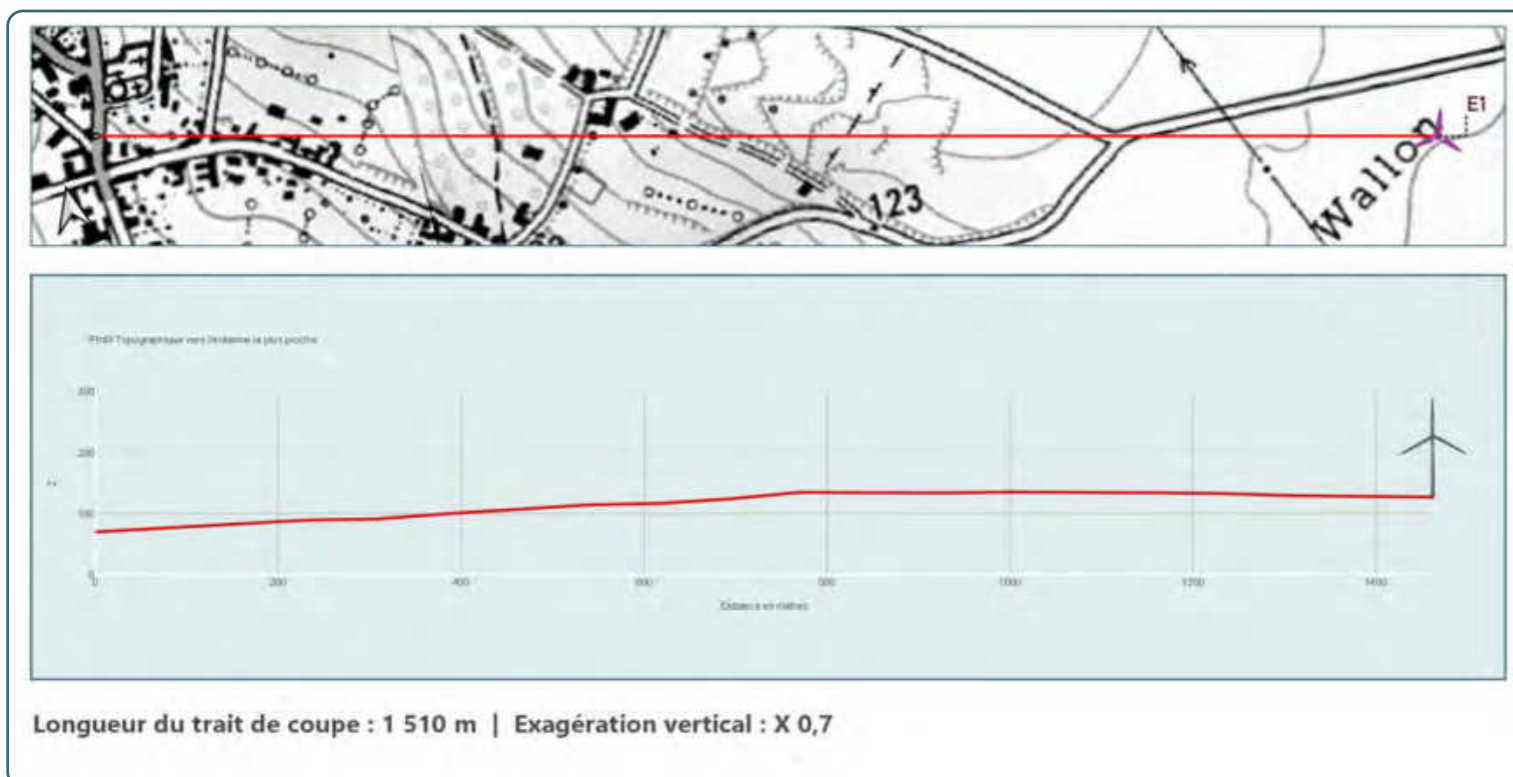
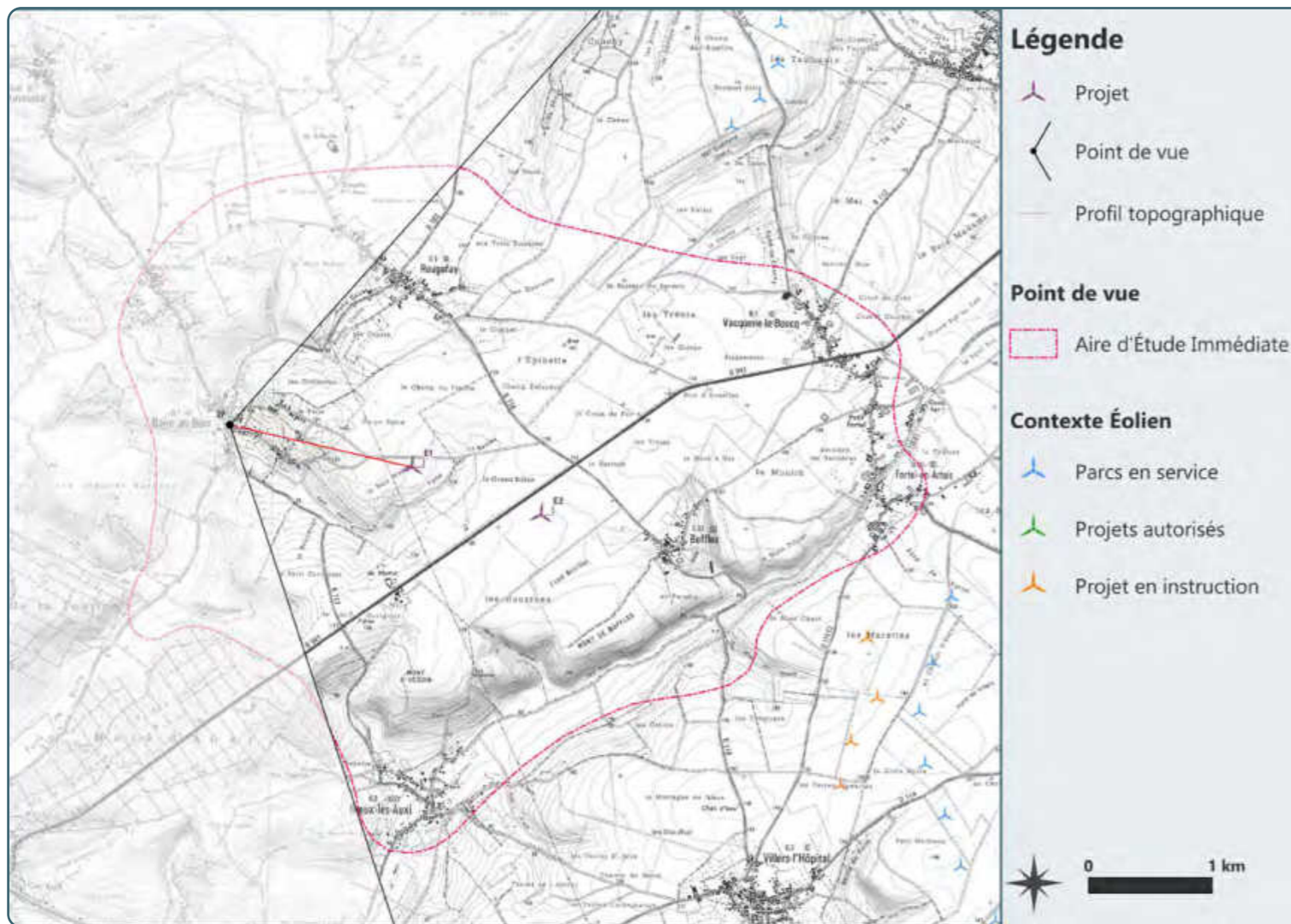
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°39 - À proximité de l'église de Buire-au-Bois depuis la D102 qui traverse le bourg

442



Etat initial : À proximité de l'église de Buire-au-Bois, depuis la D102 qui traverse le bourg, le paysage est celui d'un bourg rural. Façades de maisons ou de hangars, pignons divers, clôtures, toits de tuiles ou encore d'ardoises, arbres et haies s'enchevêtrent pour former un ensemble complexe. Le tout s'inscrit sur un relief dont la pente monte progressivement. Le paysage qui s'offre ainsi à la vue n'est pas propice à la perception des environs. La vue est en effet plutôt refermée et l'agriculture, tout comme le contexte éolien, ne se devine pas à proximité de l'église de Buire-au-Bois.

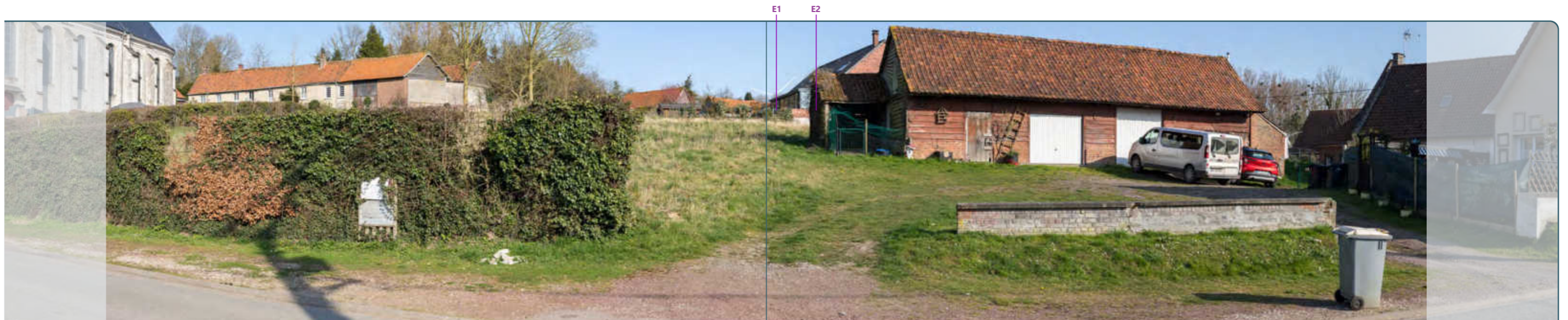
Etat projeté : Le parc éolien du Fossé Châtillon est peu visible depuis ce point. Si l'éolienne E2 est localisée derrière la trame bâtie, la dissimulant ainsi totalement, l'éolienne E1 se dégage légèrement quant à elle au-dessus des toitures. La nacelle est à peine dissimulée par un arbre tandis que deux pales apparaissent conjointement. La taille apparente des parties ainsi visibles (les pales) est moins importante que celle des éléments du bâti environnant. En effet, l'emprise visuelle qu'occupe le rotor est inférieure de celle des toitures à proximité. Toutefois, par le mouvement de même que par la couleur blanche des éoliennes, ce nouvel élément du paysage au sein du bourg attire l'oeil. Cette éolienne occupe un nouvel angle sur l'horizon. L'inter-visibilité avec l'église est ainsi non négligeable.



À proximité de l'église de Buire-au-Bois depuis la D102 qui traverse le bourg - Vue n°39



101.8°





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E1

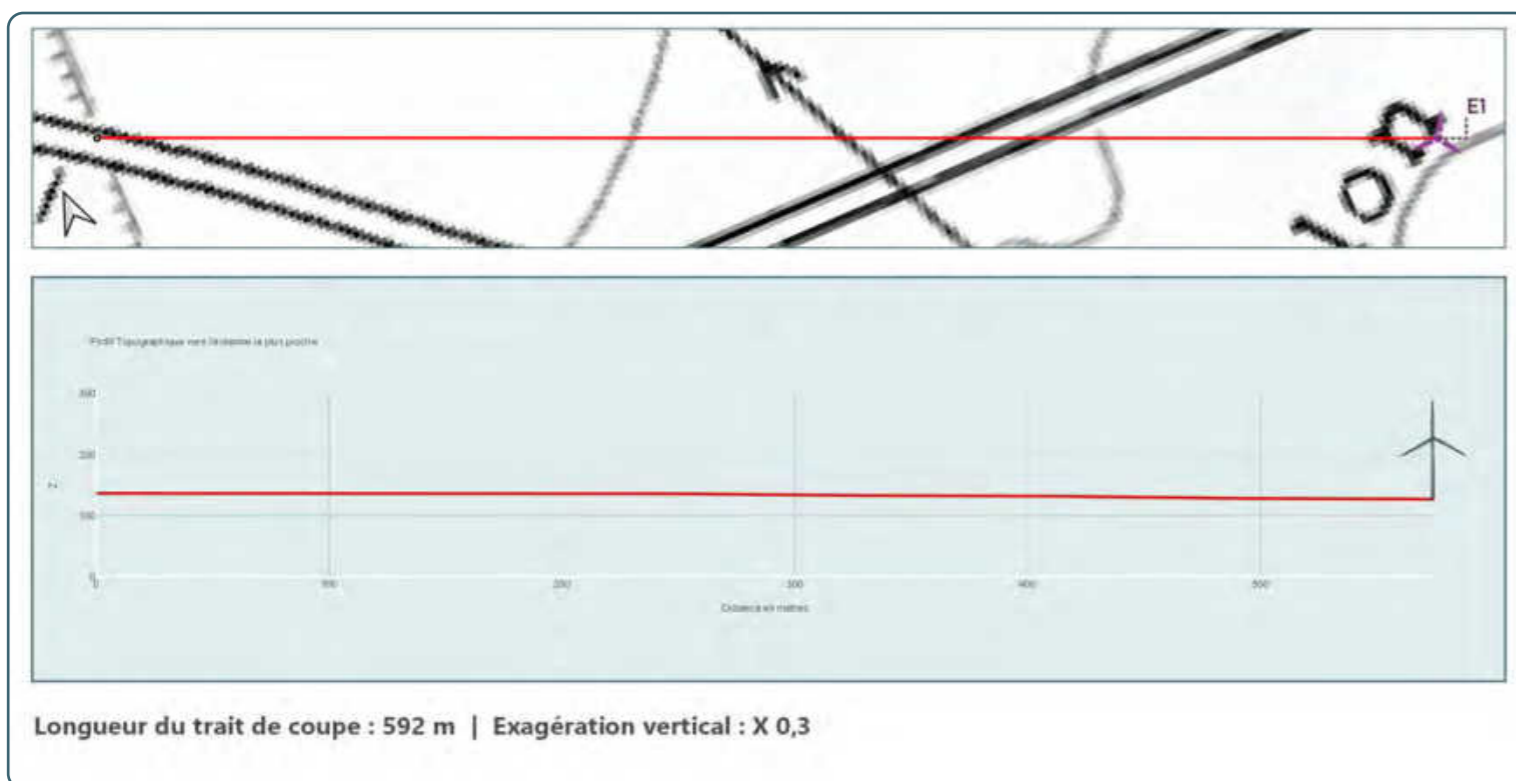
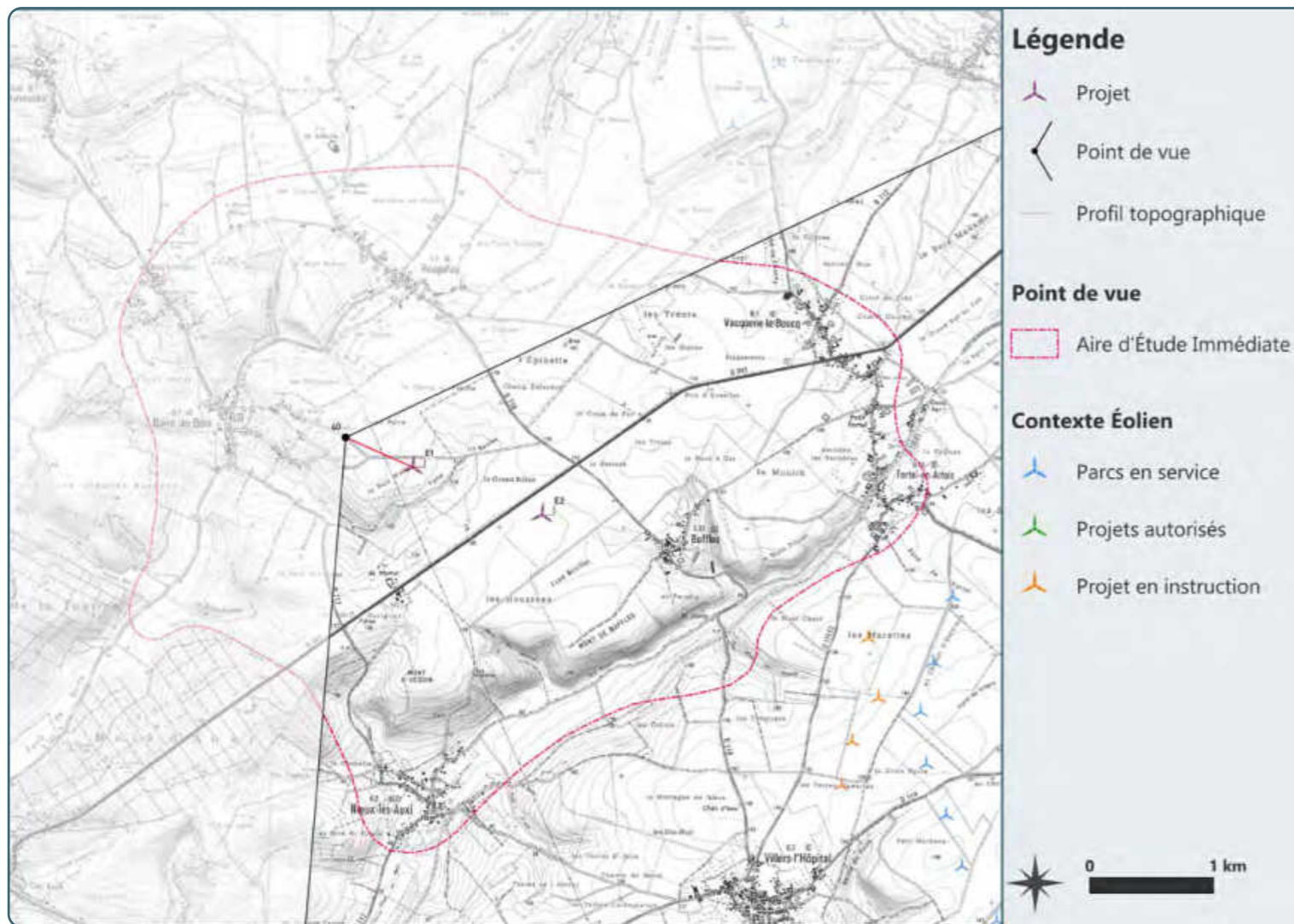
E2



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°40 - Depuis l'est de Buire-au-bois au niveau des habitations localisées sur le coteau

446

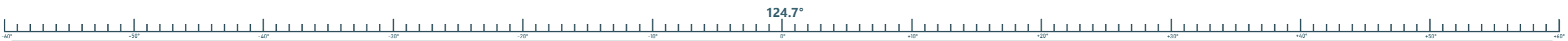


Etat initial : Depuis l'est de Buire-au-bois, aux abords du Corps Buire, par-delà les corolles boisées du bourg, l'importance de l'agriculture se manifeste à nouveau. Le parcellaire agricole structure un paysage ouvert dans la profondeur en direction du sud-est. Les champs se déroulent sur un relief plat. La végétation, d'abord arbustive puis arborée, s'exprime sur la droite de l'image. Une petite haie est implantée le long d'une prairie. Elle se transforme en alignement plus haut qui vient occulter la perspective en direction du sud. Depuis ce point, le contexte éolien est important. De nombreux parcs forment des bosquets d'éoliennes compacts et parfois confus. Fortel-Villers, Les Treize, Croix Noire I, Bonnières I, La Crémière, Champ Grand-Mère, Barly ou encore Coquelicot I s'alignent dans la profondeur et sur un angle considérable de l'horizon.

Etat projeté : Le parc du Fossé Châtillon occupe le plateau agricole. Les deux éoliennes prennent place sur un angle de l'horizon plutôt limité. Elles sont localisées presque l'une derrière l'autre. Si les rotors ne se chevauchent pas, les pales se croisent ponctuellement. Ce croisement altère la lecture et la lisibilité du nouveau parc. Elle est d'autant plus altérée que les effets cumulés avec les parcs de l'arrière-plan sont importants. De nombreuses superpositions de éoliennes sont observées. Les effets cumulés sont redoublés par la présence d'un pylône électrique à haute tension et des fils à proximité de l'éolienne E1. La taille apparente des nouvelles éoliennes, particulièrement pour l'éolienne E1, est très forte. Elles occupent le devant du contexte éolien et prennent l'ascendant sur la scène paysagère.



Depuis l'est de Buire-au-bois au niveau des habitations localisées sur le coteau - Vue n°40



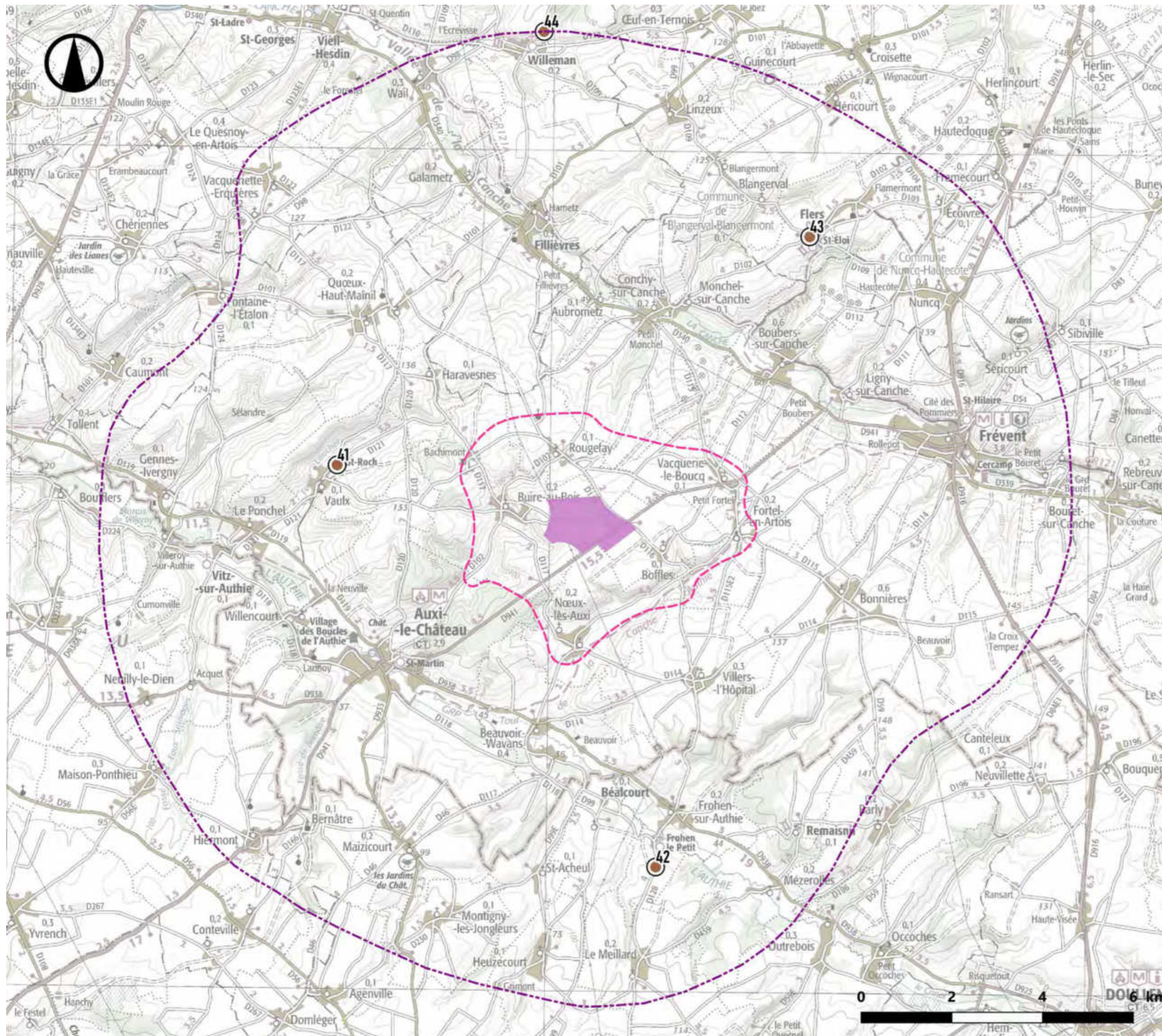


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

4.4. Photomontages supplémentaires demandés par la MRAE



Points de vue des photomontages supplémentaires



Novembre 2023

Source : IGN 100®
- Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

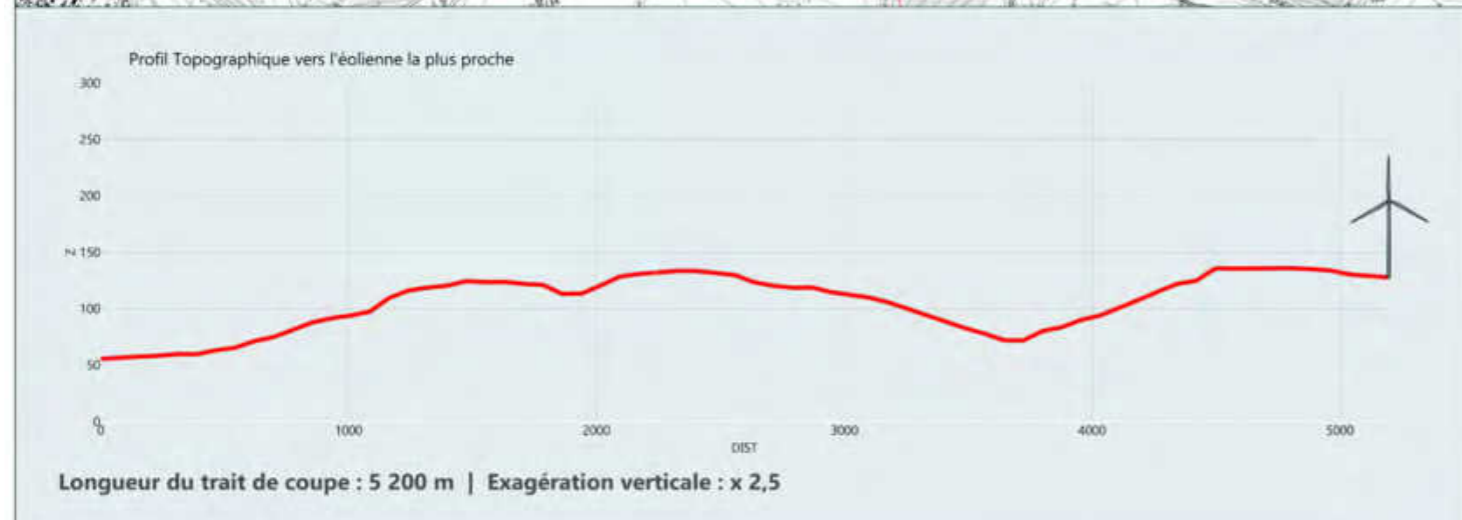
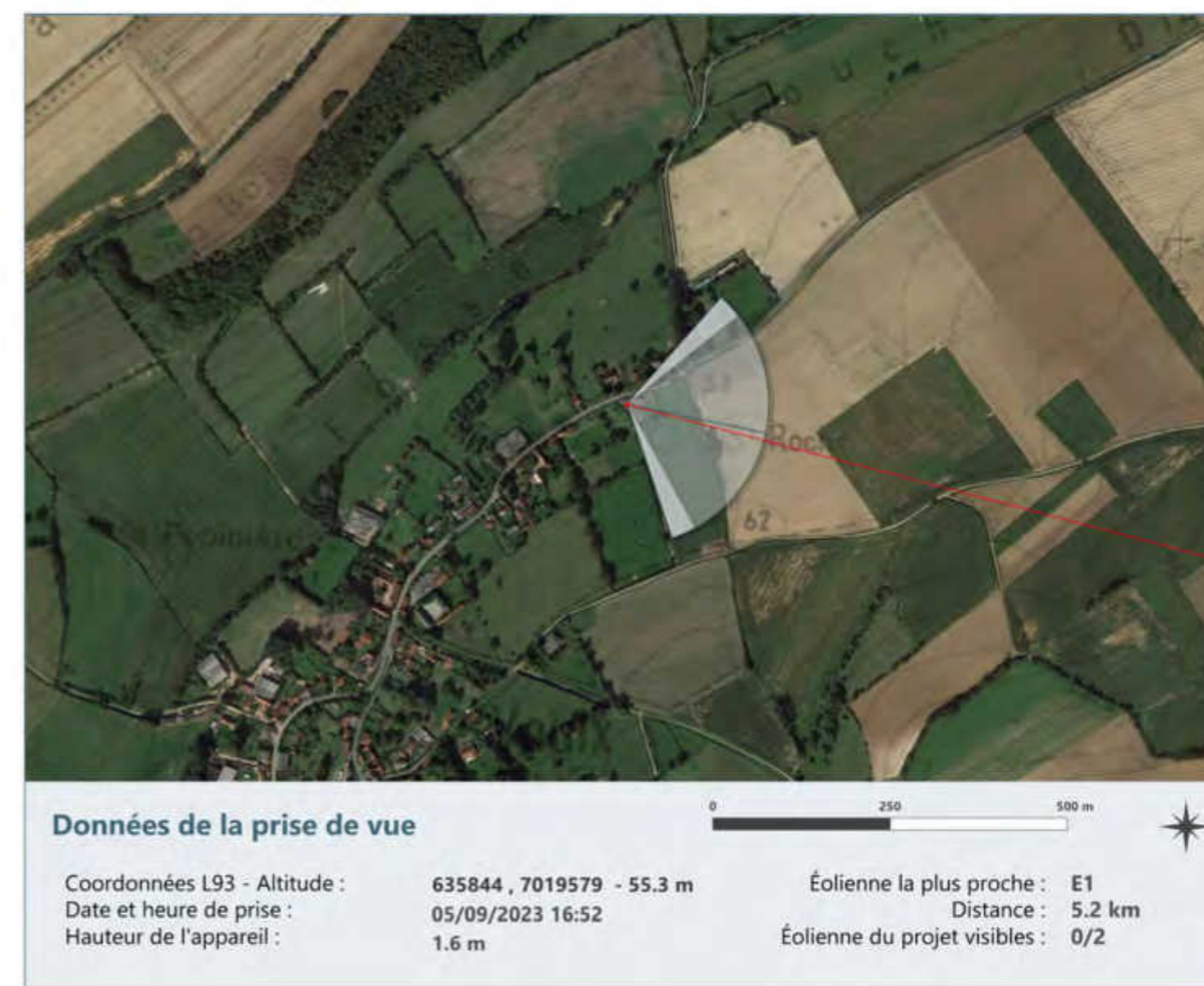
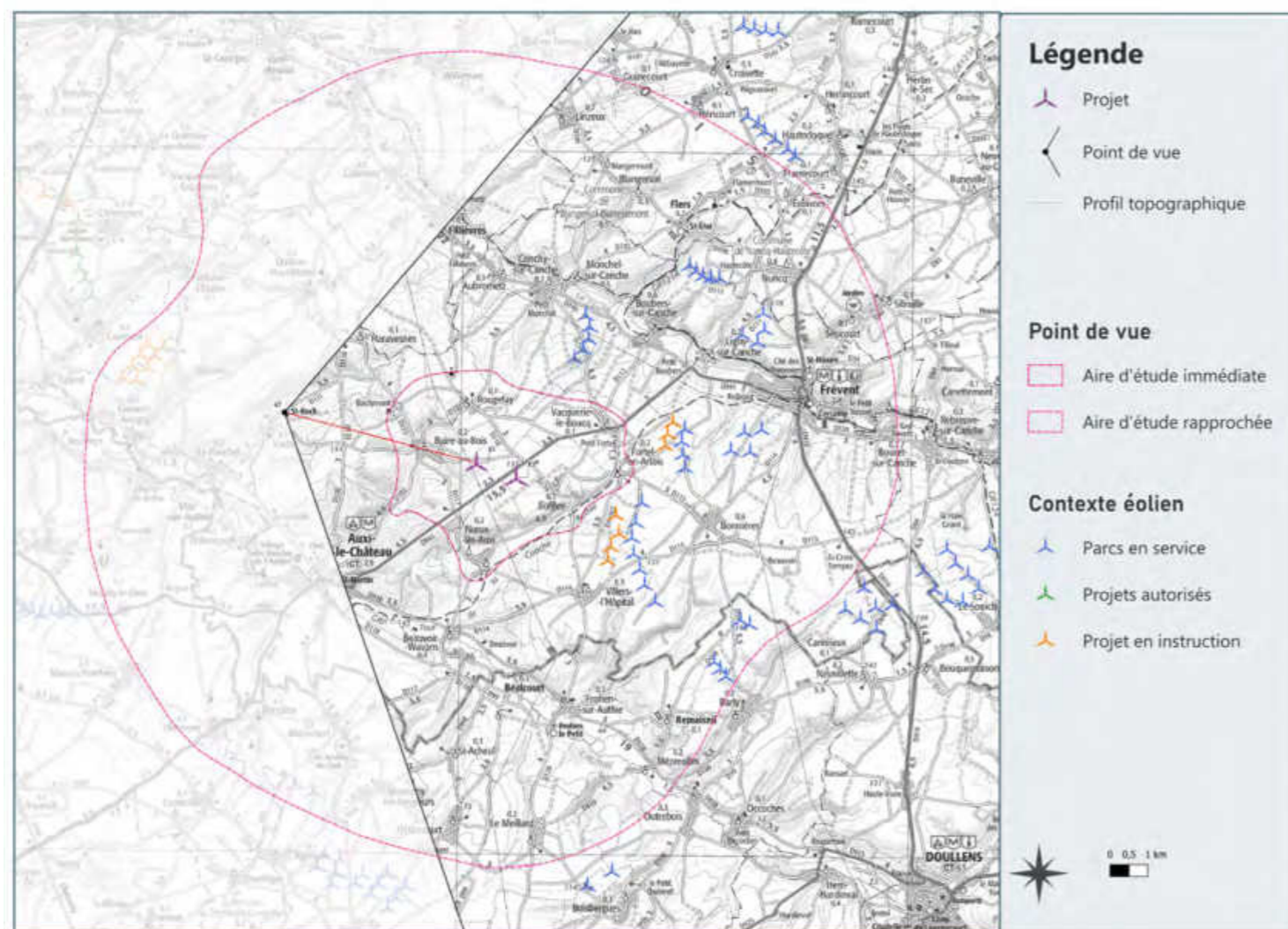
Immédiate

Rapprochée

Localisation et thématique des points de vue supplémentaires

Patrimoine

Vue n°41 - Vue sur la chapelle St Roch de Vaultx

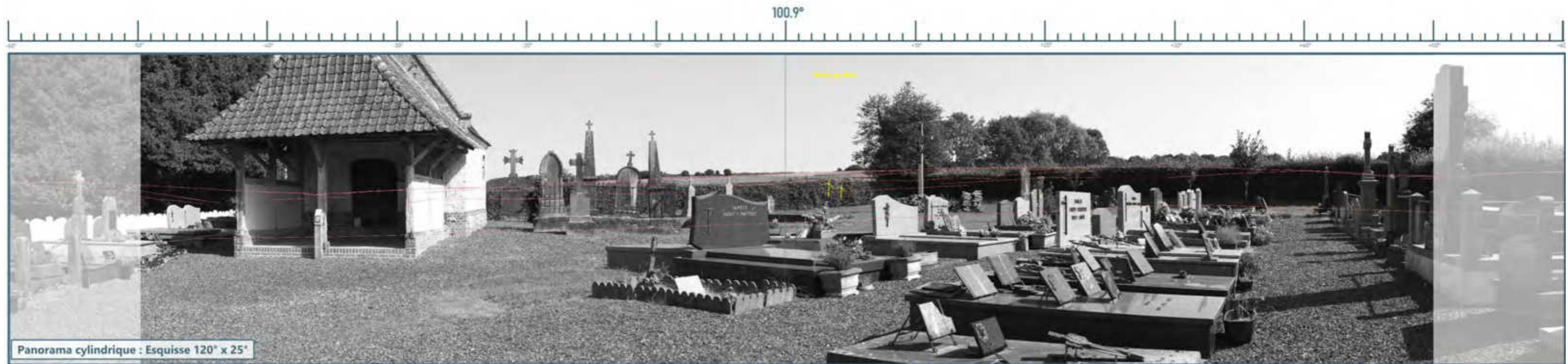


Etat initial : Ce photomontage est pris depuis le cimetière attenant à la chapelle St Roch de Vaultx. Ce point haut offre une vue en partie ouverte. Au sein de ce paysage se déploient au premier plan les tombes du cimetière et une haie délimitant ce dernier. Le second plan est en partie fermé grâce au profil convexe du relief. Toutefois à travers quelques percées, une vue plus lointaine s'offre aux observateurs. L'arrière-plan est habillé de boisements et de vallonnements permettant de raccourcir en partie ces vues.

Etat projeté : Le parc éolien de Fossé Chatillon ne sera pas visible. Malgré la faible distance qui sépare l'observateur du parc éolien, les deux éoliennes sont entièrement masquées par le relief ondulé de ce territoire.



Vue sur la chapelle St Roch de Vaulx - Vue n°41



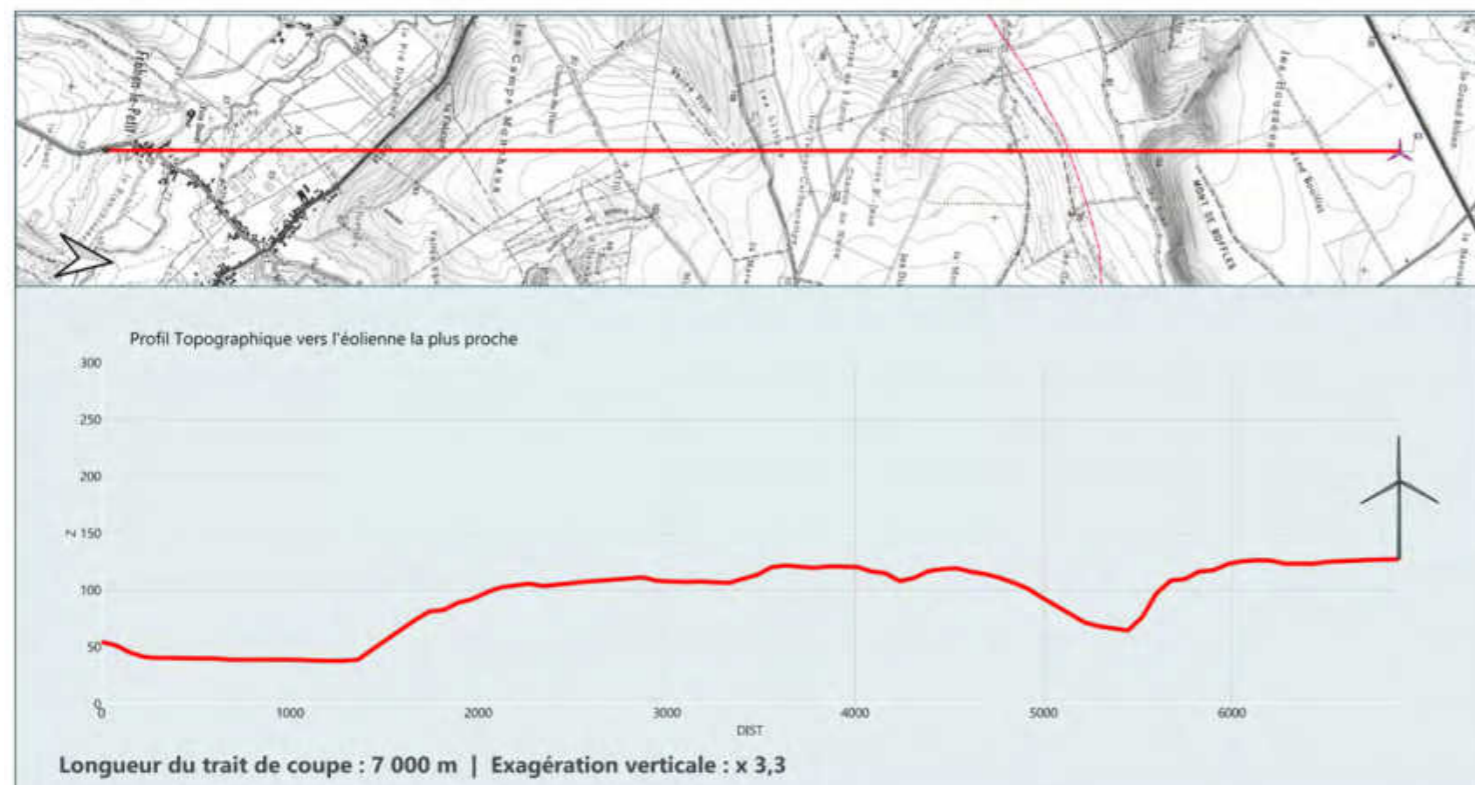
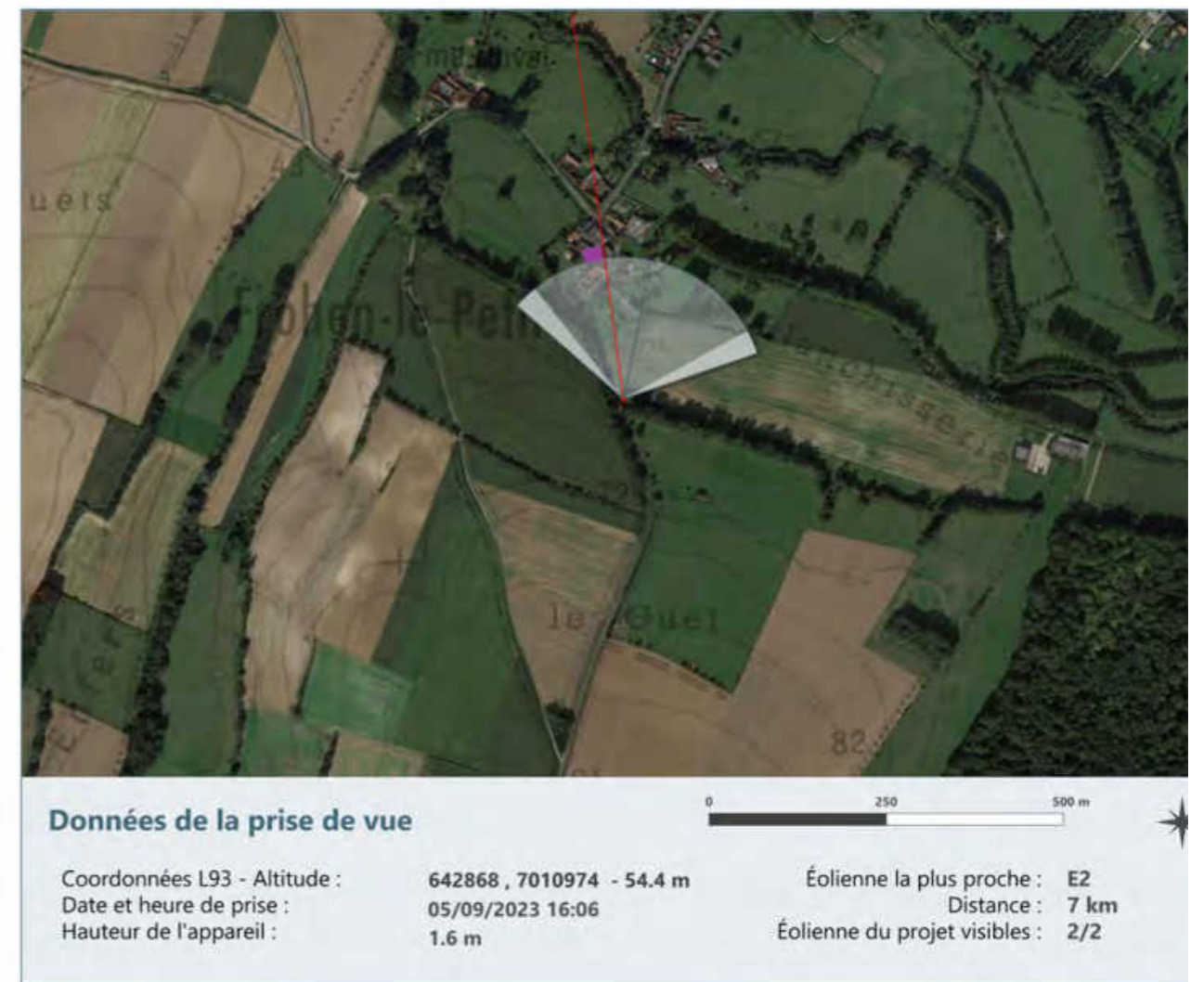
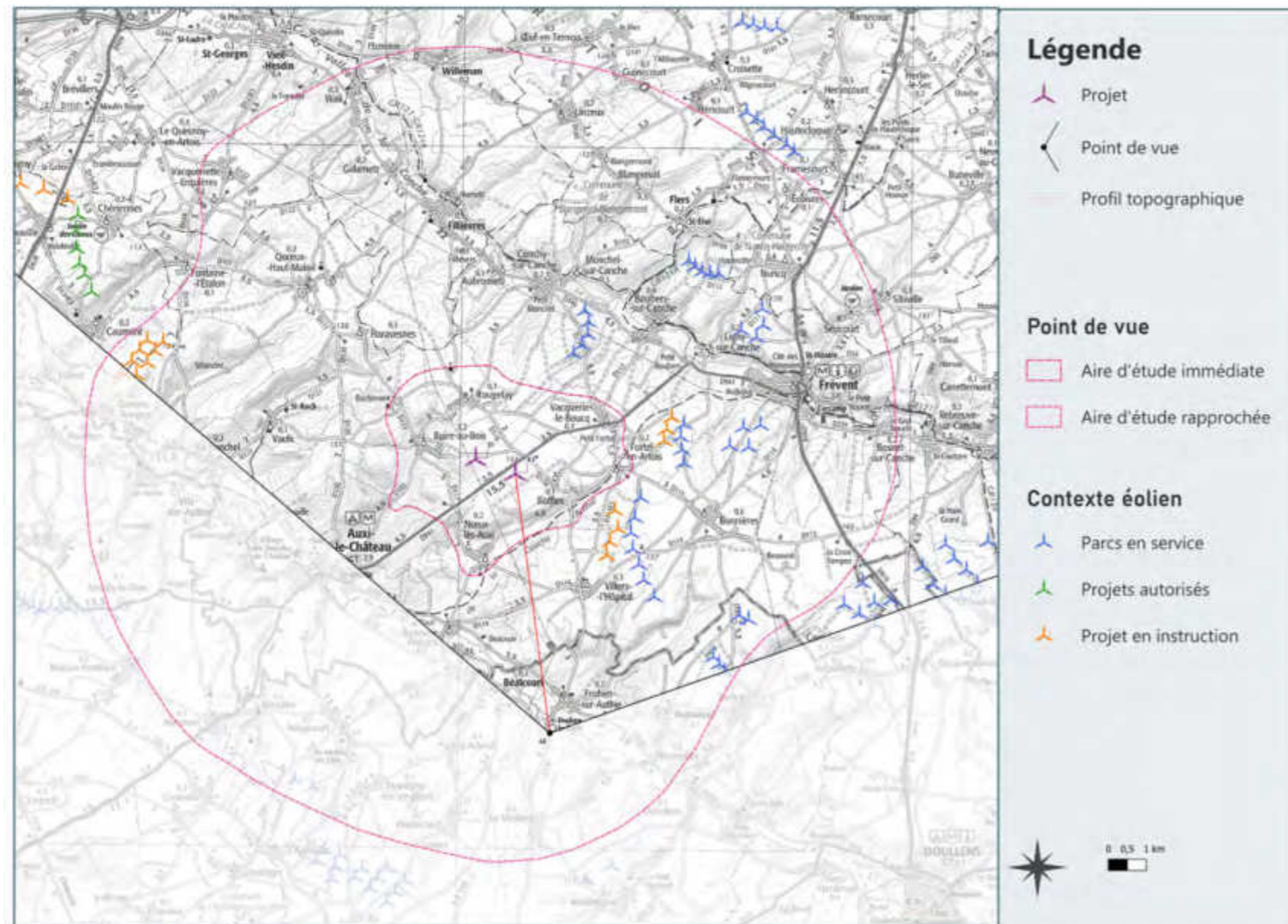


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E1 E2



Vue n°42 - Vue sur l'église de Frohen-sur-Authie



Etat initial : Depuis la D128 au sud de l'église de Frohen-sur-Authie, le paysage est globalement semi ouvert. Au premier plan, l'étendue agricole et l'église Frohen-sur-Authie permettent d'ouvrir en partie la vue. Le vallonnement du territoire permet une légère profondeur de champ mais la ripisylve de l'Authie cadre et raccourci rapidement la vue. Le vallonnement combiné aux tissus boisés vient délimiter la profondeur de champ en définissant les limites physiques de ce paysage. La vue est peu profonde et rapidement fermée.

Etat projeté : Le futur parc de Fossé Chatillon s'installe à l'arrière de la ripisylve de l'Authie. Grâce à ce paysage semi-fermé, une grande partie du parc sera masquée par le relief et ses boisements. Toutefois, la position en hauteur de la départementale permet aux éoliennes E1 et E2 d'émerger des boisements. Elles seront en parties masquées et seul le bout des pâles des éoliennes se distingue des masques visuels. Le futur parc éolien reste dans un rapport d'échelle cohérent et similaire aux différents éléments structurant le paysage comme les arbres ou encore la colline située en arrière-plan.



Vue sur l'église de Frohen-sur-Authie - Vue n°42

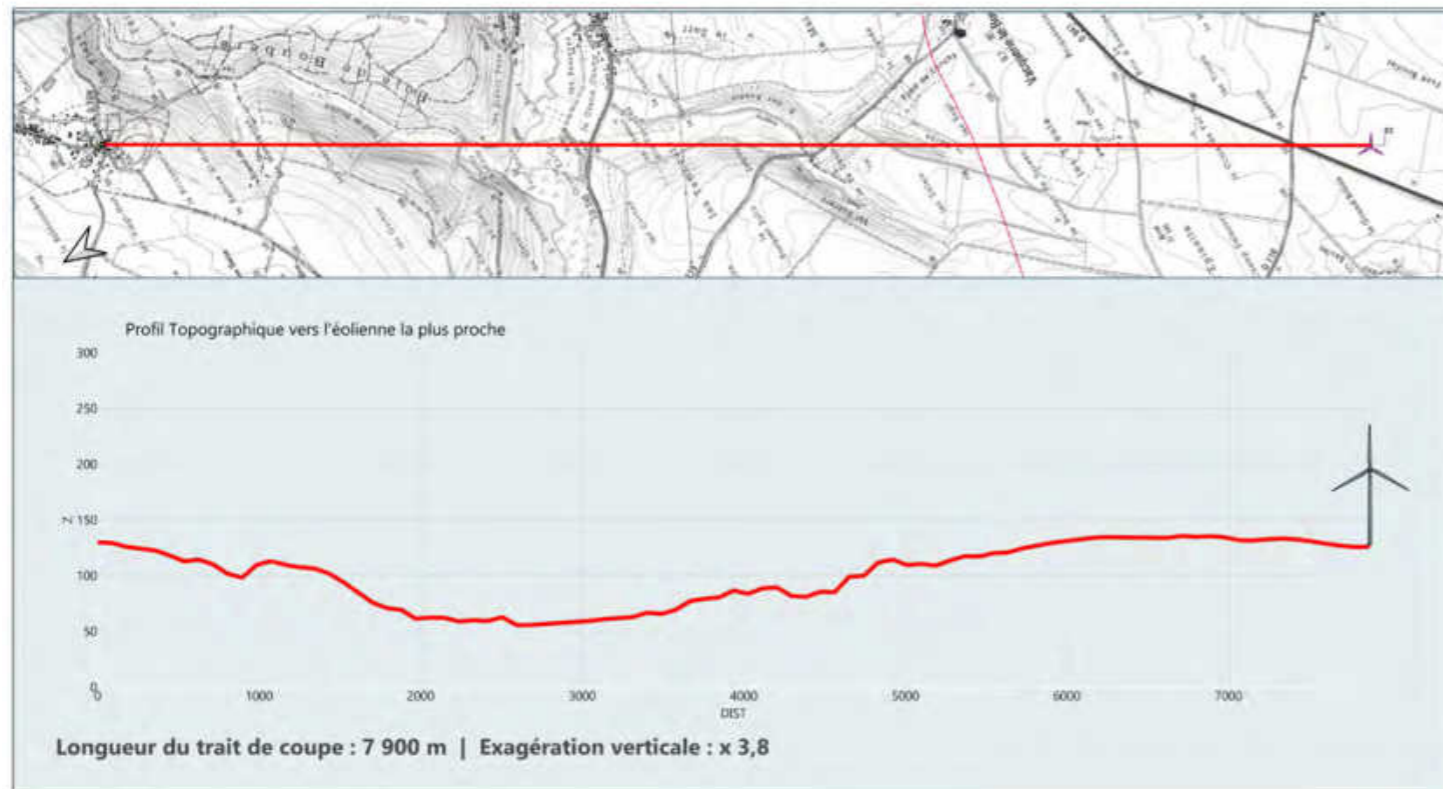
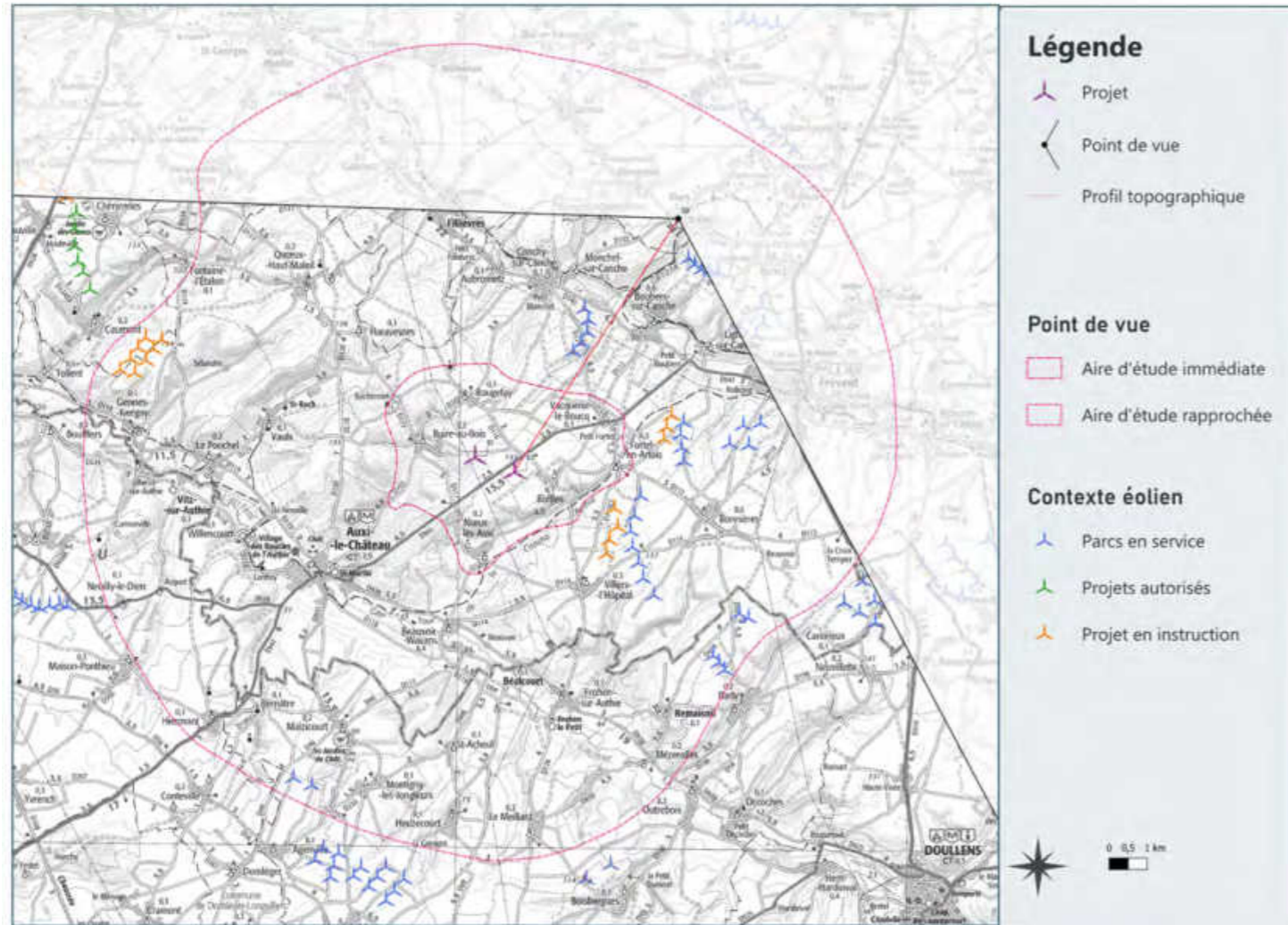




Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Vue n°43 - Vue sur l'église et le château de Flers

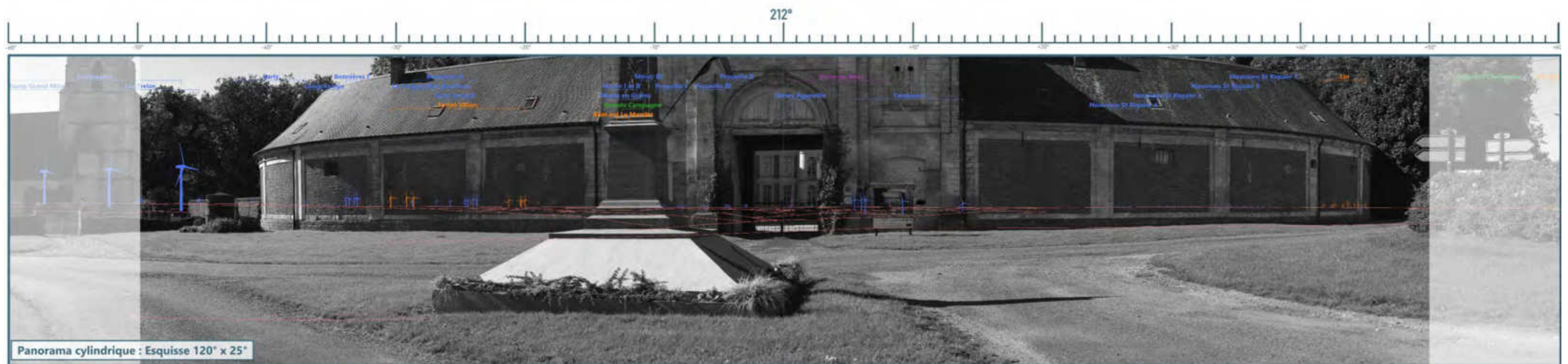


Etat initial : Ce photomontage est pris depuis l'église et le château de Flers. Le regard se heurte rapidement au tissu urbain et à la végétation. Aussi, la profondeur de champ est fortement limitée par ces éléments historiques. Le paysage est fermé.

Etat projeté : Le parc projeté de Fossé Chatillon n'est pas visible, entièrement masqué par la densité de la trame bâtie composé du château et de l'église.



Vue sur l'église et le château de Flers - Vue n°43





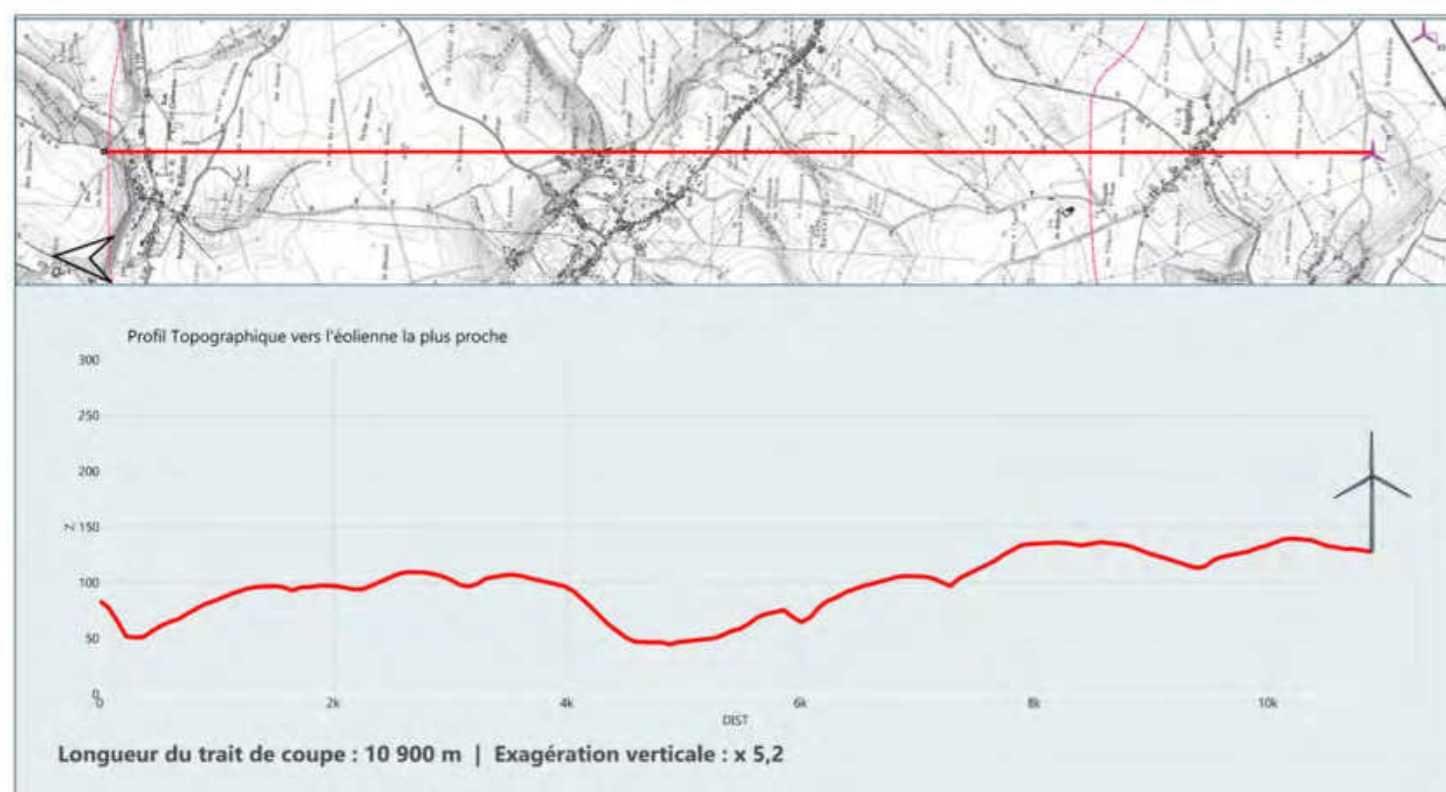
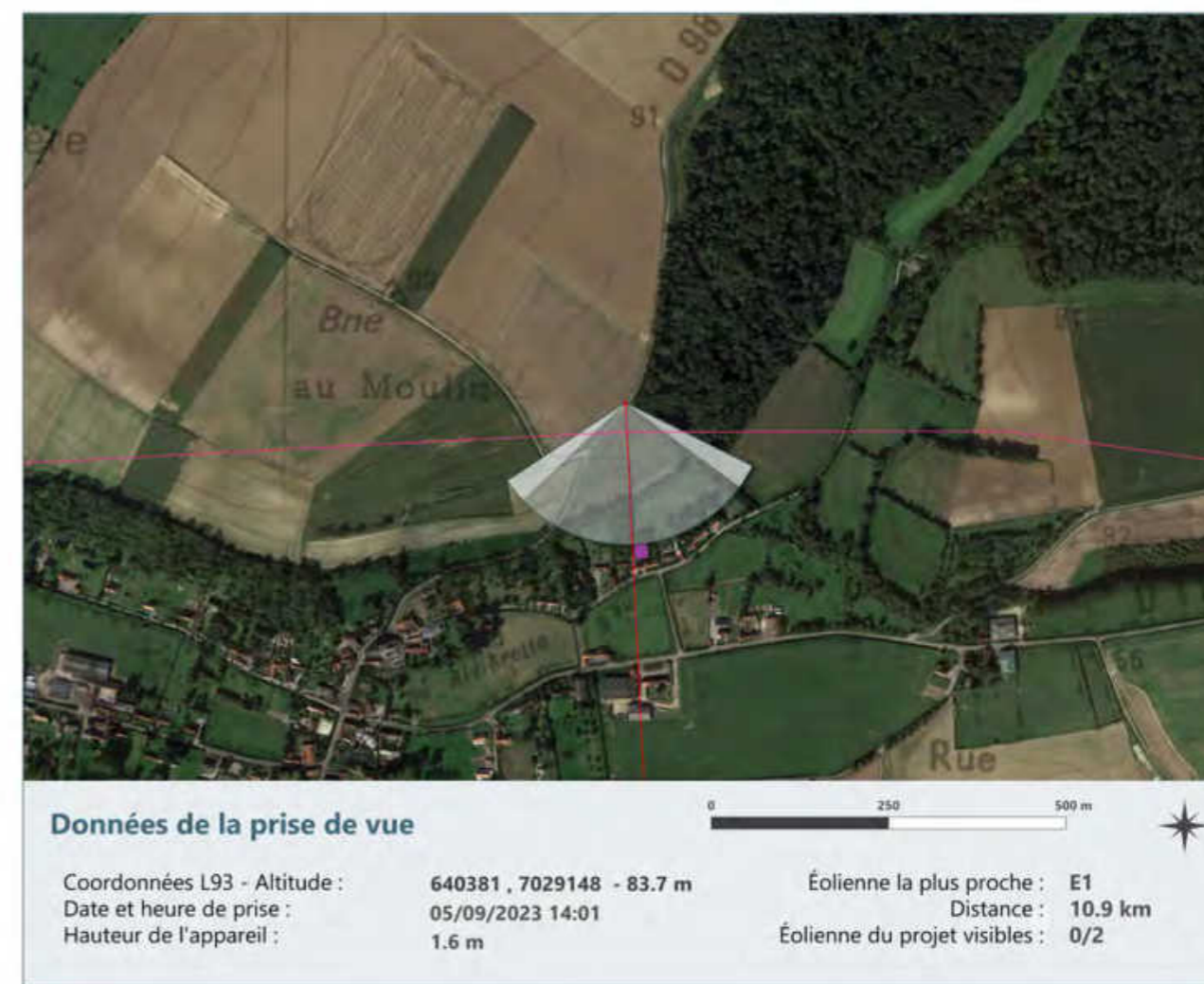
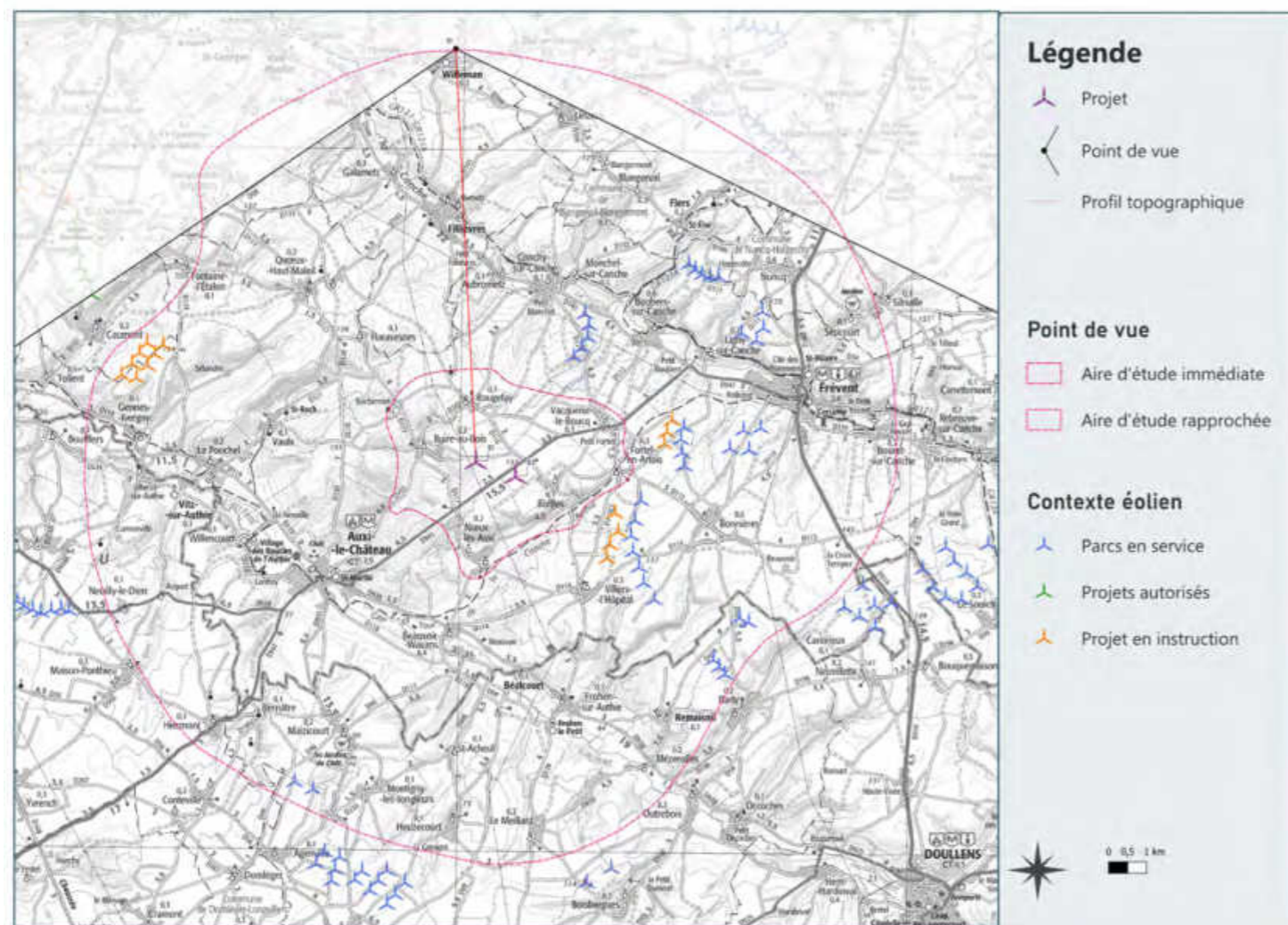
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E2

E1



Vue n°44 - Vue sur l'église Saint-Sulpice de Willeman



Etat initial : Depuis la D98 au nord de Willeman, une ouverture par-delà le relief, offre une large perspective visuelle sur le paysage environnant et notamment sur le clocher de l'église St-Sulpice de Willeman, à gauche. Ce point de vue est pris sur les hauteurs du versant ouest de la Rivière. Il donne à voir un paysage caractérisé par des étendues agricoles ondulées rythmées par les boisements comme le Bois de Fortel. Ce vallonnement permet la percée de belles perspectives visuelles restantes cadrées par la végétation boisée des collines. La vue est dégagée mais le regard vient buter sur le relief et les boisements à l'arrière-plan. A l'horizon, aucun des parcs éoliens construits de Senev Agenville, Bonnières ou encore Tambours, sont perceptibles du fait de l'importante distance qui les sépare de l'observateur et du relief boisé à l'horizon.

Etat projeté : Depuis la route départementale 98, le projet de Fossé Chatillon ne sera pas visible. Les deux éoliennes s'installent à l'arrière-plan ainsi le relief combiné au tissu boisé dense masquera entièrement le projet.



Vue sur l'église Saint-Sulpice de Willeman - Vue n°44



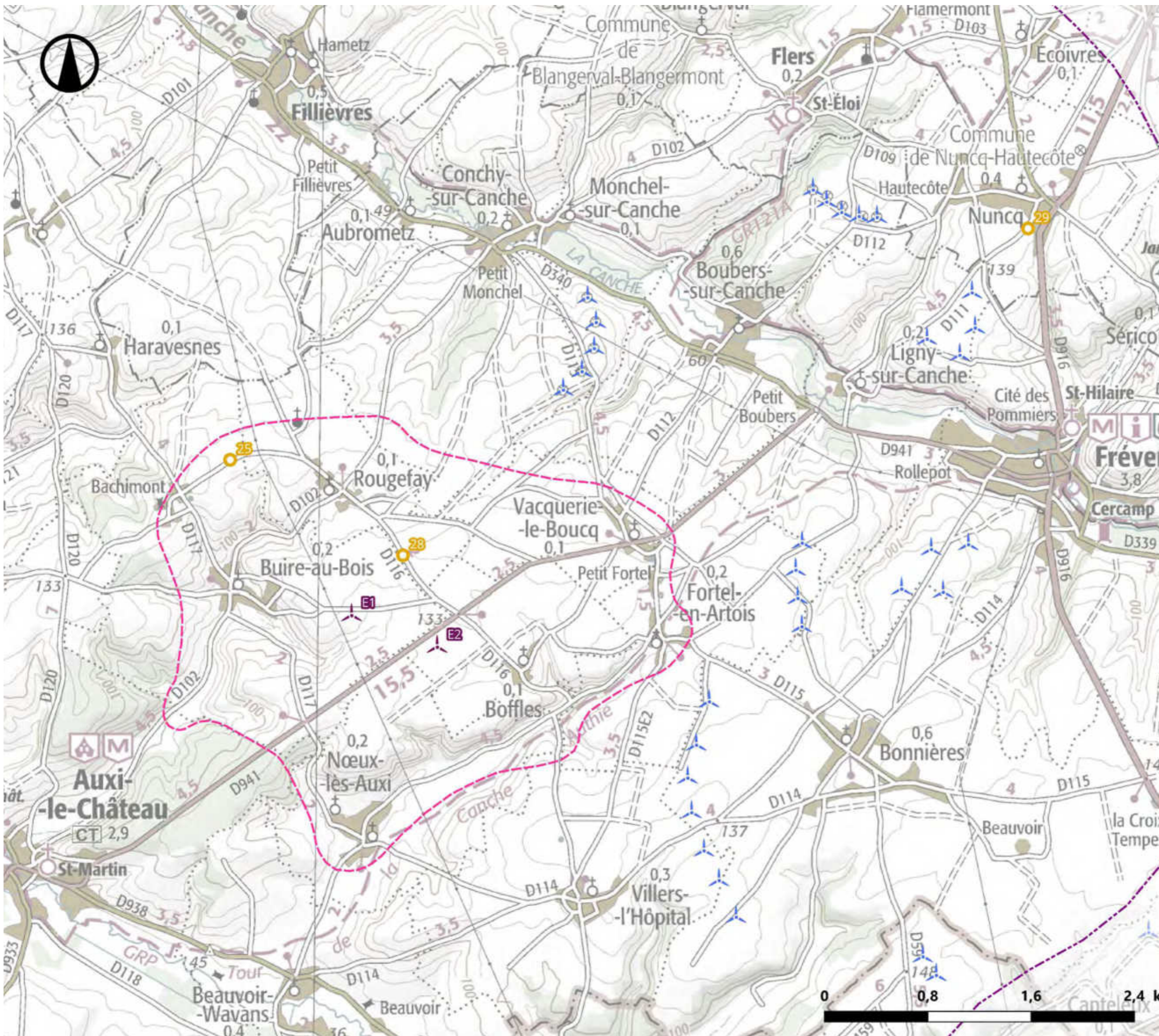


466

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



5. EFFETS CUMULÉS



Localisation des points de vue de l'étude des effets cumulés




Décembre 2022


Source : IGN 25®, DREAL Hdf
- Copie et reproduction interdites

Légende

 Implantation du projet


Aires d'étude


 Aire d'étude immédiate

 Aire d'étude rapprochée


Contexte éolien

 Construit

 Accordé

 En instruction

Points de vue

 Localisation des points de vue de l'étude des effets cumulés

5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés

Le futur parc du Fossé Châtillon ne sera pas le seul à impacter le territoire. En effet les parcs éoliens de Barly, Bonnières I et II, Tambours ou encore des Treize sont présents dans le paysage tandis que le parc de Fortel-Villers s'ajouteront au paysage en le modifiant. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet. Aussi, l'analyse des effets cumulés ne peut être dissociée de l'analyse des impacts du projet seul. On retrouve donc ces éléments d'analyse à travers les différents outils mobilisés pour l'étude des impacts, notamment les cartes de saturation et l'analyse des photomontages. Cette partie de l'étude a pour objectif de faire la synthèse de ces éléments et, le cas échéant, de leur apporter un éclairage nouveau. L'analyse des effets cumulés répond à une exigence réglementaires définie par le code de l'environnement

L'analyse va se concentrer sur deux critères :

- L'augmentation de l'effet de saturation, en référence à la Section 2 – Saturation visuelle. Ce critère ne s'intéresse pas à l'effet de saturation en lui-même, mais à la manière dont le projet va augmenter cet effet en comparant l'état initial et l'état projeté ;
- L'insertion du parc dans le contexte éolien. Ce critère se base sur l'analyse des photomontages (Section 4 – Carnet de photomontages) et synthétise les différentes interactions visuelles entre le projet et le contexte éolien

Les trois photomontages sélectionnés pour l'étude des effets cumulés mettent en évidence les parcs en instruction et la relation tissée avec le projet éolien du Fossé Châtillon. Les points numéros 25, 28 et 29 sont les trois points de vue permettant d'illustrer ces relations.

5.2. Analyse visuelle

5.2.a. Photomontage n°25 - Depuis les habitats isolés du hameau de Bachimont rue de Rougefay

Depuis l'ouest de l'aire d'étude immédiate, le motif éolien s'inscrit fortement en direction de l'est, au sein de l'aire d'étude rapprochée. De nombreux parcs sont en effet localisés en direction de l'est, entre les vallées de la Canches et l'Authie, dans les paysages ouverts. Le projet éolien du Fossé Châtillon s'inscrit à l'avant plan de ce motif parfois dense, qui comporte entre autres les éoliennes des parcs de Barly, Bonnières I et II, Tambours ou encore des Treize.

- **Organisation de l'espace** : le projet du Fossé Châtillon perturbe la lecture du motif éolien à cette distance. En effet, ce nouveau parc ne prolonge pas les lignes existantes mais en crée de nouvelles dans des proportions qui lui assure une prédominance sur la scène paysagère ;
 - **Occupation de l'horizon** : le projet éolien du Fossé Châtillon prolonge les lignes du motif éolien existant. Il occupe un nouvel angle de l'horizon en étendant les lignes en direction du sud ;
 - **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est nettement supérieure à celle des parcs en avant-plan en raison de la distance. Cette situation permet au parc d'occuper le devant de la scène paysagère.
- De la sorte, la contribution du projet au motif éolien n'est pas négligeable.



5.2.b. Photomontage n°28 - Depuis la D116 au sud de Rougefay

Depuis ce point de vue, à l'ouest de l'aire d'étude immédiate, le motif éolien s'inscrit fortement en direction de l'est, au sein de l'aire d'étude rapprochée. La distance au contexte éolien mais aussi celle au projet du Fossé Châtillon est négligeable. Les nombreux parcs localisés en direction de l'est sont visibles sans toutefois marquer. Le projet éolien du Fossé Châtillon s'inscrit à l'avant plan de ce motif.

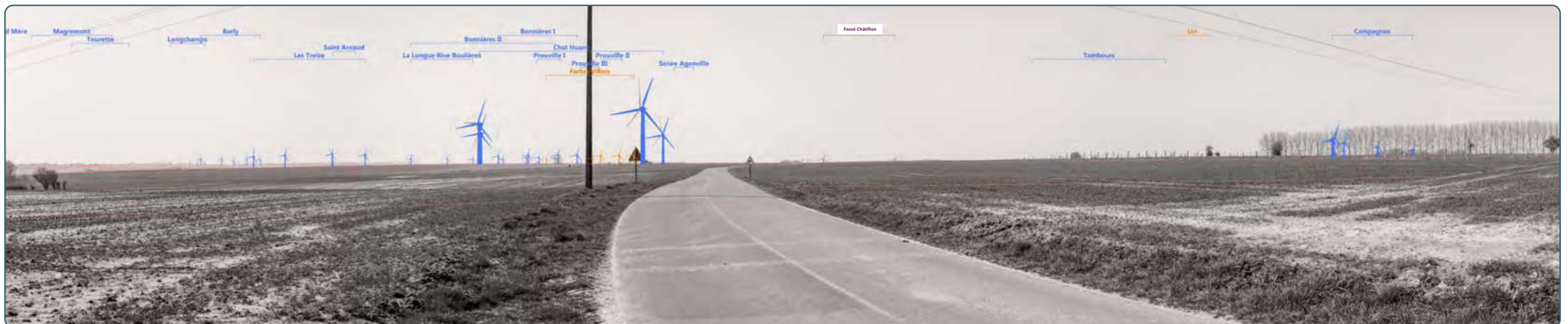
- **Organisation de l'espace** : le projet du Fossé Châtillon modifie en profondeur la perception du contexte éolien. Ce dernier, lointain jusqu'alors, ne marque que faiblement le paysage. L'ajout des deux éoliennes du parc du Fossé Châtillon engendre l'émergence de nouvelles lignes de forces ;
- **Occupation de l'horizon** : au regard de la distance entre le projet éolien du Fossé Châtillon et le contexte éolien à l'arrière-plan, il est nécessaire de considérer que le projet prolonge les lignes du motif éolien existant ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est très largement supérieure à celle des parcs environnants. Cette situation permet au parc d'occuper le devant de la scène paysagère. De la sorte, la contribution du projet au motif éolien est conséquente.



5.2.c. Photomontage n°29 - Depuis la sortie nord de Nuncq-Hautecôte (D111)

Depuis ce point de vue, au nord de l'aire d'étude rapprochée, le motif éolien s'inscrit fortement dans le panorama, en direction du sud. La distance au contexte éolien est aussi très faible tandis qu'elle est conséquente vis-à-vis du projet du Fossé Châtillon. Les nombreux parcs ainsi visibles marquent le paysage et imposent de nouvelles lignes de forces.

- **Organisation de l'espace** : le projet du Fossé Châtillon ne modifie que très peu la perception du contexte éolien. Celui-ci est proche alors que le projet est quant à lui très loin, tout juste perceptible dans ce paysage agricole. Les équilibres existants au sein du contexte n'en sont ainsi pas fondamentalement modifiés ;
- **Occupation de l'horizon** : si le projet étend le contexte éolien au-delà des lignes actuelles, il le fait dans des proportions très limitées ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est très largement inférieure à celle des parcs environnants. Cette situation permet au projet d'être relégué à l'arrière-plan du contexte mais aussi du paysage ;



5.3. Conclusion

AUGMENTATION DE L'EFFET DE SATURATION



L'impact du projet du Fossé Châtillon sur la saturation n'est pas fondamental. En effet, au regard de la densité du contexte éolien et du faible ajout que représente l'implantation de deux éoliennes supplémentaires, le projet du Fossé Châtillon a un impact limité sur les saturations. Elles induisent une réelle évolution de la saturation uniquement pour le bourg de Villers-l'Hôpital. Ce dernier, non saturé avant l'implantation du projet du Fossé Châtillon, l'est après l'implantation des éoliennes. La mise en évidence des masques boisés et topographiques de même que l'illustration du rapport d'échelle permet de relativiser les saturations. Si le contexte éolien est visible, les parcs sont parfois peu régnants dans le paysage.

Impact :



INSERTION DANS LE CONTEXTE ÉOLIEN



Dans l'aire d'étude éloignée, le projet sera très nettement en retrait par rapport aux parcs accordés et en instruction. Dans la moitié nord du périmètre, ceux-ci seront prédominants tandis que le projet se confondra avec les masques présents sur l'horizon. Dans l'aire d'étude rapprochée, sa visibilité dépendra des masques topographiques et végétaux. En revanche, dans l'aire d'étude immédiate, il deviendra le motif dominant. Toutefois, compte tenu de la distance et des obstacles visuels, le projet du Fossé Châtillon ne sera que très rarement en lien avec les parcs construits et accordés, réduisant ainsi les effets cumulés.



6. SYNTHÈSE DES IMPACTS

Point	Titre	Distance (en km)	Impact
Aire d'étude éloignée			
1	Depuis une tour d'observation, le long de la D104, au nord-est de Maisoncelle	21,2	NUL
2	Depuis la D939, à l'est d'Hesdin	13,4	TRES FAIBLE
3	Depuis l'aire de covoiturage de St-Pol-sur-Ternoise Sud, le long de la 916	15,2	NUL
4	Depuis le GR125, au nord de Le Souich	12,9	TRES FAIBLE
5	Depuis la N25, au sud de Doullens	16,8	TRES FAIBLE
6	Depuis la limite nord du site inscrit du château de Ribeaucourt (D185)	15,1	NUL
7	Depuis l'intersection de la D941 et de la D108, au nord-est de St-Riquier	14,8	TRES FAIBLE
8	À proximité de la A16	27,0	NUL
9	Depuis sortie nord d'Abbeville, à proximité de la D928	27,5	NUL
10	Depuis l'itinéraire du GR123, au nord de Wadicourt	18,5	TRES FAIBLE
11	Vue depuis le nord d'Hesdin, sur l'itinéraire du GRP "Tour de la Canche-Authie"	16,6	TRES FAIBLE
Aire d'étude rapprochée			
12	À proximité de l'entrée nord de Fillièvres	6,6	NUL
13	Depuis le cimetière militaire britannique de Fillièvres (D340)	5,2	NUL
14	Depuis l'intersection du GRP "Ternois Sud" et de la D104	9,2	TRES FAIBLE
15	Depuis la sortie ouest de Frévent (D941)	6,0	NUL
16	Depuis la D941 entre Vacquerie-le-Boucq et Ligny-sur-Canche	3,0	TRES FAIBLE
17	Depuis la D916, à l'est de Bonnières	8,4	FAIBLE
18	Depuis la D114, à proximité des parcs éoliens de Longue rive Boulières et Bonnières II	3,8	FAIBLE
19	Vue sur la vallée de l'Authier depuis la D99, entre Béalcourt et Heuzecourt	6,9	MODERE
20	Depuis la D933, à l'ouest de Montigny-les-Jongleurs	8,4	NUL
21	Depuis le nord d'Auxi-le-Château (D119)	4,1	MODERE
22	Depuis l'église protégée de Vitz-sur-Authie	7,4	NUL

Point	Titre	Distance (en km)	Impact
Aire d'étude immédiate			
23	À proximité de la sortie est de Quœux-Haut-Maînil (D117)	5,4	FAIBLE
24	Depuis la trame bâtie du hameau de Bachimont (Rue d'Erquières)	1,6	FORT
25	Depuis les habitats isolés du hameau de Bachimont, rue de Rougefay	1,7	MODERE
26	Depuis la D102, au nord-est de Rougefay	1,5	MODERE
27	Depuis le bourg de Rougefay, à l'intersection de la D116 et de la Rue Sèche	0,8	MODERE
28	Depuis la D116, au sud de Rougefay	0,1	MODERE
29	Depuis le croisement entre la D941 et la D116	1,1	TRES FAIBLE
30	Depuis la sortie ouest de Vacquerie-le-Boucq (D941)	2,0	FAIBLE
31	À proximité de la Croix en Grès protégée, à Fortel-en-Artois	2,5	NUL
32	Depuis le sud-est de Fortel-en-Artois, rue de Frévent	2,6	FAIBLE
33	Depuis la sortie nord de Boffles (D116)	0,5	MODERE
34	À proximité de l'itinéraire du GRP "Tour de la Canche-Authie"	1,5	FAIBLE
35	Depuis le bourg de Nœux-lès-Auxi, au croisement de la Rue Andrieux et de la Rue des Orchidées	2,0	NUL
36	À proximité de la Ferme de Mamur (D941)	0,6	FORT
37	Depuis la D117, au sud de Buire-au-Bois	0,7	MODERE
38	Depuis la D102, au sud-ouest de Buire-au-Bois	1,6	NUL
39	À proximité de l'église de Buire-au-Bois, depuis la D102 qui traverse le bourg	1,0	MODERE
40	Depuis l'est de Buire-au-Bois, aux abords du lieu-dit CorpsBuire	0,4	FORT
41	Vue sur la chapelle St Roch de Vaulx	4,7	NUL
42	Vue sur l'église de Frohen-sur-Authie	7,0	TRES FAIBLE
43	Vue sur l'église et le château de Flers	7,4	NUL
44	Vue sur l'église St-Sulpice de Willeman	10,3	NUL

Fig. 188 : Tableau de synthèse des impacts



Le futur parc éolien du Fossé Châtillon prend place dans un paysage agricole ouvert très légèrement ondulé. Il s'ancre par ailleurs au sein d'un contexte éolien dense représenté par de nombreux parcs, notamment à l'est de l'aire d'étude rapprochée. Compte tenu de la faible présence des masses boisées et des doux mouvements du relief, les impacts générés par le projet se retrouvent dans les aires d'études éloignée, rapprochée et immédiate. La distance diminuant, les impacts sont de plus en plus conséquents. Toutefois, si les vallées, que sont notamment celle de la Canche ou celle de l'Authie de part et d'autre du projet, peuvent parfois contribuer à mettre en évidence les deux nouvelles éoliennes, elles les occultent également ou en amoindrissent la prégnance.

Le tableau de la page précédente reprend l'ensemble des impacts des photomontages. Les impacts les plus conséquents se retrouvent dans l'aire d'étude immédiate. Cette observation est du simple fait de la proximité du projet. Ces impacts n'excèdent pas le niveau modéré. Le motif d'implantation retenu de même que le très faible nombre d'éoliennes justifient ces impacts.

L'étude des effets cumulés démontre un faible impact du projet. Les deux éoliennes du Fossé Châtillon seront très nettement en retrait par rapport aux parcs accordés et en instruction. Dans la moitié nord du périmètre, ceux-ci seront prédominants tandis que le projet se confondra avec les masques présents sur l'horizon. Dans l'aire d'étude rapprochée, sa visibilité dépendra des masques topographiques et végétaux. En revanche, dans l'aire d'étude immédiate, il deviendra le motif dominant. Toutefois, compte tenu de la distance et des obstacles visuels, le projet du Fossé Châtillon ne sera que très rarement en lien avec les parcs construits et accordés, réduisant ainsi les effets cumulés.

Les impacts du projet du Fossé Châtillon sur la saturation ne sont pas très conséquents. La densité du contexte éolien et le faible ajout que représente l'implantation de deux éoliennes supplémentaires sont les deux aspects qui expliquent cette très faible évolution de la saturation. Elles induisent une réelle évolution de la saturation uniquement pour le bourg de Villers-l'Hôpital. Ce dernier, non saturé avant l'implantation du projet du Fossé Châtillon, l'est après l'implantation des éoliennes. La mise en évidence des masques boisés et topographiques de même que l'illustration du rapport d'échelle permettent de relativiser les saturations. Si le contexte éolien est visible, les parcs sont parfois peu prégnants dans le paysage.

Ainsi, si le projet génère quelques impacts sur l'ensemble des aspects étudiés, ceux-ci demeurent globalement peu conséquents. Toutefois au regard de certains impacts, notamment sur les lieux de vie comme Buire-au-Bois (photomontage n°39 et 40), Rougefay (photomontage n°27 et 28) ou encore Vacquerie-le-Boucq (photomontage n°30 et 31), des mesures particulières peuvent être envisagées.



MESURES D'INTÉGRATION

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION



1.1. Mesures d'évitement et de réduction

1.1.a. Démarche Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner

Comme tout projet d'aménagement d'ampleur, les projets de parcs éoliens terrestres doivent être conçus suivant la démarche dite « E.R.C », pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette démarche itérative vise à assurer une conception raisonnée, anticipant les enjeux et les impacts. Ces derniers doivent être pris en compte dès les premières étapes de conception pour pouvoir être évités. Une fois toutes les mesures d'évitement prises en compte, les impacts ne pouvant être évités doivent être réduits ou limités le plus possible. Ce n'est qu'à la fin, après analyse des impacts évités et réduits que les mesures de compensation peuvent être appliquées.

Les étapes d'évitement et de réduction arrivent très tôt dans le processus de conception et consistent essentiellement, dans le cadre du paysage, à des choix d'implantation (ou de non implantation) et de modèles sur la base des enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial. Elles sont donc incluses dès la partie des recommandations d'implantation. De plus, les impacts présentés prennent en compte les mesures de réduction.

Le chapitre suivant vise à rappeler les mesures d'évitement et de réduction déjà appliquées au projet.

1.1.b. Choix d'implantation et de matériel

Avant d'aboutir au choix d'implantation du projet, trois variantes présentant un nombre différent d'éoliennes ont été étudiées (cf 2.Photomontages de variantes). La prégnance visuelle du parc dans un paysage dénué de motif éolien a constitué un élément important dans le choix de la variante. Ainsi, une implantation de deux machines à été privilégié aux variantes présentant quatre et cinq éoliennes. En effet, le faible nombre de machines, l'implantation sur une ligne unique, le recul vis-à-vis des lignes du relief et des voiries ont constitué des arguments en faveur de l'implantation de la variante 2. La distance entre les machines et la clarté du motif éolien que représente ces deux machines sont des arguments supplémentaires.

Les principales mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :

- Choix d'un site d'implantation éloigné des bourgs et présence de masques végétaux ;
- Réduction du nombre de machines ;
- Organisation sous la forme d'une ligne très simple de deux machines présentant un motif clair, lisible et harmonieux.

1.1.c. Traitement des pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes seront soit colonisés par une végétation basse spontanée et fauchée en fonction des besoins, soit intégrés directement aux plateformes techniques dont le revêtement sera réalisé à partir de matériaux locaux.

Depuis la D117, au sud de Buire-au-Bois

PHOTOMONTAGES DES VARIANTES D'IMPLANTATION - VUE FILAIRE

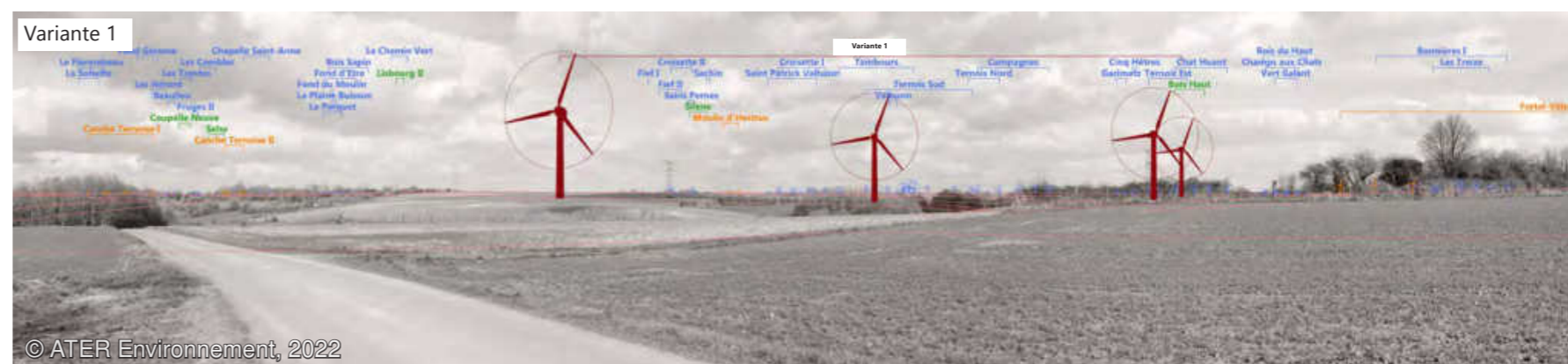
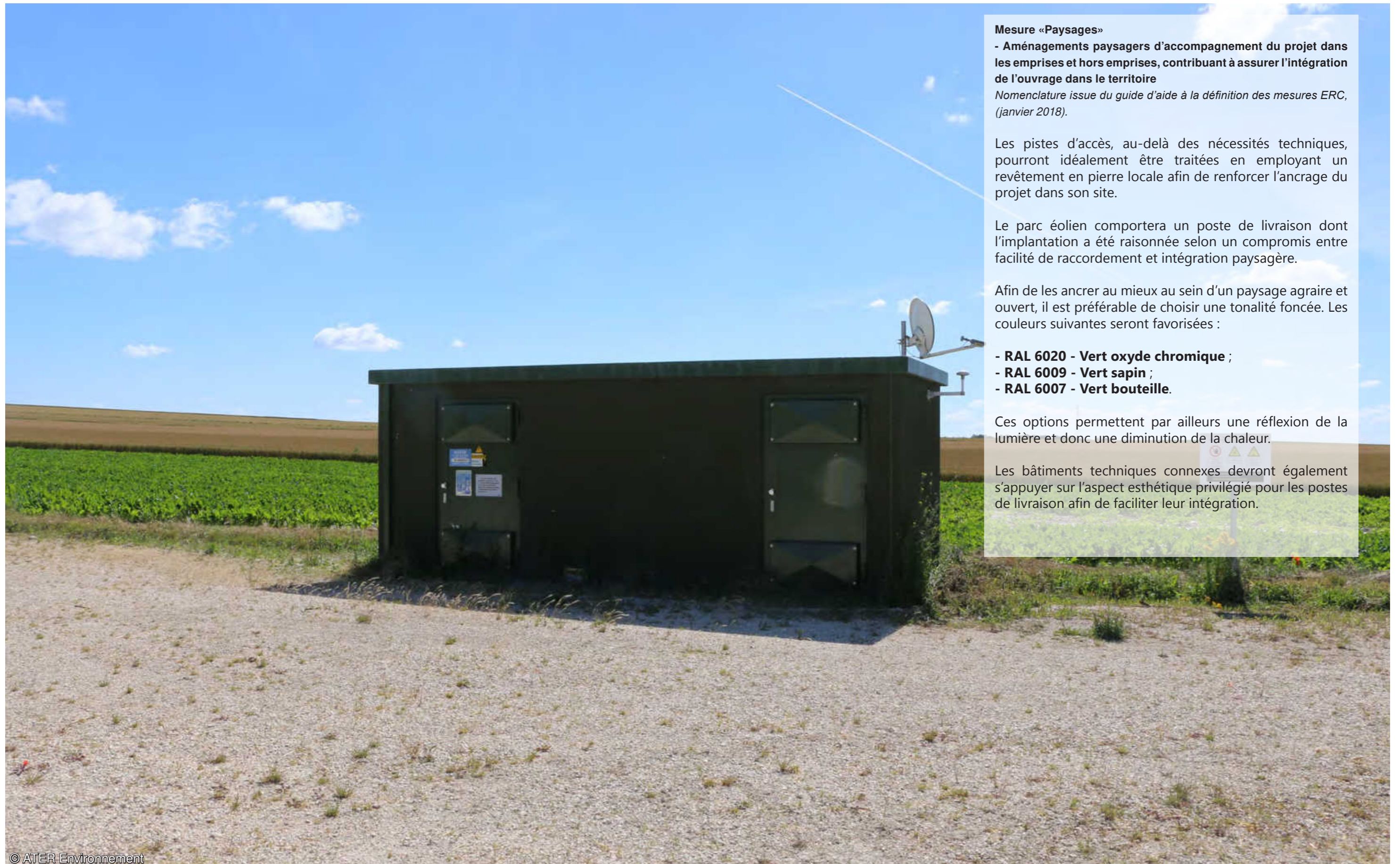


Fig. 189 : Esquisses de variantes

INFORMATIONS SUR LA VUE :

Coordonnées Lambert 93		Distance à la zone d'implantation potentielle
x	y	
640246,1113	7017221,867	0,7km

1.2. Intégration des éléments connexes du parc



Mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l'intégration de l'ouvrage dans le territoire

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comportera un poste de livraison dont l'implantation a été raisonnée selon un compromis entre facilité de raccordement et intégration paysagère.

Afin de les ancrer au mieux au sein d'un paysage agricole et ouvert, il est préférable de choisir une tonalité foncée. Les couleurs suivantes seront favorisées :

- RAL 6020 - Vert oxyde chromique ;
- RAL 6009 - Vert sapin ;
- RAL 6007 - Vert bouteille.

Ces options permettent par ailleurs une réflexion de la lumière et donc une diminution de la chaleur.

Les bâtiments techniques connexes devront également s'appuyer sur l'aspect esthétique privilégié pour les postes de livraison afin de faciliter leur intégration.

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DU FOSSÉ CHÂTILLON



2.1. Compensation / Accompagnement

L'article R122-14 du code de l'environnement définit les mesures de compensation de la manière suivante : « Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 ajoute à cette définition les notions d'équivalence et d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité, la proximité géographique, l'efficacité et la pérennité.

Cette définition, pensée pour les cas de pertes de diversité, n'est pas applicable au paysage. Il n'est en effet pas possible de retrouver un état initial, sauf en cas de destruction de haie lors du chantier. La plantation d'une haie ou d'un alignement d'arbre dans un paysage initialement ouvert ne peut être considéré comme une mesure de « compensation » car le paysage résultant ne sera pas équivalent au paysage initial. C'est pourquoi en paysage, on parle de mesure d'accompagnement, c'est-à-dire des mesures ayant pour but de renforcer les mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinence, et faciliter l'intégration du projet dans son paysage.

Pour le projet éolien du Fossé Châtillon, il est proposé de réduire qualitativement les impacts via l'utilisation du végétal avec l'exemple présenté dans les pages suivantes.

2.2. Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet

L'objectif de la mesure consiste à réduire l'impact visuel du futur parc éolien du Fossé Châtillon depuis les différents lieux de vie dont l'impact a été mesuré par des photomontages et pour lesquels une strate boisée existe mais que de manière partielle et diluée. Il s'agit notamment des bourgs proches, au sein desquels certaines habitations ont leurs façades orientées vers le projet du Fossé Châtillon:

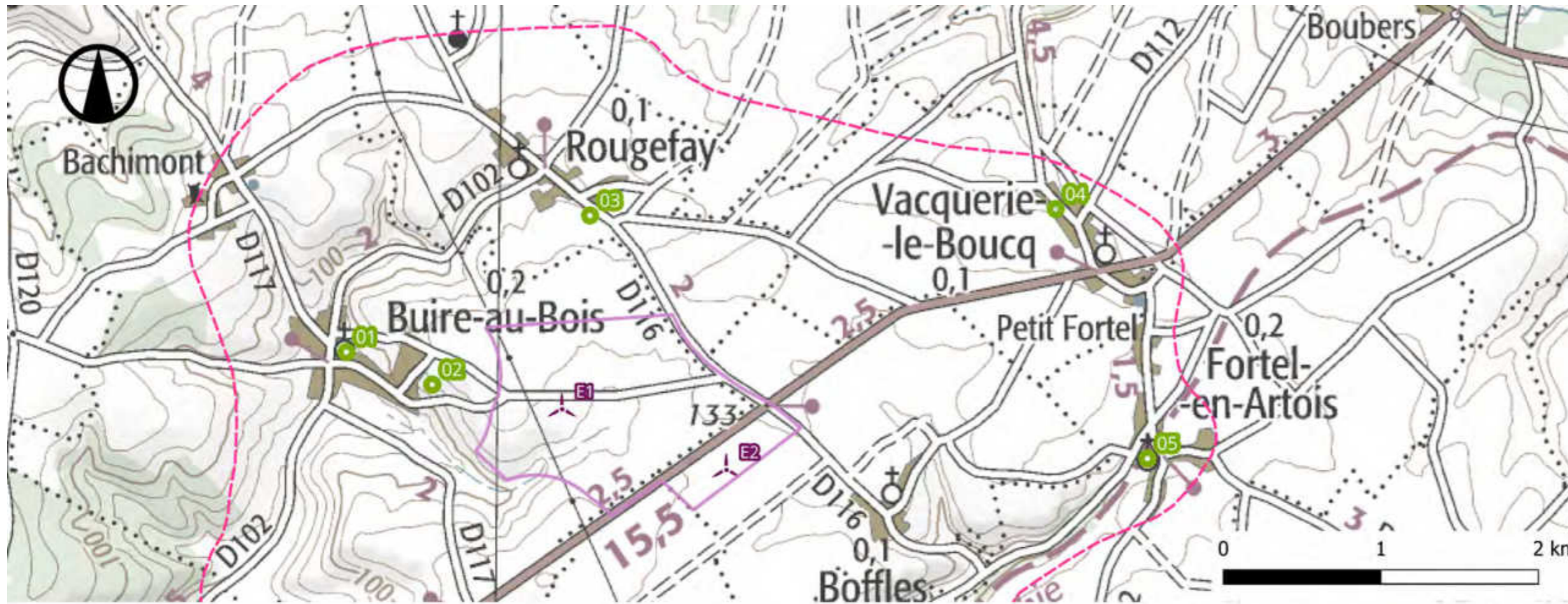
- Buire-au-Bois ;
- Rougefay ;
- Vacquerie-le-Boucq ;
- Fortel-en-Artois.

Les mesures de plantation envisagées sont cohérentes à la fois au regard du projet tout autant que sur le paysage. La dimension boisée s'en trouverait renforcée sans que cela n'altère les lignes de force du paysage existant. La carte de la page suivante reprend les parcelles envisagées pour la mise en œuvre de cette mesure qui vise à proposer une végétalisation des fonds de parcelles pour les résidents du secteur identifié. Il s'agit de proposer à ces habitants la réalisation de haies arborées et/ou arbustives sur les limites de leurs parcelles de manière à réduire les sensibilités identifiées en fond de parcelle, dans le cas où des vues sur le projet sont effectivement constatées. Pour ce faire, les essences privilégiées seront rustiques et locales. Seules les espèces présentes ci-dessous seront utilisées. Les habitants qui se déclareront intéressés par cette mesure et qui auront des vues sur le projet se verront fournir des plantations en racines nues, le nombre étant à définir par le linéaire de végétation à créer.

Palette végétale

Érable sycomore	ACER PSEUDOPLATANUS
Érable champêtre	ACER CAMPESTRE
Charme commun	CARPINUS BETULUS
Merisier	PRUNUS AVIUM
Chêne sessile	QUERCUS PETRAEA
Chêne pédonculé	QUERCUS ROBUR
Hêtre commun	FAGUS SYLVATICA
Prunellier	PRUNUS SPINOSA
Châtaignier commun	CASTANEA SATIVA
Tilleul argenté	TILLIA FORMENTOSA
Noisetier commune	CORYLUS AVELLANA
Sureau	SAMBUCUS NIGRA
Tilleul commun	TILLIA EUROPAEA
Orme lisse	ULMUS LAEVIS
Sorbier des oiseleurs	SORBUS AUCUPARIA
Charme	CARPINUS BETULUS

Fig. 191 : Palette végétale d'essences locales

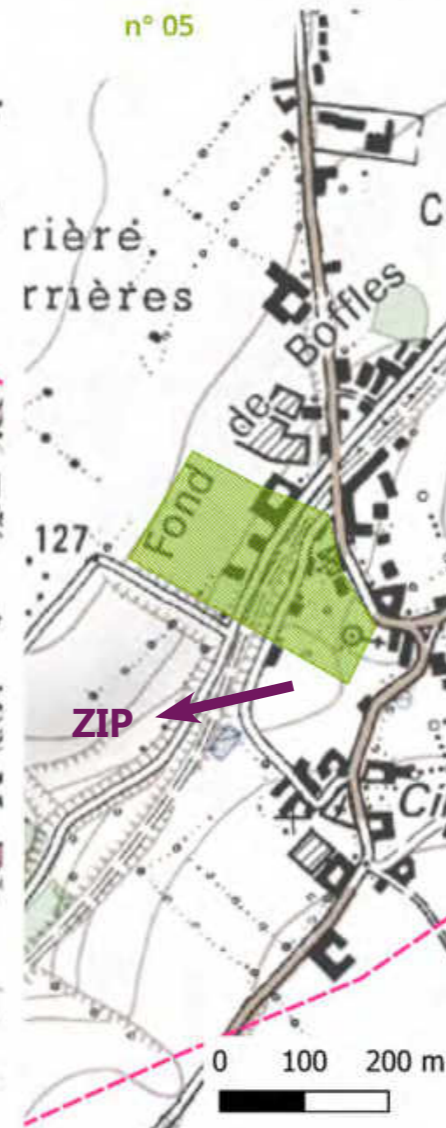
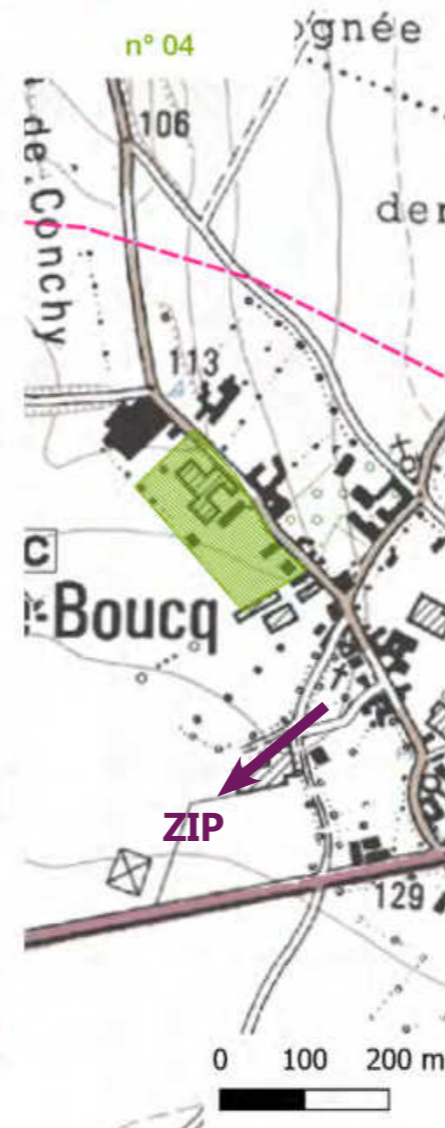
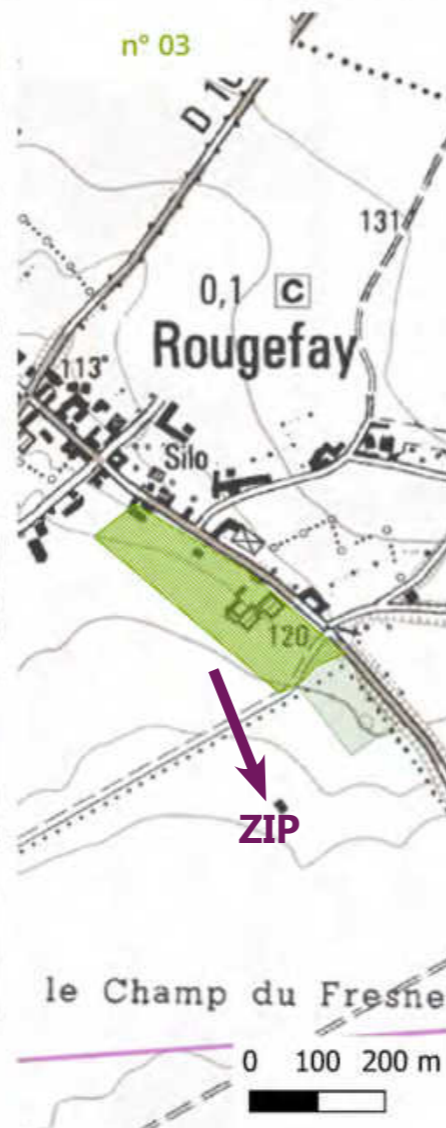
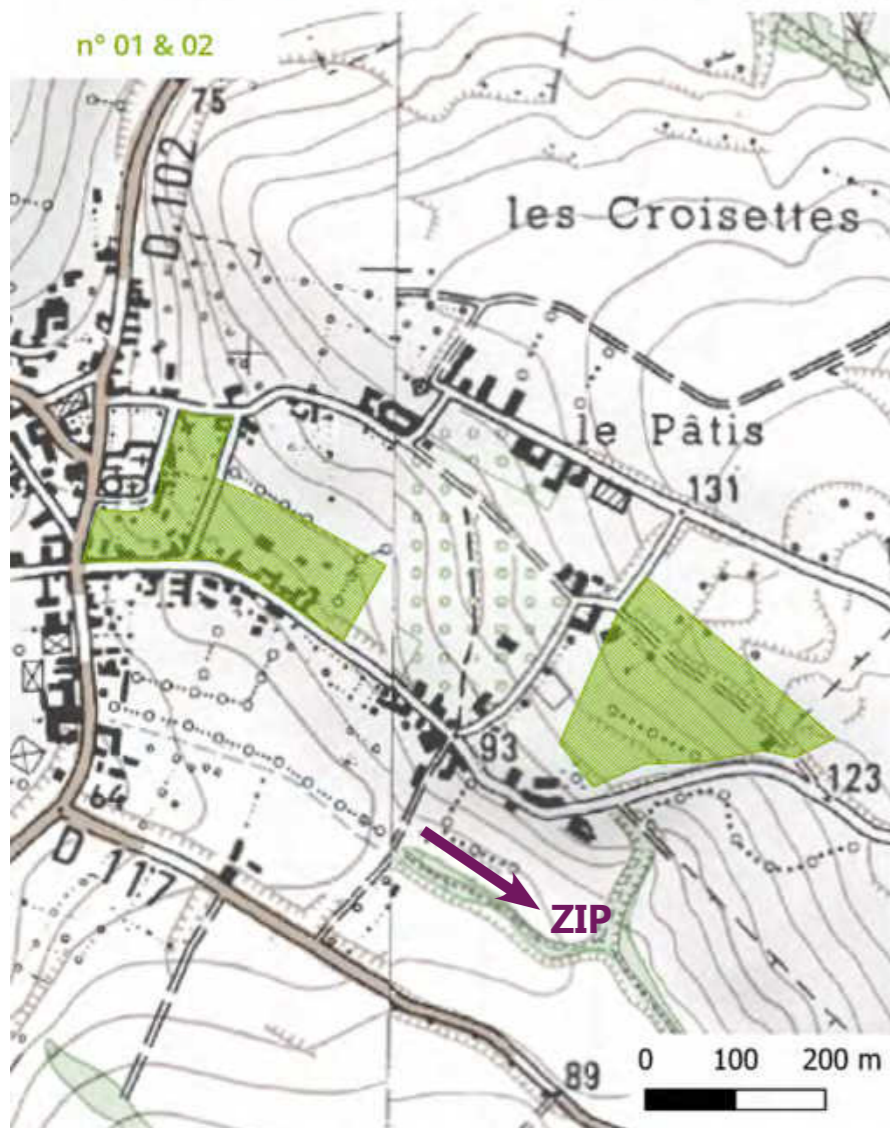


Localisation des parcelles pour le programme de plantation





Février 2023



Source : IGN 25®, DREAL HdF
- Copie et reproduction interdites



Légende

-  Implantation du projet du Fossé Châtillon
-  Aire d'étude immédiate

Mesure de plantation

-  Localisation des parcelles pour le programme de plantation
-  Parcelles du programme de plantation

Vue n°27 - Depuis le bourg de Rougefay à l'intersection de la D116 et de la Rue Sèche

PHOTOMONTAGE DE L'IMPACT INITIAL



INFORMATIONS
SUR LA VUE :

Coordonnées Lambert 93		Distance à l'éolienne la plus proche
x	y	
641043	77019590	1,3km

Impact initial:



PHOTOMONTAGE DE L'IMPACT RESIDUEL



Fig. 192 : Présentation de l'effet de la mesure ERC de plantation depuis le photomontage n°27

IMPACT INITIAL

Le futur parc du Fossé Châtillon est partiellement visible depuis ce point. L'éolienne E2 est dissimulée. L'éolienne E1 n'est quant à elle qu'en partie visible en direction du sud-est. Une pale se manifeste sur le coin du pignon de la maison. Cette présence visuelle dans le paysage est ainsi ponctuelle. La pale occupe une place secondaire sur la scène paysagère mais néanmoins non négligeable dans le paysage du bourg.

IMPACT RÉSIDUEL

L'implantation des arbres et arbuste à proximité du bourg de Rougefay permettra de faire émerger un écran visuel conséquent. Les éoliennes ne sont alors plus perceptibles. Ces arbres consolident une présence arborée déjà observée. Ainsi, alors que le paysage se referme, ce dernier harmonieux au regard de la situation antérieure. La taille apparente de l'éolienne visible et la localisation des plantations permettront à ces dernières d'être efficace pour occulter les vues avant la taille maximale des plantations, ce qui renforce la pertinence de la mesure. Cependant, il faudra attendre plusieurs années avant les résultats.

Impact résiduel:



Vue n°39 - À proximité de l'église de Buire-au-Bois depuis la D102 qui traverse le bourg

PHOTOMONTAGE DE L'IMPACT INITIAL



INFORMATIONS SUR LA VUE :

© ATER Environnement, 2022

Coordonnées Lambert 93		Distance à l'éolienne la plus proche
x	y	
63946	7018592	1,5km

Impact initial:



PHOTOMONTAGE DE L'IMPACT RESIDUEL



© ATER Environnement, 2022

IMPACT INITIAL

Le parc éolien du Fossé Châtillon est peu visible depuis ce point. Si l'éolienne E2 est localisée derrière la trame bâtie, la dissimulant ainsi totalement, l'éolienne E1 se dégage légèrement quant à elle au-dessus des toitures. La taille apparente des parties ainsi visibles (les pales) est moins importante que celle des éléments du bâti environnant. En effet, l'emprise visuelle qu'occupe le rotor est inférieure de celle des toitures à proximité. Cette éolienne occupe un nouvel angle sur l'horizon. L'inter-visibilité avec l'église est ainsi non négligeable.

IMPACT RÉSIDUEL

La mise en œuvre de la mesure permet de créer un écran visuel entre le point de vue et l'éolienne. Cette dernière n'est alors plus visible et les interactions visuelles précédemment décrites disparaissent. Ces plantations renforcent une présence arborée déjà existante. De la sorte, si le paysage du bourg se referme sensiblement, cette fermeture demeure en cohérence avec le paysage existant. L'ambiance rural du bourg, les lignes des forces seront ainsi respectées par la densification de l'existant. La taille apparente de l'éolienne visible et la localisation des plantations permettront à ces dernières d'être efficaces pour occulter les vues avant la taille maximale des plantations, ce qui renforce la pertinence de la mesure.

Impact résiduel



Fig. 193 : Présentation l'effet de la mesure ERC de plantation depuis le photomontage n°39

2.3. Synthèse des mesures d'accompagnement

La mesure d'accompagnement sera ultérieurement précisée avec les acteurs concernés afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

La mesure envisagée et le budget prévisionnel sont donnés à titre indicatif. Il conviendra d'étudier la faisabilité technique et financière de chaque proposition avant leur mise en œuvre (maîtrise foncière, servitude de passage, accord des services départementaux etc.).

CHIFFRAGE DE LA MESURE

o Objectif de végétalisation des fonds de parcelles

- > Arbre de diamètre 8:10 avec tuteurage - plantation tous les 5m : 100 à 150€/unité
- > Linéaire concerné (sur le pourtour extérieure de chacune des zones définies) :
 - 650 (zone 1)
 - + 600 (zone 2)
 - + 420 (zone 3)
 - + 280 (zone 4)
 - + 510 (zone 5)
 - = 2460 m linéaire
- > $2460/5 = 492$ arbres à planter
- > $492 \times 100 = 49\ 200$ e
- > $492 \times 150 = 73\ 800$ €
- > **Moyenne : 61 500 €**

Les prix indiqués sont estimatifs. Les aménagements devront faire l'objet d'un devis détaillé ultérieurement.

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet	- Buire-au-Bois ; - Rougefay ; - Vacquerie-le-Boucq ; - Fortel-en-Artois.	61 500 €

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES MESURES

61 500 €



CONCLUSION & ANNEXES

1. CONCLUSION GÉNÉRALE

Implanté dans un paysage agricole et ouvert sur un socle légèrement ondulé, le futur parc du Fossé Châtillon se compose de deux éoliennes. Son implantation est issue d'une réflexion collective qui intègre différents enjeux (paysagers, écologiques et acoustiques notamment).

Ce projet éolien s'ancre au sein d'un contexte éolien dense. Celui-ci, principalement implanté sur la partie est de l'aire d'étude rapprochée, a différentes incidences dans le paysage. L'ajout des deux éoliennes du futur parc du Fossé Châtillon permet de densifier un contexte éolien déjà existant. Cette densification, au regard du motif retenu et du faible nombre d'éolienne implantée, est légère, proportionnée au paysage et qui plus est, cohérente et harmonieuse dans ce paysage ouvert. Le motif est ponctuellement complété sans pour autant engendrer de nouvelle saturation ou des effets cumulés trop conséquents. En effet, l'étude de saturation démontre que ce nouveau parc a un impact limité sur les saturations. Elles induisent une réelle évolution de la saturation uniquement pour le bourg de Villers-l'Hôpital. Ce dernier, non saturé avant l'implantation du projet du Fossé Châtillon, l'est après l'implantation des éoliennes. La mise en évidence des masques boisés et topographiques de même que l'illustration du rapport d'échelle permettent de relativiser les saturations. Si le contexte éolien est visible, les parcs sont parfois peu prégnants dans le paysage. Il en est de même pour l'étude des effets cumulés. Celle-ci atteste que le projet se confondra avec les masques présents sur l'horizon. Dans l'aire d'étude rapprochée, sa visibilité dépendra des masques topographiques et végétaux. En revanche, dans l'aire d'étude immédiate, il deviendra le motif dominant. Toutefois, compte tenu de la distance et des obstacles visuels, le projet du Fossé Châtillon ne sera que très rarement en lien avec les parcs construits et accordés, réduisant ainsi les effets cumulés.

Si les liens tissés entre les parcs sont évidents, ils ne sont pas sujets à perturber les lignes des forces existantes.

Au-delà du rapport entre ce nouveau parc éolien et le contexte existant, le projet du Fossé Châtillon s'insère dans un paysage fortement agricole et peu boisé sans en altérer les motifs existants ni en marquant trop fortement les vues. Ces faibles impacts sont démontrés par la réalisation du carnet de photomontage. Les principaux impacts concernent les vues présentes dans l'aire d'étude immédiate. Ils sont notamment liés à l'absence d'obstacles et aux réductions des distances avec les machines. Ils concernent principalement les lieux de vie situés à proximité du futur parc à l'image de certaines fenêtres visuelles au sein des bourgs de Buire-au-Bois et de Rougefay. La mesure d'accompagnement prévue permettra d'amoinrir et même ponctuellement d'écarter totalement les impacts les plus conséquents. Cette mesure d'accompagnement consiste à renforcer ou créer des plantations en fond de parcelle ou en lisière de voirie, sous la forme de haies arborées et arbustives. L'ensemble de ces mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement répondent à un objectif d'intégration et d'acceptation du projet auprès des riverains.

En privilégiant une implantation sur un unique secteur et en réduisant le nombre d'éoliennes pour favoriser une ligne régulière de deux éoliennes, le projet éolien du Fossé Châtillon offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire étudié.

2. ANNEXES

2.1. Bibliographie

2.1.a. Références méthodologiques

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2020) - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.b. Données techniques

- Schéma Régional Éolien de la région
- Atlas des paysages

2.1.c. Bases de données :

- Fond de cartes : Scan 1/100 000 et Scan 1/25 000 Topographique - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Modèle Numérique de Terrain : BD ALTI V2 - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Photos aériennes : BD Ortho IGN - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Occupation du sol : CORINE Land Cover 2018
- Découpage administratif : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Hydrographie : BD Carthage - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Etat des lieux éolien : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Réseau Routier : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monuments historiques: Base Mérimée, Atlas du Patrimoine - Ministère de la Culture

3. TABLE DES FIGURES

Fig. 2 : Vue sur la Ternoise à Blangy-sur-Ternoise, depuis la D104	25	Fig. 51 : Vue depuis la N25, au nord de Mondicourt (sud-est AEE)	80
Fig. 1 : Paysage des collines de l'Artois, depuis la D928, au sud-ouest de Ruisseauville	25	Fig. 53 : Depuis la D938, à l'ouest de Gueschart (ouest AEE)	81
Fig. 3 : Paysage du plateau Ternois, d'où est visible la Vallée de la Canche, depuis la D23 au sud de Estrée-Wamin	25	Fig. 54 : Vue depuis la D339, à l'est de Liencourt (est AEE)	81
Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 7.	27	Fig. 52 : Vue depuis la D928, au sud de Hesdin (nord-ouest AEE)	81
Fig. 5 : Bloc-coupe nord-ouest/sud-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 7.	29	Fig. 55 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée	81
Fig. 6 : Paysage à la limite entre la vallée de l'Authie et le plateau Ternois, à proximité du site d'étude, au sud de Rougefay	31	Fig. 56 : Vue depuis la sortie nord d'Abbeville (D1001)	83
Fig. 7 : Unité paysagère : les plateaux du Ponthieu	32	Fig. 57 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate	83
Fig. 8 : Unité paysagère : les vallées du Ponthieu	33	Fig. 59 : Vue de puis le cimetière militaire britannique de St-Pol-sur-Ternoise, qui surplombe la trame bâtie du bourg (nord-est AEE)	84
Fig. 9 : Unité paysagère : la vallée de la Maye et Forêt de Crécy	34	Fig. 58 : Depuis l'entrée sud de Doullens (N25) (sud-est AEE)	84
Fig. 10 : Unité paysagère : la vallée du Scardon	35	Fig. 60 : Vue depuis le centre-bourg d'Abbeville, à proximité du beffroi (sud-ouest AEE)	84
Fig. 11 : Unité paysagère : la haute vallée de l'Authie et le Doullennais	36	Fig. 63 : Depuis le centre-ville d'Hesdin, rue de la paroisse (nord-ouest AEE)	85
Fig. 12 : Le Pays de Doullens	37	Fig. 61 : Entrée sud de Beauval (N25) (sud-est AEE)	85
Fig. 13 : Unité paysagère : la vallée de l'Authie	38	Fig. 62 : Depuis la sortie nord de Vignacourt (D49) (sud AEE)	85
Fig. 14 : Unité paysagère : le plateau du Ternois	39	Fig. 64 : Vue depuis la sortie nord-est de Crécy-en-Ponthieu (D111) (ouest AEE)	85
Fig. 15 : Unité paysagère : la vallée de la Ternoise	40	Fig. 66 : Vue sur le GR 124, à la sortie nord d'Authie (sud-est AEE)	87
Fig. 16 : Unité paysagère : la vallée de la Canche (Ternois)	41	Fig. 65 : Depuis le GR 123, sur un chemin à l'est de Tortefontaine (est AEE)	87
Fig. 17 : Unité paysagère : la vallée de la Canche (Montreuillois)	42	Fig. 67 : Vue depuis le GRP «Ternois sud», au nord-est de Auchy-lès-Hesdin (nord AEE)	88
Fig. 18 : Unité paysagère : les ondulations Montreuilloises	43	Fig. 68 : Vue depuis le GRP «Ternois nord», au nord-est de Auchy-lès-Hesdin (nord AEE)	88
Fig. 19 : Unité paysagère : les Belvédères Artésiens	44	Fig. 70 : Vue depuis la voie verte, au sud de Drugy (sud-ouest AEE)	89
Fig. 20 : Unité paysagère : la vallée de la Basse-Somme	45	Fig. 71 : Vue depuis la D124, au sud d'Authie, sur le GR 124, qui passe au pied des éoliennes du parc de Coquelicot I visibles sur ce panorama (sud-est AEE)	89
Fig. 21 : Unité paysagère : les plateaux du nord amiennois	46	Fig. 69 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée	89
Fig. 22 : Unité paysagère : les plateaux du nord amiennois	47	Fig. 72 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée	91
Fig. 23 : Unité paysagère : la Haute Vallée de la Lys	48	Fig. 74 : Vue depuis la limite nord du parc du château de Ribeaucourt	92
Fig. 24 : Unité paysagère : le Plateaux Artésiens	49	Fig. 73 : Allée de Tilleuls entre Givenchy-le-Noble et Lignereuil	92
Fig. 25 : Vue sur les prairies autour du bourg de Buire-au-Bois au sein de l'AEI	53	Fig. 75 : Arbre des épousailles, à Luchaux	93
Fig. 26 : Vue sur les champs cultivés au sein de la ZIP	53	Fig. 76 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	95
Fig. 27 : Vue depuis la rue principale d'Auxi-le-Château	53	Fig. 77 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	96
Fig. 28 : Paysages réglementés du nord-Pas-de-Calais (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	54	Fig. 78 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	97
Fig. 29 : Paysages à protéger du nord-Pas-de-Calais (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	54	Fig. 79 : Trois maisons inscrites dans le centre-ville d'Hesdin (nord-ouest AEE)	97
Fig. 30 : Paysages de belvédère du nord-Pas-de-Calais (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	55	Fig. 80 : Église St-Vulfran, à Abbeville (sud-ouest AEE)	98
Fig. 31 : Cônes de protection des sites et monuments du nord Pas-de-Calais (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	55	Fig. 83 : Vue sur le château de Luchaux depuis le centre-bourg (sud-est AEE)	98
Fig. 32 : Grandes unités paysagères du nord-Pas-de-Calais (source : Atlas des paysages du nord Pas-de-Calais, 2008)	56	Fig. 81 : Église St-Pierre, à Doullens (sud-est AEE)	98
Fig. 33 : Paysages à petite échelle du nord-Pas-de-Calais (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	56	Fig. 82 : Église, à St-Pol-sur-Ternoise (nord-est AEE)	98
Fig. 34 : Paysages emblématiques du Nord-Pas-de-Calais (source : Schéma Régional Éolien du nord-Pas-de-Calais, 2011).	57	Fig. 84 : Anciens bureaux de l'usine Saint Frère, à Beauval (sud-est AEE)	98
Fig. 35 : Secteurs d'étude favorables à l'éolien dans le nord Pas-de-Calais (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	57	Fig. 85 : Ancienne abbaye de St-Riquier (sud-ouest AEE)	98
Fig. 36 : Caractéristiques et orientation stratégiques du secteur du Ponthieu (source : SRE du nord-Pas-de-Calais, 2011)	58	Fig. 86 : Château de Flixecourt (sud AEE)	99
Fig. 37 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie)	59	Fig. 88 : Moulin à eau et scierie de Maintenay ouest AEE)	99
Fig. 38 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie)	60	Fig. 87 : Cimetière britannique de Louvencourt, (sud-est AEE)	99
Fig. 39 : Carte des sensibilités liée au patrimoine architectural (source : SRE Picardie)	60	Fig. 90 : Citadelle de Doullens (sud-est AEE)	100
Fig. 40 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats	63	Fig. 89 : Château inscrit, à Neulette (nord AEE)	100
Fig. 42 : Vue depuis la limite ouest de la ZIP, depuis la route qui la traverse sur une axe est-ouest	72	Fig. 91 : Motte féodale de Blavincourt (est AEE)	100
Fig. 41 : Vue depuis la D112, à pied du parc éolien les Campagnes	72	Fig. 94 : Bâtiment nord du site de l'usine Saint Frère, sur les communes de Flixecourt et de Ville-le-Marcelet (sud AEE)	101
Fig. 43 : Vue depuis la sortie nord de Montigny-les-Jongleurs	73	Fig. 93 : Mairie et beffroi de Hesdin (nord-ouest AEE)	101
Fig. 45 : Vue depuis la route reliant Frévent à Bonnières, au pied du parc les Treize	73	Fig. 95 : Bâtiment ouest du site de l'usine Saint Frère, sur les communes de Flixecourt et de Ville-le-Marcelet (sud AEE)	101
Fig. 44 : Vue depuis la D101, à l'Est de Croisette	73	Fig. 92 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales	101
Fig. 46 : Carte des communes étudiées pour l'analyse de la saturation visuelle	74	Fig. 98 : Beffroi de Luchaux	103
Fig. 47 : Vue depuis le croisement de la D939 (à gauche du panorama) avec la D106, au nord de Neulette (nord AEE)	79	Fig. 99 : Beffroi de Doullens	103
Fig. 48 : Voie ferrée au croisement avec la D77, à Tinqes	79	Fig. 96 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée	103
Fig. 49 : Vue de la A16 depuis la 216, au nord de L'Etoile (sud AEE)	80	Fig. 100 : Beffroi d'Hesdin	103
Fig. 50 : Vue depuis la D94, à l'est de Blingel, dans la vallée de la Ternoise (nord AEE)	80	Fig. 97 : Beffroi d'Abbeville	103
		Fig. 101 : Beffroi de St-Riquier	103
		Fig. 102 : Vue depuis la D941, au sud-ouest d'Auxi-le-Château, au sein du fossé de Bernâtre	109
		Fig. 103 : Vue depuis la D938, à l'ouest d'Auxi-le-Château	109
		Fig. 104 : Vue depuis la D916, au sud de Frévent	109
		Fig. 106 : Depuis la D340 à la sortie est de Conchy-sur-Canche, dans la vallée de la Canche	110
		Fig. 105 : Vue depuis la D101, au nord-est de Fillières	110

Fig. 108 : Vue depuis la D938 à Beauvoir-Wavans, dans la vallée de l'Authie	111	Fig. 164 : Balisage du sentier du Bois Patou, à l'est de Buire-au-Bois	144
Fig. 107 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée	111	Fig. 167 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate.	147
Fig. 109 : Vue depuis la sortie est d'Auxi-le-Château (D102)	113	Fig. 165 : Croix de grès, à l'entrée est de Fortel-en-Artois	147
Fig. 110 : Vue depuis l'entrée sud-ouest d'Auxi-le-Château (D941)	113	Fig. 166 : Environnement autour de la croix de grès	147
Fig. 111 : Depuis l'entrée sud-ouest de Vitz-sur-Authie, dans la Vallée de l'Authie	113	Fig. 170 : Chapelle à Nœux-lès-Auxi	148
Fig. 112 : Vue depuis le nord de Montigny-les-Jongleurs, sur le plateau au nord de l'Authie	114	Fig. 168 : Château «la folie de Bachimont», dans le hameau de Bachimont	148
Fig. 113 : Depuis la lisière nord-est de Quœux-Haut-Maînil, sur le plateau de l'interfluve	114	Fig. 171 : Espace pour les tombes de guerre du Commonwealth dans le cimetière de Vacquerie-le-Boucq	148
Fig. 114 : Depuis la sortie nord-ouest de Bonnières, sur le plateau de l'interfluve	114	Fig. 169 : Panneau d'informations sur le château de Bachimont	148
Fig. 115 : Vue depuis l'est de Frévent (D941), dans la vallée de la Canche	115	Fig. 172 : Église et monument aux morts de Buire-au-Bois	149
Fig. 116 : Depuis la sortie sud de Nuncq-Hautecote (D916), sur le plateau nord de la Canche	115	Fig. 174 : Calvaire à Boffle	149
Fig. 117 : Depuis la sortie sud de Blangermont, sur le plateau au nord de la Canche	115	Fig. 173 : Église de Fortel-en-Artois	149
Fig. 118 : Vue depuis l'entrée nord-est de Fillièvre (D101), sur le coteau nord de la Canche	116	Fig. 175 : Place du projet du Fossé Châtillon dans les stratégies régionales d'implantation proposées par le SRE du Nord-Pas-de Calais	161
Fig. 119 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée	116	Fig. 176 : Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages	165
Fig. 120 : Depuis l'itinéraire du GR121 et des GRP «Ternois Sud» et «Tour de la Canche-Authie»	119	Fig. 177 : Tableau du contexte éolien des impacts	174
Fig. 121 : Signalisation du GRP «Ternois Sud» à Flers	119	Fig. 178 : Plan d'implantation de la variante 1	177
Fig. 124 : Panneau d'informations sur la voie verte, à Bernâtre	120	Fig. 179 : Plan d'implantation de la variante 2	177
Fig. 123 : Depuis la voie verte à Auxi-le-Château, au croisement avec la D933	120	Fig. 180 : Plan d'implantation de la variante 3	178
Fig. 122 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.	120	Fig. 181 : Tableau comparatif des variantes	179
Fig. 125 : SPR d'Auxi-le-Château, depuis la rue de Vermaelen	123	Fig. 182 : Plan de localisation des photomontages des variantes	185
Fig. 128 : SPR d'Auxi-le-Château, depuis la rue de l'église	123	Fig. 183 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation	210
Fig. 126 : Tableau du site classé de l'aire d'étude rapprochée	123	Fig. 184 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation	213
Fig. 127 : Tableau du Site Patrimonial Remarquable de l'aire d'étude rapprochée	123	Fig. 185 : Présentation des cartes de saturation	213
Fig. 129 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	124	Fig. 186 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation	234
Fig. 130 : Chapelle Saint-Roch, à Vaulx	124	Fig. 187 : Tableau de localisation des points de vue	272
Fig. 132 : Église Sainte-Hiaire, à Frévent	125	Fig. 188 : Tableau de synthèse des impacts	476
Fig. 133 : Château de Flers	125	Fig. 189 : Esquisses de variantes	482
Fig. 134 : Manoir de Gennes-Ivergny	125	Fig. 190 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)	483
Fig. 131 : Château de Beauvoir-Wavans	125	Fig. 193 : Présentation l'effet de la mesure ERC de plantation depuis le photomontage n°39	489
Fig. 137 : Église Saint-Martin, à Auxi-le-Château	126		
Fig. 135 : Tableau de synthèse des sites et des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	126		
Fig. 136 : Cimetière militaire britannique à la sortie est de Fillièvre	126		
Fig. 138 : Vue depuis la D941, à l'ouest de Vacquerie-le-Boucq	133		
Fig. 139 : Vue depuis la D102, au sud de Buire-au-Bois	133		
Fig. 140 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate	133		
Fig. 142 : Vue depuis la D116, au sud-est de Rougefay	134		
Fig. 141 : Vue depuis le croisement de la D117 avec la D941, au sud-est de Buire-au-Bois	134		
Fig. 143 : Vue depuis la D115 entre Vacquerie-le-Boucq et Fortel-en-Artois	135		
Fig. 144 : Depuis l'ouest de la route entre le hameau de Bachimont et Rougefay, à proximité de l'habitat isolé «le Meunier Menteur»	137		
Fig. 145 : Depuis l'est de la route entre le hameau de Bachimont et Rougefay, à proximité d'un habitat isolé	137		
Fig. 146 : Depuis la D941, au niveau de la ferme de Mamur	137		
Fig. 147 : Depuis la trame bâtie de Buire-au-Bois (Rue d'Auxi).	138		
Fig. 149 : Depuis la D117, à l'entrée nord-ouest de Buire-au-Bois	138		
Fig. 148 : Depuis l'est de Buire-au-Bois (Rue des école)	138		
Fig. 150 : Depuis la sortie sud de Bachimont (D117)	139		
Fig. 152 : Depuis un espace non bâti de Rougefay (rue de Doullens)	139		
Fig. 151 : Depuis la trame bâtie de Nœux-lès-Auxi (entre la rue Andrieux et la rue des Orchidées)	139		
Fig. 153 : Depuis la sortie nord de Boffles (D116)	140		
Fig. 155 : Depuis la trame bâtie de Boffles, à l'intersection de la rue du marronnier et la rue des peupliers	140		
Fig. 154 : Depuis la frange de la trame bâtie de Fortel-en-Artois	140		
Fig. 157 : Vue depuis l'entrée est de Vacquerie-le-Boucq (D941)	141		
Fig. 156 : Vue à proximité de la sortie ouest de Vacquerie-le-Boucq, sur la D941	141		
Fig. 158 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate	141		
Fig. 159 : Vue depuis une route au pied du GRP du Tour de la Canche-Authie, situé plus haut sur le coteau	143		
Fig. 161 : Vue sur le GRP en hauteur, passant au-dessus du petit tunnel	143		
Fig. 160 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude immédiate	143		
Fig. 163 : Panneau d'indication des sentiers de randonnées locales, localisé dans le centre-bourg de Buire-au-Bois	144		
Fig. 162 : Vue depuis l'itinéraire du sentier du Bois Patou, au sein de la ZIP	144		



Expertise paysagère du projet éolien du Fossé Châtillon
ATER Environnement - RWE